

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
Lettres et Sciences humaines

Concours d'entrée Rapport 2003

Concours
d'entrée



Cette brochure contient tous les rapports aux sujets d'écrits et d'oral dont la connaissance permet de mieux cerner la nature des épreuves correspondantes.
Son contenu, hors la partie réglementaire, n'est donné qu'à titre indicatif.

© École normale supérieure
Lettres et Sciences humaines
15, parvis René Descartes
BP 7000
69342 Lyon cedex 07
Téléphone 04 37 37 60 00
Télécopie 04 37 37 60 60

ISSN 0335-9409
ISBN 2-84788-038-0
10 euros

Sommaire

Liste des membres du jury du concours d'entrée à l'ENS Lettres et Sciences humaines	5
Programme du concours d'entrée – Session 2003	15
Statistiques générales	21
Résultats par série	23

Séries Lettres, Langues vivantes et Sciences humaines

LITTÉRATURE FRANÇAISE	
Épreuve commune	51
LETTRES MODERNES	61
CULTURE LITTÉRAIRE GÉNÉRALE	73
LETTRES CLASSIQUES	
Latin	79
Grec	83
PHILOSOPHIE	
Épreuve commune	89
Option	96
GÉOGRAPHIE	
Épreuve commune	101
Option	105
HISTOIRE	
Épreuve commune	113
Option	121
ALLEMAND	131
ANGLAIS	145
ARABE	159

CHINOIS	161
ESPAGNOL	165
ITALIEN	173
JAPONAIS	177
POLONAIS	181
RUSSE	
LANGUE POUR LETTRES MODERNES	
Allemand	191
Anglais	192
Espagnol	192
Latin	192

Série Sciences économiques et sociales

ÉCONOMIE	197
SOCIOLOGIE	201
GÉOGRAPHIE	203
HISTOIRE	205
LANGUE VIVANTE	
Allemand	207
Anglais	208
Espagnol	208
Latin	208
Russe	208

Liste des usuels mis à la disposition des candidats	209
--	-----

**Liste des membres du jury
des concours d'entrée
à l'ENS Lettres et Sciences humaines**

Session 2003

Le jury du concours – session 2003 – a siégé dans la composition ci-après consignée (arrêté du 28 mars 2003).

Président du jury

Sylvain AUROUX, Directeur de l'ENS Lettres et Sciences humaines
Directeur de recherche au CNRS

Présidente adjointe

Christine de BUZON, Directrice-adjointe de l'ENS Lettres et Sciences humaines

Vice-présidents

Paul ARNOULD, Professeur des universités, ENS Lettres et Sciences humaines
Jean-Marie GLEIZE, Professeur des universités, ENS Lettres et Sciences humaines
Sylvie MARTIN, Professeur des universités, ENS Lettres et Sciences humaines

Secrétaires d'oral

Emmanuelle BONERANDI, Maître de conférences à l'ENS Lettres et Sciences humaines
Marianne FRANCEO, Maître de conférences à l'ENS Lettres et Sciences humaines
Michel JOURDE, Maître de conférences à l'ENS Lettres et Sciences humaines
Marie VOGEL, Maître de conférences à l'ENS Lettres et Sciences humaines

SÉRIES LETTRES, LANGUES VIVANTES ET SCIENCES HUMAINES (écrit et oral)

Culture littéraire générale

Guillaume BRIDET, Professeur agrégé, ENS Lettres et Sciences humaines
Frédéric CALAS, Maître de conférences, Université Paris 4 – Sorbonne
Bénédicte LOUVAT-MOLOZAY, Maître de conférences, Université Paul Valéry – Montpellier 3
Christine MARCANDIER-COLARD, Maître de conférences, Université de Provence
Aix-Marseille I
Denis MELLIER, Professeur des universités, Université de Poitiers
Mireille SEGUY, Maître de conférences, Université Paris 8 – Vincennes, Saint-Denis

Géographie

Fabrice BALANCHE, Professeur agrégé, Lycée Albert Camus, Rillieux La Pape
 Céline BARTHON, Maître de conférences, Université d'Angers
 Antoine BEYER, Maître de conférences, Université Louis Pasteur, Strasbourg
 Caroline BLONDY, Professeur agrégé, Université de La Rochelle
 Emmanuelle BONERANDI, Maître de conférences, ENS Lettres et Sciences humaines
 Céline BROGGIO, Maître de conférences, Université Lyon 3
 Vincent CLEMENT, Maître de conférences, ENS Lettres et Sciences humaines
 Pascal CLERC, Maître de conférences, IUFM Aix-en Provence
 Jean-Louis DENEUFCHATEL, Professeur agrégé, Lycée de l'Hautil, Jouy-le-Moutier
 Damien FRAMERY, Professeur agrégé, Collège Henri Dunant, Rueil-Malmaison
 Anne GAUGUE, Maître de conférences, Université de Clermont-Ferrand 2
 Anne-Peguy HELLE QUIN, Maître de conférences, Université du Littoral – Dunkerque
 Myriam HOUSSAY-HOLZSCHUCH, Maître de conférences, ENS Lettres et Sciences humaines
 Sophie LESTRADE, Maître de conférences, Université de Limoges
 Xavier LONG, Maître de conférences, Université Grenoble 3
 Karine MAROT, Professeur agrégée, Lycée Simone de Beauvoir, Garges - les-Gonnesse
 Perrine MICHON, Professeur agrégée, Université Paris 12-Val de Marne, Créteil
 Sarah MILLE, Maître de conférences, CRENAM, Saint-Étienne
 Vincent MORINIAUX, Maître de conférences, Université Paris 4 – Sorbonne
 Guillaume PROST, Professeur agrégé, Université de Lille
 Alexis SIERRA, Professeur agrégé, Lycée Joliot-Curie, Nanterre
 Anthony SIMON, Maître de conférences, Université Lumière – Lyon 2
 Philippe THIARD Maître de conférences, Université Paris 12-Val de Marne, Créteil
 Nathalie VANARA, Maître de conférences, Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne
 Michel VRAC, Professeur agrégé, Université de La Rochelle
 Didier VYE, Professeur agrégé, Université de La Rochelle

Histoire

Frédéric ABECASSIS, Maître de conférences, ENS Lettres et Sciences humaines
 Laurence AMERICI, Professeur agrégée, Université de Provence Aix-Marseille I
 Sylvie APRILE, Maître de conférences, Université François Rabelais de Tours
 Thierry BONZON, Maître de conférences, Université de Marne-la-Vallée
 Patrick BOUCHERON, Maître de conférences, Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne
 Pascal BRIOIST, Maître de conférences, Université de Tours
 Pascal BURESI, Chargé de recherches au CNRS, Paris
 Pascal BUTTERLIN, Maître de conférences, Université Paris 8-Vincennes, Saint Denis
 Anna CAIOZZO, Maître de conférences, Université Jean Monnet, Saint-Étienne
 Martine CHALVET, Professeur agrégée, Lycée Pierre Mendès France, Vitrolles
 Marilyn CRIVELLO, Maître de conférences, Université de Provence Aix-Marseille I
 Bernard CUBY, Professeur agrégé, Lycée Jean-Baptiste de Baudre, Agen
 Jean-François DUNYACH, Professeur agrégé, Lycée Georges Méliès, Paris
 Annie FOURCAUT-DREYFUS, Professeur des universités, ENS Lettres et Sciences humaines
 Guillaume GARNER, Maître de conférences, ENS Lettres et Sciences humaines
 Mathilde LARRERE, Maître de conférences, Université Paris 13
 Edouard LYNCH, Maître de conférences, Université Lumière – Lyon 2
 Alain MESSAOUDI, Professeur agrégé, Université de Valenciennes
 Stéphane MICHONNEAU, Maître de conférences, Université de Poitiers
 Georges MIROUX, Maître de conférences, Université d'Orléans
 Pap N'DIAYE, Maître de conférences, EHESS – CENA, Paris

Evelyne OLIEL-GRAUSZ, Maître de conférences, Université Lumière – Lyon 2
 Christian RENOUX, Maître de conférences, Université d'Orléans
 Emmanuelle RETAILLAUD-BAJAC, Professeur agrégée, Lycée Georges Brassens, Paris
 Nicolas RICHER, Professeur des universités, Université Marc Bloch – Strasbourg 2
 Oïssila SAAÏDA, Professeur agrégée, Lycée Saint Exupéry, Bellegarde
 Pierre TALLET, Maître de conférences, Université Paris 4 – Sorbonne
 Taline TER MINASSIAN, Maître de conférences, Université Jean Monnet, Saint-Étienne
 Claire ZALC, Professeur agrégée, ENS, Paris

Littérature française

Guillaume BRIDET, Professeur agrégé, ENS Lettres et Sciences humaines
 Mathieu BRUNET, Maître de conférences, Université de Provence Aix-Marseille I
 Emmanuel BURON, Maître de conférences, Université Rennes 2
 Frédéric CALAS, Maître de conférences, Université Paris 4 – Sorbonne
 Chantal CONNOCHIE BOURGNE, Professeur des universités, Université de Provence Aix-Marseille I
 Eric DAYRE, Maître de conférences, Université Paris 3 – Sorbonne nouvelle
 Michèle GALLY, Maître de conférences, ENS Lettres et Sciences humaines
 Henri GARRIC, Maître de conférences, ENS Lettres et Sciences humaines
 Laurence GIAVARINI, Maître de conférences, Université de Bourgogne, Dijon
 Jean-Marie GLEIZE, Professeur des universités, ENS Lettres et Sciences humaines
 Laurence GUELLEC, Maître de conférences, Université de Poitiers
 Nicolas LAURENT, Professeur agrégé, ENS Lettres et Sciences humaines
 Florence LOTTERIE, Maître de conférences, Université Marc Bloch-Strasbourg 2
 Bénédicte LOUVAT-MOLOZAY, Maître de conférences, Université Paul Valéry-Montpellier 3
 Christine MARCANDIER-COLARD, Maître de conférences, Université de Provence Aix-Marseille I
 Denis MELLIER, Professeur des universités, Université de Poitiers
 Bénédicte MILLAND-BOVE, Maître de conférences, ENS Lettres et Sciences humaines
 Claude MILLET, Professeur des universités, Université de Lille
 Sarah MOMBERT, Maître de conférences, ENS Lettres et Sciences humaines
 Dominique MONCOND'HUY, Professeur des universités, Université de Poitiers
 Emmanuel NAYA, Maître de conférences, Université Lumière – Lyon 2
 Claudine NEDELEC, Maître de conférences, Université Paris 3 – Sorbonne nouvelle
 Jean-Noël PASCAL, Professeur des universités, Université Toulouse 2 – Le Mirail
 Michèle ROSELLINI, Professeur agrégée, ENS Lettres et Sciences humaines
 Mireille SEGUY, Maître de conférences, Université Paris 8 – Vincennes, Saint-Denis
 Nathalie SOLOMON, Maître de conférences, Université de Perpignan
 Cécile VAN DEN AVENNE, Maître de conférences, ENS Lettres et Sciences humaines
 Jean-Michel WITTMANN, Professeur des universités, Université de Metz

Philosophie

Jean-Michel BUEE, Maître de conférences, IUFM de Grenoble
 Fabien CHAREIX, Maître de conférences, USTL Université Lille 1, Villeneuve d'Ascq
 André CHARRAK, Maître de conférences, Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne
 Tristan DAGRON, Chargé de recherches CNRS (CR2), Institut Claude Longeon, Saint-Étienne
 Frédéric de BUZON, Maître de conférences, Université Paris 12 – Val de Marne, Créteil
 Laurence DEVILLAIRS, Maître de conférences, Collège de France, Paris
 Sara FRANCESCHELLI, Maître de conférences, ENS Lettres et Sciences humaines
 Marie GAILLE-NIKODIMOV, Professeur agrégée CNRS, Paris

Pierre GIRARD, Professeur agrégé, Académie de Versailles
 Pierre GUENANCIA, Professeur des universités, Université de Bourgogne, Dijon
 Stéphane HABER, Maître de conférences, Université de Franche-Comté, Besançon
 Joël JANIAUD, Professeur agrégé, Lycée Jacques Duhamel, Dole
 Delphine KOLESNIK-ANTOINE, Professeur agrégée, Lycée Henri Bergson, Angers
 Eléonore LACROIX, Professeur agrégée, Lycée W.A.Mozart, Le Blanc Mesnil
 Jean-Marie LARDIC, Professeur des universités, Université Pierre Mendès-France – Grenoble 2
 Sandra LAUGIER, Professeur des universités, Université de Picardie–Jules Verne, Amiens
 Annie LECHENET, Professeur agrégée, Lycée François Mauriac-Forez, Andrézieux-Bouthéon
 Béatrice LENOIR, Professeur agrégée, Lycée Jeanne Hachette, Beauvais
 Mai LEQUAN, Maître de conférences, Université Lyon 3
 Pierre-François MOREAU, Professeur des universités, ENS Lettres et Sciences humaines
 Jean-Marc MOUILLIE, Professeur agrégé, Faculté de médecine, Angers
 Marie-Frédérique PELLEGRIN, Maître de conférences, Université Lyon 3
 Edith PERSTUNSKI-DELEAGE, Professeur agrégée, Lycée Paul Valéry, Paris
 Nicolas PIQUE, Professeur, IUFM de Grenoble
 Emmanuel RENAULT, Maître de conférences, ENS Lettres et Sciences humaines
 Elsa RIMBOUX, Professeur agrégée, Lycée J. Roumanille Draye de Meyne, Nyons
 Patrick THIERRY, Professeur agrégé, IUFM, Cergy-Pontoise

Allemand

Sylvie ARLAUD, Maître de conférences, Université Lumière – Lyon 2
 Dominique BOSQUELLE, Maître de conférences, Université de Sophia-Antipolis, Nice
 Denis BOUSCH, Maître de conférences, Université Paris 12 – Val de Marne, Créteil
 Jean-François CANDONI, Maître de conférences, Université de Picardie–Jules Verne, Amiens
 Olivier DUCHATELLE, Maître de conférences, Université Paris 4 – Sorbonne
 Christian HELMREICH, Maître de conférences, Université Paris 8 – Vincennes, Saint-Denis
 Marie-Sophie MASSE, Maître de conférences, Université de Picardie–Jules Verne, Amiens
 Alain MUZELLE, Maître de conférences, Université Paris 4 – Sorbonne
 Marcel TAMBARIN, Maître de conférences, Université de Bourgogne, Dijon

Anglais

Pascal AQUIEN, Professeur des universités, Université Paris 4 – Sorbonne
 Laurent BURY, Maître de conférences, Université Paris 4 – Sorbonne
 Camille FORT-CANTONI, Maître de conférences, Université Marc Bloch, Strasbourg
 Jean-Marie FOURNIER, Maître de conférences, Université Lumière – Lyon 2
 Pascal GUEGO, Professeur agrégé, Lycée Châteaubriand, Rennes
 Loïc LE VRAUX, Professeur agrégé, École militaire Saint-Cyr – Coëtquidan
 Pierre LURBE, Professeur des universités, Université de Provence Aix-Marseille I
 Sylvie MAUREL, Maître de conférences, Université Toulouse 2, Le Mirail
 Vincent MICHELOT, Maître de conférences, Université Lumière – Lyon 2
 Christine REYNIER, Professeur des universités, Université Paul Valéry – Montpellier 3
 Wilfrid ROTGE, Professeur des universités, Université Paris 10 – Nanterre
 Anthony SABER, Professeur agrégé préparateur, ENS Cachan
 Sophie VALLAS, Maître de conférences, Université de Provence Aix-Marseille I
 Claire VIAL, Maître de conférences, Institut du monde anglophone, Paris

Arabe

Makram ABBES, Maître de conférences, ENS Lettres et Sciences humaines
 Georges BOHAS, Professeur des universités, ENS Lettres et Sciences humaines

Chinois

Redouane DJAMOURI, Chargé de recherches CNRS – Directeur du CRCAO, EHESS, Paris
Frédéric WANG, Maître de conférences, ENS Lettres et Sciences humaines

Espagnol

Ascension BERTHELOT, Professeur agrégée, Lycée Ozenne, Toulouse
Jean-Pierre JARDIN, Maître de conférences, Université Paris 13 – Villetaneuse
Thomas OLIU, Maître de conférences, ENS Lettres et Sciences humaines
Jacques SOUBEYROUX, Professeur des universités, Université Jean Monnet, Saint-Étienne
Hélène THIEULIN- PARDO, Maître de conférences, Université Paris 4 – Sorbonne

Grec

Anne-Marie GONIDOU, Professeur agrégée, ENS Lettres et Sciences humaines
Marie-Rose GUELFUCCI, Professeur des universités, Université Sophia-Antipolis, Nice

Grec moderne

Vasiliki COAVOUX-DANGOUNAKIS, Maître de conférences, Université Jean Moulin – Lyon 3
Michel LASSITHIOTAKIS, Maître de conférences, Université Paris 4 – Sorbonne

Hébreu

Sophie KESSLER-MESGUICH, Maître de conférences, Université Paris 8 – Vincennes, Saint-Denis
Monique OHANA, Inspectrice pédagogique régionale, Rectorat de Paris

Italien

Michel FEUILLET, Professeur des universités, Université Jean Moulin – Lyon 3
Sylvie MARTIN MERCIER, Maître de conférences, Université Grenoble 3
Giuseppe SANGIRARDI, Maître de conférences, Université de Bourgogne, Dijon
Jean-Claude ZANCARINI, Maître de conférences, ENS Lettres et Sciences humaines

Japonais

Claire Akiko BRISSET, Maître de conférences, Université Paris 7 – Denis Diderot
Akira TERADA, Maître de conférences, Université du Havre

Latin

Gisèle BESSON, Professeur agrégée, ENS Lettres et Sciences humaines
Bruno BUREAU, Maître de conférences, ENS Lettres et Sciences humaines
Bernard COLOMBAT, Professeur des universités, ENS Lettres et Sciences humaines
Gérard SALAMON, Maître de conférences, ENS Lettres et Sciences humaines

Polonais

Hanna KONICKI, Maître de conférences, Université Paris 4 – Sorbonne
Malgorzata SMORAG-GOLDBERG, Professeur agrégée, Université Paris 4 – Sorbonne

Portugais

Saulo NEIVA, Maître de conférences, Université de Clermont-Ferrand
Anne-Marie PASCAL, Maître de conférences, Université Lumière – Lyon 2

Russe

Gayaneh ARMAGANIAN-LE VU, Professeur agrégée, Lycée de Cesson Sonia Delaunay, Vert-Saint-Denis

Sylvie MARTIN, Professeur des universités, ENS Lettres et Sciences humaines

SÉRIE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES**ÉPREUVES ÉCRITES****Français**

Mireille LABOURET, Maître de Conférences, Université Paris 12 – Val de Marne, Créteil

Marie Emmanuelle PLAGNOL, Maître de conférences, IUFM de Créteil – Paris 12

Marie-Claire THOMINE, Maître de conférences, Université Paris 4 – Sorbonne

Jean VIGNES, Professeur des universités, Université du Mans

Philosophie

Yves DUROUX, Ingénieur de recherches hors-classe, CNRS.

David LEFEBVRE, Professeur des universités, ENS, Paris

Bertrand OJILVIE, Professeur agrégé, Université Paris 10 – Nanterre

Elisabeth SCHWARTZ Professeur des universités, Université de Clermont-Ferrand

Histoire contemporaine

Olivier DARD, Maître de conférences, Université de Paris 10 – Nanterre

Jean-Pierre DAVIET, Professeur des universités, Université de Caen

Catherine NICAULT, Professeur des universités, Université de Reims

Frédéric MONIER, Maître de conférences, Université de Provence – Aix-Marseille

Mathématiques

Yannick BARAUD, Professeur des universités, ENS, Paris

Pascal MASSART, Professeur des universités, Université de Paris Sud – Orsay

Sciences sociales

Florent CHAMPY, Chargé de recherches au CNRS, EHESS, Centre de sociologie des arts

Alexis DIRER, Maître de conférences, ENS, Paris

Pierre FRANÇOIS, Chargé de recherches, CNRS

Caroline VINCENSINI, Agrégée préparatrice, ENS CACHAN

Allemand

Alain LATTARD, Professeur des universités, Université Paris 3 – Sorbonne nouvelle

Herta-Luise OTT, Maître de conférences, Université Stendhal – Grenoble 3

Anglais

Olivier FRAYSSÉ, Professeur des universités, Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne

Rose-May PHAM DINH, Maître de conférences, Université Paris 13

Arabe

Houda AYOUB, Agrégée répétitrice, ENS, Paris
Jean TARDY, Maître de conférences, INALCO

Chinois

Anne CHENG WANG, Professeur des universités, INALCO
Stéphane FEUILLAS, Professeur des universités, Université Paris 7 – Denis Diderot

Espagnol

Pedro CORDOBA, Professeur des universités, Université de Reims
Séverine DELAHAYE, Maître de conférences, Université Grenoble 3

Grec moderne

Michel LASSITHIOTAKIS, Maître de conférences, Université Paris 4 – Sorbonne

Hébreu

Lily PERLEMUTER, Maître de conférences, INALCO

Italien

Sophie FERMIGIER, Agrégée préparatrice, ENS, Paris
Giuseppe SANGIRARDI, Maître de conférences, Université de Bourgogne, Dijon

Japonais

Anne BAYARD-SAKAI, Professeur à l'INALCO
Véronique PERRIN, Agrégée préparatrice, ENS, Paris

Polonais

Brigitte GAUTIER, Maître de conférences, Université Lille 3
Hanna KONICKI, Maître de conférences, Université Paris 4 – Sorbonne

Portugais

Myriam BENARROCH, Maître de conférences, Université Paris 4 – Sorbonne
Ariane WITKOWSKI, Maître de conférences, Université Paris 4 – Sorbonne

Russe

Olivier AZAM, Maître de conférences, ENS, Paris
Françoise GRÉCIET, Maître de conférences, Université Paris 4 – Sorbonne

Latin

Mathilde MAHE, Professeur des universités, ENS, Paris
Etienne WOLFF, Professeur des universités, Université Paris 10 – Nanterre

Grec

Charles de LAMBERTERIE, Professeur des universités, Université Paris 4 – Sorbonne
Jean YVONNEAU, Maître de conférences, Université de Bordeaux

Géographie

Henri DESBOIS, Maître de conférences, Université Paris 10 – Nanterre
Sébastien VELUT, Professeur agrégé, ENS, Paris

ÉPREUVES ORALES

Economie

Elizabeth CUDEVILLE, Maître de conférences, ENS Lettres et Sciences humaines
Pascal LE MERRER, Agrégé répétiteur, ENS Lettres et Sciences humaines

Sociologie

Christine DETREZ, Maître de conférences, ENS Lettres et Sciences humaines
Isabelle MALLON, Professeur agrégé, ENS Lettres et Sciences humaines

Géographie

Philippe THIARD, Maître de conférences, Université Paris 12 – Val de Marne, Créteil
Myriam HOUSSAY-HOLZSCHUCH, Maître de conférences, ENS Lettres et Sciences humaines

Histoire

Sylvie APRILE, Maître de conférences, Université François Rabelais, Tours
Taline TER MINASSIAN, Maître de conférences, Université Jean Monnet, Saint-Étienne

Allemand

Olivier DUCHATELLE, Maître de conférences, Université Paris 4 – Sorbonne
Béatrice MAURANGES, Professeur agrégée, Lycée du Parc, Lyon

Anglais

Pascal GUEGO, Professeur agrégé, Lycée Châteaubriand, Rennes
Loïc LE VRAUX, Professeur agrégé, École militaire Saint-Cyr – Coëtquidan

Arabe

Makram ABBES, Maître de conférences, ENS Lettres et Sciences humaines
Georges BOHAS, Professeur des universités, ENS Lettres et Sciences humaines

Chinois

Redouane DJAMOURI, Chargé de recherches CNRS – Directeur du CRCAO, EHESS, Paris
Frédéric WANG, Maître de conférences, ENS Lettres et Sciences humaines

Espagnol

Thomas OLIU, Maître de conférences, ENS Lettres et Sciences humaines
Jacques SOUBEYROUX, Professeur des universités, Université Jean Monnet, Saint-Étienne

Hébreu

Sophie KESSLER-MESGUICH, Maître de conférences, Université Paris 8 – Vincennes, Saint-Denis
Monique OHANA, Inspectrice pédagogique régionale, Rectorat de Paris

Italien

Sylvie MARTIN MERCIER, Maître de conférences, Université Grenoble 3
Giuseppe SANGIRARDI, Maître de conférences, Université de Bourgogne, Dijon

Japonais

Claire Akiko BRISSET, Maître de conférences, Université Paris 7 – Denis Diderot
Akira TERADA, Maître de conférences, Université du Havre

Latin

Bruno BUREAU, Maître de conférences, ENS Lettres et Sciences humaines
Gérard SALAMON, Maître de conférences, ENS Lettres et Sciences humaines

Polonais

Hanna KONICKI, Maître de conférences, Université Paris 4 – Sorbonne
Malgorzata SMORAG-GOLDBERG, Professeur agrégée, Université Paris 4 – Sorbonne

Portugais

Saulo NEIVA, Maître de conférences, Université de Clermont-Ferrand
Anne-Marie PASCAL, Maître de conférences, Université Lumière – Lyon 2

Russe

Gayaneh ARMAGANIAN-LE VU, Professeur agrégée, Lycée de Cesson – Sonia Delaunay,
Vert-Saint-Denis
Sylvie MARTIN, Professeur des universités, ENS Lettres et Sciences humaines

Liste des personnels du service concours de l'ENS Lettres et Sciences humaines

Wafaâ FAWZI, Responsable du service du concours
Madeleine GUERRERO, Secrétaire du concours
Annette HOUDE, Secrétaire du concours
Rose-Line NEHRING, Secrétaire du concours
Annie PORTIER, Secrétaire du concours

2522Le **B.O.**
N° 39
24 OCT.
2002**ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR, RECHERCHE
ET TECHNOLOGIE****ENS DE FONTENAY -
SAINT-CLOUD À LYON****NOR** : RECR0200321A
RLR : 441-0c**ARRÊTÉ DU 30-8-2002**
JO DU 3-10-2002**REC
DR**

Programme des épreuves du concours d'admission dans les séries lettres, langues vivantes et sciences humaines - session 2003

Vu D. n° 85-789 du 24-7-1985 ; D. n° 87-696 du 26-8-1987 ; A. du 7-1-2002 mod. ; avis du CNESER du 22-7-2002

Article 1 - Le programme des concours d'admission en première année à l'École normale supérieure de Fontenay - Saint-Cloud à Lyon pour la session 2003 dans les séries lettres, langues vivantes et sciences humaines

est fixé conformément à l'annexe ci-jointe.

Article 2 - La directrice de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 30 août 2002

Pour le ministre de la jeunesse,
l'éducation nationale et de la recherche
et par délégation,
Par empêchement de la directrice
de la recherche,
Le professeur des universités
Jean-François MELA

Annexe

PROGRAMME D'ADMISSION À L'ENS LETTRES ET SCIENCES HUMAINES POUR LA SESSION 2003

SÉRIES "LETTRES", "LANGUES VIVANTES", "SCIENCES HUMAINES"

Littérature française

- a) Rabelais, Gargantua, éd. Françoise Joukovsky, Paris, Flammarion, 1995, GF, n° 751. ISBN 2-08-070751-5.
- b) Marivaux, Les Fausses Confidences, La Dispute, La Colonie, Théâtre complet, éd. Frédéric Deloffre, LGF, 2000. ISBN 2-253-13253-5.
- c) Rimbaud, Illuminations, Une Saison en enfer, éd. Pierre Brunel, Le livre de poche classique n° 9636, 1998. ISBN 2-253-09636-9.
- d) Aragon, Le Paysan de Paris, Paris, Gallimard, 1978, Folio n° 782. ISBN 2-07-036782-7.

Philosophie

1 - Programme commun à tous les candidats

- L'État.

2 - Programme complémentaire pour l'option philosophie

1 - Questions

- a) La causalité.
- b) L'organisme.

2 - Auteurs

- a) Aristote, Ethique à Nicomaque, éd. Jules Tricot, Paris, Vrin, 2001. ISBN 2-7116-0022-X.

b) Hegel, Préface de La Phénoménologie de l'esprit, éd. et trad. par Jean-Pierre Lefebvre, Paris, Flammarion, 1996, GF n° 953. Éd. bilingue. ISBN 2-08-070953-4.

Histoire

1 - Programme commun à tous les candidats

- Le Proche-Orient arabe de 1916 à 1967 (Syrie-Liban, Israël-Palestine, Jordanie, Irak, Péninsule arabe, Égypte) : de la fin de l'Empire ottoman aux États-nations.

2 - Programme complémentaire pour l'option histoire-géographie

- Culture et société sous Louis XIV (1661-1715).
 - La société autour de l'an mil (Occident chrétien, v. 950 - v. 1050).

Géographie

1 - Programme commun à tous les candidats

- Les migrations de population (on entendra par migrations les seules formes de mobilité spatiale qui ont pour effet de transférer la résidence des intéressés).

2 - Programme complémentaire pour l'option histoire-géographie

- À l'écrit : un commentaire de documents géographiques relatifs à la France métropolitaine. Le document de base est une carte topographique. À l'appui du commentaire de celle-ci, le jury peut proposer un extrait de carte topographique (à une autre échelle ou d'une autre édition) ou un carton géologique adapté.

- À l'oral : un commentaire de carte topographique au 1/25 000^e ou au 1/50 000^e portant sur la France (DOM compris). La carte est accompagnée de documents complémentaires (cartes d'autres éditions ou d'autre échelle, cartes thématiques, photographies, statistiques, extraits de textes...).

Explications d'auteurs

A - Auteurs anciens (option lettres classiques)

1 - Grec

a) Homère, Odyssée 2, chant IX, Paris, Belles lettres, 2001, Classiques en Poche n° 59. ISBN 2-251-79958-3. Bilingue.

b) Isocrate, Discours 4, Panathénaïque, § 1 à 198, Paris, Belles Lettres, 1972. Collection des universités de France. ISBN 2-251-00175-1. Éd. Bilingue.

2 - Latin

a) Horace, Satires livre 1, satires 1, 2, 3, 4, 5 et 9, Paris, Belles Lettres, Collection des universités de France, 1995. ISBN 2-251-01100-5. Bilingue.

b) Pline le Jeune, Le Panégyrique de Trajan, dans Pline le Jeune, Lettres, tome 4, Paris, Belles Lettres, Collection des Universités de France. ISBN 2-251-01192-7.

B - Auteurs français (option lettres modernes)

a) Marguerite de Navarre, L'Heptaméron, éd. Nicole Cazauran, Paris, Gallimard, 2000, Folio classique n° 3359. ISBN 2-07-040156-1.

b) Racine, Mithridate, éd. G. Forestier, Paris, Gallimard, 1999, Folio théâtre n° 56. ISBN : 2-07-040481-1.

c) Racine, Britannicus, éd. G. Forestier, Paris, Gallimard, 2000, Folio classique n° 3378. ISBN 2-07-041439-6.

C - Auteurs étrangers (option langues vivantes)

1 - Auteurs de langue allemande

a) Johann Wolfgang von Goethe, 50 Gedichte, ausgewählt von Dietrich Bode, Stuttgart, Reclam, 1999. ISBN 3-15-006783-9.

b) Georg Büchner, Woyzeck, Studienausgabe, Stuttgart, Reclam, 1999. ISBN 3-15-018007-4.

c) Hermann Hesse, Demian, Frankfurt a.M., Suhrkamp, 1976, Taschenbuchverlag, st 206. ISBN 3-518-36706-4.

2524 | *L. B.O.*
N° 39
24 OCT.
2002 | *ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR, RECHERCHE
ET TECHNOLOGIE*

2 - Auteurs de langue anglaise

- a) William Shakespeare, *The Sonnets and A Lover's Complaint*, (seulement les sonnets à la "Black Lady") Londres, Penguin Classics, 2000. ISBN 0-14-043684-7.
b) Jane Austen, *Emma*, ed. S.M. Parrish, New-York, Norton Critical Edition, 2000. ISBN 0-393-97284-4.
c) Tennessee Williams, *A Street Car Named Desire*, ed. E.M. Browne, Londres, Penguin, 2000. ISBN 0-14-118256-3.

3 - Auteurs de langue arabe

- a) *Maqāmāl al-Hamadānī et maqāmāt al-Harīrī* : ١ من مقامات الحمذاني، ومقامات الحريري

- *al-maqāma l-baḡdādiyya*. المقامة البغدادية

- *al-maqāma l-baṣriyya*. المقامة البصرية

- *al-maqāma l-kūfiyya*. المقامة الكوفية

- *al-maqāma l-ḥulwāniyya*. المقامة الحلوانية.

- b) Tayyib Sālih, *Mawsim al-hiḡra ilā l-šamāl*, Dār al-ḡanūb, 2000, Tunis.

٢ الطيب صالح، "موسم الهجرة إلى الشمال"، دار الجنوب للنشر، تونس.

4 - Auteurs de langue chinoise

- a) She Lao 老舍, *Chaguan* 茶馆, Beijing, éd. Renmin Wenxue Chubanshe 人民文学出版社, 1998, 66 p. ISBN 7-02-001857-2 (ou n'importe quelle autre édition).
Traduction française : *Maison de thé*, Beijing, éd. Waiwen Chubanshe, 1987.
b) Shaogong Han 韩少功, « Nü, nü, nü » 女, 女, 女, dans « Recueil de textes choisis par l'auteur /Romans/ Ba, ba, ba » 韩少功自选集/中篇集/爸, 爸, 爸, Beijing, éd. Zuoja Chubanshe 作家出版社, 1996. ISBN 7-5063-1043-0/I. 1032 (ou n'importe quelle autre édition).
Traduction française : *Femme, femme, femme*, éd. Philippe Piquier, 1990-1991, réédition en livre de poche, 2000. ISBN 2-87730-474-4.

5 - Auteurs de langue espagnole

- a) Lazarillo de Tormes, edición de Francisco Rico, con un apéndice bibliográfico por Bienvenido C. Morros, (decimocuarta edición), Madrid, Cátedra 1999, Letras hispánicas, 44. ISBN 84-376-0660-8.
b) Ramón del Valle-Inclán, *La hija del capitán*, in : *Martes de carnaval*, edición Jesús Rubio Jiménez, (decimooctava edición), Madrid, Espasa-Calpe, 1994, Austral, 256. ISBN 84-239-7256-9.
c) Octavio Paz, IV "¿Aguila o sol? [1949-1950]", p. 221 à 297, et V "La estación violenta [1948-1957]", p. 299 à 355, in : *Libertad bajo palabra*, edición de Enrico Mario Santí, (cuarta edición), Madrid, Cátedra, 2000, Letras hispánicas, 250. ISBN 84-376-0775-2.

6 - Auteurs de langue grecque moderne

- a) Leonis de Theotocas, *Λεωνής* (1940), ouvrage régulièrement réimprimé aux éditions Hestia, Athènes, collection "Σειρά ἐκλεκτῶν ἔργων νεοελληνικῆς λογοτεχνίας". ISBN 960-05-0189-0.
- b) Ghiannis Ritsos, « Ἐπιτάφιος », « Τὸ τραγούδι τῆς ἀδελφῆς μου », « Ἐαρινὴ συμφωνία », « Τὸ ἐμβατήριον τοῦ ὠκεανοῦ », « Παλιὰ μαζούρκα σὲ ρυθμὸ βροχῆς », in : Γιάννης Ρίτσος, *Ποιήματα 1930-1960*, τ. Α', 1930-1942, Athènes, éditions Kédros, 1961, et nombreuses réimpressions ultérieures.

7 - Auteurs de langue hébraïque

- a) Bible : Osée, chapitre II.
- b) Nathan Alterman, *Leqef mi-š irey Natan Alterman*, coll. *Geš er lammiš talmim*, Jérusalem 1979 : (' od h ozer hanniggun ; hammiš teh ; yareah ; leyl š arav ; leyl qayiš ; haruah ' im kol aḥ yoteya ; ' al hayyeled 'avram ; ha'em haš š eliš it ; hinneh tammu yom qerav we' arbo ; ' eš hazzayit).

לקט משירי נתן אלטרמן (עוד חוזר הנגון ; המשתה ; גרם ; ליל שרבו ; ליל קיץ ; הרוח עם כל

אחייתיך ; על הילד אברהם ; האם השלישית ; הגה תמו יום קרב וערבוב ; עץ הציט)

- c) Amos Oz, *har ha' eš a hara' a* et *'adon Levi in Har ha' eš a hara' a*, Tel-Aviv, ' Am ' oved, 1976.

8 - Auteurs de langue italienne

- a) Dante : Vita nuova, chap. II, III, V, X, XII, XIV, XVIII, XX, XXI, XXIII, XXV, XXVI, XXXI, XXXV, XXXIX, Milan, Ed Mondadori, 2002.
- b) Bernardo Dovizi da Bibbiena, *La Calandria*, Turin, Einaudi, 1967. ISBN 88-06-06254-9.
- c) Giacomo Leopardi, *La Ricordanza*, All'Italia, La quiete dopo la tempesta, Il Sabato del villaggio, La Ginestra, A Silvia, Milan, Edition Rizzoli, 1999.
- d) Luigi Pirandello, *Quaderni di Serafino Gubbio operatore*, 9e ed, Milan, Oscar Mondadori, 2000.

9 - Auteurs de langue japonaise

- a) 山川方夫、「夏の葬列」、「夏の葬列」、集英社文庫
Masao Yamakawa, "Natsu no sôretsu", in *Natsu no sôretsu*, collection Shûeisha bunko. ISBN 4-08-752014-5.
- b) 吉村昭、「水の葬列」、「水の葬列」、新潮文庫
Akira Yoshinura, "Mizu no sôretsu", in *Mizu no sôretsu*, collection Shinchôsha bunko. ISBN 4-10-111704-7.
- c) 山本周五郎、「赤ひげ診療譚」、新潮文庫
Shûgorô Yamamoto, *Akahige shinryô tan*, collection Shinchôsha bunko. ISBN 4-10-113406-5.

10 - Auteurs de langue polonaise

- a) Cyprian Norwid, *Vade-mecum*, Wrocław, éd. Biblioteka Narodowa, 1999. ISBN 83-04-04444-7
- b) Boleslaw Leśmian, *Poezje wybrane*, Wrocław, éd. Biblioteka Narodowa, 1991. ISBN 83-04-03635-5.
- b) Witold Gombrowicz, *Ferdydurke*, Kraków, éd. Wydawnictwo Literackie, 1994. ISBN 83-08-02561-7.

2526 | *L. B.O.* | *ENSEIGNEMENT*
N° 39 | *SUPÉRIEUR, RECHERCHE*
24 OCT. | *ET TECHNOLOGIE*
2002

11 - Auteurs de langue portugaise

a) António Lobo Antunes, *Manual dos Inquisidores*, Lisboa, Publicações Dom Quixote, 1996. ISBN 972-20-1334-3.

b) João Ubaldo Ribeiro, *Sargento Getúlio*, Rio de Janeiro, Editora Nova Fronteira, 1971. ISBN 852-09-0420-3.

c) Mia Couto, *Terra Sonâmbula*, Lisboa, Caminho, 1992. ISBN 972-21-0790-9.

12 - Auteurs de langue russe

a) Tchekhov, "Diadia Vania", in *P'esy*, Drofa, 2001. ISBN 5-7107-1800-9.

b) Boulgakov, *Sobach'e serdce*, Paris, YMCA-Press, 1985. ISBN 2-85065-070-6.

c) Dostoievski, *Belye nochi*, in *Povesti i rasskazy tome II*, Paris, YMCA-Press.

**Inscrits, admissibles et admis de 1999 à 2003
par série et options**

SÉRIES	OPTIONS	SPÉCIALITÉS	SESSION 1999		SESSION 2000		SESSION 2001		SESSION 2002		SESSION 2003			
			INSCRITS	ADMIS- SIBLES	ADMIS	INSCRITS	ADMIS- SIBLES	ADMIS	INSCRITS	ADMIS- SIBLES	ADMIS	INSCRITS	ADMIS- SIBLES	ADMIS
LETTRES	CLASSIQUES	Latin	91	8	6	85	5	3	77	10	4	54	8	5
	MODERNES	Grec	43	4	2	34	3	1	44	2	1	25	4	1
Sous-total 1			631	59	28	717	64	32	652	60	31	624	61	31
			765	71	36	836	72	36	773	72	36	703	73	37
LANGUES VIVANTES	Allemand		126	19	10	116	22	12	106	18	12	72	13	10
	Anglais		332	37	15	370	43	18	367	35	13	396	37	12
	Arabe		1	1	1	1	1							
	Chinois		1											
	Espagnol		63	8	4	75	7	5	86	13	5	2	1	1
	Grec moderne		1			2	1		1			96	14	6
	Hébreu					1								
	Italien		17	4	3	13	1	5	15	2	2	19	6	5
	Japonais		1			1			1			1	1	0
	Polonais													
	Portugais		1	1	1	1	1	1	1	1	1			
	Russe		10	3	2	6	1	1	4	1	1	10	2	2
	Sous-total 2			553	73	36*	581	77	35	576	72	36*	596	74
						(+5 Cachan)			(+1 Cachan)			(+1 Cachan)		
SCIENCES HUMAINES	HISTOIRE & GÉOGRAPHIE		557	47	22	613	45	23	621	44	23	747	43	20
	PHILOSOPHIE		264	27	16	266	31	15	272	29	15	264	34	18
Sous-total 3			821	74	38	879	76	38	891	78	38	1011	77	38
SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES			314	39	5	339	37	5	374	64	6*	375	48	5

* dont 1 candidat à titre étranger

** dont 2 candidats à titre étranger

Statistiques et résultats

Série Lettres

Statistiques générales

	Filles	Garçons	Total
Inscrits	578	125	703
Présents à l'écrit	557	119	676
Admissibles	58	15	73
<i>Option Lettres classiques</i>	10	2	12
<i>Option Lettres modernes</i>	48	13	61
Équivalences Deug	96	28	124
Présents à l'oral	57	14	71
Admis	30	7	37
Liste complémentaire	1	1	2

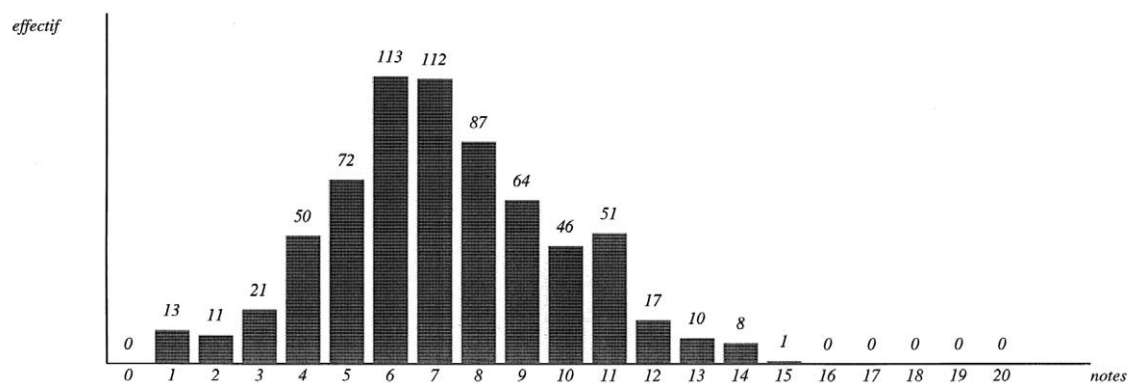
Résultats par classes préparatoires

ACADÉMIE	LYCÉE	INSCRITS			PRÉSENTS			ADMISSIBLES			ADMIS			L. COMPL.		
		F	G	T	F	G	T	F	G	T	F	G	T	F	G	T
AIX-MARSEILLE	PAUL CEZANNE	9	6	15	9	6	15	0	1	1	0	1	1	0	0	0
AMIENS	HENRI MARTIN	5	1	6	5	1	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AMIENS	PIERRE D'AILLY	10	1	11	9	1	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AMIENS	LOUIS THUILLIER	7	1	8	7	1	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ANTILLES	BELLEVUE	2	1	3	2	1	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0
BESANCON	LOUIS PASTEUR	10	0	10	10	0	10	1	0	1	1	0	1	0	0	0
BORDEAUX	BERTRAN DE BORN	6	1	7	6	1	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0
BORDEAUX	CAMILLE JULLIAN	13	6	19	12	6	18	2	1	3	2	0	2	0	1	1
CAEN	MALHERBE	2	1	3	2	1	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CAEN	JEAN-FRANCOIS MILLET	6	1	7	5	1	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CORSE	GIOCANTE DE CASABIANCA	2	0	2	2	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DIJON	CARNOT	7	2	9	7	2	9	3	0	3	2	0	2	0	0	0
GRENOBLE	L. BERTHOLLET	12	3	15	11	3	14	0	0	0	0	0	0	0	0	0
GRENOBLE	CHAMPOLLION	4	0	4	4	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LA RÉUNION	LECONTE DE LISLE	6	0	6	6	0	6	2	0	2	2	0	2	0	0	0
LILLE	ALBERT CHATELET	11	0	11	11	0	11	2	0	2	0	0	0	0	0	0
LILLE	FAIDHERBE	9	5	14	9	5	14	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LILLE	GAMBETTA	16	5	21	16	5	21	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LILLE	MARIETTE	6	1	7	6	1	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LILLE	WATTEAU	6	1	7	6	1	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LYON	CLAUDE FAURIEL	6	2	8	6	2	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LYON	EDOUARD HERRIOT	16	3	19	16	3	19	2	1	3	1	1	2	0	0	0
LYON	DU PARC	8	2	10	8	2	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LYON	SAINTE MARIE	7	4	11	7	4	11	1	1	2	0	0	0	0	0	0
MONTPELLIER	JOFFRE	4	1	5	4	1	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0
NANCY-METZ	GEORGES DE LA TOUR	12	1	13	12	1	13	0	0	0	0	0	0	0	0	0
NANCY-METZ	HENRI POINCARÉ	9	1	10	9	1	10	2	0	2	0	0	0	0	0	0
NANTES	GABRIEL GUIST'HAU	10	3	13	10	3	13	0	0	0	0	0	0	0	0	0
NANTES	LA PERVERIE	5	1	6	5	1	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0
NICE	DUMONT D'URVILLE	8	0	8	8	0	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0
NICE	MASSENA	7	0	7	7	0	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ORLÉANS-TOURS	DESCARTES	7	2	9	7	2	9	1	2	3	0	0	0	0	0	0
ORLÉANS-TOURS	POTHIER	7	0	7	7	0	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PARIS	AUGUSTE BLANQUI	3	0	3	3	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PARIS	HONORE DE BALZAC	12	2	14	11	2	13	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PARIS	BLOMET	13	6	19	13	6	19	0	1	1	0	0	0	0	0	0
PARIS	HELENE BOUCHER	9	0	9	9	0	9	1	0	1	1	0	1	0	0	0
PARIS	CHAPTAL	18	4	22	18	4	22	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PARIS	CONDORCET	10	3	13	10	1	11	3	0	3	1	0	1	0	0	0
PARIS	MADELEINE DANIELOU	11	1	12	9	1	10	2	0	2	1	0	1	0	0	0
PARIS	VICTOR DURUY	17	2	19	17	1	18	1	0	1	1	0	1	0	0	0
PARIS	FENELON	18	3	21	18	3	21	5	1	6	2	1	3	0	0	0
PARIS	JULES FERRY	6	1	7	5	1	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PARIS	HENRI IV	18	8	26	16	8	24	7	2	9	5	2	7	0	0	0
PARIS	JANSON DE SAILLY	0	1	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PARIS	JEAN JAURES	4	0	4	4	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PARIS	J. D'ALBRET/DEBUSSY	12	3	15	11	2	13	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PARIS	LOUIS PASTEUR	6	0	6	4	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PARIS	LA BRUYERE	5	3	8	5	3	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PARIS	LAKANAL	15	5	20	15	5	20	6	2	8	3	1	4	0	0	0
PARIS	DR LEDERMANN	9	1	10	9	1	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PARIS	LEGION D'HONNEUR	8	0	8	8	0	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PARIS	MICHELET	9	1	10	9	1	10	1	0	1	0	0	0	0	0	0
PARIS	CLAUDE MONET	20	4	24	20	4	24	4	0	4	3	0	3	0	0	0
PARIS	SCHWEITZER	8	1	9	8	1	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PARIS	SAINTE MARIE	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
POITIERS	GUEZ DE BALZAC	5	1	6	5	1	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0
POITIERS	CAMILLE GUERIN	5	0	5	5	0	5	1	0	1	1	0	1	0	0	0
REIMS	JEAN JAURES	15	3	18	14	3	17	1	0	1	0	0	0	0	0	0
RENNES	CHATEAUBRIAND	13	2	15	13	1	14	7	0	7	4	0	4	1	0	1
RENNES	KERICHEN	11	1	12	11	1	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ROUEN	JEANNE D'ARC	9	0	9	9	0	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0
STRASBOURG	FUSTEL DE COULANGES	9	3	12	8	3	11	1	1	2	0	1	1	0	0	0
TOULOUSE	PIERRE DE FERMAT	1	2	3	0	2	2	0	1	1	0	0	0	0	0	0
TOULOUSE	SAINTE SERNIN	18	2	20	18	2	20	2	0	2	0	0	0	0	0	0
	CANDIDATS LIBRES	5	6	11	1	5	6	0	1	1	0	0	0	0	0	0
TOTAL		578	125	703	557	119	676	58	15	73	30	7	37	1	1	2

(F = Filles, G = Garçons, T = Tous, Présents = Présents à au moins une épreuve, L. COMPL. = Liste Complémentaire)

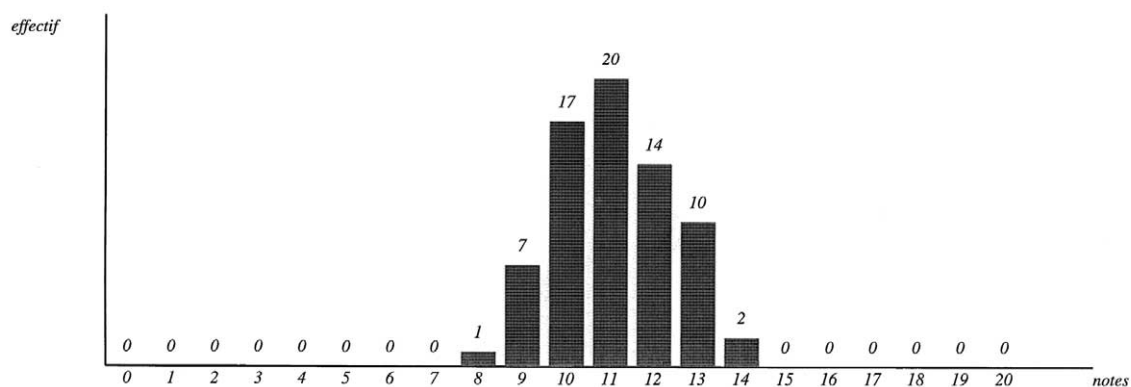
Statistiques des moyennes générales d'admissibilité

Total inscrits : 703 – Total présents : 676
 Moyenne mini. : 00.13 – Moyenne maxi. : 14.25 – Écart type : 02.64



Statistiques des moyennes générales d'admissibilité

Total admissibles : 73 – Total présents à l'oral : 71
 Moyenne mini. : 08.00 – Moyenne maxi. : 14.04 – Moyenne : 10.38 – Écart type : 01.50



Résultats par épreuves écrites et orales

NOTE	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	MINI.	MAXI.	MOY.	EC. TYPE	
ÉPREUVES ÉCRITES																										
Français commun	0	25	29	59	107	35	108	85	40	53	35	24	14	23	1	10	11	2	4	0	0	00,50	18,00	06,44	03,49	
Géographie commune	0	23	22	64	94	104	100	67	66	34	27	20	19	16	8	5	0	0	0	0	0	01,00	15,00	06,23	02,97	
Histoire commune	0	32	39	40	63	64	79	78	81	59	45	36	29	8	5	3	2	1	0	0	0	01,00	17,00	06,72	03,16	
Philosophie commune	0	29	36	61	73	101	87	102	61	44	26	26	14	9	4	1	0	0	0	0	0	01,00	15,00	06,01	02,77	
Version allemande	0	14	13	8	7	7	15	13	8	14	9	5	10	11	7	7	5	3	0	0	0	01,00	17,00	07,95	04,61	
Version anglaise	0	23	8	12	14	15	24	38	45	51	42	44	31	26	25	11	9	2	0	0	0	00,50	17,00	08,65	03,73	
Version arabe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	12,50	17,00	14,75	03,18		
Version espagnole	4	0	1	3	3	3	8	6	1	6	12	5	4	7	1	1	0	0	0	0	00,00	14,50	07,95	03,67		
Version italienne	0	0	0	2	0	0	1	2	0	0	0	2	3	7	0	0	0	0	0	0	03,00	13,00	10,24	03,58		
Version japonaise	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	08,00	08,00	08,00	00,00		
Version russe	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	01,50	06,00	03,75	03,18		
ÉPREUVES ORALES																										
Option Lettres modernes	0	26	6	0	40	87	100	94	83	56	34	21	18	5	1	6	6	6	3	1	0	00,50	19,00	07,13	03,06	
Option Latin (Lettres classiques)	1	11	0	1	2	5	3	4	3	1	2	1	4	7	1	1	3	0	0	0	0	00,00	16,00	07,22	05,06	
Option Grec (Lettres classiques)	0	2	1	2	1	2	0	1	3	1	1	1	0	2	1	2	1	0	0	1	0	00,50	19,00	08,41	05,33	
ÉPREUVES ORALES																										
Français	0	0	0	1	1	2	4	7	6	1	6	3	8	7	8	9	3	3	1	0	0	03,00	18,00	11,17	03,64	
Culture littéraire générale	0	5	13	7	8	11	4	4	3	2	3	2	4	0	0	2	1	0	1	1	0	00,50	19,00	05,85	04,30	
Oral Modernes : texte < 1715	0	0	0	0	3	8	8	8	6	3	3	5	4	5	2	2	1	2	0	0	0	04,00	17,00	08,90	03,56	
Oral Modernes : opt. Latin	0	0	0	0	0	2	1	3	2	2	1	2	2	2	1	2	1	1	1	0	0	05,00	18,00	10,78	03,88	
Oral Modernes : opt. Allemand	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	2	2	1	0	0	1	0	0	0	0	08,00	16,00	11,50	02,45	
Oral Modernes : opt. Anglais	0	0	0	0	0	1	2	3	1	1	3	2	2	0	5	2	0	0	0	0	0	05,00	15,00	10,34	03,25	
Oral Modernes : opt. Espagnol	0	0	0	0	0	2	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	05,00	14,00	07,50	04,36		
Oral Modernes : opt. Italien	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	13,00	13,00	13,00	00,00		
Oral Classiques : texte Latin	0	1	0	0	2	0	1	0	0	1	1	0	1	1	1	1	0	0	0	1	0	01,00	19,00	09,73	05,52	
Oral Classiques : texte Grec	0	0	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	3	1	0	2	1	0	0	1	0	03,00	18,50	11,77	04,43	

Candidats admis sur liste principale

Session 2003

E.N.S. Lettres et Sciences humaines
Série Lettres
Liste des candidats admis

Les candidats dont les noms suivent sont proposés pour l'admission sous réserve qu'ils fournissent à l'administration les documents justifiant leur capacité à concourir.

Rang	
01	Melle KREPLAK Yaël Anne
02	M. KIES Nicolas
03	Melle MORIN Marjolaine Claire
04	Melle ZENETTI Marie-Jeanne Agnès
04	Melle NOESSER Cécile Anne-Lise Frédérique
04	M. NORMAND Olivier Jean
07	Melle NATVEL Valérie Claire
08	Melle HARPIN Tina
09	Melle BARTHOLOMOT Pauline Chloé Jacqueline
10	Melle PEYROLES Aurore Clémence Juliette
11	Melle BOURSE Alexandra Fernande
12	Melle DURAND Bérangeère Audrey
13	Melle MAUSSION Claire Agathe Maria
14	M. de CAILLEBOT de La SALLE Hugues Jacques
14	Melle MAHIOU Cécile Amélie
16	Melle LOUYS Valérie
17	Melle TOUYA Aurore
18	Melle BOURNONVILLE Coralie Geneviève Jacqueline
19	Melle LE MEUR Chloé
20	Melle OUAKIL Marie-Cécile Emilie
21	Melle ETEMAD-KASAEYAN Emilie
22	Melle POULET Françoise Anne Mai
22	M. GRIS Fabien Simon
22	M. SIAUD Florent Yohan
25	Melle CHEVALLIER Marie Paule Amélie
26	Melle DALLIES Marie Lucile
27	Melle LANGLADE Magali Claude Marie Claire
27	Melle CORNEN Mathilde Mailys
29	Melle BARJOU Nathalie Madeleine Marie
30	Melle LHOSTIS Nathalie Dominique Jeanne
31	M. de MOUCHERON Thomas Marie Etienne
31	Melle TURQUETY Hélène Ariane Emmanuelle
33	Melle NOEL Anne-Sophie Justine
34	M. PATE Pierre Jean Gilles René
35	Melle CATALAN Anne Sophie Elisabeth
35	Melle COTTAREL Sophie Marie Monique
37	Melle HEBERT Sophie Clémentine

Le 05/08/2003
M. Sylvain AUROUX

Le Président du jury

Ministère de l'Éducation Nationale
ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
15, Parvis René Descartes - BP 7000
69342 LYON CEDEX 07

Candidats admis sur liste complémentaire

Session 2003

E.N.S. Lettres et Sciences humaines
Série Lettres
Liste complémentaire

Rang
038
039

M. VERGER Julien Gabriel Stéphane
Melle DEVAUCHELLE Sophie Marie Thérèse

Le 05/08/2003
M. Sylvain AUROUX

Le Président du jury



Ministère de l'Éducation Nationale
ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
Parvis René Descartes - BP 7000
69542 LYON CEDEX 07

Série Langues vivantes

Statistiques générales

	Filles	Garçons	Total
Inscrits	533	63	596
Présents à l'écrit	522	61	583
Admissibles	66	8	74
Équivalences Deug	158	21	179
Présents à l'oral	65	8	73
Admis	33	3	36
Liste complémentaire	2	1	3

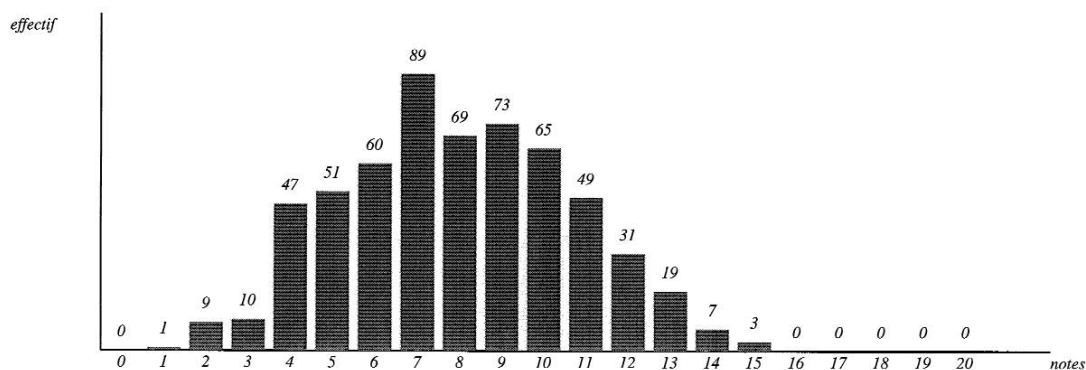
Résultats par classes préparatoires

ACADÉMIE	LYCÉE	INSCRITS			PRÉSENTS			ADMISSIBLES			ADMIS			L. COMPL.		
		F	G	T	F	G	T	F	G	T	F	G	T	F	G	T
AIX-MARSEILLE	PAUL CÉZANNE	12	1	13	12	1	13	1	0	1	1	0	1	0	0	0
AMIENS	HENRI MARTIN	6	0	6	6	0	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AMIENS	PIERRE D'AILLY	10	0	10	10	0	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AMIENS	LOUIS THULLIER	15	1	16	14	1	15	1	0	1	0	0	0	0	0	0
ANTILLES	BELLEVUE	5	0	5	5	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0
BESANCON	LOUIS PASTEUR	8	1	9	8	1	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0
BORDEAUX	BERTRAN DE BORN	4	0	4	4	0	4	1	0	1	1	0	1	0	0	0
BORDEAUX	CAMILLE JULLIAN	16	1	17	16	1	17	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CAEN	MALHERBE	13	1	14	13	1	14	0	1	1	0	0	0	0	0	0
CAEN	JEAN-FRANCOIS MILLET	7	2	9	7	2	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CORSE	GIOCANTE DE CASABIANCA	4	0	4	4	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DIJON	CARNOT	7	2	9	7	2	9	2	0	2	0	0	0	0	0	0
GRENOBLE	L. BERTHOLLET	6	1	7	6	1	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0
GRENOBLE	CHAMPOLLION	3	1	4	3	1	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LA RÉUNION	LECONTE DE LISLE	4	0	4	4	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LILLE	FAIDHERBE	26	2	28	26	2	28	2	0	2	1	0	1	0	0	0
LILLE	GAMBETTA	12	0	12	12	0	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LILLE	MARIETTE	4	1	5	4	1	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LYON	CLAUDE FAURIEL	3	1	4	3	1	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LYON	ÉDOUARD HERRIOT	13	3	16	12	3	15	1	1	2	1	0	1	0	0	0
LYON	DU PARC	10	1	11	10	1	11	5	1	6	1	1	2	0	0	0
MONTPELLIER	JOFFRE	17	1	18	17	1	18	3	0	3	0	0	0	0	0	0
NANCY-METZ	GEORGES DE LA TOUR	16	6	22	16	6	22	0	0	0	0	0	0	0	0	0
NANCY-METZ	HENRI POINCARÉ	10	1	11	10	1	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0
NANTES	GABRIEL GUIST'HAU	3	0	3	3	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0
NANTES	LA PERVERIE	3	0	3	3	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0
NICE	DUMONT D'URVILLE	11	1	12	11	1	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0
NICE	MASSENA	11	2	13	9	2	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ORLÉANS-TOURS	DESCARTES	5	0	5	5	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ORLÉANS-TOURS	POTHIER	15	0	15	15	0	15	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PARIS	AUGUSTE BLANQUI	1	1	2	1	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PARIS	BLOMET	5	1	6	5	1	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PARIS	CHAPTAL	20	3	23	19	3	22	2	0	2	0	0	0	0	0	0
PARIS	CONDORCET	5	2	7	5	2	7	1	1	2	0	0	0	0	0	0
PARIS	J. D'ALBRET/DEBUSSY	6	0	6	4	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PARIS	MADELEINE DANIELOU	7	2	9	7	2	9	2	0	2	1	0	1	0	0	0
PARIS	VICTOR DURUY	8	0	8	8	0	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PARIS	FENELON	36	6	42	36	6	42	19	2	21	10	1	11	1	0	1
PARIS	JULES FERRY	12	0	12	12	0	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PARIS	HENRI IV	15	2	17	15	2	17	9	0	9	6	0	6	0	0	0
PARIS	JEAN JAURES	3	0	3	3	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PARIS	LA BRUYERE	18	0	18	18	0	18	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PARIS	LAKANAL	13	2	15	12	1	13	4	0	4	4	0	4	0	0	0
PARIS	DR LEDERMANN	2	0	2	2	0	2	1	0	1	1	0	1	0	0	0
PARIS	LEGION D'HONNEUR	2	0	2	2	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PARIS	MICHELET	9	1	10	9	1	10	1	0	1	0	0	0	0	0	0
PARIS	CLAUDE MONET	4	2	6	4	2	6	1	1	2	1	0	1	0	1	1
PARIS	LOUIS PASTEUR	5	1	6	4	1	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0
POITIERS	CAMILLE GUERIN	9	0	9	8	0	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0
REIMS	JEAN JAURES	8	0	8	8	0	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RENNES	CHATEAUBRIAND	20	4	24	20	4	24	4	1	5	1	1	2	1	0	1
RENNES	KERICHEN	10	0	10	10	0	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ROUEN	JEANNE D'ARC	7	1	8	7	1	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0
STRASBOURG	FUSTEL DE COULANGES	13	2	15	13	2	15	4	0	4	3	0	3	0	0	0
TOULOUSE	PIERRE DE FERMAT	1	0	1	1	0	1	1	0	1	1	0	1	0	0	0
TOULOUSE	SAINT SERNIN	14	1	15	14	1	15	1	0	1	0	0	0	0	0	0
	CANDIDATS LIBRES	1	2	3	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL		533	63	596	522	61	583	66	8	74	33	3	36	2	1	3

(F = Filles, G = Garçons, T = Tous, Présents = Présents à au moins une épreuve, L. COMPL. = Liste Complémentaire)

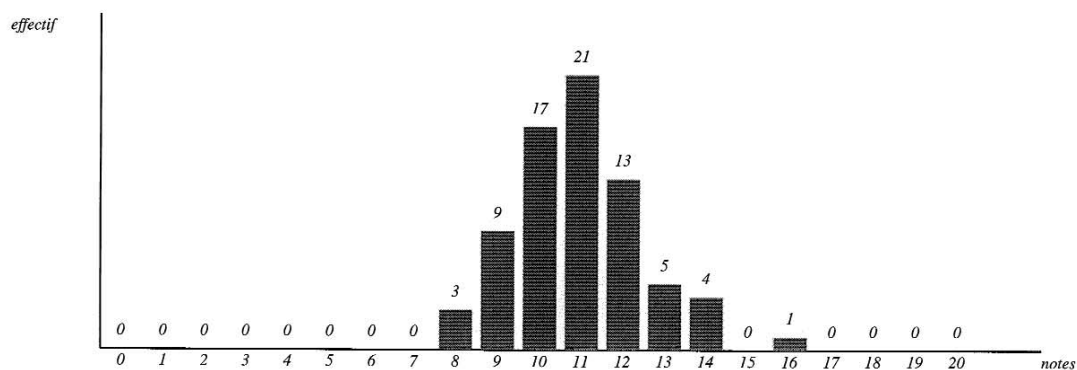
Statistiques des moyennes générales d'admissibilité

Total inscrits : 596 – Total présents : 583
 Moyenne mini. : 00.63 – Moyenne maxi. : 14.75 – Moyenne : 07.48 – Écart type : 02.71



Statistiques des moyennes générales d'admissibilité

Total admissibles : 74 – Total présents à l'oral : 73
 Moyenne mini. : 07.61 – Moyenne maxi. : 15.14 – Moyenne : 10.44 – Écart type : 01.50



Résultats par épreuves écrites

NOTE	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	MINI.	MAXI.	MOY.	EC. TYPE
------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	-------	-------	------	----------

ÉPREUVES ÉCRITES

Français commun	1	34	0	34	66	75	100	0	70	43	31	22	10	0	13	12	2	0	0	0	0	00,00	16,50	06,86	03,44
Géographie commune	1	19	19	41	67	110	79	71	50	27	20	22	17	10	12	9	4	3	1	0	0	00,00	18,00	06,57	03,28
Histoire commune	0	27	24	43	44	62	73	60	64	41	32	38	22	12	4	0	2	0	0	0	0	00,50	17,00	07,08	03,43
Philosophie commune	0	20	34	63	85	83	72	54	52	29	38	8	18	11	7	4	3	2	0	0	0	01,00	17,00	06,15	03,17

Version allemande	0	2	2	3	1	1	4	7	8	2	11	8	13	4	1	2	1	1	0	0	0	00,50	17,00	09,18	03,52
Version anglaise	0	11	6	8	19	20	20	30	37	41	45	44	39	24	20	11	5	5	0	0	0	00,50	17,00	08,97	03,55
Version chinoise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	14,00	15,00	14,50	00,71	
Version espagnole	1	0	0	0	0	2	1	2	1	8	10	16	19	15	15	5	0	0	0	0	0	00,00	15,00	11,24	02,46
Version italienne	0	0	0	0	0	1	0	1	0	1	4	2	0	2	3	5	0	0	0	0	0	04,50	15,00	11,76	02,96
Version japonaise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10,00	10,00	10,00	00,00	
Version russe	0	0	0	1	2	1	1	1	0	1	0	1	0	0	0	0	2	0	0	0	0	03,00	16,00	08,05	04,76

Thème allemand	0	6	3	4	1	4	6	4	5	4	4	9	4	5	3	3	1	2	2	0	0	00,50	17,50	08,54	04,65
Thème anglais	3	22	26	21	17	21	18	21	22	25	38	19	24	41	40	22	1	1	0	0	0	00,00	17,00	08,39	04,46
Thème chinois	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	11,00	13,00	12,00	01,41	
Thème espagnol	2	6	2	3	0	5	6	6	8	7	7	6	10	3	5	9	4	1	3	0	0	00,00	18,00	09,35	04,70
Thème italien	0	1	1	0	2	0	2	3	0	2	2	2	0	0	1	0	1	0	0	0	0	00,50	17,00	08,21	04,25
Thème japonais	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	09,00	09,00	09,00	00,00
Thème russe	0	2	0	0	2	1	0	1	1	0	0	0	0	0	1	1	1	1	0	0	0	00,50	16,50	07,55	06,15

Résultats par épreuves écrites

NOTE	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	MINI.	MAXI.	MOY.	EC. TYPE		
	ÉPREUVES ORALES																										
Français	0	1	0	4	1	3	10	8	5	5	6	2	4	2	2	4	2	3	1	2	0	0	0	1,00	18,00	08,03	03,76
Culture littéraire générale	0	0	4	1	3	10	8	11	5	5	6	2	4	2	6	3	1	2	0	0	0	0	02,00	17,00	08,36	03,89	
Auteur LV1 Allemand	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	1	4	1	2	1	1	0	1	0	0	0	07,00	18,00	12,77	02,77	
Auteur LV1 Anglais	0	4	3	7	5	4	2	2	4	1	0	0	2	0	1	0	1	0	0	0	0	0	00,50	16,00	05,21	03,80	
Auteur LV1 Chinois	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	14,50	14,50	14,50	00,00	
Auteur LV1 Espagnol	0	0	0	2	0	0	2	0	3	0	2	0	1	1	1	1	0	1	0	0	0	0	03,00	17,00	09,50	04,31	
Auteur LV1 Italien	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	2	0	1	1	0	0	0	0	10,00	16,00	12,83	02,48		
Auteur LV1 Japonais	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	13,00	13,00	13,00	00,00		
Auteur LV1 Russe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	10,00	14,00	12,00	02,83		
Analyse LV1 Allemand	0	0	0	0	0	0	0	1	2	1	0	2	2	0	2	2	0	1	0	0	0	07,00	17,00	11,73	03,15		
Analyse LV1 Anglais	0	0	1	3	5	2	4	5	2	3	4	1	0	1	0	1	4	0	0	0	0	02,00	16,00	07,94	04,10		
Analyse LV1 Chinois	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10,00	10,00	10,00	00,00		
Analyse LV1 Espagnol	0	1	0	1	0	4	1	2	0	2	0	0	1	0	0	0	0	1	1	0	0	01,00	18,00	07,79	04,92		
Analyse LV1 Italien	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2	1	0	0	1	0	0	0	0	10,00	16,00	12,17	02,07		
Analyse LV1 Japonais	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11,00	11,00	11,00	00,00		
Analyse LV1 Russe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	14,00	16,00	15,00	01,41		
Analyse LV2 Allemand	0	0	0	0	0	3	2	4	2	2	0	3	1	1	1	1	2	1	0	0	0	05,00	16,00	09,41	03,54		
Analyse LV2 Anglais	0	0	0	1	0	0	2	5	5	7	3	2	1	1	2	3	3	0	0	0	0	03,00	16,00	09,89	03,31		
Analyse LV2 Espagnol	0	1	4	2	0	0	1	1	2	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	01,00	13,00	05,23	03,90		
Analyse LV2 Italien	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	09,00	11,00	09,67	01,15		

Candidats admis sur liste principale

Session 2003

E.N.S. Lettres et Sciences humaines
Série Langues vivantes
Liste des candidats admis

Les candidats dont les noms suivent sont proposés pour l'admission sous réserve qu'ils fournissent à l'administration les documents justifiant leur capacité à concourir.

Rang	
01	Melle GERE Vanina
02	M. LENORMAND Marc Gilles René
03	Melle PATERON Céline Anne
04	M. ROLLET Aymeric Daniel
05	Melle BERPERRON Lise Victorine Marguerite
06	Melle PAUKNER Hélia Johanna
07	Melle DEMANGE Stéphanie Annabelle
08	Melle THIERS Bettina Marie Stella
09	Melle ESTRADE Charlotte Eliane
10	Melle OPPENHEIM Sarah Yaël
11	Melle BAUDON Nathalie Claudia Agnès
12	M. NICHET-BAUX Vivian René Clair
13	Melle QUESNEL Laure Julia Esther
14	Melle ZULIANI Lidia Julia
15	Melle HENRICHS Claire Paule
16	Melle LATXAGUE Claire
17	Melle FABRE Marie Anna Lucile
18	Melle CHEMMACHERY Jaine
19	Melle WALTHER Géraldine Germaine
20	Melle CASTAGNE Noémie Anna Emma
21	Melle CHAPUIS Stéphanie Dominique
22	Melle TERRONI Cristelle Audrey Marie
23	Melle ARNAUD Aurore Marie-France
24	Melle DESNOULEZ Armelle Marie Isabelle
25	Melle ALBERT Agathe Clothilde
26	Melle CALLEUX Aloysia Rachel Flora
27	Melle ILLOUZ Sarah
27	Melle BERGET Claire Marie
29	Melle FIELD Agathe Mary Yvonne
30	Melle HEYDARI-MALAYERI Mélanie Pégah
31	Melle OURJOUNTSEVA Eléna
32	Melle DELCROIX Clothilde Agnès Jeanine
33	Melle BERTRAND Mathilde Cécile Marie
34	Melle GOURDAIN Sylvaine Paule Myriam
35	Melle LE GAL Gaëlle Marie Yvonne
36	Melle CHOUILLOU Alba Anne

Le 05/08/2003
M. Sylvain AUROUX

Le Président du jury

Ministère de l'Education Nationale
ECOLE NORMALE SUPERIEURE
LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
15, Parvis René Descartes - BP 7000
69342 LYON CEDEX 07

Candidats admis sur liste complémentaire

Session 2003


E.N.S. Lettres et Sciences humaines
Série Langues vivantes
Liste complémentaire

Rang	
037	M. SELLIER Julien Jérémy
038	Melle DESFOSSES Carole
039	Melle SOLDINI Hélène

Le 05/08/2003
M. Sylvain AUROUX

Le Président du jury

Ministère de l'Éducation Nationale
ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
15, Parvis René Descartes - BP 7000
69342 LYON CEDEX 07



Série Sciences humaines

Statistiques générales

	Filles	Garçons	Total
Inscrits	666	345	1011
Présents à l'écrit	652	336	988
Admissibles	37	40	77
<i>Option Histoire/Géographie</i>	19	24	43
<i>Option Philosophie</i>	18	16	34
Équivalences Deug	100	67	167
Présents à l'oral	37	40	77
Admis	18	20	38
Liste complémentaire	1	1	2

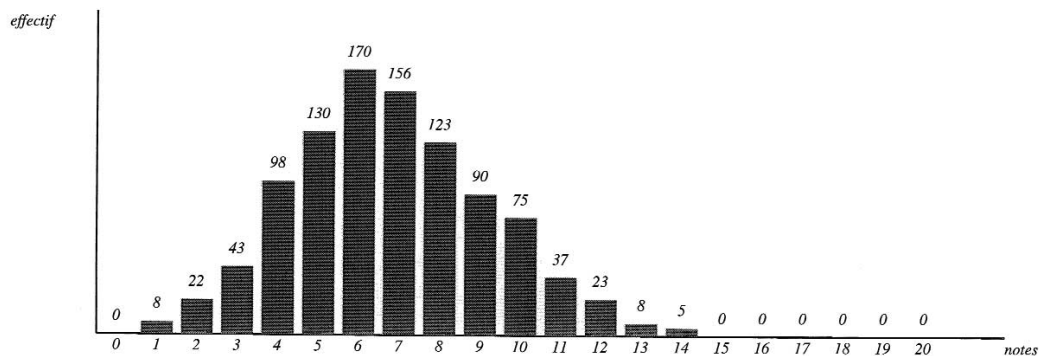
Résultats par classes préparatoires

ACADÉMIE	LYCÉE	INSCRITS			PRÉSENTS			ADMISSIBLES			ADMIS			L. COMPL.		
		F	G	T	F	G	T	F	G	T	F	G	T	F	G	T
AIX-MARSEILLE	PAUL CEZANNE	10	3	13	10	3	13	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AMIENS	PIERRE D'AILLY	4	4	8	4	4	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AMIENS	HENRI MARTIN	8	3	11	8	3	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AMIENS	LOUIS THUILLIER	8	1	9	8	1	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ANTILLES	BELLEVUE	11	3	14	11	3	14	0	0	0	0	0	0	0	0	0
BESANCON	LOUIS PASTEUR	14	2	16	14	2	16	0	0	0	0	0	0	0	0	0
BORDEAUX	BERTRAN DE BORN	5	4	9	5	4	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0
BORDEAUX	CAMILLE JULLIAN	14	8	22	14	8	22	1	1	2	1	1	2	0	0	0
CAEN	MALHERBE	12	7	19	12	7	19	1	0	1	0	0	1	0	0	0
CAEN	JEAN-FRANCOIS MILLET	6	4	10	6	4	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CORSE	GIOCANTE DE CASABIANCA	1	4	5	1	4	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DIJON	CARNOT	9	4	13	9	4	13	1	1	2	1	0	1	0	0	0
GRENOBLE	L. BERTHOLLET	5	6	11	5	5	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
GRENOBLE	CHAMPOLLION	8	3	11	8	3	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LA RÉUNION	LECONTE DE LISLE	6	3	9	6	3	9	1	0	1	1	0	1	0	0	0
LILLE	ALBERT CHATELET	10	6	16	10	6	16	0	1	1	0	1	1	0	0	0
LILLE	FAIDHERBE	22	7	29	21	7	28	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LILLE	GAMBETTA	5	1	6	5	1	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LILLE	MARIETTE	4	1	5	4	1	5	0	1	1	0	0	0	0	0	0
LILLE	WATTEAU	6	4	10	6	4	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LYON	CLAUDE FAURIEL	6	4	10	6	4	10	0	1	1	0	0	0	0	0	0
LYON	ÉDOUARD HERRIOT	20	9	29	20	9	29	2	0	2	1	0	1	0	0	0
LYON	DU PARC	14	9	23	13	9	22	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LYON	SAINTE MARIE	7	3	10	7	3	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MONTPELLIER	JOFFRE	6	11	17	6	11	17	0	2	2	0	1	1	0	0	0
NANCY-METZ	HENRI POINCARÉ	5	3	8	5	3	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0
NANCY-METZ	GEORGES DE LA TOUR	11	5	16	11	5	16	0	0	0	0	0	0	0	0	0
NANTES	GABRIEL GUIST'HAU	8	3	11	8	3	11	1	1	2	0	1	1	1	0	1
NANTES	LA PERVERIE	4	1	5	4	1	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0
NICE	DUMONT D'URVILLE	9	5	14	9	5	14	0	1	1	0	0	0	0	0	0
NICE	MASSENA	16	4	20	16	4	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ORLÉANS-TOURS	DESCARTES	9	9	18	9	9	18	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ORLÉANS-TOURS	POTHIER	10	6	16	10	6	16	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PARIS	AMYOT	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PARIS	AUGUSTE BLANQUI	4	4	8	4	4	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PARIS	HONORÉ DE BALZAC	15	3	18	13	3	16	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PARIS	BLOMET	10	6	16	10	6	16	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PARIS	HELENE BOUCHER	9	3	12	9	3	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PARIS	CHAPTAL	17	4	21	17	4	21	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PARIS	CONDORCET	21	5	26	19	5	24	2	2	4	2	2	4	0	0	0
PARIS	J. D'ALBRET/DEBUSSY	13	3	16	11	3	14	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PARIS	JEAN JAURES	10	4	14	10	4	14	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PARIS	MADELEINE DANIELOU	13	12	25	13	12	25	2	3	5	0	1	1	0	0	0
PARIS	VICTOR DURUY	15	5	20	14	5	19	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PARIS	FENELON	44	17	61	43	17	60	10	5	15	4	1	5	0	0	0
PARIS	JULES FERRY	25	8	33	25	8	33	1	1	2	0	0	0	0	0	0
PARIS	HENRI IV	27	15	42	27	15	42	5	6	11	3	4	7	0	0	0
PARIS	LA BRUYERE	26	17	43	25	16	41	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PARIS	LAKANAL	20	16	36	19	16	35	4	6	10	2	2	4	0	1	1
PARIS	DR LEDERMANN	15	3	18	15	3	18	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PARIS	LEGION D'HONNEUR	6	0	6	6	0	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PARIS	MICHELET	6	5	11	6	5	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PARIS	CLAUDE MONET	6	5	11	6	5	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PARIS	LOUIS PASTEUR	13	6	19	13	5	18	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PARIS	SCHWEITZER	4	4	8	4	4	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0
POITIERS	GUEZ DE BALZAC	6	7	13	6	7	13	0	0	0	0	0	0	0	0	0
REIMS	JEAN JAURÈS	9	11	20	9	10	19	0	3	3	0	2	2	0	0	0
ROUEN	JEANNE D'ARC	7	2	9	7	1	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0
STRASBOURG	FUSTEL DE COULANGES	13	13	26	12	13	25	2	3	5	0	2	2	0	0	0
TOULOUSE	PIERRE DE FERMAT	1	0	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOULOUSE	SAINT SERNIN	14	10	24	14	10	24	4	1	5	3	1	4	0	0	0
	CANDIDATS LIBRES	3	7	10	3	3	6	0	1	1	0	1	1	0	0	0
TOTAL		666	345	1011	652	336	988	37	40	77	18	20	38	1	1	2

(F = Filles, G = Garçons, T = Tous, Présents = Présents à au moins une épreuve, L. COMPL. = Liste Complémentaire)

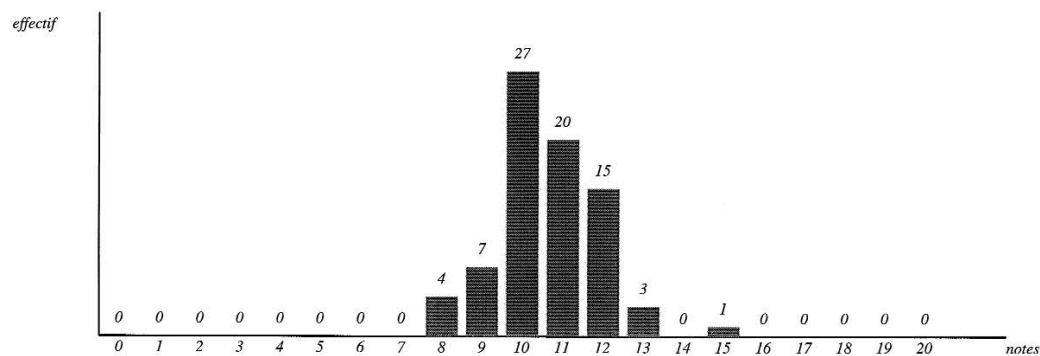
Statistiques des moyennes générales d'admissibilité

Total inscrits : 1011 – Total présents : 988
 Moyenne mini. : 00.25 – Moyenne maxi. : 13.88 – Moyenne : 06.36 – Écart type : 02.45



Statistiques des moyennes générales d'admissibilité

Total admissibles : 77 – Total présents à l'oral : 77
 Moyenne mini. : 07.04 – Moyenne maxi. : 14.21 – Moyenne : 10.13 – Écart type : 01.29



Résultats par épreuves écrites

NOTE	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	MINI.	MAXI.	MOY.	EC. TYPE
------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	-------	-------	------	----------

ÉPREUVES ÉCRITES

Français commun	1	77	31	83	128	178	159	91	65	58	43	17	17	8	11	6	1	0	0	0	0	00,00	16,00	05,65	02,92
Géographie commune	2	25	54	100	96	94	127	117	96	63	51	36	46	34	14	14	6	4	1	1	0	00,00	19,00	06,80	03,47
Histoire commune	1	48	63	86	96	110	132	122	86	69	45	37	34	18	14	9	1	3	0	0	0	00,00	17,00	06,38	03,25
Philosophie commune	0	41	97	145	128	117	92	85	83	56	46	29	20	18	13	5	8	1	1	0	0	00,50	18,00	05,83	03,31
Version allemande	0	9	9	7	13	13	15	14	10	10	14	15	14	13	20	16	10	4	2	0	0	01,00	18,00	09,28	04,52
Version anglaise	1	37	13	15	21	27	39	41	53	62	98	72	65	37	21	22	7	6	0	0	0	00,00	17,00	08,68	03,74
Version arabe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	14,00	14,00	14,00	00,00	
Version chinoise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	08,00	08,00	08,00	00,00	
Version espagnole	6	1	5	5	6	8	5	8	10	8	11	8	3	3	6	1	0	0	0	0	00,00	14,50	07,20	03,87	
Version italienne	4	1	2	0	3	2	2	1	1	1	2	2	3	2	1	0	0	0	0	0	00,00	14,00	06,69	04,65	
Version polonaise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	0	0	11,00	17,00	13,33	03,21	
Version russe	0	1	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	2	0	0	0	0	0	0	0	00,50	12,00	07,92	04,96	

Option Géographie	1	19	0	33	64	108	119	120	0	83	69	39	0	24	12	11	10	5	2	1	0	00,00	19,00	07,32	03,31
Option Histoire	5	28	68	76	99	91	119	74	58	31	23	17	12	9	6	2	4	1	0	0	0	00,00	17,00	05,66	02,97
Option Philosophie	0	23	14	27	50	30	24	19	21	12	8	6	6	8	2	0	0	0	1	0	0	01,00	18,00	05,59	03,22

ÉPREUVES ORALES

Français	0	0	0	0	12	5	9	11	7	8	5	3	2	6	2	1	2	4	0	0	0	04,00	17,00	08,57	03,75
Culture littéraire générale	0	0	2	3	7	7	13	9	8	6	6	2	3	3	2	4	1	1	0	0	0	02,00	17,00	07,96	03,57

Oral de Géographie	0	1	0	3	3	5	6	2	5	1	1	0	0	1	2	1	6	3	0	3	0	01,00	19,00	09,67	05,48
Oral d'Histoire	0	0	0	2	1	4	6	6	5	5	4	1	1	2	3	1	0	1	1	0	0	03,00	18,00	08,70	03,60

Oral Philosophie I	0	0	0	0	4	2	4	2	5	2	3	3	5	0	1	2	1	0	0	0	0	04,00	16,00	08,97	03,42
Oral Philosophie II	0	0	0	2	3	5	1	1	0	4	5	4	4	4	0	1	0	0	0	0	0	03,00	15,00	08,85	03,47

Candidats admis sur liste principale

Session 2003

E.N.S. Lettres et Sciences humaines
Série Sciences Humaines
Liste des candidats admis

Les candidats dont les noms suivent sont proposés pour l'admission sous réserve qu'ils fournissent à l'administration les documents justifiant leur capacité à concourir.

Rang	
01	Melle THURIN Magdalena Roberte Angela
02	M. FUSSLER Guillaume Nicolas
03	Melle DELAGE Aurélie
03	Melle ALBERT Anais Camille
05	M. WINTER Mathias
06	M. SASSU-NORMAND David Esperito Pierre
06	M. DECOTTIGNIES Olivier Arnaud Gaëtan
08	M. JOMIER Augustin Baptiste Loic Marc
08	M. LESAGE Sylvain Pierre René
08	Melle ROUX Sandrine Laureline Stéphanie
11	M. GRASLIN Gauthier
12	Melle BENQUET Marlène
13	Melle VIEILLARD-BARON Elsa Madeleine Marie
13	Melle TRACOL Isabelle Ghislaine Michèle
15	Melle BONNIN Séverine
16	Melle DE SANCRISTOBAL Berta
16	M. GALLON Florian Sébastien Christophe
18	M. RAVELLI Quentin
18	Melle QUELLIER Dorothee Lucie Albane
20	Melle BILLION Jeanne Marie Françoise
21	Melle LEOSTIC Fanny
22	Melle PAVLIK Sonia
23	M. SEBBAN Joël
24	Melle COUBRAY Anne Lucie
25	M. FENEUIL Anthony
25	M. HUET Vincent Nicolas
27	Melle LAVERGNE Cécile Patricia
28	M. SAINT-GERMIER Pierre Laurent Gérard
28	M. LAPIERRE Christopher
30	M. RUELLET Aurélien David Luc
31	M. FROMENT Paul Pierre André
32	Melle ROGAN Esther Violette Isabelle
32	M. BERTONI Ugo Dominique
34	M. MANICKI Anthony Pierre Casimir
35	M. QUERTIER Cédric Philippe Francis
36	Melle DEVIENNE Elsa Alice Jacqueline
37	M. KRTOLICA Igor Mathieu
38	Melle GARNIER Loraine Armelle

Le 05/08/2003

M. Sylvain AUROUX

Le Président du jury

Ministère de l'Education Nationale
ECOLE-NORMALE SUPERIEURE
LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
15, Parvis René Descartes - BP 7000
69342 LYON CEDEX 07

Candidats admis sur liste complémentaire

Session 2003

E.N.S. Lettres et Sciences humaines
Série Sciences humaines
Liste complémentaire

Rang	
039	M. TALON Jean-François Antoine
040	Melle OIRY Marie Soazig

Le 05/08/2003
M. Sylvain AUROUX

Le Président du jury

Ministère de l'Éducation Nationale
ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
15, Parvis René Descartes - BP 7000
69342 LYON CEDEX 07

Série Sciences économiques et sociales

Statistiques générales

	Filles	Garçons	Total
Inscrits	238	137	375
Présents à l'écrit	228	133	361
Admissibles	21	27	48
Équivalences Deug	62	56	118
Présents à l'oral	8	9	17
Admis	2	3	5
Liste complémentaire	3	1	4

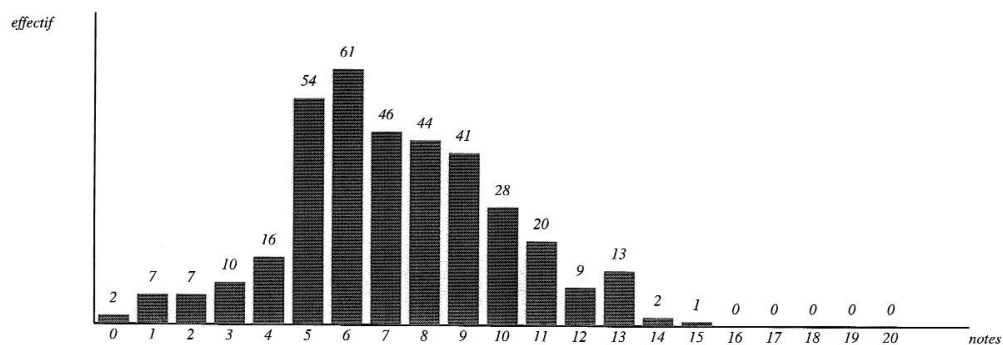
Résultats par classes préparatoires

ACADÉMIE	LYCÉE	INSCRITS			PRÉSENTS			ADMISSIBLES			ADMIS			L. COMPL.		
		F	G	T	F	G	T	F	G	T	F	G	T	F	G	T
AIX-MARSEILLE	THIERS	15	12	27	14	11	25	1	1	2	1	1	2	0	0	0
BORDEAUX	MICHEL DE MONTAIGNE	12	4	16	10	3	13	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LILLE	FAIDHERBE	6	2	8	4	1	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LILLE	NOTRE DAME DE LA PAIX	14	7	21	14	7	21	0	1	1	0	0	0	0	0	0
LYON	DU PARC	20	13	33	20	13	33	5	5	10	0	1	1	1	0	1
LYON	SAINTE MARIE	1	1	2	1	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MONTPELLIER	ALPHONSE DAUDET	11	7	18	11	7	18	0	0	0	0	0	0	0	0	0
NANTES	GABRIEL GUIST'HAU	17	9	26	17	9	26	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ORLÉANS-TOURS	POTHIER	14	6	20	14	6	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PARIS	JACQUES AMYOT	5	3	8	4	2	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PARIS	HENRI IV	26	13	39	25	13	38	6	8	14	0	0	0	1	0	1
PARIS	JANSON DE SAILLY	16	12	28	16	12	28	0	2	2	0	0	0	0	1	1
PARIS	LAKANAL	26	18	44	25	18	43	6	6	12	1	0	1	0	0	0
PARIS	STANISLAS	14	7	21	14	7	21	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PARIS	SAINTE MARIE	10	8	18	10	8	18	1	1	2	0	0	0	0	0	0
STRASBOURG	FUSTEL DE COULANGES	14	8	22	14	8	22	0	3	3	0	1	1	0	0	0
TOULOUSE	SAINTE MARIE	14	6	20	14	6	20	2	0	2	0	0	0	1	0	1
	CANDIDATS LIBRES	3	1	4	1	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL		238	137	375	228	133	361	21	27	48	2	3	5	3	1	4

(F = Filles, G = Garçons, T = Tous, Présents = Présents à au moins une épreuve, L. COMPL. = Liste Complémentaire)

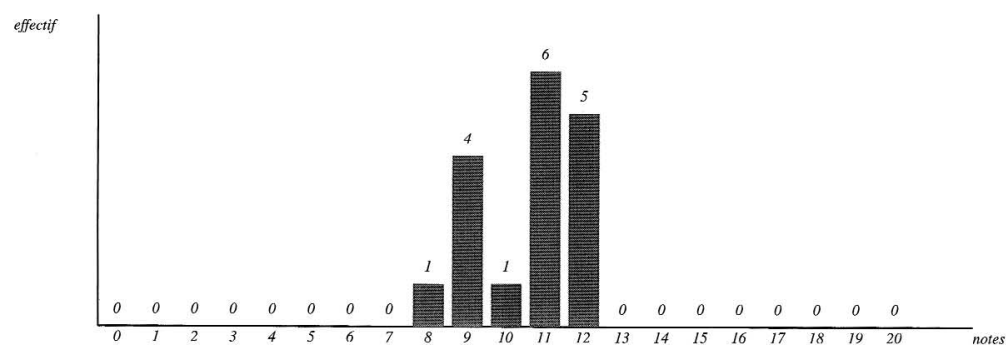
Statistiques des moyennes générales d'admissibilité

Total inscrits : 375 – Total présents : 361
 Moyenne mini. : 00.00 – Moyenne maxi. : 15.00 – Moyenne : 06.80 – Écart type : 02.72



Statistiques des moyennes générales d'admissibilité

Total admissibles : 48 – Total présents à l'oral : 17
 Moyenne mini. : 07.54 – Moyenne maxi. : 11.54 – Moyenne : 10.21 – Écart type : 01.29



Résultats par épreuves écrites

NOTE	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	MINI.	MAXI.	MOY.	EC. TYPE
------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	-------	-------	------	----------

ÉPREUVES ÉCRITES

Français	5	10	4	4	8	14	41	64	56	68	29	20	21	16	9	3	2	0	1	0	0	0	00,00	16,50	07,21	02,82
Histoire	5	14	7	32	51	51	72	51	40	0	37	19	14	7	4	4	3	1	0	0	0	0	00,00	17,00	06,58	03,19
Mathématiques	5	59	43	69	45	37	37	23	24	15	15	11	4	3	2	3	2	0	2	0	1	00,00	20,00	04,87	03,46	
Philosophie	3	6	8	15	20	42	47	51	36	37	36	27	26	16	16	4	5	1	1	0	0	00,00	18,00	07,93	03,41	
Sciences sociales	3	7	29	33	44	55	53	40	25	30	25	11	13	12	13	7	3	3	2	0	0	00,00	18,00	06,68	03,70	
Option Allemand	3	0	0	3	5	7	8	11	4	5	4	4	2	3	5	1	1	1	0	0	0	00,00	18,00	07,94	03,91	
Option Anglais	4	4	2	7	15	11	16	20	16	13	5	9	6	6	1	2	5	2	1	0	0	00,00	18,00	07,38	03,88	
Option Espagnol	0	0	1	2	3	2	0	4	4	5	0	1	1	2	1	0	1	0	0	0	0	02,00	16,00	07,93	03,59	
Option Italien	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	05,50	18,50	11,00	06,14	
Option Russe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	09,00	11,00	10,00	01,41	
Option Géographie	1	0	2	4	5	3	10	7	10	8	5	5	4	5	5	3	3	2	1	1	0	00,00	19,00	09,10	04,18	
Option Version latine	0	1	3	0	4	0	0	3	3	1	4	3	3	1	5	2	3	3	0	2	0	01,00	19,00	10,44	04,99	
Option Version grecque	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	08,00	08,00	08,00	00,00	

ÉPREUVES ORALES

Économie	0	0	0	2	0	2	0	1	1	0	1	2	3	0	2	0	1	0	1	0	0	03,00	18,00	10,06	04,52
Sociologie	0	0	1	0	0	2	2	1	0	0	2	1	1	0	1	0	4	1	0	0	0	02,00	17,00	10,56	04,93
Option Géographie	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	08,00	17,00	10,75	04,95
Option Histoire	0	0	0	1	0	0	1	2	1	2	0	3	0	2	2	0	1	0	0	0	0	07,00	14,00	11,20	02,68
Option Allemand	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	2	1	1	1	1	0	0	1	0	0	0	06,00	17,00	10,63	03,37
Option Anglais	0	0	1	0	3	1	0	1	1	1	1	3	0	0	1	0	0	0	0	0	0	03,00	14,00	07,91	03,02
Option Espagnol	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	05,00	16,00	10,50	03,20
Option Latin	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	0	0	1	0	0	0	1	0	0	08,00	18,00	11,60	02,50
Option Russe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	13,00	13,00	13,00	00,00

Candidats admis sur liste principale

Session 2003

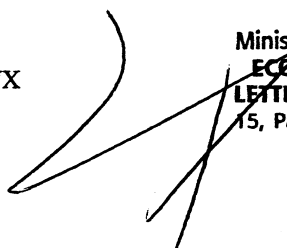
**E.N.S. Lettres et Sciences humaines
Série Sciences économiques et sociales
Liste des candidats admis**

Les candidats dont les noms suivent sont proposés pour l'admission sous réserve qu'ils fournissent à l'administration les documents justifiant leur capacité à concourir.

Rang	
01	M. CORNU Tanguy Yves
02	Melle FLANDRIN Laure Christine
02	M. TRACOL Matthieu
04	M. COTELETTE Patrick Louis
05	Melle MILLE Muriel Claire

Le 05/08/2003
M. Sylvain AUROUX

Le Président du jury



Ministère de l'Éducation Nationale
**ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
LETTRES ET SCIENCES HUMAINES**
15, Parvis René Descartes - BP 7000
69342 LYON CEDEX 07

Candidats admis sur liste complémentaire

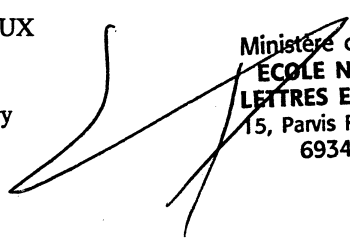
Session 2003

**E.N.S. Lettres et Sciences humaines
Série Sciences économiques et sociales
Liste complémentaire**

Rang	
06	Melle VOISIN Agathe Virginie Alexandra
07	M. KASTLER Jean-Loup
08	Melle SURRY Agnès Marie
09	Melle BUISSON Marie-Charlotte Suzanne Lylia

Le 05/08/2003
M. Sylvain AUROUX

Le Président du jury



Ministère de l'Education Nationale
ECOLE NORMALE SUPERIEURE
LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
15, Parvis René Descartes - BP 7000
69342 LYON CEDEX 07

**Séries Lettres, Langues vivantes
et Sciences humaines**

Littérature française

Épreuve commune

Écrit

Sujet : «Le texte est rencontre de fragments discursifs, d'images visuelles ou textuelles, il est en lui-même un rythme et non une mélodie».

Dans quelle mesure ce propos de Jacques Leenhardt éclaire-t-il votre lecture du *Paysan de Paris* ?

Le jury aimerait rappeler à l'occasion de ce rapport quelques principes fondamentaux permettant de satisfaire aux exigences de la dissertation française et d'éviter à une grande partie des candidats une déconvenue cruelle. L'exercice requiert ainsi une bonne connaissance des œuvres au programme et de leurs alentours, une capacité d'analyse des termes du sujet, ainsi que la mise en œuvre d'une dynamique de pensée solidement argumentée et appuyée sur l'ensemble de la citation proposée à l'examen.

La première série de remarques qui s'impose est celle qui touche à la connaissance des œuvres au programme. Certains candidats étaient apparemment persuadés qu'Aragon «ne pouvait pas tomber» et se sont trouvés fort démunis quand il s'est agi de discuter la citation de Jacques Leenhardt. Nous aimerions rappeler ici que le jury n'est contraint à aucune règle dans le choix de l'auteur faisant l'objet de la dissertation et qu'il est éminemment périlleux de faire de cette épreuve l'objet de conjectures plus ou moins fantaisistes. Tel qui ne jurait que par Rabelais ou Rimbaud a ainsi cru trouver son salut dans des rapprochements avec le texte d'Aragon. Il va cependant de soi qu'il est maladroit d'envisager les autres œuvres au programme lorsqu'un sujet sur une œuvre précise est proposé à l'attention des candidats. S'il pouvait être légitime d'évoquer l'œuvre de Rimbaud à propos du *Paysan de Paris*, à condition de le faire avec précision, ponctuellement et sans s'étendre spécifiquement sur les *Illuminations*, il était en revanche tout à fait inopportun d'appliquer au texte d'Aragon le propos d'un critique portant sur Gargantua et de donner ainsi l'impression, non seulement d'une culture littéraire réduite aux seules œuvres du programme, mais encore d'une absence totale de discernement en matière d'histoire de la littérature française.

Si les connaissances requises touchent prioritairement l'œuvre mise en cause par le sujet, il convient en effet de rappeler aux candidats qu'ils ne sauraient l'aborder avec pertinence et évaluer avec force ses enjeux sans avoir quelques idées précises sur sa place dans l'histoire des idées, des formes littéraires ou, le cas échéant, dans l'histoire sociale et politique. Qu'un candidat évoque curieusement une «écriture surréaliste au sens mallarméen» et fasse ainsi peu de cas de la chronologie des œuvres peut passer pour une manie générationnelle : on succombe aujourd'hui encore aisément, comme le montraient déjà certaines copies de l'an dernier, à l'obsession du grand poète hermétique. Le jury tient surtout à signaler, à titre d'exemples plus significatifs, que trop de candidats confondent merveilleux et fantastique ou identifient rapidement description et réalisme. Pour ne développer que ce second point, ils auraient pu cependant se rappeler que l'usage qu'Aragon fait de la description dans *Le Paysan de Paris* n'a à peu près rien à voir avec le rôle que lui assigne Balzac dans le système esthétique et épistémologique qui est le sien. Il est ainsi aisé de constater la rareté des descriptions à valeur explicative chez Aragon, tandis qu'elles occupent une part importante de l'œuvre de Balzac, qui les intègre dans un système de causalité marqué par une volonté d'extrême cohérence. Outre les erreurs d'interprétation auxquelles elle a donné lieu, l'application irréfléchie de l'équation «description = réalisme» témoigne d'un regrettable manque de

familiarité des candidats avec la littérature moderne. Aragon n'est en effet pas le seul au XX^e siècle à proposer un usage de la description différent de celui de Balzac : un candidat qui avait lu Marcel Proust, Francis Ponge ou Alain Robbe-Grillet ne pouvait s'y tromper.

C'est par ailleurs la complétude et la variété des renvois au texte qui garantissent la validité des démonstrations mises en œuvre. Il convient ici d'obéir à deux principes. Le premier de ces principes est celui de la frustration. Si la majeure partie des candidats connaissaient bien le texte d'Aragon, il faut cependant leur rappeler qu'ils ne peuvent tout dire et proposer une copie rassemblant la somme des connaissances qu'ils ont acquises. Il s'agit ici de ne sélectionner, parmi ces dernières, que celles qui sont réellement adaptées au sujet. Le second principe est celui de l'inventivité. Une citation, en effet, ne vaut pas analyse. La plupart du temps, les citations apprises doivent être sorties du contexte dans lequel elles ont été présentées pour être adaptées au sujet. On s'efforcera ici de respecter trois règles d'alternance : alternance entre citations ou renvois au texte et analyses précises – il est inutile d'accumuler les exemples qui ne font pas progresser l'argumentation comme le font trop souvent certaines copies très longues ; alternance dans le rythme des renvois au texte, de la citation véritable à la simple mention d'un passage ; alternance enfin entre renvois à des passages incontournables – en particulier ceux qui mentionnent les termes de la citation proposée – et recours à des exemples plus originaux. Le jury s'étonne en effet de retrouver d'une copie à l'autre les mêmes citations suivies des mêmes analyses le plus souvent sans rapport direct avec le sujet. Le « stupéfiant *image* » (p. 82) a tout particulièrement fini par lasser. L'expression a en outre été l'occasion de développements sur le surréalisme dont la pertinence n'était pas évidente. Y avait-il un quelconque intérêt, dans le cadre du sujet proposé, à s'interroger longuement sur la question de savoir si *Le Paysan de Paris* relève bien de l'esthétique surréaliste ? Ce type de questions présuppose en outre indûment l'univocité d'un mouvement qui a une histoire et qu'animent des personnalités différentes. Loin de toute définition normative, il aurait au moins fallu qu'on réduise la comparaison entre le texte d'Aragon et, par exemple, ceux de Breton datant de la même époque. En bref, si l'on peut comprendre que les candidats en passent à l'occasion par ces passages du texte qui, au fil de leur année de préparation, se sont imposés comme les lieux incontournables d'une bonne compréhension, il est en revanche difficilement acceptable que soit à ce point limité le recours à des citations témoignant d'une lecture et d'une appropriation à la fois personnelles et directement liées au sujet proposé.

La seconde série de remarques touche à l'analyse du sujet lui-même. L'apparente transparence de l'énoncé qui, cette année, ne contenait aucun terme rare ni néologisme, n'aurait pas dû laisser croire aux candidats qu'ils pouvaient se passer d'une analyse précise des termes mis en jeu. Chaque sujet, surtout quand il est court – et c'était le cas –, exige que soient répertoriés et clairement définis les mots importants qui le constituent. Il faut certes veiller à ne pas se perdre dans la diversité de sens que peut prendre chacun d'entre eux et se contenter, au moins dans l'introduction, d'aller à l'essentiel avant, dans la suite du développement, d'apporter un surcroît de précision. Le jury ne cherche pas à piéger les candidats en leur proposant une citation particulièrement retorse usant de mots pris dans un sens rare. Il convient, dans cette phase initiale de la réflexion, de considérer le ou les sens les plus communément acceptés et surtout de chercher quels sens les mots peuvent prendre dans le contexte particulier d'une réflexion sur l'œuvre concernée. Cette exigence définitionnelle n'est pas la lubie d'un jury attaché à la forme canonique de l'introduction. Elle est simplement indispensable si l'on veut éviter un traitement si large du sujet qu'il en vient à donner lieu à un propos général et synthétique sur l'œuvre. Auraient ainsi été évités nombre de développements sur la « mythologie moderne » qui, s'ils pouvaient légitimement trouver leur place dans le cadre d'une partie consacrée, par exemple, à la mise au jour des enjeux poétiques de la notion de « rencontre », étaient le plus souvent conduits pour eux-mêmes, sans aucune référence à la phrase

de Jacques Leenhardt, et donnaient l'impression d'une argumentation qui aurait pu être tenue pour n'importe quel sujet sur *Le Paysan de Paris*.

Le jury aimerait par ailleurs mettre particulièrement en garde les candidats contre une *captatio benevolentiae* mal comprise qui, à l'occasion de la citation d'un critique ou d'Aragon lui-même, a pu conduire à substituer un autre sujet à celui qui leur était proposé. Le rôle de la *captatio* n'est cependant pas de s'éloigner du sujet, mais seulement de prendre du recul par rapport à lui en l'inscrivant dans une problématique théorique ou historique plus large afin d'en mieux définir les enjeux. Si l'on excepte en outre quelques copies qui oublient de citer la phrase de Jacques Leenhardt et qui s'engagent elles aussi dès l'introduction dans des développements hors de propos, il faut rappeler qu'il ne suffit ni de recopier le sujet proposé ni de poser quelques questions simplement paraphrastiques pour prétendre avoir posé les bases d'une réflexion claire. Le jury a ainsi particulièrement apprécié les copies qui, loin de passer sous silence tout ou partie des termes du sujet ou de les employer sans les discuter comme s'ils allaient de soi, prenaient le risque de proposer une ou des définitions et de maintenir une certaine cohérence terminologique dans l'ensemble de leur développement. Cette démarche est du reste la seule qui permette de traiter un sujet de dissertation sans céder à la tentation, cette année très présente, de la récitation d'un cours ou d'un corrigé rappelant vaguement le sujet proposé. Nous nous permettrons ici de donner un conseil pratique des plus simples : de nombreux candidats seraient bien avisés, lors de la rédaction de leur copie, de s'assurer régulièrement et jusque dans leur conclusion qu'ils emploient bien les termes du sujet et qu'ils ne sont pas subrepticement en train de leur en substituer d'autres. Sous ce rapport, les transitions sont autant d'étapes privilégiées qui doivent indiquer clairement au lecteur la progression du raisonnement : ce qui est acquis et ce qui reste en débat dans la discussion du sujet selon qu'on l'envisage de telle ou telle manière. Le jury a le regret de rappeler à de trop nombreux candidats qu'un propos même brillant et témoignant d'une bonne connaissance du texte ne peut être valorisé s'il ne consent pas à ces exigences minimales.

Pour en venir précisément aux termes du sujet de cette année, il faut d'abord noter que les « fragments discursifs » ont le plus souvent été réduits aux seuls « fragments » et ont alors donné lieu à des développements très généraux sur la fragmentation du texte aragonien : division du *Paysan de Paris* en quatre parties écrites à des dates différentes, alternance du récit et du discours, de la description et de l'image, etc. Ce type de développements n'était pas absolument hors sujet, puisque certaines des notions mobilisées, comme celle de « discours » ou d'« image », étaient appelées par d'autres termes de la citation de Jacques Leenhardt. Il témoignait néanmoins d'une absence de précision sémantique et d'une tendance très nette à retrouver tout dans tout – et réciproquement. Quand les « fragments discursifs » ont finalement été considérés dans leur intégrité, ils ont malheureusement été souvent peu définis, d'où un flottement certain de la notion, qui s'est trouvée recouvrir exclusivement ou tour à tour les descriptions, les dialogues, les réflexions philosophiques, la parole à la première personne, voire un insistant « discours discursif » que le jury, malgré ses efforts, n'est pas parvenu à identifier dans *Le Paysan de Paris*. Étant données la grande variété des acceptions du mot « discours » et l'absence de tout contexte qui aurait permis de trancher, le jury a accepté plusieurs interprétations de l'expression « fragments discursifs », pourvu que les exemples commentés fussent en accord avec la définition proposée par le candidat. Ainsi, lorsque l'introduction définissait le discours comme ensemble des paroles rapportées, paroles d'écrivains ou de philosophes, paroles communes de la rue ou prosopopées diverses, elle laissait attendre un développement sur les voix et/ou les dialogues, qui mettait en valeur la polyphonie énonciative du texte. Si, au contraire, « discours » était clairement pris comme l'antonyme de « récit », une autre réflexion était attendue, qui devait logiquement déboucher sur une analyse des enjeux de l'alternance entre pauses et avancées du récit.

Un constat du même type s'impose pour les « images visuelles ou textuelles ». Trop nombreux furent les candidats qui annulèrent la différence des deux notions pour traiter indifféremment des « images » ou qui, rattrapés par les cours qu'ils avaient suivis ou les lectures qu'ils avaient pu faire, leur substituèrent d'emblée la notion de « collages » pour distinguer alors ceux qui impliquaient la représentation figurative et qui relevaient donc du « visuel » et ceux qui n'offraient au contraire que des signes linguistiques ou mathématiques et relevaient donc du « textuel ». Si l'on excepte la vignette « J'en sors » (p. 159), le jury cherche encore les collages du premier type ; quant à ceux du second, ils recouvrent précisément ce que Jacques Leenhardt entend par « images visuelles », à savoir les panneaux publicitaires, les cartes des consommations, les fac-similés de journaux, etc., qui sont ici au service d'une esthétique tendant à effacer la description littéraire pour la reproduction directe de fragments de réalité. Certains candidats, prenant le mot « texte » dans son sens le plus concret, ont au contraire identifié les « images textuelles » comme celles qui donnaient à l'écrit un rôle pictural, c'est-à-dire les collages et les jeux typographiques. Faute d'une analyse précise justifiant cette interprétation, on pouvait aisément leur objecter que, l'écrit devenant ici matériau pictural, ces pratiques relevaient plus du visuel que du textuel. Il était plus cohérent d'opposer les images qui privilégiaient une lecture picturale donc proprement « visuelle », aux images au sens rhétorique, c'est-à-dire aux « images textuelles », au premier rang desquelles prennent place les métaphores. Seule cette acception d'« images textuelles » permettait d'ailleurs d'expliquer autrement que par une négligence de Jacques Leenhardt le pléonasme « images visuelles » que beaucoup de candidats ont relevé, mais que peu ont tenté d'expliquer.

L'opposition entre « rythme » et « mélodie » qui fermait la phrase de Leenhardt a, elle aussi, donné lieu à bien des contresens. Il faut d'abord noter qu'elle n'impliquait pas d'emblée, comme trop de candidats l'ont cru, de longs développements sur la prosodie d'un texte aragonien émaillé de nombreux alexandrins blancs et d'octosyllabes. Ce genre d'étude proprement rythmique conduisait en effet à tronçonner le sujet, puisque les deux termes de « rythme » et de « mélodie » ne concernaient pas telle ou telle phrase du *Paysan de Paris*, mais le texte « en lui-même », c'est-à-dire sa structure globale, et constituaient à ce titre une paraphrase métaphorique de la première partie de la phrase de Jacques Leenhardt. Des connaissances en matière musicale ne desservirent certes pas certains candidats, mais elles n'étaient pas indispensables pour le traitement du sujet. L'opposition du « rythme » et de la « mélodie » pouvait surprendre dans la mesure où l'on oppose plus volontiers la mélodie, comme succession harmonieuse de sons, à l'harmonie, comme combinaison de sons concomitants. Une particulière attention à la phrase de Jacques Leenhardt permettait cependant de comprendre ce qu'en contexte le critique désignait par ces deux termes pour lui antithétiques. Si l'on acceptait de donner au terme de « mélodie » la définition commune d'une succession de sons ordonnés de façon à constituer une forme ou une structure perceptible, il apparaissait possible de réduire la polysémie du terme de « rythme » en lui donnant le sens contraire de succession régulière de temps forts mais discordants et ne constituant pas un tout organique. S'opposaient ici deux modalités différentes de la temporalité créée par le montage textuel : d'un côté, un « rythme » instaurant le pur présent d'une alternance répétitive de moments ne débouchant sur aucune progression et potentiellement infinie, de l'autre, une « mélodie » comme composition musicale inscrite dans la durée, avec un début, un milieu et une fin, et construisant peu à peu une totalité harmonique. C'est du reste ce que laissait entendre la première partie de la phrase de Jacques Leenhardt qui envisageait une structure textuelle fondée sur des « rencontre(s) » successives de différents éléments dont rien ne semblait indiquer qu'ils étaient liés de quelque manière que ce fût.

On voit, avec cette dernière remarque, que si l'étude analytique du sujet est indispensable, il convient également de ne pas fragmenter les termes qui le constituent afin d'en restituer d'emblée la

dynamique et la cohérence. Cette exigence fait l'objet de notre troisième et dernière série de remarques.

Un sujet de dissertation constitue une thèse, soit une proposition de lecture de l'œuvre, proposition qu'il faut identifier, certes sous ses différents aspects, mais aussi dans sa logique globale. Aucun des termes n'a ainsi de valeur suffisante en lui-même et ne peut constituer à lui seul un objet d'étude séparé des autres. Il convient de discuter ensemble les termes du sujet, et dans chacune des parties du développement. Discuter : cela signifie autant se demander si la thèse proposée est pertinente ou pas que se demander dans quelle mesure elle l'est, c'est-à-dire sous quel rapport, selon qu'on l'entend de telle ou telle façon. Il ne convenait ici, ni de faire comme si le jugement de Jacques Leenhardt allait de soi et se contenter alors d'une simple exemplification, ni, au contraire, de considérer d'emblée qu'il n'avait aucuns sens. Ces deux démarches conduisent aux mêmes conséquences préjudiciables. Pour ne considérer que la première d'entre elles, il est vrai infiniment plus fréquente que la seconde, trop de copies se sont contentées d'étudier dans une première partie la « rencontre de fragments » avant, dans une seconde partie, de décrire ce qu'il en était des « images visuelles ou textuelles », pour finalement conclure que *Le Paysan de Paris* relevait bien du « rythme » et non de la « mélodie ». Ce type de copies n'est qu'apparemment fidèle aux termes du sujet proposé. Il présente en effet le double défaut, non seulement d'illustrer le sujet sans réellement le discuter de manière démonstrative et problématisée, mais encore de le tronçonner sans en respecter l'articulation logique, c'est-à-dire d'abord sans en avoir étudié la syntaxe. Il n'était ainsi pas pertinent de dissocier le terme de « rencontre » de l'ensemble des compléments de noms qui le suivaient, pas pertinent non plus, nous l'avons déjà signalé, d'étudier la notion de « fragments » en oubliant l'adjectif « discursifs » ou l'opposition du « rythme et de la « mélodie » sans la rattacher à la première partie de la phrase de Jacques Leenhardt.

Ce qu'il fallait comprendre ici, c'est que la citation du critique visait d'abord à décrire l'essentielle hétérogénéité du texte d'Aragon. Les « fragments discursifs » renvoyaient ainsi à l'aspect philosophique ou métapoétique du *Paysan de Paris* ; les « images textuelles ou visuelles » à son aspect à la fois quasi-documentaire, mais aussi imaginaire ; la notion de « rencontre » évoquait quant à elle la dynamique à la fois narrative et discursive occasionnant le rapprochement de ces différents éléments. Le texte d'Aragon se trouvait ainsi caractérisé par une pluralité générique mêlant essai, récit et poésie. Il convenait alors de discuter, comme l'opposition du « rythme » et de la « mélodie » y invitait d'ailleurs explicitement, à partir du constat de l'hétérogénéité structurelle du texte aragonien, la présence ou l'absence d'une dynamique d'ensemble assurée par des passages d'un élément à l'autre. Avec l'emploi du mot de « texte » et aucune mention du nom de l'auteur ou de quelque subjectivité que ce soit, le sujet présentait un aspect descriptif et formaliste qu'il fallait d'abord traiter comme tel avant de songer à en dégager les enjeux. De ce point de vue, il n'était pas attendu des candidats qu'ils aient lu l'article de Leenhardt dont était extraite la phrase proposée, ni même qu'ils aient connaissance de l'orientation sociologique de l'ensemble de ses travaux. Cela leur laissait ainsi une bonne part d'initiative. Mais s'il était tout à fait bienvenu, outrepassant la notion de « texte » avancée par Leenhardt, de réintroduire la subjectivité du poète pour discuter des modalités de la « rencontre », encore fallait-il prendre garde de le faire avec un minimum de finesse.

De trop nombreux candidats ont ainsi rapidement assimilé « mélodie » et lyrisme, alors même que leurs arguments se réduisaient, d'un point de vue formel, à la présence de vers blancs éventuellement complétée par quelques allitérations et, d'un point de vue thématique, au chant amoureux développé dans « Le sentiment de la nature aux Buttes-Chaumont ». Inversement, ce qui relevait du « rythme » se trouvait rejeté du côté d'un travail mécanique de la forme dont toute subjectivité aurait été exclue. L'ensemble de la discussion tournait ainsi maladroitement autour de la perte d'individualité du poète Aragon et présentait *Le Paysan de Paris* comme la quête d'un amour salvateur

confondu avec la poésie elle-même, quête d'abord malheureuse auprès des prostituées du « passage de l'Opéra » et finalement assouvie avec la rencontre passionnelle du « sentiment de la nature aux Buttes-Chaumont ». Loin de chercher à imposer ses propres vues, le jury attire cependant l'attention des candidats sur la pauvreté d'une telle conception à la fois de la poésie et de la mise en jeu du sujet dans le texte poétique. Il leur suggère de se familiariser avec des éléments largement répandus mais toujours féconds du débat sur la poésie et le poétique, comme, par exemple, la fonction poétique du langage définie par Jakobson ou la théorie de l'écart de Cohen. À l'aide de ces définitions, ou de celles que la culture théorique des candidats leur suggérait, il était possible de dépasser aisément un développement psychologique sur la poésie du *Paysan de Paris* qui combinait superficialité théorique (la poésie identifiée par des caractères aussi contestables que le vers, l'allitération ou le lyrisme amoureux), admiration obligée (la poésie comme valeur esthétique ajoutée par rapport à la prose) et réprobation morale (il n'est pas bien de faire l'apologie de la prostitution). Sans doute pouvait-on évoquer, à propos du sujet, les modes du lyrisme présents dans le texte, mais à condition de préciser qu'ils étaient le plus souvent décalés, presque sarcastiques, et certainement pas conformes à une certaine mièvrerie poétique à laquelle certains ont identifié le terme de « mélodie ».

Les candidats devraient aussi se méfier de la tentation, très nette cette année, qui les pousse à consacrer systématiquement leur troisième partie au rôle du lecteur. On a ainsi pu apprendre qu'au « rythme » fragmenté du texte répondait encore une fois une fragmentation psychologique de l'auteur, laquelle se trouvait comme miraculeusement annulée, cette fois non par la rencontre de la femme, mais par celle du lecteur qui imprimait sa « mélodie » et donnait sens à ce qui, sans lui, en aurait été apparemment dépourvu. Le jury s'élève contre ces affabulations qui, le plus souvent de manière fort mécanique et sans réel souci de lier le propos au sujet, permettent de faire l'économie de la réflexion sur le texte et le sujet, voire de se limiter à des impressions premières de lecture inavouables à la première personne. Marteler en effet, comme l'ont fait plusieurs candidats, que les descriptions du *Paysan de Paris* sont « fastidieuses », « trop longues », pleines de « détails inutiles », qu'elles « ennui le lecteur » qui a besoin d'un petit dessin de temps en temps pour le « réveiller », témoigne d'abord d'un manque évident d'habileté stratégique. Certes, le jury s'incline devant la légitimité irréductible des goûts et des dégoûts de chacun et ne pousse nullement les candidats à afficher une admiration feinte pour les œuvres du programme, mais il se demande pourquoi ils n'ont pas plutôt cherché à mobiliser leur curiosité intellectuelle pour tenter de rendre compte des enjeux poétiques et philosophiques de l'écriture aragonienne.

Réintroduire la subjectivité du poète autour de la notion de « rencontre » et dans l'opposition entre « rythme » et « mélodie », cela pouvait consister à se demander dans quelle mesure *Le Paysan de Paris* était tout entier animé par la quête incertaine d'un rapport au monde ou d'une « métaphysique » passant essentiellement par un usage du langage comme « rencontre » – et tout dépendait alors du sens qu'on donnait à ce mot, entre rupture rythmique ou collaboration mélodique.

Il n'est ainsi pas anodin de noter que, dans la phrase de Jacques Leenhardt, l'image mobilise deux des trois éléments concernés par la « rencontre » et que viennent de surcroît en dernière position, comme pour subsumer l'ensemble, ces « images [...] textuelles » qui sont le ressort le plus traditionnel de la poésie. L'image est en effet, dans *Le Paysan de Paris*, au centre de la poétique et de la métaphysique d'Aragon. On pouvait de ce point de vue refaire jouer à nouveaux frais l'opposition entre « images visuelles ou textuelles ». Les premières désignaient alors celles qui donnent lieu à une représentation imagée dans l'esprit du lecteur et qui, chargées d'une fonction didactique, servent, comme pour la comparaison de la lutte des commerçants du passage contre l'Immobilière du boulevard Haussmann avec « un fort Chabrol commercial » (p. 35), à faire saisir une réalité à l'aide d'une autre plus connue qu'elles ; les secondes désignaient au contraire celles qui, proprement inconcevables et le plus souvent fondées sur un rapprochement de l'abstrait et du concret, comme pour « la

faune des imaginations, et leur végétation marine» (p. 20), ne peuvent quitter l'espace du texte. D'«images visuelles» à «images textuelles», on pouvait ainsi observer une accentuation de l'invention : de l'image la plus commune, la plus acceptable et la plus didactique, récusée avec ironie par Aragon sous la figure de la comparaison (p. 51-52, p. 184), à l'image la moins recevable parce qu'elle renvoie à un mode de perception de la réalité qui, doté d'une fonction proprement cognitive, débouche sur une véritable invention du monde.

Il ne suffisait cependant pas de rappeler que dans *Le Paysan de Paris* Aragon se prononce pour l'imagination et l'image contre la raison et la pensée par concept pour une approche plus concrète de la réalité. Ce développement conduisait en effet à isoler la notion d'«image» sans la relier à l'ensemble du sujet. Il convenait au contraire de montrer que si Aragon privilégie l'image sur le discours et fait de leur «rencontre» un conflit, c'est essentiellement par refus, non seulement de tout sens global a priori mais aussi de tout sens global terminal – par quoi l'on retrouvait l'essentiel aspect rythmique du texte. Telle est la raison pour laquelle il cherche moins à proposer une philosophie qu'à opérer un déplacement de la pensée philosophique par le biais de l'image poétique. Cette dernière n'est pas enjolivement ou aide à la compréhension ; elle est proprement nécessité intrinsèque de l'esprit et processus inhérent à la conscience elle-même. La poésie comme image s'oppose à la pensée systémique de la religion ou de la philosophie dans la mesure où elle introduit à une instabilité essentielle de la connaissance. Louée pour ce qu'elle entraîne «de perturbations imprévisibles et de métamorphoses : car chaque image à chaque coup vous force à réviser tout l'univers» (p. 82), elle trouble les certitudes. Si la notion de «mélodie» ne peut, dans cette perspective, s'appliquer au texte d'Aragon, c'est qu'il ne s'agit pas pour lui de parvenir à une forme et à un savoir fermés, clos sur eux-mêmes, définis et achevés : «Jamais je ne finirai ce livre où vous prenez goût» (p. 222). Le texte est même d'autant plus relancé et fragmenté, il obéit d'autant plus à la logique du «rythme» plutôt qu'à celui de la «mélodie», qu'il s'agit de trouver une nouvelle cadence permettant une adaptation au particulier, femmes ou objets, au «réel de l'être dans sa richesse de circonstances» (p. 205). L'absence de clôture et la relance perpétuelle du mouvement d'interrogation que suscite le monde conditionnent à la fois la répétition et l'inachèvement du «rythme», en même temps que ceux du savoir.

Mais l'on pouvait aussi remettre en cause l'opposition du «rythme» et de la «mélodie» en soulignant que la pluralité générique du texte aragonien témoigne finalement, dans son mouvement même, d'une conduite de l'esprit qui n'orchestre pas des «rencontres» marquées par une incompatibilité entre les différents moments de la pensée, mais qui tend au contraire à les unir dans un mouvement, sinon finalisé, au moins témoignant d'une forme d'accord ou de collaboration suscitant un effet de cohérence. Ce n'est pas seulement que *Le Paysan de Paris* constitue une totalité fermée sur elle-même, avec ses leitmotivs thématiques ou grammaticaux sujets à variations, et que sa publication marque un évident coup d'arrêt à la relance perpétuelle des rencontres et à la remise en cause des certitudes. C'est plus profondément encore qu'il y a un accord entre la narration, le discours et l'image. La narration, qui est d'abord celle d'une marche, que ce soit dans «Le passage de l'Opéra» ou dans «Le sentiment de la nature aux Buttes-Chaumont», occasionne des rencontres avec des personnes, des objets, des lieux, etc. – dont on pouvait dresser une liste hétéroclite. De la même manière que la marche proprement dite donne lieu à la «rencontre» d'une certaine réalité, la marche de l'esprit occasionne une «rencontre» de pensées. L'esprit en marche est même indissociable de la marche à proprement parler dans la mesure où celle-ci est l'activité qui, par excellence, témoigne d'une forme de disponibilité. L'ensemble est placé sous le signe de la «surprise» (p. 80, p. 177), du «hasard» (p. 12, p. 139) et de l'«insolite» (p. 16, p. 20) contre toute forme de «coutume» (p. 13) ou d'«habitude» (p. 16). Il s'agit de révéler «le sentiment du merveilleux quotidien» (p. 16) par une curiosité de tous les instants qui arrache le regard à une présence au monde tronquée et superficielle. La rencontre des pensées est surtout rencontre des différents modes de

pensée que permettent de définir les termes de «discursifs» et d'«images». La pensée du passage est plus encore une pensée du seuil ou du pas de porte, l'un et l'autre étant en eux-mêmes lieux de rencontre, lieux où deux espaces, deux types de pensée, sont en contact l'un avec l'autre (p. 60, p. 75). Toute déambulation dans le monde réel ou dans le monde de la pensée est en effet l'occasion d'une déambulation seconde dans le monde des images. De ce point de vue, l'image comme rapprochement est au niveau figural ce qu'est la marche comme «rencontre» au niveau narratif : une manière de ne jamais s'arrêter, de passer sans fin d'un objet à l'autre dans un mouvement perpétuel. On voit ainsi que la traversée du réel comme de la philosophie est nécessaire pour que s'ouvrent les portes de l'imaginaire et que l'ensemble apparemment discontinu du texte d'Aragon obéit en fait à un principe d'association. Si le refus de tout savoir définitivement constitué est lié à une écriture de la «rencontre» qui est le seul moyen de faire sauter les réflexes de la raison philosophique ou du bon sens réaliste et qui permet de définir la structure du *Paysan de Paris* comme «rythme» répétitif et ouvert, il s'accompagne néanmoins d'une petite musique aragonienne qui organise l'ensemble de ces répétitions selon un certain ordre et dans le désir d'un achèvement proprement «mélodique» – qu'il sait impossible.

Il convenait finalement de prêter une particulière attention au fait que le texte littéraire n'est pas univoque. On ne pouvait ainsi comprendre *Le Paysan de Paris* en cherchant à toutes forces à le lire comme un texte philosophique présentant une série de thèses parfaitement argumentées et cohérentes. Qui dit littérature dit ambiguïté, feuilletage du sens, et il convenait d'être attentif aux dissonances, aux contradictions, aux tensions présentes dans le texte d'Aragon et qui permettaient justement la discussion.

Oral

Même si l'exercice de l'explication de textes requiert de maîtriser un ensemble très divers de compétences – connaissances et outils –, la différence entre les excellentes prestations entendues par le jury et les exposés passables, voire insuffisants, procède d'abord de l'aptitude ou, au contraire, de la difficulté à convoquer les unes à bon escient, à utiliser les autres avec discernement. Confronté à un texte précis, le candidat qui veut à toutes forces retrouver telle grande ligne interprétative, ou s'évertue à emprunter tel chemin soigneusement balisé à l'avance, s'interdit en réalité de l'éclairer efficacement, quand bien même il possède le bagage nécessaire pour affronter l'extrait qui lui est proposé. Sans une réelle disponibilité de la mémoire et de l'esprit, les connaissances mises en jeu par les candidats et la méthode apparente dont ils font montre, indispensables pour réussir cette épreuve, se révèlent souvent insuffisantes.

Si le protocole de la présentation orale est connu et mis en œuvre par les candidats, son respect formel ne suffit pas à garantir la qualité de l'explication proposée. La présentation contextuelle, la lecture, l'exposé d'une problématique, l'étude de détail et la conclusion, autant d'étapes qui se complètent et se renforcent dans les meilleures prestations, mais restent artificiellement juxtaposées dans les moins bonnes. Comme à l'habitude, le jury insiste sur l'importance et l'intérêt d'une lecture juste et expressive – ce qui exclut aussi bien le ton de la litanie que l'emphase déplacée –, d'autant que les textes au programme cette année présentaient une certaine difficulté de ce point de vue : dans la plupart des cas, la réussite de la lecture n'en a que plus évidemment présidé à la réussite de l'explication elle-même. Le jury précise que, pour *Gargantua*, il acceptait le choix du candidat (prononciation restituée ou prononciation modernisée) à condition qu'il fût respecté d'un bout à l'autre du texte et qu'il ne constituât pas une traduction (es/ès parfois traduit par «dans les»). Il rappelle encore qu'une bonne lecture pallie en partie l'artifice inhérent à l'explication d'un texte théâtral : en respectant la ponctuation, en restituant le ton juste des interjections ou des apartés, lors de la lecture de

Marivaux, certains ont pu manifester, dès cette étape de l'exercice, une bonne compréhension littérale du texte, voire une vision de la scène déjà proche d'une interprétation.

La définition d'une problématique à la fois précise et pertinente constitue le fondement même de l'exercice. Le projet de lecture assure la cohérence de l'explication et procure du même coup au jury un fil directeur qui lui permet de mieux apprécier les commentaires fournis par le candidat. Parfois, il trahit d'emblée l'incapacité à rendre compte des enjeux d'un texte dans sa globalité, voire à les saisir. Un projet de lecture minimal ou trop général (l'éducation de Gargantua simplement présentée comme « humaniste ») ne peut évidemment pleinement jouer son rôle herméneutique et didactique. On se méfiera plus encore des problématiques qui ne sont en réalité qu'une synthèse du contenu explicite du texte ou un recensement, plus ou moins heureux, des questions posées par l'œuvre dans son ensemble. Écueil souvent signalé les années précédentes, la problématique « à usages multiples », sorte de clef universelle pour tout texte d'une œuvre donnée, permet rarement d'éclairer un extrait précis, sauf à le tirer dans le sens de la plus grande généralité, quitte à passer sous silence les éléments impossibles à faire tenir dans ce cadre défini a priori. S'en tenir à l'idée d'un échec de l'écriture poétique qui vouerait le texte à l'autodestruction, dans le cas des *Illuminations*, c'est généralement s'interdire par avance de comprendre la dynamique propre d'un poème particulier ; vouloir à tout prix souligner la réflexivité du théâtre de Marivaux a pu amener à oblitérer certains enjeux, tout en faisant un usage abusif de la notion de « mise en abyme ». Plus généralement, un équilibre doit donc être trouvé entre la connaissance globale de l'œuvre et la spécificité du texte. La réussite de l'explication, dans un concours sur programme, découle souvent de l'aptitude à rendre compte de cette spécificité sans oublier que le texte proposé s'inscrit dans un ensemble qui lui donne du sens mais aussi qu'il contribue à informer.

Dans l'étude de détail qui suit l'annonce de la problématique, le va-et-vient entre la citation et le commentaire est généralement bien pratiqué par les candidats, mais la phase d'analyse proprement dite, littérale, grammaticale et stylistique, reste trop souvent éludée ou réduite à la portion congrue. En particulier, bon nombre de candidats apparaissent singulièrement démunis en matière d'outils grammaticaux, peu ou mal employés. Ils sont ainsi privés d'un appui solide pour le commentaire, notamment dans le cas de poèmes comme les *Illuminations*, dont le sens, à juste titre, leur pose problème, et dont le travail poétique sur la langue les déconcerte d'autant plus qu'ils ne peuvent en rendre compte avec précision. L'incapacité parfois constatée à distinguer pronoms et articles, adverbes et conjonctions de coordination, pronoms et adjectifs possessifs..., est évidemment préjudiciable à l'explication précise d'un texte, sans compter le fait qu'elle rend difficile le dialogue entre le candidat et le jury à l'issue de sa prestation. Pour autant le commentaire ne doit évidemment pas se limiter à la description et à l'énumération de faits de langue. Tout en éclairant le travail de l'écriture, leur analyse doit être mise au service d'une interprétation du texte ; elle ne constitue en aucune manière une fin en soi, pas davantage que le relevé de figures de rhétorique assez rares, exhibées par certains candidats comme de précieux spécimens dont la découverte serait en soi source de jouissance. C'est donc bien aux figures de sens que les candidats devraient d'abord être attentifs, en tout premier lieu à la métaphore, que certains candidats ne savent pas identifier et encore moins commenter (tel d'entre eux risque successivement les termes de métonymie et d'hypallage avant de parler de métaphore, pour commenter « La charité est cette clef », dans un poème de Rimbaud).

Le même esprit doit animer les candidats face aux références et aux allusions insérées dans la trame d'un texte donné. Par delà les connaissances acquises durant l'année de préparation (par exemple, les modèles littéraires avec lesquels joue Gargantua : comment rendre compte de la dimension parodique d'un texte si les modèles prétendument parodiés ne sont absolument pas identifiés ?), les éditions choisies par le jury offrent souvent des éléments d'information et de réflexion : il revient au candidat d'avoir pris la mesure de ce qu'elles peuvent lui apporter, mais aussi de faire preuve de

distance critique (ainsi les notes copieuses de Pierre Brunel sur les *Illuminations* ont pu être utiles, voire précieuses, pour autant que les candidats ne tombaient pas dans le piège qui consistait à les évoquer comme des arguments d'autorité, sans se soucier de les interroger et de les rapporter à leur propre lecture). Le candidat n'oubliera pas d'utiliser les usuels mis à sa disposition lors de la préparation de l'épreuve. Dans tous les cas, on retiendra le principe fondamental suivant lequel l'explication d'un mot, d'une référence, d'une allusion, doit, autant que possible, s'inscrire de manière cohérente dans un projet interprétatif.

Il convient enfin de rappeler, une fois encore, que l'entretien avec le jury, à l'issue de l'explication, fait partie intégrante de l'épreuve et de l'évaluation d'une prestation. De même que chaque texte donné sollicite des modes spécifiques d'investigation, de même la nature de la prestation proposée – et non seulement sa qualité – détermine les questions posées par les examinateurs. Appelé à préciser son propos, le candidat doit se saisir des questions comme d'une chance qui lui est offerte et non les recevoir comme un blâme (il n'est pas déshonorant de devoir compter les syllabes dans un poème hétérométrique quand celui-ci a été décrit comme un texte isométrique, non plus que de redéfinir la tragédie quand l'adjectif « tragique » a été employé à propos d'une scène de Marivaux). Très souvent les questions invitent à mettre le texte en perspective, à élargir la vision proposée, à jeter sur l'extrait étudié un autre regard, même si l'explication a été parfaitement menée : la capacité à sortir d'une explication rigoureuse et cohérente pour entamer un vrai dialogue avec un autre lecteur a cette année encore été l'apanage d'excellents candidats, que le jury remercie pour des prestations entendues avec un réel plaisir.

Lettres modernes

Écrit

Texte proposé : incipit de *Loin de Rueil* de Raymond Queneau, publié en 1944.

La moyenne de l'épreuve atteint cette année 7,16. Ce résultat globalement satisfaisant semble dû au caractère « abordable » du texte de Raymond Queneau. Les notes s'échelonnent de 0,5 à 19. On notera cependant la rareté des très bonnes copies, ce qui nous amène à rappeler ici quelques défauts majeurs de méthode qui polluent encore la maîtrise de l'exercice et la juste appréciation d'un texte volontairement instable et ambigu jouant d'effets de brouillage et de tremblements.

Le rapport se présente cette année sous la forme de rubriques, qui comportent, outre la nécessaire part de critique des maladresses ou des erreurs de perspective, des propositions de lecture et des conseils de méthode destinés à éclairer les futurs candidats, qui en sont les premiers destinataires, et à les guider dans leur préparation.

Le traitement de la donnée littéraire et générique

Histoire littéraire et écoles

Le jury n'attendait pas des candidats qu'ils connaissent *Loin de Rueil*, ni même qu'ils puissent situer ce roman dans l'œuvre de Raymond Queneau. Il est donc d'autant plus regrettable que la plupart aient prétendu s'appuyer sur un savoir précis concernant l'ouvrage et son auteur et se soient de fait contentés de quelques amalgames, assimilant trop rapidement *Loin de Rueil* (trop souvent orthographié *Reuil) à *Zazie dans le métro* (1953) ou aux *Fleurs bleues*, roman inscrit au programme du baccalauréat de 1999 à 2001. Plus grave encore nous paraît la désinvolture avec laquelle ils font de ce roman un exemple caractéristique du travail oulipien, et tirent le texte vers le jeu verbal gratuit et la poésie (rappelons que l'Oulipo a été fondé le 24 novembre 1960), ou pire encore un Nouveau Roman, ce qui les incite à mettre l'accent sur la destruction du personnage et de la narration (certains travaux y voient même un pastiche des *Gommes* de Robbe-Grillet!), ou même une retombée du Surréalisme, ce qui pousse les candidats à majorer l'étrangeté du texte. Voilà qui nous paraît témoigner d'un manque de perspectives fort dommageable, sinon inadmissible de la part d'étudiants en Lettres. De même certaines expressions du texte, familières et argotiques, (« bath », « bordel », « carrée »...) ont posé problème, alors qu'une culture cinématographique minimale aurait pu éclairer de tels faits langagiers.

Contexte historique et sociologique

Selon l'usage, nous avons indiqué la date de parution du roman (1944), mais nous ne nous attendions pas à ce qu'elle soit prise par certains candidats comme un indice qui devait les conduire à voir dans le texte une métaphore de la France pendant la deuxième guerre mondiale (Lulu devenant le symbole de la France opprimée, la poubelle serait alors la métaphore de l'Allemagne nazie chassée hors de France par l'Angleterre, d'où l'emprunt « gentleman »), ou encore à en faire un discours anti-humaniste parce qu'il s'ouvre sur une description de poubelle. En revanche, d'autres lecteurs moins attentifs auraient dû être alertés par cette indication pour éviter l'écueil des commentaires anachroniques sur la « boîte métallique », qui devient un « vide-ordure » ou un « local à poubelle » ; qui logent Lulu, Loufifi et Thérèse dans une HLM, et s'indignent que l'on fasse travailler une enfant de 14 ans ! Ces maladresses s'aggravent lorsque les candidats laissent paraître leurs préjugés sociaux envers le choix des personnages et des lieux. Queneau voudrait changer notre vision du « quotidien » : ainsi, le texte comporte « une dimension humoristique qui transforme notre regard sur les conditions de vie

du peuple»; c'est un «documentaire sur les bas-fonds de la société urbaine», qui recrée «l'atmosphère suffocante d'un immeuble insalubre»; ou, au contraire, d'autres candidats en font une satire des «bourgeois-bohêmes» alias «bobos». Et que penser des copies qui voient dans ce texte l'évocation cachée d'une maison de passe, en opérant une lecture décontextualisée et partielle de certains termes comme «type», «fesse ferme», «carrée», «bordel», «divan». Sans doute le texte joue-t-il de l'équivoque par endroit mais faire passer le sous-entendu grivois au niveau de l'argument explicite relève du contre sens. Nous nous sommes donc réjouis quand une culture historique utilisée à bon escient a permis à quelques candidats (trop rares !) d'enrichir le commentaire du prénom de Louis-Philippe des Cigales, en convoquant non seulement une figure générique de monarque, mais précisément celle du roi bourgeois de la Monarchie de Juillet.

Ainsi tous les prétendus éclaircissements, erronés et néanmoins péremptoires, qui sont présentés dès l'introduction mettent le correcteur mal à l'aise, lui donnant un sentiment mêlé face à la copie qu'il s'apprête à lire, dans la mesure où ce sont des assimilations hâtives, qui témoignent d'une lecture peu attentive à l'histoire littéraire, à la chronologie, à la connaissance des écoles et des mouvements littéraires, éléments qui devront justement être discutés dans le corps du devoir.

Intertextualité : entre entreprise parodique et renouvellement stylistique

Il s'agissait d'une entrée précieuse pour lire cette page. Encore fallait-il ici s'accorder le temps d'identifier très précisément les éléments prélevés par Queneau dans l'univers littéraire. Nombreux sont les candidats qui mentionnent sa volonté de se détourner du roman naturaliste du XIX^e siècle ou du «roman traditionnel». Encore fallait-il renvoyer à quelques œuvres comme *Pot Bouille* ou *Nana* de Zola, et préciser ce que recouvre l'étiquette ambiguë de «roman traditionnel». De plus, il fallait se livrer à un travail textuel précis, et identifier les emprunts, les reprises, les distorsions pour en apprécier toute la saveur : ainsi, le passé simple inaugural, «les ordures déboulèrent de la boîte métallique», prend un relief particulier si l'on pense à l'incipit-type proposé par Valéry «la marquise sortit à cinq heures», en rappelant, par exemple, l'analyse de Roland Barthes à son sujet : «pierre d'angle du récit, il fait partie d'un rituel des Belles-Lettres». Le travail de détournement est thématique et lexical, alors que le signal de narration, le passé simple, est maintenu. L'effet obtenu est une ironie dénonçant le *topos* d'ouverture d'un certain type de romans. D'excellentes copies ont montré comment ce texte était traversé, nourri de *topoi*, de références, qu'il s'amusait à «déplacer», à «décaler», en jouant avec l'un des signaux de cette allusion. Ainsi, pour reprendre la formule de Philippe Sollers, l'intertexte est «une traversée de l'écriture», et Queneau nous entraînait dans l'univers romanesque, pour jouer de telle allusion au roman réaliste (l'immeuble, comme choix de milieu à dépeindre), au roman de formation (Lulu, jeune fille à éduquer), au roman d'amour (dans une version équivoque de la scène de rencontre), du roman décadent (Des Cigales étant un autre Des Esseintes), mais aussi d'une poésie convoquée et parodiée (les dernières lignes du texte – «l'entraîna vers une anfractuosité z-où gisaient les profondeurs sépulcrales d'un divan surplombé d'odeurs lourdes» – étant une reprise quasi littérale des deux premiers vers de *La Mort des Amants* de Baudelaire, «Nous aurons des lits pleins d'odeurs légères // des divans profonds comme des tombeaux»).

Certaines copies ont su proposer une fine analyse de ce travail intertextuel, en montrant comment Queneau combinait tous les signes du roman réaliste pour lancer le lecteur sur de fausses pistes (ou sur des pistes décevantes) qui ne se confirmaient pas par la suite : parmi ces signes on retiendra, entre autres, le passé simple, le choix du discours indirect libre, le rythme de la phrase accumulative et hypotactique, certains mots du langage populaire («bordel», «toc»), argotique («bath», «carrée») ou mots savants empruntés aux vocabulaires techniques (botanique : «déhiscence»; ou chimique : «stanneux»). Queneau exhibe les composantes de cette fabrication de l'écriture réaliste ou naturaliste, la poussant jusqu'à la parodie. Ce que l'écrivain dénonce alors, c'est ce langage saturé de conventions : «les mœurs et les coutumes», «les départs et les arrivées», «tapis mous», «coussins

durs», où l'inversion trop visible des adjectifs qualificatifs signale ces stéréotypes d'écriture. Il est possible de se demander avec Roland Barthes si Queneau n'offre pas «un langage littéraire qui aurait rejoint la naturalité des langages sociaux», dans la mesure où il montrerait par son écriture que «la contamination parlée du discours écrit était possible dans toutes ses parties», de sorte que «chez lui, la socialisation du langage littéraire saisit à la fois toutes les couches de l'écriture: la graphie, le lexique, [...] le débit»¹. Comment dès lors ne pas interpréter les choix graphiques de «crucifixes» et de «anfractuosités z-où gisaient» comme une tentative pour rendre cette oralisation de l'écrit, et non pas comme un signe de poétisation du langage? Il semble que c'est moins, dans cette œuvre, contre l'académisme de la langue que Queneau se révolte que contre une certaine écriture romanesque, socialement et historiquement marquée.

C'est ce que donne à entendre une excellente copie dès l'énoncé du projet de lecture: «C'est plus ici la déception et le dérèglement qui semblent de mise. Dans cette mise en déroute amusée du roman, et par là-même du lecteur, le problème est peut-être bien de savoir ce qu'il reste, si tout est ébranlé, où se trouvent le sens et le roman. [...] Queneau semble composer une page d'anti-roman, remettant en cause avec amusement, et peut-être ironie, toutes les exigences académiques du genre». Et une autre, qui centre son projet sur l'idée de «déplacement» des enjeux: «nous étudierons le déplacement du regard, qui renverse focalisation et énonciation, puis nous nous intéresserons au déplacement du langage, qui rend la langue peu sûre. Enfin nous verrons comment cela aboutit au déplacement des enjeux et à la perversion de l'incipit».

Prose poétique? poétisation du langage?

Ce sont des formules fréquemment rencontrées dans les copies: n'est-ce pas aller un peu vite? Là aussi, il faut se garder d'une lecture myope, qui isole un segment de la phrase liminaire pour y déceler une allitération en labiales [b], immédiatement interprétée, dans la majorité des copies, comme un indice de poétisation volontaire de l'écriture. Plus avisés furent les candidats qui y virent, non de la «poésie», mais de la parodie, une forme de «grésillement», de parasitage, car l'effet était trop visible (allant jusqu'à la cacophonie des «boueux à l'aube»), permettant de dénoncer la sécurité des incipits du roman réaliste, leur arrogance même dans leur intention de signifier le réel. L'excès de traitement du signifiant (par allitération, assonance, paronomase, homéotéleute) servait d'indice d'ironie, de surcharge, visant à dégonfler la rhétorique de l'incipit réaliste.

Que penser des mauvais calembours aussi «faux que loriques», ou des pataquès «anfractuosités z-où»? de la poésie? N'est-ce pas ce glissement à l'intérieur des codes qui intéresse Queneau dans le jeu de mots, où le sens subsiste mais pluralisé, triché ou enrichi, sans loi en quelque sorte. Les candidats qui ont su déceler ce jeu ont évité l'écueil fastidieux de la supposée «poésie du quotidien», qui en a égaré tant d'autres jusqu'à l'assimilation de Queneau à Ponge, par exemple.

Des excès de la lecture métatextuelle

Trop de candidats ont tendance à vouloir faire de toute page littéraire une lecture métatextuelle (forme de l'obsession réflexive, qui conduit généralement à des considérations méta-discursives, -poétiques, -littéraires), en ce qu'elle contiendrait une «mise en abyme» du travail d'écriture ou même se donnerait comme un «manifeste» littéraire de l'esthétique de l'auteur. C'est forcer ce texte que vouloir le lire de la sorte. Les candidats abordent cette question dans la dernière partie de leur commentaire en s'ingéniant à prélever dans le corps du texte des phrases dont ils font une légende pour lire la page. En soi, l'idée est judicieuse. Mais il faudrait un faisceau d'indices pour corroborer la dimension métatextuelle de cette page. Ainsi les phrases: «admire la consistance de la chose» ou: «Pas du toc tout ce bordel» ont le plus souvent été choisies comme preuves de l'esthétique «hétéro-

1. Roland Barthes, «L'Écriture et la parole», *Le degré zéro de l'écriture*. Paris, Seuil, 1953, p. 60-61.

clite» ou «baroque» de Queneau. Détachées de leur contexte, on peut se demander si ces séquences conservent leur sens.

Lecture hâtive, interprétation forcée et contresens récurrents

Signalons quelques erreurs qui ont souvent faussé l'analyse :

- «le sire» vu comme une mention élogieuse se référant à un «titre royal» (alors qu'une expression comme «triste sire» aurait mis les candidats sur la voie);
- «la belote à trois» (souvent orthographié «*belotte») comporte une connotation sexuelle; soit, mais pas à partir du présupposé que «*belotte» désigne un animal;
- «boueux» pris pour un néologisme;
- «c'est rien bath ici» devenu parfois une «formule indéchiffrable», ou bien interprété à partir de l'anglais «bain», ce qui implique que Lulu Doumer connaisse l'anglais;
- «ce bordel» trop souvent entendu sans précaution, ni considération du contexte, au sens propre, comme l'indice des activités douteuses qu'abrite la «carrée» de Loufifi (terme mystérieux pour beaucoup de candidats, également interprété en un sens obscène, à partir de «partie carrée»);
- «ramages» entendu dans son sens dérivé de «chant qui s'entend dans les ramures», et non au sens propre de «dessin en forme de ramures»; d'où l'intertexte supposé du *Corbeau et le Renard*.

Le traitement de la donnée stylistique, rhétorique ou narratologique du texte

Figures de style

Si l'on peut se réjouir d'une maîtrise certaine de la part de nombreux candidats des outils d'analyse empruntés à la rhétorique ou à la stylistique, il est important de rappeler cependant que l'épreuve ne se résume pas à un relevé de figures, qui finissent par faire un catalogue sec détaché de tout sens. Identifier des hyperbates ou des anacoluthes dans certaines phrases du texte de Queneau n'a de pertinence que si l'on parvient à relier ces figures à une interprétation. Or, la prudence était de mise, car la phrase québécoise se développait moins par ruptures ou ajouts qu'en essayant de calquer la chaîne parlée qui semble un serpent se déroulant et accumulant des segments plus qu'elle ne les ordonne. Moins donc que recherche de déconstruction n'y a-t-il pas là volonté de rendre l'absence d'enchaînements de l'oral, plus souple que l'écrit, fortement contraint par la linéarité?

Une mise au point s'impose sur l'hypotypose, figure phare des commentaires des candidats, qui la voient partout. Toute description n'est pas une hypotypose! La composante descriptive du texte de Queneau, en particulier au début, ne relève pas de cette figure. L'hypotypose est une peinture partielle, fragmentaire d'une scène, d'un objet, d'une personne. Elle suppose une activité remémorative, donc une recomposition. Si elle donne à voir, c'est parce qu'elle choisit un élément particulièrement évocatoire. Or, la séquence proposée par Queneau est quasi exhaustive. C'est non seulement l'ensemble du contenu de la poubelle qui est décrit, mais aussi l'odeur qui en émane. Aucune rupture temporelle n'est indiquée laissant supposer qu'il s'agit d'une scène recomposée par le souvenir. En revanche, un jeu inter-textuel s'établissait ici en rupture, par parodie, avec la description du roman réaliste ou expérimental!

Types de texte, fonctions du langage

On est surpris à la lecture de certaines copies d'apprendre que le passé simple est le temps de la description ou de la poésie. Ces erreurs, trop nombreuses, témoignent d'une lecture myope du texte. Par ailleurs, ce n'est pas parce que ce texte joue de la fonction poétique, que tous les éléments qui le constituent sont de la poésie. Là encore il convient de dénoncer une assimilation gênante dans l'es-

prit des candidats entre ce que Roman Jakobson a appelé la « fonction poétique » du langage (qui est sa capacité à jouer avec le signifiant et le signifié, ce qui est le cas, par exemple, dans les slogans publicitaires) et la poésie (un genre identifiable comme tel). Les jeux de mots qui scandent le texte n'en font pas pour autant un poème, d'autant moins que le libellé préliminaire invite à lire ce texte comme un début de roman.

De notions et procédés mal assimilés ou mis en œuvre abusivement

Si certains candidats ont paru embarrassés par les notions de parodie (souvent confondue avec le pastiche), d'effet de réel, par l'identification des tonalités (burlesque *vs* héroï-comique), ou le traitement de l'oralité, la majeure partie des copies a buté plus ou moins gravement sur les questions suivantes :

Narratologie

On pourrait se demander quel est le réel intérêt, dans un commentaire composé, de consacrer deux pages à savoir si le narrateur est un personnage, s'il est intra- ou extradiégétique, si la focalisation est externe ou zéro (les deux étant d'ailleurs souvent confondus). L'intérêt majeur de cette page ne résidait pas dans cette dimension, trop formelle. On a l'impression que les candidats appliquent des grilles ou s'obligent à aborder systématiquement des rubriques à propos du récit, telles que les temps, le statut du narrateur, la vitesse de la narration. Peut-être faudrait-il identifier auparavant des effets majeurs, et leur consacrer l'analyse qu'ils méritent, plutôt que de procéder de façon besogneuse catégorie par catégorie, en perdant de vue le fil directeur qui doit constituer l'axe de lecture retenu. Si l'on se sent mal à l'aise face à cette page, autant essayer de cerner ce qui peut susciter ce sentiment. En effet, on peut se demander qui prononce cette séquence : « pas si désagréable que ça cette odeur » au sein du continuum de la première phrase, au lieu de vouloir absolument en bloquer l'interprétation. On a favorisé les copies qui formulaient des hypothèses et qui les multipliaient. En effet, est-ce le narrateur ? le personnage de la bonne ? une voix neutre ? un indice soudain de subjectivité ? Il est difficile de le dire, et cette difficulté est le signe d'un choix d'écriture (polyphonique), d'une mise en voix venant déplacer l'assurance des incipits romanesques « homogènes ».

Théâtralité, théâtralisation

Les candidats ont tendance à traiter toute apparition de discours rapporté dans une trame romanesque comme un indice de théâtralisation de la narration. Ce n'est pas parce que le récit abrite du discours, parce que la narration s'ouvre au dialogue, que la page romanesque devient une page de théâtre ! et cela n'a rien de « moderne ». M^{me} de La Fayette donne maintes fois la parole à ses personnages au sein de la narration de *La Princesse de Clèves*. Et les étudiants alors de chercher les indices de cette théâtralisation de la scène : le décor rappellerait un décor de théâtre parce que le narrateur dénoncerait son « artificialité », la « lumière électrique », évoquée par le texte, montrerait un passage de l'ombre – et souvent à partir du terme « ombre masculine », qui a un tout autre sens ! – à la lumière, du noir de la salle (le bas de l'escalier ?) au jour du sixième étage ? Étrange lecture du texte... Rappelons donc qu'il n'y a rien de « spectaculaire » dans l'emploi du mot « spectacle » par le narrateur, et qu'il s'agit alors de surinterprétation pure et simple.

Le mélange des « discours »

Trop de candidats en sont restés à l'idée que Queneau « mélangeait », « mêlait » les registres de langue et les « styles » ou les « discours ». Il eût été plus judicieux de s'intéresser au rendu de la parole dans le roman, c'est-à-dire au traitement de la « parole rapportée ». Ainsi, il était important de commenter le dispositif énonciatif complexe mis en place par Queneau, dispositif créant une « polyphonie énonciative ». Cette approche, empruntée aux travaux de la pragmatique, est restée rare dans les copies (on se réjouit de l'astuce de certains candidats qui se sont appuyés sur les travaux de Bakhtine pour lire l'extrait). L'effet de « brouillage » ainsi obtenu visait, nous semble-t-il, au moins deux

objectifs : d'une part rendre l'oralité de la parole (de la parlure aussi, car elle est ici fortement marquée socialement), et d'autre part, dénoncer l'artificialité du rendu de la parole dans la tradition romanesque, en particulier dans le roman réaliste du siècle précédent. Il était alors intéressant de décrire les effets induits par ce gommage des indices de la parole rapportée (absence de tirets et de passage à ligne pour indiquer respectueusement les tours de parole, chevauchement du discours direct et du discours indirect, ou indirect libre) : grâce à ce procédé, il était alors possible de percevoir le feuilleté de cette parole, son relief. Rappelons la nécessité d'identifier correctement les différents types de discours, par leurs marques traditionnelles (notamment typographiques et syntaxiques) : ainsi des confusions surprenantes sont apparues dans de nombreuses copies, concernant l'attribution des paroles (Lulu et Thérèse ont été souvent confondues, en raison d'une identification défaillante des paroles rapportées).

Rappel de quelques principes méthodologiques de l'exercice de commentaire littéraire

Nous avons observé que beaucoup de copies portent la trace d'une mise en œuvre mal comprise de la « lecture méthodique » naguère enseignée au lycée. Il s'agirait de déterminer des rubriques et de les remplir ; ce qui donne une explication prêt-à-porter ne rendant absolument pas compte du texte dans sa spécificité. Nous tenons donc à rappeler les points suivants :

Trop de candidats tentent de confronter le texte proposé à un canon dont il s'écarterait « mécaniquement », et s'ingénient à rechercher la « logique » de cet écart. Ainsi, les candidats ont une idée fautive ou trop partielle de ce qu'est (ou doit être) un incipit. Selon eux, il délivrerait une connaissance complète et immédiate des personnages, de la situation et de l'action à venir. Se fondant sur ces considérations préliminaires, la quasi-totalité des copies ont élaboré le raisonnement et le plan suivants :

- a) Un incipit doit présenter intégralement, sans ombre, en une page, ce dont parlera le roman ;
- b) Notre texte est un incipit ;
- c) Donc, notre texte s'écarte (ou ne s'écarte pas) du modèle de l'incipit.

C'est à ce beau syllogisme que nous devons tant de parties, en général la première, qui ne sont ni vraies, ni fausses, ni pertinentes, car la majeure sur laquelle elles se fondent est absurde : aucun roman ne présente tout dès la première phrase, il suffit de songer à *La Princesse de Clèves* ou à *Madame Bovary*. Rappelons que le plan doit émaner des caractéristiques du texte et non pas lui imposer une grille de lecture a priori. Il convient, en outre, qu'il permette un approfondissement de la lecture, allant du plus évident (le genre, la structure, la tonalité) au plus subtil et complexe. D'où la nécessité absolue d'un projet de lecture, annoncé clairement dès l'introduction, et dont l'élaboration même doit s'appuyer sur les intuitions de la lecture.

On note également une tendance trop systématique à court-circuiter l'analyse littéraire du texte (c'est-à-dire la recherche et l'emploi d'outils adéquats pour le décrire) pour se lancer dans une interprétation symbolique, supposée plus fructueuse. Les candidats semblent céder à la tentation d'associer des éléments décontextualisés pour en tirer des lieux communs rassurants (les « bois très profonds » associés aux « odeurs lourdes » évoquent ainsi un retour à la terre et la mise en série de « profond », « gisait » et « sépulcrale » permet de diagnostiquer une obsession de la mort). Ils manifestent souvent un goût prononcé pour « l'emblématique » (ici la poubelle comme « emblème » – ou, le plus souvent, « *emblème » ! – d'une « humanité usée », du texte, de la littérature, de la langue...), qui est de fait une voie facile dans laquelle ils s'engouffrent pour éviter de rendre compte du texte dans sa complexité et sa singularité. Au lieu d'en faire l'analyse, ils en donnent une description métaphorique : ainsi « de la boîte, les coquilles d'œufs, trognons, papiers gras ou encore les épluchures passent donc au texte, constituant sa matière première, le terreau sur lequel il va bientôt pousser », quand la boîte n'est pas celle de Pandore, ou, pire encore, un sphincter qui crache les mots du poète !

Il convient de respecter le niveau de langue requis par l'exercice : langue du commentaire, non mimétique de celle du texte, sobrement soutenue, élégante sans fioriture ni tours métaphoriques, à l'écart enfin des tics à la mode. Un exemple de ce qu'il vaut mieux éviter (commentaire de la phrase « baudelairienne » de la fin du texte) : « Le texte qui s'est déjà chargé de quelque vulgarité aurait pu ici se contenter d'évoquer un canapé glauque et gluant. » On notera d'ailleurs la fréquence du terme « glauque » employé en ce sens vaguement péjoratif dans l'ignorance totale que, dans cet emploi, c'est un terme de la langue familière des jeunes. Une autre conséquence du triomphe de la langue orale sur l'écrit dans le vocabulaire du commentaire : la confusion générale entre deux termes homonymes à l'oral, mais fortement distincts grammaticalement et sémantiquement : « emprunt » et « empreint » (on rencontre à foison l'expression fautive : « ce texte *emprunt d'une tonalité... »).

Ces dernières remarques confirment le conseil essentiel que l'on peut donner aux futurs candidats pour se préparer à cette épreuve de commentaire (qui est, remarquons-le, la seule sur l'ensemble des épreuves du concours à ne pas s'appuyer sur un programme) : lire, découvrir le plus grand nombre et la plus grande variété possible d'œuvres littéraires françaises, s'efforcer d'y repérer les continuités et les ruptures, afin d'acquérir cette intuition propre à la lecture qui est le plus sûr garant qu'on saura situer avec précision et comprendre avec subtilité le texte, quel qu'il soit, qui sera proposé le jour du concours.

Oral

Explication d'un texte antérieur à 1715

Moyenne générale de l'épreuve : 8,88/20

Note la plus haute : 17/20

Note la plus basse : 4/20

Le jury n'a pas, cette année, entendu beaucoup d'explications très brillantes, mais un nombre significatif de prestations honorables et d'autres, trop nombreuses, franchement insuffisantes. Mais quelle que soit la qualité de l'explication, un certain nombre de problèmes se rencontrent dans trop de prestations.

Rappelons en premier lieu que l'exercice suppose la maîtrise de certaines contraintes techniques qui ont des conséquences importantes. Ainsi, trop d'explications dépassent largement la vingtaine de minutes impartie, ce qui manifeste une incapacité à s'en tenir aux limites définies ou tout simplement à veiller aux minutes qui s'égrènent (rappelons que dans la salle du concours une pendule parfaitement visible doit permettre à tout candidat attentif de gérer son temps), ce qui peut être en fin de compte tenu pour une forme de désinvolture. Peut-on n'être pas agacé ou perplexe devant l'attitude d'un candidat qui, au bout de plus de 8 minutes de prestation, aborde le quatrième vers de son texte ? La dizaine de minutes normalement consacrée au dialogue s'en trouve sensiblement réduite, le jury s'interdisant d'interrompre trop tôt ou trop brutalement l'explication en cours ; or ce moment de dialogue, réaffirmons-le, est l'occasion pour le candidat ou la candidate de rectifier telle erreur, de combler tel manque, d'amener telle précision ; bref, c'est un moment nécessaire qui permet au jury d'affiner son appréciation du candidat, le plus souvent à son bénéfice.

Quant à l'exercice proprement dit, il faut là aussi rappeler quelques vérités qui devraient être parfaitement assimilées par tout candidat bien préparé. Ainsi, trop d'introductions échouent encore à mettre clairement le texte en situation, et de manière efficace, c'est-à-dire d'une manière qui ouvre la voie à l'explication ; de fait, autant il est inutile de raconter toute l'œuvre sur laquelle on est interrogé, autant une mise en place précise du contexte de l'extrait proposé est indispensable.

La lecture de l'extrait reste, trop souvent, une épreuve (pour le candidat et pour le jury !) alors qu'idéalement ce pourrait être (et c'est parfois, fort heureusement !) un plaisir partagé : on bute sur tel terme ou telle graphie dans *L'Heptaméron*, on multiplie les liaisons malencontreuses, on oublie de faire entendre les diérèses ou bien l'on réduit les vers de Racine à de la prose en gommant tous les enjambements... qu'on a alors peu de chance de bien commenter par la suite ! Pire encore, le jury a entendu quelques lectures en parfaite contradiction avec le ton du texte (un passage particulièrement grave de *Mithridate* a ainsi donné lieu à une lecture légère, digne d'une scène de comédie), ce qui suscite d'emblée l'impression, parfois malheureusement confirmée par la suite, d'un contresens. Le jury n'attend pas une déclamation, mais une saine lecture qui donne à entendre le texte dans sa tonalité propre, l'explication venant au fond justifier les choix opérés en la matière.

Les candidats procèdent presque toujours à un découpage du texte (le plus souvent après la lecture, ce qui est sans doute plus fructueux). Précisons que cette opération n'est pas absolument indispensable et, surtout, qu'elle doit avoir du sens : elle doit éclairer l'explication et le texte lui-même et ne saurait se réduire à une exigence convenue dont on aurait perdu de vue l'enjeu. Un découpage doit permettre de dynamiser l'explication, de pointer les articulations de l'extrait pour mieux mettre en valeur son fonctionnement et ses effets. Dès lors, un découpage mal pensé (ainsi pour un passage de *Britannicus* courant sur deux scènes, un découpage qui se borne à séparer la fin de la première scène du début de la suivante, en pleine contradiction avec la nature même de l'extrait soumis à la sagacité du candidat !) ou un découpage dont le candidat ne fait rien par la suite, s'avèrent, au mieux, inopérants, et au pire révèlent d'entrée une faille essentielle de l'explication. S'il a un sens, le découpage doit être l'occasion d'éclairer le texte et de bien marquer les différents stades de l'explication.

Reste, avant la mise en œuvre de l'explication linéaire, l'annonce du projet de lecture. Ce projet est indispensable et il fait trop souvent défaut. Quand il existe, il donne lieu à d'autres maladresses : projet trop vague, qui s'en tient à des entrées trop générales sur le texte (« la théâtralité » à propos de tel extrait de Racine !); projet « fourre-tout », qui peut comporter jusqu'à cinq ou six points, ce qui n'a évidemment plus de vraie pertinence tant l'enjeu réel de l'extrait se trouve de ce fait dilué par la batterie de questions plus ou moins appropriées auxquelles on prétend le soumettre. Un projet de lecture bien circonscrit, clairement formulé, ambitieux si nécessaire, mais non pas inutilement ostentatoire, tel est le gage d'une explication de qualité... pour peu que le candidat n'oublie pas purement et simplement en cours de route ce qu'il a annoncé ! Le projet de lecture vise à dégager ce qui, aux yeux du candidat, fait la spécificité du passage qui lui est soumis ; autrement dit, il faut savoir oublier (provisoirement) ce que l'on croit savoir de l'ouvrage dans son ensemble et observer d'abord et avant tout l'extrait proposé. Insistons ici sur l'importance des limites que le jury a définies : en choisissant l'extrait pour le soumettre au candidat, le jury procède lui-même à un découpage (sauf, bien entendu, lorsqu'il s'agit d'un poème que l'on propose intégralement) qui, si l'on prend la peine d'y réfléchir, s'avère souvent éclairant et révèle souvent les enjeux de l'extrait proposé. Ainsi, quand l'extrait proposait les derniers vers d'une scène et les premiers de la suivante, l'un des enjeux de l'explication (voire le principal) était de travailler l'enchaînement des scènes, de s'interroger sur ce qui se joue dans les entrées ou les sorties de scène, autrement dit de réfléchir à la dramaturgie.

Pour ce qui est de l'explication proprement dite, on s'en tiendra à quelques remarques générales. En premier lieu, il faudrait en finir avec cette propension à voir de la « théâtralité » partout, c'est-à-dire dès qu'il y a dialogue, y compris dans un récit en prose ! L'insertion de discours rapportés, sous quelque forme que ce soit, ne saurait suffire à conclure à la « théâtralité » du passage (qui relève d'autre chose : par exemple de la volonté délibérée de construire une « scène » mise à distance des spectateurs – qu'on ne confondra pas avec la « scène » en narratologie). De même, l'indication d'un mouvement des personnages (« il se lève ») ou une description minimale, contrairement à ce que

paraissent croire certains candidats, ne sauraient légitimer l'identification supposée d'une hypotypose (très à la mode !); le recours abusif à de tels termes et à de telles notions en fait perdre totalement le sens.

La conclusion, enfin, s'avère trop souvent indigente (quand elle n'est pas quasiment escamotée): répéter l'introduction ou le projet de lecture, parfois mot pour mot, ne saurait tenir lieu de conclusion. Celle-ci doit d'une part ressaisir le projet de lecture et en vérifier la pertinence, en se fondant sur ce que l'explication linéaire a fait observer; d'autre part prendre du champ par rapport à l'extrait expliqué, notamment en se tournant vers l'aval du texte et l'enjeu du passage dans l'économie générale de l'œuvre. Là encore, l'on souhaiterait que les généralités finalement assez vaines soient évitées.

On terminera ces remarques générales en disant un mot du bon usage du temps de préparation. Le jury a été souvent frappé par le nombre de feuilles noircies par les candidats. Bien entendu, on peut comprendre que chercher à rédiger l'explication comporte un aspect rassurant. Mais force est de constater que les meilleures prestations s'appuyaient rarement sur de nombreuses pages couvertes d'un texte apparemment continu. De fait, il est assurément vain, dans le temps imparti, de prétendre rédiger toute l'explication. Plutôt qu'un temps consacré à ce qu'on imagine être une frénésie d'écriture, le temps de préparation devrait être un moment (aussi posé et réfléchi qu'il est possible compte tenu du stress de l'épreuve) mis à profit pour s'approprier vraiment l'extrait à expliquer: méditer sur le découpage proposé, garder la distance nécessaire à l'élaboration d'un projet de lecture pertinent, déceler les passages dont le commentaire de détail, parce qu'il éclairera le fragment dans son ensemble ou dans ses enjeux les plus forts, s'avérera indispensable. L'on pardonnera aisément au candidat d'oublier de commenter tel phénomène ponctuel (la phase de dialogue consécutive à l'explication permet au candidat de compléter sa prestation à partir des questions du jury); en revanche, on ne lui pardonnera pas de n'avoir pas su construire un projet de lecture ou, faute de la distance requise, de n'avoir pas saisi les enjeux du passage – ou d'avoir accumulé des contresens qu'une relecture aurait aisément permis d'éviter. Une belle explication ne vise pas l'exhaustivité mais l'acuité et la pertinence de l'approche du texte, une pertinence qu'on mettra mieux en valeur à partir de quelques notes servant de support à un discours largement improvisé qu'en lisant de façon plus ou moins monocorde un texte entièrement rédigé – et dont le jury finit quelquefois par se demander s'il lui est vraiment destiné.

Bien entendu, la maîtrise d'une performance fondée sur quelques notes (ajoutons: et une introduction, un projet de lecture et une conclusion bien préparés) dépend sans doute aussi de la qualité de la préparation des candidats. Certains d'entre eux, cette année, ont paru découvrir le texte qui leur était soumis: incapacité à circuler dans l'œuvre (ce que l'on peut encore comprendre pour certains détails des nouvelles de *L'Heptaméron*, non pour l'organisation de l'action d'une tragédie de Racine), difficulté à élucider le sens précis de termes engageant la compréhension de l'extrait dans son ensemble – quand ce ne sont pas des mots éclairés par le glossaire de l'édition de *L'Heptaméron*, glossaire auquel tel ou tel candidat n'a pas jugé bon, apparemment, de recourir... Disons-le clairement: certains candidats ont fait preuve, dans leur prestation, d'une certaine désinvolture, liée soit à une préparation qu'on peut juger insuffisante, soit à l'adoption d'une posture que le jury n'a su comprendre, posture de relâchement, de négligence parfois, de langueur à l'occasion – tout sauf la mobilisation nécessaire de l'énergie requise pour la production d'une explication qui emportera l'adhésion. L'on a été surpris, étant donné l'enjeu et la difficulté du concours, d'observer l'attitude de certains candidats apparemment peu mobilisés ou incapables de tenter de mettre en valeur leurs qualités, que le jury ne cherche qu'à reconnaître, pour peu que les candidats donnent le sentiment d'avoir vraiment envie de les défendre!

L'Heptaméron a donné lieu à quelques prestations de belle facture, sensibles à la saveur de tel récit, aux nuances et aux subtilités de tel débat, ou encore au jeu des relations entre les devisants.

Mais trop de nouvelles ont été commentées en oubliant la situation d'énonciation et le récit-cadre, le fait que le récit est assuré à l'intention d'un auditoire et pour produire un certain effet, sur les devisants comme sur les lecteurs. Il était évidemment indispensable, pour l'explication d'un extrait d'une nouvelle, de s'interroger sur l'identité et les intentions du narrateur, sur les choix opérés dans le récit pour susciter émotions ou réactions particulières. De même, on ne pouvait proposer une explication pleinement recevable d'un prologue de journée si l'on n'avait un tant soit peu les autres à l'esprit, l'essentiel se jouant ici sur le mode de la différence, de l'écart, de la nuance, au-delà des symétries ou des répétitions évidentes. Enfin, les extraits de débats ne pouvaient être bien commentés si l'on n'avait une idée un peu précise de la *persona* supposée des devisants et de leurs relations dans la fiction. Un tel travail de clarification et de précision sur le texte de Marguerite de Navarre, s'il avait été sérieusement mené avant l'épreuve, aurait dû éviter aux candidats de tomber dans les simplifications abusives qui ont invalidé bien des explications. Signalons deux idées a priori particulièrement fréquentes sur *L'Heptaméron* : il y aurait une unanimité féminine (et donc aussi masculine) dans les débats sur l'amour ; toutes les nouvelles visent l'édification spirituelle des auditeurs et, partant, des lecteurs. Ainsi, le néoplatonisme et l'évangélisme de Marguerite de Navarre ont été couramment proposés comme des clefs universelles pour comprendre les passages proposés. Nous rappellerons donc qu'aucune lecture globale, si attrayante (et même si globalement pertinente) soit-elle, ne dispense de mettre en jeu ses capacités de lecteur, et souvent son simple bon sens, devant le texte forcément singulier qui est extrait de l'œuvre.

Les deux tragédies de Racine au programme ont suscité, à côté de quelques belles explications, trop de prestations médiocres, sinon indignes d'étudiants en Lettres bien introduits à l'univers racinien, voire à l'univers de la tragédie du XVII^e siècle. Même si l'on passe vite sur les quelques candidats qui paraissent oublier qu'ils sont confrontés à un texte en vers (à un « poème dramatique », même si l'on renonce à s'attarder sur les dérives psychologico-paraphrastiques de quelques interventions, l'on doit noter quelques erreurs de perspective ou d'interprétation. Au premier chef, la convocation réitérée du *fatum* en toute occasion ou presque, facilité éminemment condamnable puisqu'elle manifeste une pleine incompréhension de la nature et des enjeux des pièces au programme : *Britannicus* n'est pas *Phèdre* (certes, l'insistance sur le « sang » et ce qu'on appellerait aujourd'hui les « gènes » inscrit bien dans l'œuvre une perspective se prêtant à une analyse qui convoque une forme de fatalité ; encore faut-il que cela soit bien entendu et correctement justifié) et *Mithridate* encore moins ; dans quelques cas, l'intervention des dieux, affirmée par des personnages qui regrettent de n'en avoir pu tirer le bénéfice possible, intervention qui relève d'une action providentielle, est présentée comme preuve de la fatalité, ce qui est un véritable contresens. La notion d'« ironie tragique », invoquée plus d'une fois à mauvais escient (quand un personnage, par exemple, prédit tout à fait consciemment ce que, de son point de vue, il va arriver), ne faisait qu'aggraver le problème. Il faut regretter, en second lieu, que, Roland Barthes ait été trop souvent convoqué comme une figure tutélaire et à mauvais escient, quelles que soient les qualités du *Sur Racine*. L'« amour sororal » a surtout fait des ravages, notamment lorsqu'il s'est trouvé allégué à propos de la première rencontre entre Monime et Xipharès. Plus généralement, on a constaté que les candidats avaient tendance à oublier les personnages muets (Monime et Xipharès s'expriment-ils vraiment de la même manière si Phœdime est présente en scène ? mais alors, pourquoi Racine précise-t-il qu'elle est là ?), tout comme ils tendent à omettre de se livrer à une analyse dramaturgique de l'extrait qui leur est soumis. On a pu, en effet, observer qu'ils négligent généralement de s'appuyer sur ce qui vient de se passer, éventuellement hors théâtre, pour comprendre une réplique de début de scène, ou encore qu'ils ne pensent pas à envisager ce que le personnage a sous les yeux au moment où il parle (les personnages muets, mais aussi la physionomie de l'interlocuteur, les traces d'une émotion ou d'une action) : cela aurait été particulièrement utile pour comprendre la première réplique de Phœdime à Monime au début de l'acte IV, alors que celle-ci vient de tenter de se

pendre avec le bandeau royal. Bref, l'appréhension du théâtre paraît bien maladroite ou inaboutie, en tout cas bien peu concrète, et conduit trop souvent à des prestations superficielles ou pleines de contresens. Rappelons que la lecture du texte au plus près reste la garantie première d'une juste maîtrise de l'ouvrage, donc d'une bonne préparation. Ainsi, plusieurs candidats ont cru pouvoir affirmer que « l'amour » de Néron pour Junie est antérieur au début de la pièce, ce qui est pleinement contraire à ce qu'écrit Racine (II, 2); la « tristesse obscure », les « sombres regards errants à l'aventure » de Néron (II, 2, v. 379-380) n'éveillent guère, chez un candidat, et ce malgré l'insistance bienveillante du jury, le rapprochement attendu avec la scène I de l'acte I (avec ce qu'Agrippine dit de son fils mais aussi avec l'attitude d'Agrippine elle-même, qu'on dit « errant [e] » dès le vers 3). Au reste, si tel candidat s'attarde sur les « quatrains » qui constituent un mode de composition de telle tirade, aucun ne s'interroge sur la possible spécificité des derniers vers de telle autre tirade, certains ne parviennent pas à dire de la première scène entre Néron et Narcisse (II, 2) qu'elle constitue une scène d'aveu, d'autres oublient que la fonction du roi, dans la tragédie du XVII^e siècle, peut être d'abord de juger (à propos de Mithridate, II, 2). Indiquons pour finir que le rythme de la phrase, saisi dans son rapport au vers, tous les effets de sorties de scène, les effets dramaturgiques et le travail de l'écriture du texte dramatique devraient être justement appréhendés comme autant d'éléments qui font la force de ce théâtre du XVII^e siècle. On espère que les candidats sauront méditer ces remarques pour se préparer à l'étude de *Tartuffe*, et qu'ils consolideront leur connaissance de la versification pour aborder fructueusement la poésie de Maurice Scève.

Culture littéraire générale

Oral

Moyenne générale de l'épreuve : 7,45/20

(option Lettres : 5,85/20, option Langues : 8,36/20, option Sciences humaines : 7,96/20)

Note la plus haute : 19/20

Note la plus basse : 0,5/20

Le jury n'a pas eu l'occasion d'entendre, cette année, beaucoup de prestations brillantes pour l'option Lettres, en revanche, dans les autres options, le nombre de prestations honorables est satisfaisant. L'impression générale est que les candidats arrivent à cette épreuve peu préparés et que la mise en œuvre même de l'exposé pose un certain nombre de problèmes que nous souhaiterions souligner dans ce rapport afin d'aider les candidats dans leur préparation future. Cette épreuve a la réputation, auprès des candidats, d'être difficile, voire redoutable. Et l'on voit se développer chez eux une mythification de l'«oral de culture littéraire générale». Cette épreuve a certes ses spécificités, mais elle partage également des exigences avec les autres épreuves orales. En effet, c'est la seule épreuve à ne pas s'appuyer sur un programme largement balisé au cours de l'année de préparation, ce qui représente, sans doute, une difficulté réelle, mais qui devrait également conduire à la mise en œuvre d'une culture littéraire personnelle, authentique, fruit des lectures des candidats puisées en dehors des programmes scolaires du baccalauréat ou de l'année de préparation au concours.

Le jury choisit, cette année, de présenter le rapport sous forme de rubriques permettant d'identifier les points qui lui paraissent les plus immédiatement importants¹.

Questions de méthode

L'exposé doit être fermement structuré et organisé autour d'une problématique explicite. L'une des difficultés de l'épreuve de «culture littéraire générale» réside dans le dernier adjectif de l'intitulé, à savoir sa «généralité». Trop souvent les candidats substituent à une analyse resserrée sur un axe un panorama de la littérature française des origines à nos jours ou un catalogue, ou encore déclinent la polysémie d'une notion. Ainsi, pour un sujet comme la déclaration, il est maladroit d'ouvrir dans son extension maximale la polysémie du terme qui peut aller de la déclaration de guerre à la déclaration d'amour, en passant par la déclaration de naissance ou d'impôts. Il est possible de poser, dès l'introduction, la polysémie de certaines notions, mais il est attendu de choisir un axe, un projet, une ligne, un parcours qui permettra de définir la notion (le thème ou le motif littéraire), en l'exemplifiant. Est-ce fondamentalement différent de la méthode de la dissertation littéraire ?

L'exposé doit débiter par une introduction qui fixe les bornes du sujet, établisse un projet d'analyse précis et annonce un plan. Le corps de l'exposé s'organise autour de deux ou trois parties et débouche sur une conclusion, dont le rôle sera moins de rappeler les acquis de l'exposé (le délai de 15 minutes ne le permet guère), que d'ouvrir sur une notion voisine, un autre genre littéraire ou une autre forme artistique.

Voici, à titre d'exemple, la démarche d'un exposé qui a reçu la note de 19/20. La candidate a choisi comme sujet de type 2 «le blanc» en montrant dans son introduction comment le jeu de contraste entre le blanc de la page et le noir de l'encre des caractères constituait la surface et le support

1. Nous renvoyons également les candidats, pour une lecture complémentaire, au rapport du concours 2002, qui rappelait les points essentiels des attentes de cette épreuve.

de l'écriture. C'est par cette différence fondamentale que l'écriture était possible, faite du déchiffrement entre les espaces noircis et les espaces laissés blancs, faisant même du blanc la vingt-septième lettre de l'alphabet. Par ailleurs, cette blancheur originelle de la page immaculée pouvait générer l'angoisse de l'écrivain, mettant face à face le dénuement du support et celui de l'écrivain. C'est autour de cette tension entre le vide et le plein, le lié et le délié, l'écriture et son déchiffrement que cette candidate a construit son projet, en prenant le soin d'exemplifier de manière très précise à partir de Georges Pérec (*La Disparition*) et de Diderot, des *Voyelles* rimbaldiennes, des *Calligrammes* d'Apollinaire et *du Coup de dès* de Mallarmé, avant d'évoquer Hugo et Michaux. Chaque exemple, travaillé avec nuance et relié au fil conducteur de l'exposé, montrait tour à tour, dans une expression fine et soignée comment ce blanc « plastique connotait la pureté et le travail de deuil de la création littéraire, menacée d'anéantissement ». On constatera facilement que tous les supports sont le fruit de la culture personnelle de la candidate (bien d'autres étaient possibles et aucun en particulier n'était attendu). L'exposé construit sur trois points offrait une cohérence et une logique propres, qui, sans prétendre à l'exhaustivité, établissait l'importance fondamentale de cette notion dans le domaine de la création littéraire.

Tactiques et choix

Le choix du candidat doit le guider vers ce qu'il pense connaître le mieux, maîtriser pleinement, car le jury vérifiera le bien-fondé des sources convoquées. De même, il est inutile de viser l'originalité à tout prix. Certes, le jury espère être surpris par la finesse de l'analyse et de la pensée des candidats, mais il sera sévère sur des choix qui paraissent manifestement décalés ou non pertinents. Quelques occurrences prises dans la session 2003 : face à un sujet comme « l'inceste dans une œuvre de votre choix », pourquoi choisir comme support *L'Insoutenable légèreté de l'être* de Kundera, et fonder l'exposé sur une dimension métaphorique de l'inceste, à partir de trois vagues occurrences textuelles ? De même, pour un sujet de type 3, « l'amitié », il est extrêmement maladroit d'illustrer majoritairement avec des œuvres dans lesquelles le héros ou le narrateur ont peu d'amis et de conclure que « peu de grands romans ont l'amitié pour thème » ! Parler des *Mots* de Sartre ou de *L'Étranger* de Camus, sans avoir au préalable évoqué *Le Grand Meaulnes* ou *Illusions perdues* témoigne d'un manque de pertinence. Si le projet d'analyse choisi par le candidat l'amenait, dans une troisième partie, à définir l'amitié par le rapport d'antithèse qui la lie à la solitude, alors les œuvres choisies de Sartre et de Camus auraient pu s'intégrer dans la logique de cette démonstration. Dans le cas contraire, le jury ne peut que pointer le manque de pertinence dans le choix des supports. Si le candidat choisit, à bon escient, de ne pas traiter, par exemple, « Crime et châtement dans une œuvre de votre choix », en s'appuyant sur le célèbre roman de Dostoïevski, il est dommage en revanche de ne pas évoquer cette œuvre, et de ne pas signaler l'emprunt auquel procède ce libellé au moins dans l'introduction, et justifier alors, par rapport à elle, le choix personnel de *Thérèse Raquin* !

Les difficultés de l'oral

L'un des paramètres d'évaluation de cette épreuve, (rappelons qu'il est commun à toutes les épreuves orales) est la maîtrise de l'exposé, dans sa forme la plus matérielle. Ainsi, il est important que l'exposé ne dépasse pas les 15 minutes imparties (le candidat doit parler entre 10 et 15 minutes). Il s'expose à être interrompu, voire sanctionné, s'il dépasse cette limite ou s'il refuse de s'arrêter.

Comme pour toute épreuve orale, il faut vaincre sa timidité naturelle et proposer une prestation audible, nettement articulée, en regardant le plus souvent possible les membres du jury et en évitant de rester l'œil rivé sur sa feuille de préparation. Inutile de rappeler, sans doute, qu'une langue correcte et non familière est attendue, qu'il convient d'employer des termes tels que « tragique » ou « romantique » dans leur sens littéraire et non commun.

Il convient de soigner son débit et son élocution, tant par l'attention portée sur les choix lexicaux et de registre de langue que par souci d'éviter l'écueil fatal des liaisons incongrues (un « il était si z'amoureux » a été entendu !). Deux défauts extrêmes sont à bannir : il ne faut endosser ni les rôles du Bourgeois Gentilhomme ni ceux de Trissotin. « Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement ». En effet, ni le flou de l'expression ni le jargon de spécialité, souvent vaguement philosophique ou psychanalytique, ne sauraient duper le jury. Dans les deux cas, cette attitude de démission ou cette tentative pour éblouir ont pour conséquence de mettre un écran entre l'objet soumis à l'étude et la pensée du candidat. Le jury attend une réflexion personnelle, ce qui veut dire authentique. Rien n'interdit, bien au contraire, que le candidat s'appuie sur tel ou tel critique, mais seulement s'il est capable de s'approprier cette pensée, de la faire sienne et de la convoquer sans contresens ou réductions abusives.

Dans l'entretien qui suit l'exposé, le candidat doit s'efforcer de répondre aux questions du jury, qui, en aucun cas, ne visent à le déstabiliser, mais l'invitent à lui faire préciser un point, ou à élargir l'analyse vers des aspects non envisagés, ou qui pourraient l'être sous un angle différent. Quelques candidats s'enferment alors dans un étrange mutisme, ou répètent, avec une pointe d'agressivité, le contenu de leur exposé. Ce moment d'échange (même s'il est extrêmement bref, 5 minutes en moyenne) avec le jury est précieux pour évaluer la profondeur de la culture du candidat. Il doit donc être considéré comme partie intégrante de l'épreuve.

Spécificités des sujets proposés

Quelques rappels avant de passer en revue chacun des types de sujets :

- Il est vivement déconseillé de s'appuyer sur les œuvres au programme de littérature générale (et d'option pour les candidats du concours Lettres) de l'année en cours ou de l'année antérieure. Que penser de la réaction d'un candidat incapable de répondre à aucune des questions du jury cherchant à voir si en dehors de Racine et d'Aragon il pouvait convoquer d'autres références littéraires ?
- Culture : elle doit être le fruit d'une expérience personnelle, immédiate de la littérature (ou des arts). On attend du candidat qu'il fasse partager aux membres du jury cette fréquentation des œuvres, ce qui devrait lui permettre d'éviter le prêt-à-penser stérile de fiches de lecture réalisées en classe ou le refuge frileux derrière tel critique littéraire. Il est maladroit de traiter de « la lettre de rupture dans une œuvre de votre choix » à partir des *Liaisons dangereuses* quand on ne connaît manifestement qu'un extrait du roman de Laclos, sans doute étudié en classe. Quelques candidats se sont aventurés, avec bonheur, dans le domaine de la représentation théâtrale en rendant compte de spectacles vus au cours de l'année, (et du plaisir qu'ils ont ressenti) alors que d'autres, pour un sujet tel que les coulisses, n'ont pu citer aucune représentation et donnaient l'impression de n'avoir jamais assisté à aucun spectacle.
- Littéraire : l'objet de l'épreuve s'est resserré depuis 1999 sur la littérature. Cela ne veut pas dire que les candidats doivent restreindre obligatoirement leurs choix à des œuvres littéraires. C'est avec plaisir que le jury a été surpris par des ouvertures sur les autres arts (cinéma, musique, peinture, sculpture...) témoignant d'une fréquentation personnelle de l'objet artistique dans son ensemble. Ainsi, choisir de traiter « le bal dans une œuvre de votre choix » à partir du *Don Giovanni* de Mozart est le signe d'une originalité payante, si les techniques propres à l'opéra sont alors parfaitement maîtrisées.
- Générale : là réside peut-être l'ambition la plus grande et le vrai sens de cette épreuve. Le jury a été frappé par l'étroite connaissance des candidats, se limitant le plus souvent aux œuvres lues en classe ou au cours de l'année de préparation. L'exemple favori des candidats demeure *Madame Bovary* (la « casquette » a été évoquée une bonne quinzaine de fois !) et de façon quasi systématique les romans du XIX^e siècle. Que dire alors quand cette œuvre elle-même semble mal connue et donne

lieu à des approximations – le jury a ainsi pu apprendre qu’Emma n’avait eu qu’un seul amant pré-nommé... Henri? Le célèbre roman de Flaubert est certes un chef d’œuvre et une mine d’exemples pour de nombreux sujets, mais la littérature est un vaste domaine qui devrait permettre aux candidats une ample promenade d’Homère à Jaccottet. Ainsi, pour traiter un sujet comme l’éducation, pourquoi choisir les lectures d’Emma et ne rien dire de *L’Éducation sentimentale*, si l’on veut absolument s’en tenir à Flaubert? Le jury s’inquiète du manque de connaissance des siècles classiques. Du XVII^e siècle les candidats ne semblent connaître que le roman de Madame de La Fayette (*La Princesse de Clèves*) et quelques tragédies de Racine. Rien sur La Fontaine, La Bruyère, Sorel, Scarron, le théâtre de Molière ou de Corneille (mise à part *L’Illusion comique*). Lorsqu’il a été demandé à un candidat d’élargir sa lecture des poétiques déceptives aux *Fables* de La Fontaine, il a avoué ne pas connaître de fables. Un brillant exposé sur « la fiction du moi » a conduit, en revanche, le jury sur une carte de l’intime allant de Rousseau à Hervé Guibert, en ménageant une longue halte du *Côté de chez Swann*, et un détour chez Pessoa.

Sujet de type 1

Il s’agit de traiter une notion, un motif, un thème, un personnage, une figure dans une « œuvre de votre choix ». Le rapport de l’année dernière indiquait déjà l’absence de justification par les candidats de l’œuvre choisie comme support. Cette année encore l’on ne peut que déplorer ce manque. Il nous paraît nécessaire de consacrer un moment de l’introduction aux raisons qui ont poussé à choisir *L’Illusion comique* de Corneille pour traiter des relations entre père et fils ou *L’Œuvre* de Zola pour la jalousie. Il convient de même de définir la notion soumise à l’examen. Comment se comprend « la figure du poète » avant de l’illustrer?

Le défaut majeur que le jury a constaté pour ce type de sujet est la fâcheuse tendance à substituer à une analyse attendue de l’œuvre choisie par le candidat un résumé ennuyeux de l’intrigue, assaisonné d’une maigre analyse psychologique des personnages. Même si le sujet 1 peut paraître plus rassurant que le troisième, il ne saurait être question de l’amputer d’une analyse qui soumette la lecture de l’œuvre à la perspective indiquée. Si l’on se propose d’étudier « l’aveu » dans *La Princesse de Clèves* de Madame de La Fayette, il convient alors de se demander en quoi l’aveu est un thème fondateur de ce roman, un point focal permettant de lire cette œuvre dans la perspective d’un conflit intérieur (vs son extériorisation) en interaction constante avec l’architecture générale du roman allant d’un intérieur (le couvent) vers un extérieur (la cour et les lieux de mondanité – lieux de l’amour), qui sera balisé par l’épreuve des aveux successifs (à sa mère, à Madame la Dauphine, à son mari), pour se refermer sur le retrait du monde.

De plus, le candidat doit posséder une bonne connaissance de l’œuvre retenue, précise, personnelle. C’est ainsi que le jury a pu se réjouir devant les choix judicieux de certains candidats, ayant opté pour *Le Journal d’un voleur* de Jean Genet pour traiter « des bas-fonds dans une œuvre de votre choix » (17/20) ou du *Bal du comte d’Orgel* pour illustrer « la sexualité dans une œuvre de votre choix » (14/20), et capables de faire partager leur connaissance intime de ces œuvres soumises à une lecture parfois tout à fait personnelle. Rappelons le danger d’une lecture fondée sur des sources obtenues de seconde main, systématiquement repérée, doit-on le rappeler, lors de l’entretien.

Sujet de type 2

C’est un type de sujet mettant en œuvre des connaissances techniques, que l’on ne choisira donc que si l’on possède ce type de savoir. Ainsi, choisir « le sermon » et ne se fier qu’à la parole des dictionnaires présents dans la salle de préparation est dangereux si l’on n’a jamais lu de sermon, si l’on ne connaît pas l’œuvre de Bossuet, ni les conditions mêmes de la prédication. Pour ce type de sujet, on

évitera le catalogue ainsi que l'extension sémantique maximale. Dans la mesure où ces sujets font appel à une approche plus technique de la littérature (générique, stylistique, rhétorique, narratologique...) on évitera de les traiter comme des sujets de type 3. L'anacoluthie est une figure de style de portée restreinte, qualifiée par certains rhétoriciens de « microstructurale », dans la mesure où elle relève des figures de constructions de la phrase. Il est maladroit de bâtir une troisième partie sur un emploi métaphorique de l'anacoluthie comme rapport de rupture entre l'œuvre et sa réception. Le jury souhaiterait dénoncer à ce propos un défaut qui lui a paru fréquent cette année dans le traitement des sujets de type 2, à savoir la fâcheuse tendance à proposer très souvent une troisième partie sur les rapports de l'œuvre et du lecteur, dont on voit mal la pertinence à propos de sujets comme « les points de suspension » ou « la métonymie », par exemple.

Sujet de type 3

Il s'agit des sujets les plus généraux et les plus ouverts. Deux défauts ont grevé lourdement la majorité des prestations :

– Le panorama ou la fâcheuse tendance à vouloir présenter la littérature française des origines à nos jours en 10 minutes ! On ne peut que déplorer l'effet absolument désastreux que produisent des inépties comme « la peur de la mort n'existait pas avant le siècle des Lumières », permettant de structurer un panorama allant de Ronsard à Leiris et s'articulant autour d'une rupture idéalement située en 1789... C'est confondre alors Histoire et histoire littéraire. D'ailleurs, on relève trop souvent l'idée que la littérature ne commencerait pas avant le XVII^e siècle. Rares sont les prestations qui évoquent la littérature médiévale et timides celles qui convoquent les écrivains de la Renaissance. Autre avatar du catalogue, les plans en trois parties qui présentent une œuvre par partie.

– Le catalogue. Il apparaît comme le corollaire du défaut précédent et se fonde sur un contre-sens de l'épreuve. Général ne veut pas dire dépourvu de projet de lecture ou de projet d'analyse. L'on voit alors se développer un chapelet d'œuvres souvent mal connues, ou seulement par leur titre, qui tiennent lieu et place d'analyse véritable.

Il est bon de rappeler l'attitude à tenir devant les citations proposées assorties du nom de leur auteur. En effet, lorsque la source de la citation est explicite (« Je me souviens » [Pérec] ; « Tout, dans le monde, est fait pour aboutir à un livre » [Mallarmé] ; « le seul engagement pour l'écrivain, c'est la littérature » [Robbe-Grillet]), il est tout à fait maladroit de ne rien dire de l'auteur concerné, et de ne pas s'appuyer, au moins à titre de tremplin, sur l'esthétique de cet écrivain, ou sur les fondements méthodologiques de tel critique. Le risque encouru est, en effet, que, sortie de son contexte et détachée de son auteur, la citation prenne un sens différent de sa visée originelle.

Terminons sur une note optimiste et saluons la qualité de très bons exposés. Par exemple, un sujet comme « le pli a permis » à la candidate audacieuse de déployer finement la difficulté de cette notion à partir de l'érotisme contenu dans les pliures de la chevelure ou du vêtement avant de dénoncer le danger labyrinthique qui peut conduire au sonnet en X. Pour traiter du pittoresque, une candidate a pris le temps d'examiner en détail dans l'œuvre proustienne le « petit pan de mur jaune », et de proposer alors la conception esthétique du pittoresque, ce qui lui valu la note de 18/20.

On espère que ces quelques conseils de bon sens permettront à la majorité des candidats de se préparer à cette épreuve en se délestant du préjugé qu'elle demeure, quoique l'on propose, inabordable. Le jury ne demande pas mieux que d'être surpris et séduit et il déplore la moyenne extrêmement basse des exposés de cette année.

Lettres classiques

Latin

Écrit

Cette année, 50 candidats seulement ont choisi la version latine, ce qui représente, par rapport à l'an dernier, une très sensible et inquiétante diminution du nombre des candidats latinistes. Le nombre des hellénistes n'augmentant pas, on assiste bien à un effritement préoccupant du nombre des candidats dans l'option Lettres classiques.

Les notes attribuées cette année se répartissent entre 16/20 et 0/20 pour une moyenne globale de 7,23/20, contre, rappelons-le, environ 10/20 l'an dernier. Voici la répartition des notes :

16 à 14:	4 copies	4 à 5,5:	8 copies
12 à 13,5:	10 copies	2 à 3,5:	1 copie
10 à 11,5:	3 copies	0,5 et 1,5:	5 copies
8 à 9,5:	5 copies	0,5:	6 copies
6 à 7,5:	7 copies	0:	1 copie

Ces notes montrent clairement cette année l'absence des excellentes copies que nous avons pu lire les autres années. En effet, nous avons pu remarquer – fait relativement nouveau et passablement inquiétant – une multiplication des fautes d'orthographe intolérables au niveau d'un concours comme le nôtre : méconnaissance dans plus d'une copie sur deux des règles d'accord du participe passé employé avec l'auxiliaire « avoir » confusions morphologiques graves (« ou » et « où » « son » et « sont » infinitif du premier groupe employé là où il faudrait le participe passé, etc.). Même si ces fautes ne concernent pas la connaissance que les candidats ont de la langue latine, elle ne peuvent être acceptées et ont été durement sanctionnées.

Dans ces conditions, il n'est guère étonnant de voir se reproduire dans un nombre très important de copies des fautes issues de la méconnaissance de la morphologie latine : pour se limiter à un seul exemple (mais il y en aurait bien d'autres), peut-on accepter de voir un bon quart des copies traiter la forme *consuli* au choix comme un nominatif pluriel ou comme un génitif singulier d'un très improbable **consulus*. Une confusion de cette forme verbale avec le datif de consul aurait été sanctionnée certes, mais moins durement que ce barbarisme qui, hélas, n'est souvent pas isolé dans nos copies. On ne saurait donc recommander trop aux candidats de vérifier à la fois leur connaissance des règles élémentaires de la grammaire française dont il auront l'usage dans toutes les épreuves et leur maîtrise de la morphologie latine de base.

Car, contrairement à l'an dernier où le texte donné était véritablement difficile, la version de cette année, tirée de l'auteur classique par excellence, ne présentait guère de difficultés grammaticales. C'est vrai, elle était difficile à rendre dans une langue légère et élégante, et nous pensions avoir plutôt à évaluer cette année l'adresse de traducteurs des candidats que leur capacité à comprendre des constructions somme toute relativement limpides. Malheureusement cela n'a pas été le cas comme l'examen de détail que voici va le montrer.

Le texte choisi *Fam 15, 15* (47 av. J.-C.) ne demandait pas, pour être bien compris, des connaissances très détaillées sur l'histoire de la guerre civile. Le seul élément qui pouvait faire difficulté était la guerre d'Alexandrie (et non d'Alexandre comme quelques candidats ont cru comprendre). Rappelons simplement quelques points normalement connus de tout élève se destinant à la filière Lettres classiques. Après la défaite des Pompéiens à Pharsale, une partie des troupes fidèles au Sénat

a rejoint l'armée pompéienne d'Afrique pour y continuer le combat contre César. D'autres au contraire se sont retirés de la lutte, pensant que la défaite de Pompée, sa fuite et sa mort signifiaient le retour victorieux à Rome de César et la fin des troubles. C'était entre autres le choix de Cicéron qu'il dit guidé par le refus de voir répandu le sang de ses concitoyens qui avait, il est vrai, déjà abondamment coulé. Or ce scénario optimiste s'était trouvé remis en cause par le séjour de César à Alexandrie et les troubles auxquels il avait dû faire face et que l'on connaît sous le nom de *bellum Alexandrinum*. À cela s'était ajouté la menace de Pharnace dans le Pont et la reprise des opérations pompéiennes en Afrique. Au final, il s'était presque écoulé un an depuis Pharsale et la situation demeurait extrêmement confuse, provoquant l'inquiétude de Cicéron et les doutes sur le bien-fondé de la résolution qu'il avait prise après Pharsale. Ces quelques points nous paraissent normalement faire partie du bagage des candidats latinistes au concours d'entrée. Ils se trouvent dans toutes les littératures latines et tous les précis d'histoire romaine dont le jury recommande encore une fois la fréquentation assidue par les futurs candidats.

Etsi uterque nostrum spe pacis et odio ciuilis sanguinis abesse a belli pertinacia uoluit: ce début ne présentait guère de difficultés à condition de rendre clairement *uterque* (« nous deux » « l'un et l'autre d'entre nous ») et de prendre un peu de recul pour traduire *odio ciuilis sanguinis* mieux que par « la haine du sang civil » expression dont tout candidat, s'il se relit, se rend bien compte qu'elle ne signifie à peu près rien. On pouvait traduire « par répugnance à voir répandre le sang de nos concitoyens » en développant un peu, ce qui est souvent de bonne politique dans ce texte.

tamen, quoniam eius consili princeps ego fuisse uideor, plus fortasse tibi praestare ipse debeo quam a te exspectare: ici commençaient les difficultés qui étaient liées à la compréhension du texte par ce qui précède et suit. *Consili* s'expliquait parfaitement par ce que l'on venait de traduire (la « décision » prise par les deux hommes de se tenir éloignés des discordes civiles et non quelque « conseil » voire « assemblée ») et, une fois cela compris, *princeps* pouvait se traduire tout naturellement par son sens courant de « premier » sans aller chercher quelque « prince » « empereur » ou « chef du Sénat ». *Praestare* dans ce contexte n'est pas facile à rendre même si le sens est clair : il s'agit pour Cicéron, qui a eu l'idée, de continuer à proposer à son correspondant les voies qui peuvent paraître les plus justes et les plus expédientes. La suite indiquait clairement ce sens.

etsi, ut saepe soleo mecum recordari, sermo familiaris meus tecum et item mecum tuus adduxit utrumque nostrum ad id consilium: la principale difficulté résidait dans le *etsi*, qui, contrairement à la première ligne du texte, était ici une coordination. Pour trouver la solution, il suffisait de s'appuyer sur la ponctuation, que nous avons revue pour lever toute ambiguïté. Ainsi ponctuée, la subordonnée introduite par *etsi* n'avait pas de principale et la difficulté tombait en se reportant à l'article du Gaffiot qui indique de façon absolument claire ce sens. *Sermo familiaris* devait évidemment être traduit, dans ce contexte où l'on oppose l'activité publique et la réflexion que les politiciens mènent en privé sur les événements, par « les conversations privées que nous avons eues, toi avec moi et moi avec toi » si l'on voulait rendre tout l'original (il est vrai ici fort lourd). Quant à *consilium*, le verbe *conuenire* montrait bien qu'il ne fallait pas le comprendre comme « décision » puisque précisément les deux hommes ne peuvent rien contre la marche des événements, mais bien comme « avis », « sentiment ».

ut uno proelio putaremus, si non totam causam, at certe nostrum iudicium definiri conuenire: la tournure *si non... at certe*, absolument usuelle a souvent été malmenée, bien qu'elle figure dans les grammaires élémentaires et devrait être connue des candidats qui ont dû forcément la rencontrer. La traduction demandait un petit effort de mise en forme ; on pouvait penser à « nous a conduits à penser qu'il fallait qu'un seul combat règle, à défaut de toute l'affaire, le jugement que nous porterions sur les événements » Rendons justice aux quelques candidats qui ont rendu avec élégance ce tour.

Neque quisquam hanc nostram sententiam uere umquam reprehendit praeter eos qui arbitrantur melius esse deleri omnino rem publicam quam imminutam et debilitatam manere: phrase totale-

ment dépourvue de difficultés, à condition de bien faire porter *uere* sur *reprehendit* («et personne jamais n'a vraiment blâmé...»), et de bien voir que *hanc* n'était pas une redondance de *nostram*, mais bien un renvoi à ce qui précédait. En développant beaucoup, le sens est «l'avis qui était le nôtre et qui est le sujet de la présente lettre» Point n'était besoin d'aller jusque là, mais montrer que l'on avait bien compris le *hanc* valorisait grandement la traduction. Passons sur les fautes de voix sur l'infinif et les participes, qui relèvent du pur et simple apprentissage de la morphologie et la fin de la phrase ne présente rien qui soit de nature à troubler un candidat.

Ego autem ex interitu eius nullam spem scilicet mihi proponebam, ex reliquiis magnam: eius ne pouvait désigner que *res publica* et il faut une ignorance bien grande du contexte historique de la guerre civile et de la pensée politique de Cicéron pour y voir César ou quoi que ce soit d'autre. *Reliquiis* est délicat, convenons-en: le sens est sans doute «ce qui pourrait en rester».

Sed ea sunt consecuta ut magis mirum sit accidere illa potuisse quam nos non uidisse ea futura nec, homines cum essemus, diuinare potuisse: seule phrase vraiment difficile de la version, en raison du jeu des pronoms particulièrement confus ici. *Ea* sujet de *sunt consecuta* a pour unique fonction d'annoncer le *ut*, *illa* avec la valeur courante de ce démonstratif désigne ce qui s'est passé dans les mois qui ont précédé et dont on aura la teneur immédiatement après, et le dernier *ea* a une simple fonction d'anaphorique reprenant le *illa*. On pouvait traduire: «mais les choses se sont enchaînées de sorte qu'il y a plus lieu de s'étonner que ces événements aient pu se produire, que du fait que nous n'ayons pas vu qu'ils se produiraient, ni pu les prévoir, étant donné que nous ne sommes que des hommes.» On voit ainsi que *ea futura* doit être compris comme une infinitive elliptique *ea esse futura* ce que confirmait le *nec* qui n'avait aucun sens si *futura* était substantivé. Nous avons récompensé le fait d'avoir senti la valeur restrictive de *homines cum essemus*, avec de belles réussites comme «simples mortels que nous sommes».

Equidem fateor meam coniecturam hanc fuisse, ut illo quasi quodam fatali proelio facto et uictores communi saluti consuli uellent et uicti suae: hanc annonce *ut* et le mieux est encore de ne pas le traduire ou de le traduire par un présentatif et de remplacer le *ut* par deux points. *Quasi quodam fatali proelio* est très lourd et donc extrêmement difficile à traduire. On pouvait penser à «une fois livré le combat pour ainsi dire décisif» en réunissant *quasi* et *quodam* dont le sens est extrêmement proche. Dans la fin de la phrase, si l'on sait que *consuli* n'est pas une forme ni de consul ni a fortiori de **consulus*, il n'y a aucune difficulté et l'on traduit correctement (comme tous les candidats qui savent leur morphologie): «les vainqueurs voudraient que l'on prît des mesures pour le salut commun, les vaincus pour leur propre salut».

utrumque autem positum esse arbitrabar in celeritate uictoris: phrase qui a donné lieu à des traductions absurdes comme «l'élasticité de la victoire» mais dont on ne saurait admettre qu'elle pût inquiéter un candidat.

Quae si fuisset, eandem clementiam experta esset Africa quam cognouit Asia, quam etiam Achaia te, ut opinor, ipso legato ac deprecatore: *quae* devait être mis en rapport avec *celeritate* (on voit mal quel autre mot pouvait être choisi, bien que certains candidats aient fait preuve de beaucoup d'inventivité); l'anaphore de *quam* renforcée par *etiam* donnait la solution de la fin. On rappellera seulement que *idem* se construit avec *qui* et que *quam* ici est un accusatif féminin singulier. *Te ipso legato ac deprecatore* demandait d'avoir bien compris ce qui précédait immédiatement pour bien voir que Cassius avait entrepris auprès de César des démarches (d'ailleurs mal connues) en faveur de la province grecque: on devait donc traduire «avec, toi, si je ne m'abuse, comme ambassadeur et intercesseur».

Amissis autem temporibus, quae plurimum ualent, praesertim in bellis ciuilibus, interpositus annus alios induxit ut uictoriam sperarent, alios ut ipsum uinci contemnerent: *amissis temporibus* était facile, si l'on pensait à *celeritate* ce qui expliquait également *interpositus annus* («l'intervalle

d'une année» voire «la perte d'une année»; *quae plurimum ualent* devait être compris comme une vraie relative ayant pour antécédent *tempora*. Une vraie difficulté était posée par *ipsum* qui imposait comme unique solution de voir en *uinci* un infinitif substantivé, tour certes un peu déroutant, mais, paradoxalement, généralement bien compris.

Atque horum malorum omnium culpam Fortuna sustinet: il ne fallait pas oublier de rendre *culpam*, «la Fortune porte la faute».

Quis enim aut Alexandrini belli tantam moram huic bello adiunctum iri aut nescio quem istum Pharnacem Asiae terrorem illaturum putaret?: *putaret* est un potentiel du passé («qui aurait pu penser»); *Alexandrini belli* est un génitif dont on avait intérêt à bien dégager la valeur causale. *Nescio quem istum Pharnacem* a causé bien des problèmes. Pourtant tout était dans le Gaffiot dont, une fois n'est pas coutume, il fallait absolument se servir. Tout d'abord pour savoir qui était Pharnace (si on l'ignorait), ce qui aidait bien pour la suite. *Nescio* fournissait l'expression *nescio quis* et permettait à qui l'ignore de comprendre que ce tour fonctionne exactement comme un adverbe et ne modifie en rien la syntaxe de ce qui l'entoure. Enfin le simple bon sens faisait écarter le «Pharnace d'Asie» dont tout latiniste un peu expert sait que cela se dirait en employant un adjectif, et reporter *Asiae* sur *illaturum*. Nous avons été en revanche agréablement surpris du peu de fautes sur les infinitifs futurs, pourtant généralement fertiles en erreurs en tout genre.

Nos tamen in consilio pari casu dissimili usi sumus: *casu* est assez difficile à rendre exactement, surtout si l'on garde à *utor* son sens de «se servir». Si en revanche on le rapproche du sens de «jouir, bénéficier de» donné par le dictionnaire, on peut prendre un peu de hauteur et traduire «nous pourtant, bien que notre avis fût le même, nous n'avons pas joui des mêmes opportunités».

Tu enim eam partem petisti ut et consiliis interesses et, quod maxime curam leuat, futura animo prospicere posses; ego, qui festinaui ut Caesarem in Italia uiderem... ab illo longissime et absum et afui: peu de difficultés ici sauf *partem petisti* dont le sens est clair, mais la traduction délicate. Peut-être «tu as pris le parti de...»; *consiliis* pouvait être traduit soit dans un sens concret (lieu où se prennent les décisions) soit dans un sens abstrait (décisions elles-mêmes). La parenthèse devait absolument être rendue comme telle et toute tentative de raccrocher *quod* à quelque autre mot de la phrase conduisait son auteur dans la voie de l'inéluctable contresens. Les deux derniers verbes, tour assez courant, ne pouvaient être traduits avec élégance qu'en les inversant: «je suis demeuré extrêmement loin de lui (et non de cela, qui ne signifie strictement rien), et je le suis encore».

Toutes ces remarques montrent à notre sens clairement que ce texte n'avait rien qui pût déconcentrer un candidat doté d'une connaissance convenable de la langue la plus classique. Espérons que *horum malorum omnium culpam Fortuna sustinet* et que l'an prochain nous aurons à nouveau le seul plaisir qu'il y a à corriger ce type d'épreuve, mettre d'excellentes notes aux meilleurs candidats.

Oral

Le concours 2003 a été marqué par la baisse du nombre de candidat(e)s et du nombre d'admissibles ayant choisi l'option Lettres classiques. Le niveau des 11 candidat(e)s interrogé(e)s cette année (contre 17 l'an dernier) s'est par ailleurs révélé extrêmement disparate: les notes vont de 1 à 19, mais la moyenne de l'épreuve (9,73) est nettement moins élevée que celle de l'an dernier (11,25), parce que les très bonnes prestations ont été moins nombreuses. Les interrogations sur le *Panégyrique de Trajan* ont été particulièrement décevantes puisqu'une seule des 4 candidat(e)s interrogé(e)s a obtenu la moyenne. Les *Satires* d'Horace ont donné lieu à la fois à la performance la plus remarquable (19) et à la performance la plus désastreuse (01), mais le jury regrette que si peu de candidat(e)s prennent le soin de marquer les élisions quand ils lisent un texte poétique.

Les résultats de cette année ne laissent donc pas d'être préoccupants et le jury ne peut que rap-

peler qu'il s'étonnait déjà dans le rapport du concours 2002 d'avoir eu à attribuer des notes extrêmement basses lors d'interrogations portant sur des textes que les candidats ont eu le temps de travailler pendant l'année. Les deux œuvres au programme comportaient bien entendu un certain nombre de difficultés de traduction aussi bien que de commentaire. Mais faut-il répéter que le jury du concours est légitimement en droit d'attendre une traduction sans fautes? Toute erreur, sauf si elle est immédiatement corrigée lors de l'entretien, est lourdement pénalisée; or force est de reconnaître que certain(e)s candidat(e)s ont multiplié les fautes les plus graves (fautes de construction ou contresens de vocabulaire engageant le sens même du texte). Il y a plus: dans certains cas, la traduction s'est révélée si difficile que le commentaire n'a même pas pu être préparé et qu'il s'est limité à deux ou trois remarques générales d'une affligeante banalité.

Le jury n'attend pas que le commentaire soit exhaustif et l'entretien sert à préciser des points qui ont pu être seulement évoqués dans le cours de l'explication; mais les principaux centres d'intérêt du texte doivent clairement et fermement être mis en évidence. Cela implique bien entendu la maîtrise de la méthode de l'explication de texte. Mais la méthode n'est d'aucun secours lorsque le texte est mal compris ou que le contexte historique et littéraire de l'œuvre est méconnu: l'explication se limite alors nécessairement à des remarques ponctuelles et devient un exercice dérisoire parce que purement formel. Les meilleures explications ont heureusement prouvé que les exigences qui viennent d'être rappelées n'étaient pas hors d'atteinte: le jury a entendu avec beaucoup de plaisir, au cours de cette session, un certain nombre de traductions précises et élégantes et d'excellents commentaires. C'est là un point que nous sommes heureux de souligner au terme de ce rapport.

Grec

Écrit

La baisse du nombre des candidats ayant choisi la version grecque à l'écrit, constatée en 2002, se confirme malheureusement cette année: 22 copies seulement (20 en 2002) sur un total de 25 inscrits, 3 candidats ne s'étant pas présentés à l'épreuve. Cette situation est sans doute le résultat des difficultés que connaît l'enseignement du grec dans le secondaire: de plus en plus de candidats, ne commençant l'étude du grec qu'en hypokhâgne, préfèrent composer en latin, sans que cela préjuge d'ailleurs du choix ultérieur de leur domaine de recherche. En revanche, la moyenne des notes (8,40) est restée stable (8,37 en 2002), les notes allant de 19 à 0,5. 9 copies ont été notées au-dessus de 10 (soit 41 % de l'ensemble), dont une seule excellente (notée 19), 3 autour de 15, et davantage de copies honorables que l'an passé (trois copies notées de 12,5 à 13,5 et 2 autour de 10). En outre, le jury a constaté une légère baisse du nombre de copies indigentes: si l'on excepte l'unique copie inachevée (6 vers traduits), 4 versions seulement ont été notées 3 ou moins.

La version proposée, tirée des *Troyennes* d'Euripide (v. 472-497) ne présentait pas de difficultés insurmontables, même si certains passages ont pu embarrasser les candidats; ainsi au v. 6, l'omission de la négation devant le premier élément d'une série (Τρωάς οὐδ' Ἑλληνίς οὐδὲ βάρβαρος...), qui n'est pas rare dans le théâtre grec, pouvait être identifiée correctement pour peu que l'on maîtrise la syntaxe de οὐδέ, trop souvent confondu avec οὔτε ou avec καὶ οὐ. Au v. 14, peu de candidats ont su interpréter l'expression particulièrement condensée ἐς ἀξίωμα νυμφίων ἐξάιρετον, même parmi ceux qui n'avaient pas fait de confusions morphologiques (νυμφίος / νύμφη / νυμφών), ou omis de traduire l'adjectif ἐξάιρετον. Enfin, la deuxième partie du dernier vers, ἀδόκιμ' (α) ὀλβίοις ἔχειν, n'a été comprise que d'un seul candidat. D'une manière générale, le jury a préféré

récompenser les bonnes traductions que sanctionner lourdement les candidats déroutés par la souplesse et la concision de la langue d'Euripide.

Il n'était pas nécessaire, pour aboutir à une traduction correcte, d'avoir une connaissance approfondie du contexte ; cependant, certaines bévues restent impardonnables : identifier Hécube comme la fille d'Hector (τὴν τεκοῦσαν Ἑκτορα, v. 22) ou celle de Priam (τὸν φυτουργὸν Πριάμον... κλύουσ' (α), v. 10-11, traduit par «j'ai pleuré mon père Priam» ou lui attribuer des mœurs étranges (κ ἂν πέδω κοίτας ἔχειν ῥουσοῖσι νότοις, v. 23-24, traduit «si je cesse d'avoir des liaisons avec des hommes au dos ridé !»). Rappelons une fois de plus aux candidats qu'il est également indispensable de tenir compte des indications qui leur sont fournies, titre et notes.

La traduction du v. 5 donnée par le dictionnaire Bailly (οὐκ ἀριθμὸν ἄλλως, ἀλλ' ὑπερτάτους Φρυγῶν : «au reste, ce n'est pas une multitude confuse, ce sont les plus illustres des Phrygiens» a généralement été reprise telle quelle ; bien qu'elle soit contestable, elle a été admise par le jury, du moins si le temps du texte (passé) était rétabli. Une seule copie témoigne sur ce vers d'un effort de réflexion personnelle, qui a été apprécié et noté positivement («ils l'emportaient sur tous, non pas tant à cause de leur nombre, mais parce qu'ils étaient les plus puissants des Phrygiens» Il est important en effet de conserver une certaine distance critique, le dictionnaire étant utilisé pour ce qu'il est, c'est-à-dire un outil ; par exemple, en reprenant au v. 18 la traduction proposée par Bailly de l'expression θριγκὸς ἀθλίων κακῶν («comble des maux» on rendait insuffisamment compte du sens de ἀθλίων.

Comme les années précédentes, un certain nombre de candidats montrent une maîtrise très insuffisante de la morphologie grecque, en particulier des formes verbales. Ainsi, dès le v. 1, ἐξῆσαι (infinitif aoriste actif de ἐξῆδω) a été pris pour une forme de ἐξάισσω («m'élancer dans des actions bonnes» voire de ἐξάγω («avoir emmené» ; bien des candidats, et c'est inquiétant, n'ont pas reconnu en ἤμεν (v. 2) la 1^{re} personne du pluriel de l'imparfait de εἶμι ; les formes ἐγημάμην (de γαμέω-ῶ, v. 3) et ἐγεινάμην (de γείνομαι, v. 4) ont parfois été prises l'une pour l'autre ; l'aoriste actif de ὀράω-ῶ, εἶδον (v. 8 et 11), a été confondu avec οἶδα et traduit «je savais». Le jury a également constaté de trop fréquentes erreurs de voix ; pour en donner quelques exemples, ἐξῆσαι (v. 1) a été pris pour un passif («être loué» le moyen ἐγεινάμην (v. 4) pour un passif («je suis née» au lieu de «j'ai mis au monde» le passif ἀφηρέθην (v. 15) pour un actif («j'ai ôté» au lieu «on m'a privée de». Enfin, rappelons que les candidats doivent prêter la plus grande attention aux temps ; le participe aoriste actif de πίπτω, πεσόνθ' (non élidé : πεσόντα, neutre pluriel accordé à ἐκεῖνα) au v. 8 a ainsi été traduit comme un futur («je savais qu'ils tomberaient») ou l'aoriste ἀφηρέθην comme un présent («j'en suis écartée»). Le jeu des temps devait être analysé ici avec une rigueur d'autant plus grande que le sujet même du texte était la mise en relation du passé et de l'avenir.

L'approximation était tout aussi pénalisante dans le domaine de la syntaxe. Certains candidats ne maîtrisent visiblement pas le système conditionnel, traduisant comme un irréel du passé l'aoriste sans ἄν (v. 4 ἐγεινάμην, traduit par «nous aurions mis au monde» ou manifestant leur perplexité devant l'optatif accompagné de ἄν : au v. 6, κομπάσειεν ἄν, alors même que le sens potentiel était renforcé par l'enclitique ποτε, a été compris comme un indicatif futur («aucune mère ne les ventera») ou passé («dont on vantait les mérites») ou encore comme un irréel du passé («une mère qui aurait vanté ses enfants»). Dans le même ordre d'idée, la confusion, au v. 23, de κἂν (crase de καὶ ἐν) avec κἄν (de καὶ ἐάν) a pu aboutir à l'interprétation aberrante de κἂν πέδω κοίτας ἔχειν comme une subordonnée de condition («même si je n'ai pour le repos de mon dos ridé qu'une couche à même le sol») avec un noyau verbal à l'infinitif... Le participe complétif, généralement bien identifié lorsqu'il était construit avec le COD d' ὀράω-ῶ (v. 9-10 : κ ἄκεῖνά τ' εἶδον... πεσόν[τα] ; v. 10-13 : Πριάμον... εἶδον... κατασφαγέντ'(α) πόλιν θ' ἄλοῦσαν), a posé davantage de problèmes au v. 7, où il était construit avec le sujet ([οὐ] τεκοῦσα κομπάσειεν ἄν : «ne se

vanterait d'avoir enfanté». La syntaxe des propositions relatives, dont notre texte donnait trois exemples (οὐς Τρωάς... ἄν ποτε aux v. 5-6; ἄς δ' ἔθρεψα... ἐξείρετον aux v. 13-14; ἃ δ' ἐστὶ γήρα τῷδ' ἀσυμφορώτατα au v. 20) a également donné lieu à un grand nombre d'erreurs. Si l'intégration de l'antécédent dans la relative au v. 13 a généralement été correctement repérée (ἄς δ' ἔθρεψα παρθένους : «les jeunes filles que j'ai élevées» certains candidats, analysant l'adjectif féminin Τρωάς (génitif Τρωάδος) comme un improbable accusatif masculin pluriel, ont cru qu'il s'agissait du même cas de figure au v. 6, aboutissant à des contresens du type : «les Troyens qu'une mère ni grecque ni barbare vanterait un jour». Enfin, la construction parfaitement régulière de la relative des v. 20-21, avec le démonstratif τούτοις (neutre pluriel) comme antécédent du relatif ἃ, a souvent été méconnue. Nombre de copies témoignent également des difficultés rencontrées dans l'analyse des datifs non-prépositionnels. Au v. 2, le jury a admis aussi bien les traductions qui faisaient de τοῖς κακοῖσι un datif instrumental («j'inspirerai davantage de pitié *par* [l'évocation de] mes malheurs») que celles qui le reliaient à οἴκτον («j'inspirerai davantage de pitié pour mes malheurs»). L'opposition avec le neutre pluriel τῶγάθ'(α) du vers précédent aurait dû éviter que certaines copies ne le traduisent comme un masculin («les méchants»). Au v. 20, plusieurs candidats, aveuglés par la présence du verbe ἐστὶ, ont fait de γήρα τῷδ'(ε) un datif de possession («les choses les plus nuisibles appartiennent à la vieillesse») au lieu de l'analyser comme le complément de ἀσυμφορώτατα («les travaux les plus intolérables à cette vieillesse qui est la mienne»). Notons au passage qu'à ce niveau, la traduction systématique des adjectifs substantivés au pluriel neutre par «choses» + adjectif est bien insuffisante ! Enfin, trop de candidats se sont laissés aller à des analyses aberrantes des deux derniers vers, construisant par exemple le masculin χροῶα avec le participe féminin εἰμένην («le corps usé revêtu de lambeaux... »).

Les candidats ne doivent pas oublier que la version grecque a pour résultat la production d'un texte en français, dont la langue, à défaut d'être élégante, se doit au moins d'être correcte. Le jury a noté la propension de nombreux candidats à négliger la syntaxe élémentaire (phrases sans verbe, par exemple) et la ponctuation. Ainsi, bien des copies témoignent de la méconnaissance du pluriel de majesté («* nous étions maîtres absolu» pour traduire le v.3), et de la syntaxe d'accord en général («* moi qui vient»). Le nombre important des fautes d'étourderie rencontrées dans les copies doit rappeler aux candidats qu'il est essentiel de procéder à plusieurs relectures attentives, dont une doit être réservée à la correction orthographique et syntaxique, ainsi qu'à l'élimination des maladroites d'expression. Dans une situation de concours, les meilleurs étudiants ne sont pas à l'abri de ce genre d'erreurs. Signalons également aux candidats qu'il est malvenu de terminer leurs copies d'un «Euripide» ou du plus pudique «d'après Euripide»; les traductions proposées, même lorsqu'elles témoignent d'un excellent niveau de grec, ne peuvent usurper une signature aussi prestigieuse !

Le jury, pour finir, ne saurait trop encourager les candidats à une lecture du texte à la fois rigoureuse dans l'analyse morpho-syntaxique et sensible à sa qualité littéraire. Aussi ont été particulièrement appréciées les copies qui ont su tenir compte de l'expressivité du vocabulaire, de l'ordre des mots ou du découpage des vers et proposer, au moins pour certains passages, des traductions précises, nuancées et élégantes.

Oral

Avec un candidat absent et la baisse de candidats déjà constatée à l'écrit, seuls 11 candidats ont présenté l'oral de grec sur textes au programme au lieu de 17 l'an dernier : 6 d'entre eux ont tiré au sort un extrait du chant IX de l'*Odyssée*, 5 du *Panathénaïque* d'Isocrate. S'il doit déplorer le trop petit nombre de candidats, le jury a néanmoins été sensible à une certaine qualité d'ensemble : même si les extraits donnés – dont la liste figure en annexe – pouvaient être un peu plus brefs que les années

passées ou parfois accompagnés d'une note (nécessaire à la compréhension d'ensemble ou pour lever une trop grande difficulté comme pour le δεῖσθαι du § 180 du *Panathénaïque*), ils étaient tous d'une bonne longueur et tous les candidats, avec des résultats variables bien évidemment, ont mené à bien l'ensemble de l'épreuve : présentation (parfois trop rapide ou assurément trop vague pour le texte en prose), lecture et traduction, commentaire. La moyenne de l'épreuve, 11,77, est plus faible que celle de l'an dernier sans que, en raison du nombre de candidats, cela puisse être vraiment significatif ; les notes sont échelonnées de 3 à 18,5 : trois d'entre elles seulement sont inférieures à la moyenne (un 3, un 6, un 9) puis nettement réparties en trois groupes : 4 entre 11,5 et 13, 3 entre 14,5 et 16, un 18,5 obtenu sur le texte pourtant peu facile du *Panathénaïque*. Il est aussi à remarquer, pour l'ensemble des candidats dont 6 ont été reçus (et la meilleure d'entre eux à la 11^e place), que la note de grec s'inscrit dans une certaine cohérence des résultats plus généralement obtenus à l'oral.

Malgré ces premières constatations positives, le jury a bien dû constater que les erreurs de méthode ou la fragilité des connaissances étaient souvent analogues à celles des années passées. Nous reviendrons donc sur certains points pourtant connus : ainsi, la lecture n'est pas une simple formalité et, même si le jury sait faire la part de l'anxiété ou de l'émotion des candidats (qui conduisent à une lecture le plus souvent trop rapide ou à des inversions : * ἔμπεπον pour ἔπεμπον par exemple), elle n'en est pas moins la première marque de la compréhension du texte. Rappelons que les enclitiques (... περ, ... τε) ou une suite d'enclitiques (comme dans τοῦτό τί μοι...) doivent se lire avec le mot qui précède tout comme (mais cela ne fut pas toujours, à l'audition, une évidence) le ... μὲν qui, comme chacun le sait pourtant, annonce généralement un... δέ. De même, si l'on veut respecter le mouvement du texte, un ἄν équivalant à ἐάν... ne se lit pas avec le γάρ qui précède, mais avec la suite. Les élisions doivent être respectées comme telles, surtout dans les vers ; ce n'est qu'en relisant le groupe de mots avant de traduire que l'on rétablit la voyelle manquante (le -ε du vocatif par exemple). La lecture demande donc un entraînement régulier au cours de l'année de préparation d'autant que plusieurs candidats, manquant d'habitude, ont peiné à lire la fin de leur texte.

La traduction a d'abord souffert, même chez de bons candidats, d'une méconnaissance parfois surprenante de la morphologie : impossibilité de reconnaître ἔδει par exemple. Par ailleurs, l'émotion due au concours ne saurait tout expliquer et certains points (la syntaxe de οὐδέ par exemple, l'optatif de répétition dans le passé) mériteraient une révision particulière : ils ne sont pas ignorés (l'entretien avec le jury l'a parfois montré), mais la connaissance en est bien trop fragile pour une situation de concours. L'article même est à revoir : rappelons donc que l'article défini peut suffire à traduire le possessif tout en regrettant vivement que la confusion entre article défini et indéfini devienne, en français cette fois et même chez des admissibles au concours, de plus en plus fréquente. Une plus grande attention au détail du texte serait aussi bienvenue : ainsi, l'assimilation de τοὺς τοιοῦτους à τοιοῦτους est préjudiciable au sens ; de même, et malgré l'absence d'article cette fois, πολιτείαν ταύτην a été traduit par « cette constitution » alors que la correction faite à la reprise a montré que c'était là un signe de précipitation et non une ignorance de fond. Même dans des traductions réussies, le même défaut qu'à l'écrit a marqué l'oral avec une trop fréquente négligence dans la traduction des temps des verbes ; la signification du parfait, temps du présent (résultat présent d'une action passée), semble peu connue. De manière générale, les nuances sont loin d'être toujours rendues : inattention aux préverbes significatifs (προ- par exemple), ἀπάσας traduit comme πάσας ou ἕτερα comme ἄλλα, περὶ ignoré dans l'expression περὶ τοὺς αὐτοὺς χρόνους. Toutefois, malgré ce relevé d'erreurs surtout destiné à attirer l'attention des futurs candidats, le jury a pu aussi apprécier, pour le *Panathénaïque* aussi bien que pour l'*Odyssée*, l'aisance et l'élégance de certaines traductions.

Le commentaire des textes a souvent été l'occasion pour les candidats de faire la preuve de qualités d'attention et d'analyse. Bien sûr certains défauts sont à regretter et la mention qui en est faite est elle aussi une mise en garde pour les candidats qui se préparent à la prochaine session : ceux-là

doivent bien avoir à l'esprit que commenter le texte est une épreuve d'oral et que la lecture de notes écrites (avec à peine un regard pour leurs futurs interlocuteurs) est à bannir ! La situation du texte est aussi un moment important ; l'exercice était sans doute plus facile pour le chant IX que pour le *Panathénaïque* et le jury a donc été d'autant plus sensible à certaines introductions. Quant à la conclusion, elle est, bien trop souvent encore, ponctuée d'un « Voilà » à éviter ! Comme pour tout texte littéraire, la paraphrase ou le commentaire purement rhétorique et sans réel ancrage dans le texte donné, l'approximation dans l'expression étaient à proscrire ; mais il y en eut relativement peu, même dans des explications dont la fin pouvait sembler improvisée. Pour le texte d'Isocrate, la connaissance des principales institutions athéniennes (les liturgies par exemple) était nécessaire ; pour l'*Odyssee*, il fallait penser aux épithètes homériques ou aux vers formulaires et il était impératif de s'intéresser à la forme du texte au moins autant qu'à son contenu. Rappelons aux futurs candidats qu'une scansion de vers peut leur être demandée et les candidats de cette session ont su, dans l'ensemble, scander l'hexamètre dactylique de l'épopée. Le plus surprenant (mais sans incidence négative sur la note) a souvent été de les voir commencer la scansion du vers par la fin ; peut-être faut-il donc souligner que la scansion n'est pas seulement une épreuve technique et qu'elle peut, au contraire, être une partie forte du commentaire : à quelqu'un qui montre, par l'étude d'une coupe par exemple, la mise en valeur signifiante de tel ou tel mot, le jury ne demande pas un exercice de scansion... Sur des textes au programme, il a su aussi apprécier que certains candidats éclairent tel ou tel passage par leur connaissance de l'ensemble ou qu'ils adoptent, avec un certain recul, une ligne d'explication intéressante en replaçant en situation, par exemple, le récit d'Ulysse qui, face à un public plus ou moins averti (l'auditeur-lecteur ou les Phéaciens), conduit et construit son récit en fonction d'une suite qu'il connaît.

Ni les difficultés des études du grec dans le secondaire ni l'apprentissage parfois tardif de la langue n'ont donc porté de réel préjudice aux candidats de cette session. Hormis la méconnaissance de l'article, les erreurs ou les manques signalés ne sont pas neufs. Le jury a aussi pu entendre et apprécier, pour la plus grande partie d'une épreuve ou plus ponctuellement parfois, des traductions et des commentaires qui montraient des connaissances, des qualités de méthode, de la finesse et, parfois même, combien le texte était bien dominé. Il mesure le travail qui permet ces résultats et souhaite la même passion constructive à ceux qui se préparent à la session prochaine.

Liste des textes tirés au sort :

Panathénaïque d'Isocrate

- du § 39, ligne 3, Ἡγοῦμαι δὲ χρῆναι ; jusqu'au § 42, ligne 6 : ἐντεῦθεν γὰρ προσήκει διαλέγεσθαι περὶ αὐτῶν ;
- du § 53, depuis le début, jusqu'à la fin du § 55 ;
- § 130, ligne 6, depuis Οἴτινες ἄπειροι πολιτειῶν ὄντες jusqu'à la fin du § 133 ;
- du § 143 (début) jusqu'à 145, ligne, ligne 7 : ἔδει γὰρ τοὺς ἄρχειν αἰρεθέντας τῶν [τε] κτημάτων τῶν ἰδίων ἀμελεῖν... ;
- du § 178 (ligne 7, αὐτοὺς δ'οὐδὲν τούτων ποιεῖν) jusqu'au § 181, ligne 6 : ὁπόσους ἂν βουληθῶσιν.

Chant IX de l'Odyssee

- v. 1 à 28
- v. 76 à 104
- v. 105 à 131
- v. 252 à 278
- v. 347 à 374
- v. 437 à 463

Philosophie

Épreuve commune

Écrit

Sujet : État et liberté

Le sujet, cette année, mettait en présence un couple de notions, dont la définition exigeait sans doute qu'on y consacre les quelques lignes qui, bien souvent étaient purement et simplement absentes des copies. Fallait-il pousser la finesse sémantique jusqu'à interroger la «dépendance copulative» des termes du sujet? Rien n'est moins certain... Il convient de rappeler aux candidats que l'abus de ces bons mots conduit invariablement à lasser le jury. Beaucoup de candidats ont pensé pouvoir se dispenser d'un travail véritable de définition de la liberté, comme de l'État, en évoquant des «concepts larges», «polysémiques» ou «flous» (voire, à propos de la liberté, «vaporeux»). Loin d'excuser l'absence de ce travail, de telles évocations trahissent, dès les premières lignes de la dissertation, une compréhension manifestement erronée de l'exercice de la philosophie. Il faut donc définir, mais la pratique de la dissertation conduit à interroger en permanence les définitions. Trop de candidats ont cédé à l'illusion d'une définition liminaire intangible. Comme une corvée dont on se débarrasse, ces définitions étaient posées dans une sorte de vitrine introductive, puis laissées à l'abandon. Les transitions sont la plupart du temps inexistantes: «après avoir vu que [...] on peut maintenant se demander si...» (caricature est la suivante: «Hegel est-il même sûr que l'homme est-il libre dans l'État? Ce n'est pas parce qu'il l'écrit que c'est vrai», et on passe à autre chose). Les meilleures problématisations furent celles qui, sans imposer au préalable un jugement de valeur relatif à l'État ou à la liberté, parvinrent à bâtir *in concreto* les contours de l'une et de l'autre, ou de l'une par l'autre, ménageant entre les moments forts de chaque analyse une transition logique, ou un coup de théâtre spéculatif de nature à éclairer autrement des notions qui dès lors perdaient leur aspect hiératique. Le jury recommande aux futurs candidats, quand ils sont confrontés à des notions aussi larges que celles du sujet de cette année, de réfléchir à deux fois avant de les prendre telles quelles d'emblée, en organisant, par après, une suite de confrontations irréelles entre deux abstractions, statiquement définies au départ, ce qui ne peut pas déboucher sur grand chose. Après tout, la critique des généralités creuses et des abstractions réifiées, l'attention au caractère ambivalent, pluridimensionnel et historique des concepts, constituent des aspects de la tradition philosophique qu'un élève de 20 ans peut être conduit à prendre à son compte dans une copie. Cela permettrait du même coup de légitimer les recours aux historiens, aux sociologues, aux juristes et aux psychanalystes qui ont souvent été bienvenus dans les meilleures copies.

La plupart des copies ont valorisé l'opposition «apparente» des termes pour y substituer, par un effort dialectique louable mais prévisible, une sorte de synergie «effective» ou «devenue» dans la promotion, par l'État, d'une liberté civile ou citoyenne supérieure à la «vile liberté naturelle», individualiste et contradictoire. L'État, de ce point de vue, a été très largement salué pour son caractère castrateur, sournois, vicié par une volonté de puissance s'insinuant jusque dans les replis les plus secrets des citoyens-machines «agrégés» au «grand satan» étatique. La démonologie, que l'on croyait enfouie sous un siècle de laïcité, a montré ici ses plus belles couleurs. Par contraste, quelques copies se firent les apôtres de l'étatisme le plus rigide, faisant ainsi endosser à ce qu'ils estimaient être la

liberté tous les maux de l'époque et manifestant une sorte d'« horreur sainte » vis-à-vis du spectre d'une liberté qui ne serait pas à l'ombre du bâton. Lorsque l'opinion se substitue au philosophe, tout se vaut et aucune de ces deux options n'a réellement su manifester ce qui, dans la relation entre État et liberté, pouvait poser problème, puisque dans l'un et l'autre cas, c'est moins le problème qui est visé que sa résolution rapide, faussement dialectique, au moyen de l'exposé de doctrines.

On peut être surpris de constater que, pour une écrasante majorité de candidats, dont il faut tout de même rappeler qu'ils désirent devenir élèves d'une École normale supérieure, c'est-à-dire des fonctionnaires, l'État est systématiquement décrit comme cette sorte d'hydre totalitaire puisant dans le harcèlement du citoyen et de l'homme la substance de son existence. Même lorsque cette façon de poser l'État est renvoyée à une image gauchie et obscurcie par l'imagination des masses ignorantes – de cette *doxa* si hâtivement moquée – il semble que de manière obsessionnelle, on n'attache à l'État que la simple fonction de police, de coercition et – pour tout dire – de sadisme. Confondant alors la sûreté et la sécurité, on fait de l'État, dans nombre de copies, une idole liberticide d'autant plus facile à congédier (voire à réformer, pour les plus ambitieux, que le jury salue et attend de voir à l'œuvre dans le réel) qu'elle est identifiée à une forme vague de totalitarisme masqué. La plupart de ces exercices ont logiquement renvoyé leur critique de l'État liberticide aux travaux de Marcel Gauchet, de Michel Foucault, ou encore des tenants contemporains de la pensée libérale (Hayek), ou du libertarisme (Nozick), sans toutefois faire preuve d'une appropriation réflexive de ces critiques de l'État. Mais l'absence d'appropriation authentiquement personnelle de ces textes a conduit à de graves confusions : Nietzsche jugé « anarchiste », tout comme Marx et Engels, démocratie et république confondues jusqu'à être tenues pour synonymes, droit naturel identifié à loi naturelle. La liste serait longue et s'il est vrai que pour traiter correctement de philosophie politique, il faut une certaine maturité, le règne de la confusion eût pu être atténué, tout de même, par une connaissance minimale du programme de Terminale. La dimension concrète et historique de la formation de l'État a elle-même fait l'objet de nombre d'approximations : fondé tour à tour aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, chez Machiavel ou chez Saint-Just, au cœur de la monarchie absolue ou dans la prise du pouvoir par le Tiers-État, l'État a souffert en général de n'être pas défini et appréhendé comme l'expression d'une puissance publique dont le sens est encore, aujourd'hui, en pleine élaboration. Toutes ces origines putatives contiennent une représentation déterminée de l'État, mais comment prétendre penser une telle réalité en la figeant dans une posture historique, politique ou sociale ? Cette question de l'origine de l'État a donné lieu, selon une approche quelque peu différente, à une cascade de descriptions, plus ou moins heureuses, de l'état de nature. Bien évidemment, l'État est présenté, alors, comme le moment qui succède à cette liberté « naturelle » de l'origine, c'est-à-dire aussi comme l'origine des libertés civiles qui permettent, selon nombre de candidats, de penser enfin la liberté dans l'État. Emportées par leur propre *conatus*, un trop grand nombre de copies ont alors escamoté le caractère fictif de l'état de nature, son statut d'expérience de pensée, pour en faire un moment inaugural dans l'instauration historique de l'État. Le sommet fut atteint lorsque l'on crut bon d'appliquer à l'état de nature les outils théoriques forgés pour penser les sociétés dites primitives. Ainsi a-t-on pu lire qu'à l'époque de l'état de nature, on n'était pas totalement libre puisque, comme l'a montré Lévi-Strauss (sans référence aucune ici), régnait alors l'« interdit de l'inceste ». Voilà une bien singulière façon de lire les philosophes. Les liens conceptuels entre l'anthropologie politique de Rousseau et l'anthropologie structurale de Lévi-Strauss pourraient, peut-être, apparaître féconds à qui voudrait en systématiser l'analyse. Mais tel n'est pas le cas ici et confondre à ce point l'hypothèse et le fait relève d'une confusion mentale assez préoccupante, d'autant plus que Rousseau lui-même instaure bien des médiations (la famille, le village...) entre la nullité originelle de l'homme aux mains de la nature, et le froid calcul de ceux qui, pris dans la pente de l'histoire, ont formé le premier pacte d'asso-

ciation. À ceux qui ont lu les textes de Rousseau il est manifeste que ce dernier pense l'origine et même l'épanouissement de la société dans l'état de nature.

Les copies les plus hardies ont tout de même interrogé, avec beaucoup de fermeté, la notion de souveraineté (même si l'on regrette la rareté de la référence à Bodin) et ses importantes mutations contemporaines. L'État dont Foucault analyse les structures est-il le dernier mot de l'instrumentation du pouvoir ? Comme toute notion philosophique, celle d'État se construit certes par une connaissance précise des travaux des philosophes, mais aussi par leur mise à distance et par le travail d'appropriation des concepts qui peut nous faire penser avec Foucault tout comme avec Montesquieu et Voltaire. Or les philosophes sont, le plus souvent, saisis comme des réservoirs commodes de citations dépourvues de référence et d'analyse. Il n'est, à ce propos, pas admissible que la plupart des copies manifestent à ce point un mépris pour la citation exacte des auteurs et la pratique de la référence. Il est indispensable que chaque propos prêté à un auteur soit accompagné des éléments qui permettent leur relecture ainsi que leur vérification : un titre, un chapitre et, le cas échéant, un paragraphe (un numéro de page sans mention de l'édition utilisée est inutile). Un défaut exactement inverse a été relevé dans nombre de copies : la manie de la citation. Quatre, cinq auteurs mentionnés ou cités en une seule page : voilà qui n'est pas le signe probant d'une lecture profonde ou d'une analyse réelle de ceux qui sont ainsi convoqués. Qui trop embrasse, mal étreint : l'adage populaire est particulièrement adapté à ces sortes de compétitions de citations. Une analyse suggestive, une piste conceptuelle prometteuse ont bien souvent tourné court faute de pouvoir aller vérifier par soi-même le bien-fondé des analyses et des arguments attribués aux philosophes. Certaines vérifications de citations se ainsi sont révélées infructueuses. C'est aussi l'occasion de rappeler que le jury ne peut qu'être sensible à l'expression d'une pensée qui, prenant appui sur les travaux des philosophes, sait construire une argumentation et une analyse personnelles. Or bien souvent les candidats reproduisent à loisir, sans discernement, leur cours, par pans entiers ou par petites touches, reconnaissables dans la mesure où les mêmes morceaux transitent d'une copie à l'autre. Que n'a-t-on vu et lu de « monstres froids » nietzschéens ou d'« appareils idéologiques d'État », sans qu'apparaisse véritablement l'effort d'une lecture personnelle, singulière des textes et concepts ainsi utilisés comme une monnaie commode. Que dire de l'honnêteté d'une réflexion qui, pour étayer l'idée saugrenue selon laquelle « aucun individu ne préexiste à l'État », mentionne sans vergogne les paragraphes 282 à 286 des *Principes de la philosophie du droit* ? Celui qui prend la peine de relire ce passage de Hegel n'y trouve que des remarques relatives au fondement mutuel du pouvoir héréditaire et de la puissance publique dans l'État. Car, c'est aussi l'occasion de le dire, les centaines de copies qui ont valorisé l'idéal de liberté républicaine inscrit dans la pensée de Hegel auraient dû au préalable retenir que c'est bien la monarchie qui, chez ce philosophe, forme l'ossature de l'État moderne. S'il faut réaffirmer avec force que les candidats doivent donner les références des passages dont ils décident de faire usage, il faut ajouter qu'il serait en outre préférable de lire ces textes avant de les citer. Bien des déconvenues auraient été évitées par ce geste simple mais désuet, selon toute apparence : lire les philosophes. Ces derniers, bien évidemment, ne sont pas les seuls qui soient dignes de figurer dans une copie. La philosophie, selon Jean-Toussaint Desanti dans *La Philosophie silencieuse*, chapitre I, a été parcourue par beaucoup d'« étrangers », qui furent autant de « voyageurs nourriciers ». Mais quelle surprise de constater que, dans le nivellement culturel ambiant, les anthropologues, sociologues ou historiens qui pouvaient légitimement figurer comme des sources pour la pensée de l'État ou pour celle de la liberté, sont concurrencés désormais par d'autres penseurs éclairés, d'un genre un peu différent. Ainsi pour analyser les processus à l'œuvre dans le pacte d'association, on a vu poindre une référence à la sentence : « ma liberté contre la tienne » qui se substitua, à quelques reprises, au plus traditionnel cliché : « ma liberté s'arrête où commence celle d'autrui ». Quelle ne fut pas la surprise du jury de constater que l'auteur du premier aphorisme n'est autre que Patricia Kaas, mentionnée

sans vergogne aux côtés de Rousseau, Hobbes et Spinoza ! Quelle culture, pour des candidats qui ont suivi le dur parcours de la Première supérieure ! Un lot considérable de copies a même cru bon de rendre compte des protestations d'une autre vedette de la chanson en délicatesse, semble-t-il (quelques détails croustillants sont donnés au jury), avec les impôts : « vous n'aurez pas ma liberté de penser » dit, sans détours, le rebelle Florent Pagny. Est-il utile de dépeindre la consternation du jury face à un tel relativisme ? Si Pagny vaut Hegel après deux années supposées de préparation intensive, que dire ? Ces débordements sont d'autant plus pitoyables qu'ils n'étaient semble-t-il accompagnés d'aucune requête de lecture ironique, cynique ou volontairement décalée. Le phénomène n'étant pas isolé, il est utile de rappeler aux candidats qu'il ne faut pas se tromper de genre.

Peu de copies – et c'est un comble – ont pu ou voulu montrer que l'expression de la puissance publique pouvait aussi avoir un sens dans des domaines aussi divers que l'éducation, l'art ou la protection des personnes comme des biens. C'est ainsi que, par un renversement usé jusqu'à la corde, il devenait possible de jeter la pierre à Hobbes pour épouser la « cause rousseauiste ». Ignorant l'existence d'un pacte d'association distinct du pacte de gouvernement chez Rousseau, passant sous silence, sauf pour les quelques très bonnes copies qu'il nous a été donné de lire, l'hypothèse d'un contrat de dupes passé entre riches et pauvres dans le second *Discours*, les candidats ont tour à tour identifié l'État avec tel ou tel instrument élaboré par le *Contrat social* : gouvernement pour l'un, volonté générale pour l'autre, assemblée des représentants ou souveraineté du peuple, tout y est passé. Un certain nombre non négligeable de copies font des théories du contrat social une sorte de grand tout où Locke, Hobbes et Rousseau se mêlent, voire fusionnent. Un nombre tout aussi inquiétant de candidats ne prennent pas garde au fait qu'insensiblement, ils glissent d'un plan de la réflexion à un autre : l'être/le devoir-être, le fait/le droit, etc. L'État, faute d'une définition claire, est ainsi apparu dans la plupart des copies comme l'expression d'une puissance sans forme, sans lieu, sans acteurs assignés : une chose fictionnelle hâtivement renvoyée aux quelques notions apprises – et souvent excellemment- plutôt qu'à la substance propre d'une lecture des textes. Il faut en outre avoir très peu lu les textes de Rousseau pour faire de lui le chantre d'une nature humaine forgée par l'appétit de la domination, ou avoir une conception pour le moins singulière de la loi morale kantienne pour oser écrire que : « l'État devenu tortionnaire est celui où la loi, imposée, devient un impératif catégorique kantien qui supprime la liberté puisque l'idée de choix est écartée ».

Même lorsque, dans les meilleures copies, une analyse permettait de confronter les rapports de l'État aux entités politiques supra-étatiques qui tendent à en confisquer les missions historiques, nous avons eu la surprise de constater que seule la France, ou à défaut l'Europe, semblent exister dans les préoccupations des candidats. De la devise de la République française, dont on n'analyse pas, en général, les tensions internes, on tire immédiatement une définition de l'État, voire – pour les pires des francocentristes- une solution définitive au problème posé. Le défaut majeur d'une telle façon de faire n'est pas dans l'utilisation d'un exemple inadéquat, mais bien plutôt la prétention de faire d'un exemple, si auguste et si cher à nos cœurs fût-il, un élément autonome de la pensée. Pour introduire l'idée d'une « transcendance » de l'État, telle copie prend acte de la séparation de l'Église et de l'État, en 1905, comme d'un argument à valeur hautement spéculative et touchant sans doute à la nature même de l'État. Que dire alors des constitutions qui se réclament, encore aujourd'hui, de l'autorité divine ? Que penser des régions qui, historiquement, ont échappé, en France même, à cette séparation et qui se trouvent encore sous un régime concordataire ? N'y a-t-il pas une expression manifeste de l'État à Washington comme à Strasbourg ? Il faut prendre garde, lorsque l'on s'aventure à penser le réel plutôt que ses interprétations, à ne pas confondre les ordres d'argumentation. Un exemple n'est pas un concept et une suite d'exemples, aux vues parfois très courtes, ne saurait être confondue avec une argumentation. Telle est parfois la confusion de l'exemple et de la preuve, de l'analyse concrète et de l'opinion, que certains estiment que l'État providence mène à ou est l'équivalent de l'État totali-

taire (« providence » étant même confondu avec « Providence »), la voie est alors ouverte à l'identification de l'État providence et de la théocratie). Les développements les plus confondants ont eu pour origine une réelle absence de compréhension des mots. Le jury avoue ici sa préférence pour les perles suivantes qui, analysant l'État comme association, confondent la République et un club de tennis, la citoyenneté et la vie associative : « les adhérents de l'État » ou les « sociétaires de l'État ».

Lorsque, dans l'une des copies qui s'y risquent, la construction européenne est évoquée, ce n'est malheureusement pas pour y puiser des matériaux conceptuels, mais pour délivrer une harangue politique, au sens trivial du terme, qui n'a pas sa place ici, faut-il le rappeler ? Le libéralisme, en tant que doctrine tissant certains rapports entre État et liberté, se devait d'être étudié. Mais pour critiquer la valeur de l'argent – ou au contraire pour approuver les thèses néo-libérales, il y a sans doute des supports plus efficaces qu'une copie de concours, objet voué à un public bien réduit. Ainsi, affirmer que le « libéralisme ambiant dérive de l'économie vers le politique et contamine toutes les sphères sociales », sans analyse conceptuelle, historique ou tout simplement contextualisée, avec pour toute arme l'invective et la gouaille ironique, est tout simplement inadmissible. Une dissertation de philosophie n'est pas une tribune libre. On ne produit pas des concepts avec des convictions et l'espace fort restreint de la dissertation philosophique, s'il est ouvert aux débats profonds suscités par la crise contemporaine des souverainetés politiques, ne saurait se complaire dans une simple exhibition d'indignation, d'opinions intimes ou de brèves de comptoir. Effective s'agissant de l'expression, par exemple, d'une conviction antilibérale brouillonne, juvénile et fort limitée dans ses moyens philosophiques (ce fut le cas de quelques copies), cette interdiction prend aussi tout son sens lorsque le jury doit évaluer un « travail » manifestement fascisant, se livrant à une apologie de l'État policier et du délit généralisé de faciès, dans une confusion mentale extrême où se joignent l'apologie du pétainisme et l'espoir ouvert d'un putsch antidémocratique. D'autres prêches dissertatifs s'achèvent à genoux dans l'église, les yeux mouillés de larmes, pour espérer que l'État et l'histoire accèdent à une vocation christique, seule lumière du monde, après un développement où la condamnation du « pax » (*sic* !) et des errements de la laïcité en matière de mœurs allèrent évidemment de soi. Ces dérives, dont le nombre ne cesse de croître, sont un réel motif d'effarement et d'inquiétude. Dans une épreuve somme toute académique, et qui doit le rester – sauf à se dénaturer et à perdre ce qui, en elle, relève d'une détermination rationnelle des essences, le cri du cœur et l'intériorité du sentiment, quels qu'ils soient, n'ont pas leur place. Seules comptent des démonstrations en forme, des arguments bien menés.

Si l'État fut à la fête, que dire de la liberté ? La notion de liberté, massacrée dans un trop grand nombre de copies, fut l'occasion de développements où le sens commun ne fut dépassé que pour mieux s'y enfoncer, passant de « faire ce qu'on veut » à « ma liberté s'arrête où commence celle d'autrui ». Les mentions d'une « liberté ontologique » se comptent sur les doigts d'une seule main. Personne non plus ne semble s'être interrogé sur la possibilité d'une liberté comme illusion : vaste ironie, certains membres du Jury ont aussi participé, cette année, à la correction des épreuves du baccalauréat, où la liberté était à l'honneur. L'écart entre des bonnes copies de Terminale et certaines des copies de ce concours serait, hélas, assez délicat à définir. Signalons aussi l'absence de toute référence à l'économie politique, le côté lassant de références rabaisées au rang de clichés (« Arendt »), l'absence de connaissance de la pensée de Marx (l'idée du dépérissement de l'État n'a donné lieu qu'à des contresens) ou encore de celle des anarchistes (« Bachkounine »), ou le peu de références faites à l'idée d'une résistance ou d'une désobéissance légitime. Combien des citoyens-candidats, cette année, ignoraient que le droit de ne pas obéir aux injonctions illégitimes de la puissance publique est inscrit dans la Constitution de nombreux États modernes ? Combien connaissent concrètement les recours contre un pouvoir abusif ? Au-delà de l'horizon du concours, et d'un point de vue proprement politique, voilà une perspective qui n'est pas faite pour rassurer.

Le jury déplore encore le trop grand nombre de copies qui se contentent d'accumuler des fiches de cours, les mêmes d'un candidat à l'autre, dans une vertigineuse opération de communion mentale qui ne révèle rien d'autre qu'un mauvais usage du cours de philosophie. Ainsi la dissertation-type, après une introduction en forme de réquisitoire contre l'État liberticide, ne manqua jamais de commencer par une solide paraphrase de Rousseau puis de Hobbes (Locke parvenant à s'interposer, parfois) afin de montrer l'État émergeant d'un « état de nature » plus ou moins bien défini. Puis, après ce moment de fête où naît la « liberté civile » généralement opposée à (sainte horreur) la « licence », il fallut inviter au débat les critiques de l'État, Nietzsche et son monstre froid, Clastres et la société sans État, les libéraux et autres « libertariens ». Enfin, par un renversement si convenu, apparemment, qu'il a occupé près de 70 % des copies, la doctrine de Hegel, sous des formes parfois inouïes, est venue concilier et apaiser tout cela. Dans la plupart des cas, ces accumulations de fiches de cours ne contenaient que des propositions et analyses vraies, c'est-à-dire conformes à une lecture raisonnable – quoique presque toujours de troisième main, sans initiative personnelle de lecture – des auteurs cités. Mais on ne fait pas œuvre de philosophie, ou en général de sens, en cumulant les propositions vraies ou en expurgant toute difficulté qui se présente par une solution toute faite et apaisante. Les meilleures copies, et elles furent dramatiquement rares cette année, de l'avis unanime des membres du jury, sont celles qui, avec les mêmes éléments, ont fait apparaître une appropriation intellectuelle pertinente du problème posé, et ont su construire avec subtilité une argumentation qui, loin de résoudre artificiellement les difficultés rencontrées, les posaient avec acuité et sens philosophique des concepts. Qui a dit qu'en quelques heures d'une épreuve imposée par ce monstre froid qu'est l'État à tant de candidats, des « solutions » à court terme et à tout prix étaient recherchées ? C'est pour avoir considéré la dissertation comme une somme de solutions plutôt que comme le cheminement dans une problématique, que la plupart des candidats n'ont pas su faire valoir autre chose que leur profonde méconnaissance des textes philosophiques. Réciter les principales propriétés d'une doctrine, c'est faire œuvre de dictionnaire, et de ce point de vue, le jury a été (mal) servi cette année.

Rassemblons ici, pour l'exemple, un florilège de ce que le jury a pu lire, et dont il eût aimé se dispenser :

La tautologie : « La liberté permet à un individu d'agir librement » ;

La politique communicante : « Liberté, égalité, fraternité, ce slogan de la République » ;

Le délire des origines : « Liberté chérie, on te chante depuis Adam et Ève » ;

La vision cosmique du politique : « Comment mettre en balance la politique, un état ordonné des mortels et de la matière, avec la liberté, aspiration utopique vers laquelle tendent les vivants et leurs esprits ? » ;

Zoologie (pas, hélas, celle du Léviathan) : « L'État se jette gueule ouverte sur l'individu » ;

Lexicologie (façon gouvernance) : la « disociété », « l'étatisme », « la continuité », « une relation tensionnelle », « un concept agrégatoire » ;

Obscur dogmatisme : « une dialectique d'interpénétration [...] oppose à l'idéalité l'incarnation de la contingence » ; « la liberté ne valant que comme liberté politique, elle est infra-politique », « postulat autothétique » ;

Pâtisserie : « il faut feuilleter le concept » ;

Les fautes et pataquès : opprimer pour opprimer, « chaque individu a décidé à l'unanimité », acception pour acception, Guy Chardin pour Guichardin, « puissance oppresseuse », « rationalité », « pérenité », « allénation » et « aliéner », « le maintient », « soumit » en participe passé, « peuvent se dissoudre » et « peuvent s'en remettre », « un ordre régit par la raison autour du globe », thèse ou théoricien « libéraliste », « les hommes, sociales de nature », « l'étymologie latine du terme démocratie », « Cicéron, auteur de la Grèce antique », « on a voulu dénier l'homme de toutes ses appartenances », « auparavant », « le concept d'État va faire jour », « amener », « l'homme

emprunt de ses pulsions», « démocratie politiste», « nous avons donc examiner en quoi», « les hommes sont bêtes et méchants selon Machiavel», « le slogan qu'est "liberté, égalité, fraternité"», «1» à la place de «un», « quand» à la place de «qu'en», la liberté comme « matière à action» de l'État, « chaque enfant doit être égaux», « le despot», « le système clanesque», « Locques» (pour Locke), « les critiques de l'État n'acquirent», « la frontière qu'il existe», « les différentes conséquences qu'il existe», « la liberté objective que l'individu reacquera», « des hommes mourriront pour défendre la liberté», « l'insécurité semble être résolue», « le caractère transcendantal qu'a pris le régime soviétique» ;

Les attributions délirantes : Benjamin Constant auteur de *La Démocratie en Amérique*, Tocqueville auteur de *La Démocratie des Anciens comparée à celle des Modernes*, Michel Foucault auteur des *Deux Corps du Roi*, « Liberté j'écris ton nom » n'est ni de Desnos, ni d'Aragon, mais d'Eluard, « La liberté guidant le peuple » n'est pas un tableau de Géricault et de toutes façons ce nom ne s'orthographe pas Gérico, Kant ne parle pas de l'« insociable asociabilité » des hommes, Max Weber n'a pas défini l'État par le « monopole de la violence » (il a ajouté : « légitime », ce qui change tout), Kant, enfin, n'a jamais écrit les *Principes de la philosophie du droit* car il n'a jamais admis la justification de la Terreur par l'idée d'une liberté seulement abstraite qui se retourne contre elle-même dans la furie de la destruction.

Achevons enfin ce rapport en insistant sur la reconnaissance toute particulière que le jury adresse aux candidats qui ont su, et ils sont tout de même assez nombreux, bâtir une réflexion personnelle en utilisant, sans la réciter, une culture philosophique précise et vaste puisée dans leur préparation au concours. Fut aussi appréciée la capacité de raisonner sur des objets un peu concrets, un peu déterminés (le droit international, les révolutions, la division des pouvoirs, l'opinion publique, les mouvements sociaux, la désobéissance civile, « l'État-Providence ») dans des copies qui se révélèrent capables de montrer comment s'y jouent des figures singulières de la dialectique État / liberté, ce qui implique une certaine hauteur de vue bien éloignée de l'étalage bruyant et naïf de « convictions » politiques qui dominait chez les candidats. Le plaisir de lire une problématisation originale, parfois inattendue mais suggestive, ou bien classique mais adossée à un style, à une langue maîtrisée et à un sens philosophique sûr, permettent de dire que cette année encore une haute exigence a été maintenue dans la préparation de cette épreuve, même si le nombre grandissant de copies indigentes est source d'une réelle inquiétude.

Épreuve d'option

Écrit

Sujet : « Légalité et causalité »

Le sujet proposé cette année, qui visait une articulation très classique entre la cause et la loi, a posé des problèmes très surprenants à la grande majorité des candidats, qui semblaient véritablement découvrir cette question à l'occasion de l'épreuve. L'intitulé retenu, « causalité et légalité », ne peut évidemment pas servir d'alibi : il indiquait clairement que la question ne se trouvait pas limitée à sa dimension épistémologique, mais ne pouvait en aucun cas justifier que l'on réduisît l'enquête, comme ce fut trop souvent le cas, au rapport entre déterminisme et loi morale (sans que l'articulation entre le registre de la causalité naturelle et les déterminations que se donne la raison fût d'ailleurs sérieusement thématisée).

Ces difficultés trahissent d'abord une rédaction précipitée, qui prend trop souvent l'allure d'une récitation (maladroite) du cours et qui ne repose pas sur une problématisation préalable sérieuse et

circonstanciée. Les introductions, souvent triviales, ne donnent qu'exceptionnellement lieu à l'énoncé d'une problématique claire, à laquelle se substituent plusieurs interrogations sans rapport entre elles et l'énoncé du plan. Il faut ici formuler deux remarques : les candidats doivent impérativement éviter de multiplier les questions dans l'introduction et, surtout, ne peuvent se contenter d'une telle rapsodie ; ils doivent en outre s'efforcer de suivre, dans le corps de la dissertation, le plan qu'ils ont (trop pesamment) annoncé. Ces recommandations très ordinaires ne sont pas systématiquement observées, de telle sorte que les copies prennent souvent l'allure d'une suite de développements juxtaposés de façon arbitraire.

Il faut tout de même saluer l'effort de nombreux candidats, qui ont su éviter les exposés purement doxographiques et qui ont tenté de subordonner l'utilisation des auteurs aux besoins de leur démonstration. Mais cette démarche, louable sur le fond, ne saurait excuser des erreurs grossières ou des passages totalement allusifs. Le développement ne doit pas enchaîner de vastes résumés de doctrine, toujours contestables, mais des analyses plus précises qui, effectivement, seront convoquées selon la problématique générale de la dissertation. Cela suppose, de la part des candidats, un souci d'information qui, à l'évidence, ne les pas suffisamment occupés.

Passons sur l'attitude aberrante rencontrée dans un nombre non négligeable de dissertations, qui consiste à tenter de traiter le sujet de l'épreuve d'option à partir du cours portant sur le thème du tronc commun. Une telle désinvolture n'est évidemment pas excusable et donne lieu à des assimilations à peu près risibles : il y a les États qui reposent sur la causalité, qui sont totalitaires, et ceux qui, reposant sur la loi, garantiraient la liberté. Mais dans le cadre même d'une réflexion sur la notion de cause, certaines « impasses » ou approximations paraissent peu admissibles, compte-tenu du thème mis au programme du concours. Les candidats ont ainsi rencontré de grosses difficultés dans l'utilisation des textes anciens. La doctrine aristotélicienne des quatre causes, en particulier, est rappelée comme par obligation, sans faire l'objet d'une problématisation, même élémentaire (ainsi les quatre causes semblent-elles se juxtaposer sans ordre). Les références à la physique stoïcienne, d'une même façon, étaient bienvenues mais ne s'intégraient pas clairement, dans la plupart des cas, au développement de l'argumentation.

Mais c'est surtout le silence des candidats sur des questions essentielles qui a surpris le jury. C'est ainsi que de nombreuses copies n'ont pas même mentionné le statut des lois de la nature qui, pourtant, constitue l'un des aspects les plus importants du problème de la causalité à l'âge classique. Et lorsqu'il est abordé, ce thème est trop souvent réduit à une opposition caricaturale entre le dogmatisme qui caractériserait les principes de la physique cartésienne et le relativisme total imputé à Hume – à tel point qu'il semble raisonnable à tel candidat de dire que la sanction juridique est plus certaine que la chute d'un corps grave dans l'air ambiant. La question immédiatement connexe de la contingence ou de la nécessité des lois causales, qui aurait permis de convoquer plusieurs références majeures (Descartes, Spinoza, Leibniz, par exemple), s'est trouvée négligée dans l'immense majorité des copies. Dans le domaine épistémologique, les exemples choisis sont parfois fantasques (Galilée découvre que les corps tombent dans le vide ; tout corps plongé dans l'eau ressort mouillé ; la « loi » de Pythagore énonce que la somme des angles d'un triangle rectangle est égale à 380°) ou fort mal maîtrisés (c'est en particulier le cas des références à la microphysique). Autre oubli très répandu et particulièrement consternant : celui du principe de raison suffisante qui, énonçant le lien de la cause et de la raison, permettait pourtant de restituer au sujet ses enjeux métaphysiques. On fut donc reconnaissant aux rares candidats qui se sont efforcés de mobiliser et d'articuler ces diverses dimensions – par exemple en utilisant l'occasionnalisme de Malebranche, qui préparait la dissociation du fondement ontologique de la causalité et de ses déterminations relationnelles en des lois. C'était là un moyen efficace d'introduire une réflexion sur le positivisme (plutôt bien compris, d'ailleurs) et la restriction de la recherche physique aux lois-rapports. Les thèses de Kant qui, la plu-

part du temps, constituent le *terminus ad quem* de la dissertation, furent présentées d'une façon extrêmement vague – sauf en ce qui concerne l'idée d'une causalité par liberté qui, toutefois, a fait l'objet d'une exposition purement dogmatique.

Le jury souhaite souligner que de telles omissions ou confusions sont spécialement préoccupantes sous la plume d'étudiants en philosophie qui, en la circonstance, devaient s'exprimer sur un sujet absolument central dans leur formation : il s'agissait de réfléchir sur la notion de cause, selon une perspective qui convoquait, par exemple, la question de la nécessité ou le principe de raison. Il y eut heureusement quelques dissertations excellentes, qui ont trouvé là l'occasion d'une enquête philosophique fondamentale ; mais il n'était pas absurde d'espérer des prestations plus présentables dans l'ensemble.

Oral

Explication de texte

Le jury a entendu 12 explications de textes d'Aristote (*Éthique à Nicomaque*, livre X) et 22 de Hegel (Préface de la *Phénoménologie de l'esprit*). Les notes s'échelonnent de 4 à 16 ; 15 (10 sur Hegel, 5 sur Aristote) sont supérieures ou égales à 10. Contrairement aux années précédentes, les prestations des candidats témoignaient d'une véritable connaissance des textes, l'exposé est le plus souvent parvenu jusqu'au terme du temps imparti et l'entretien fut généralement fécond. Le jury insistait depuis deux ans sur la nécessité d'une préparation précoce et approfondie des textes, il semble qu'il ait été entendu et la moyenne générale de l'épreuve s'en ressent. Les remarques qui suivent porteront donc principalement sur des problèmes méthodologiques.

Le jury a trop souvent constaté une maîtrise insuffisante des contraintes formelles de l'exercice. Rappelons tout d'abord aux candidats que leur explication doit être précédée d'une véritable introduction qui situe brièvement l'extrait (avant ou après sa lecture), avant d'en présenter l'objet et la thèse tout en en faisant apparaître les enjeux, et d'exposer enfin un plan qui doit refléter l'architecture logique de l'extrait. En proposant de telles introductions, les candidats se donnent l'occasion d'attester de leur connaissance des grandes articulations du texte au programme, ainsi que de leur compréhension des enjeux spécifiques et de la structure argumentative de l'extrait.

Soulignons ensuite qu'un texte philosophique ne se compose pas d'énoncés indépendants et qu'en aucun cas l'explication ne peut se contenter de commenter chacune des phrases en l'expliquant seulement pour elle-même (ajoutons qu'il est bien sûr inutile de les lire une seconde fois lors de l'explication). Le jury attend du candidat qu'il restitue le mouvement du texte en montrant quelle est sa structure argumentative, en expliquant comment les exemples, les concepts et les thèses convoqués conduisent à la position défendue par l'auteur. Ce fut trop rarement le cas. Les candidats furent souvent incapables de décrire la logique de l'argumentation déployée dans les extraits de l'*Éthique à Nicomaque*. Et lorsqu'ils y parvenaient en présentant le plan, ils semblaient l'oublier ensuite en expliquant le détail de l'extrait, soit qu'ils omettent de rappeler l'objet de chacune des parties, soit qu'ils ne jugent même plus nécessaire de mentionner l'existence des parties. S'agissant d'Aristote comme de Hegel, les candidats furent trop rarement capables de distinguer les différents registres de discours : établissement d'une thèse, exposé de doctrine, passage ironique, analyse d'un exemple. Soulignons en outre à propos des exemples que le candidat ne doit pas seulement expliquer le mouvement de la description ou de l'analyse de l'exemple, mais aussi expliquer sa fonction (établir, réfuter ou illustrer telle ou telle thèse) et le justifier en expliquant pourquoi tel exemple permet d'illustrer adéquatement telle ou telle thèse, de la réfuter ou de l'illustrer.

Rappelons enfin que l'entretien est pour les candidats l'occasion de compléter, de préciser, voire

de corriger ou de radicaliser tel ou tel aspect de leur explication. Il est vain de chercher à deviner ce que le jury est supposé vouloir entendre en posant ses questions, de même qu'il est inutile de soupçonner que les questions sont des pièges : le jury désire seulement que le candidat formule des réponses réfléchies appuyées par la connaissance des textes. Lors de l'entretien, il nous est arrivé de demander aux candidats d'illustrer leur propos par des exemples. Trop souvent, en effet, la Préface de la *Phénoménologie de l'esprit* conduisait à développer un discours dénué de signification pour le locuteur lui-même. Lorsque les candidats parlent d'effectivité, de mouvement du concept, d'une substance qui est sujet, de proposition spéculative, nous n'attendons pas seulement qu'ils puissent définir ces concepts mais aussi qu'ils puissent donner un sens à leurs explications et qu'ils soient capables de décrire les objets et les enjeux qui y correspondent.

Concluons par une dernière remarque sur la Préface de la *Phénoménologie de l'esprit*. Le jury a constaté deux contresens trop récurrents pour ne pas être relevés. Tous deux ont empêché les candidats de porter attention à la lettre même de certains extraits, tellement l'hypothèse interprétative à partir de laquelle ils en abordaient la lecture était incompatible avec le détail des arguments et des thèses. Le premier contresens concerne la question de l'historicité du propos soulignée à partir du § 5. Lorsque Hegel parle de son époque comme d'une époque de transition, il ne parle pas seulement d'une nouvelle époque de la philosophie (contrairement à ce que 5 candidats ont affirmé) mais bien de l'émergence d'un nouveau monde historique, et celui-ci n'est pas « l'époque chrétienne germanique » (contrairement à ce qui fut également avancé) mais ce qui suit ce bouleversement social, politique et culturel qu'est la Révolution française. Le second contresens concerne les rapports de l'entendement et de la spéculation. Les candidats ayant attribué une complète autosuffisance au savoir spéculatif, ils ont généralement été incapables de commenter les extraits qui traitaient du rapport de l'entendement et de la raison, de la proposition ordinaire et de la proposition spéculative, ou encore des comparaisons des mathématiques, des sciences de la nature, du bon sens, avec la scientificité philosophique. Soumettons donc à leur méditation cet aphorisme rédigé à l'époque d'Iéna (qui est aussi celle de la *Phénoménologie de l'esprit*) : « La raison sans l'entendement n'est rien, l'entendement sans la raison est pourtant bien quelque chose. L'entendement ne peut être bradé ».

Oral

Exposé

Nous avons entendu des exposés sur les trois questions du programme : l'État, la causalité, l'organisme. Comme nous l'avons signalé les années précédentes, les candidats présentent en général leur réflexion clairement et ne dépassent pas le temps qui leur est imparti (20 minutes, afin de laisser 10 minutes à la discussion). Il nous a semblé que, cette année, les candidats, du moins les meilleurs d'entre eux, avaient une plus grande connaissance de l'histoire des sciences que les années précédentes, et le jury ne peut que s'en réjouir ; les travaux de Georges Canguilhem ont notamment été utilisés à bon escient dans les questions portant sur l'organisme. Surtout, les bons exposés sur ce thème, ainsi que sur la causalité, ont été illustrés d'exemples empruntés à l'histoire de la physique et de la biologie – bien entendu, par « illustrés », nous entendons que ces exemples ont fait l'objet non de simples mentions mais d'une analyse rationnelle aboutissant à en tirer les leçons philosophiques. On peut en revanche regretter que l'histoire des idées juridiques et politiques n'ait, quant à elle, pas toujours été maîtrisée par les candidats traitant de l'État (il y eut d'heureuses exceptions).

Les principaux défauts à corriger sont les suivants :

- le manque de définitions : même s'il est parfois un peu artificiel de prétendre donner d'emblée une définition complète et définitive des termes sur lesquels va s'exercer la réflexion, il n'est

pas inutile d'en fournir dès l'introduction une définition provisoire, permettant au moins de fixer le champ et les limites des objets de la discussion – quitte à y revenir en cours de route ou en fin d'exposé, pour fournir une formule plus riche ou plus précise, bénéficiant des distinctions établies au cours du raisonnement ;

– le manque de problématisation : l'introduction de l'exposé ne peut se limiter à une brève phrase soulignant l'intérêt du sujet (surtout si c'est de manière purement formelle) ou à l'annonce du plan (surtout si cette dernière se réduit au nom des différents auteurs auxquels on fera appel) ; on attend que, dès le début du travail, soient soulignés le sens et les enjeux du sujet. Cela peut se faire à travers la mention d'un exemple, le rappel d'une discussion (y compris hors du champ de la philosophie), la référence au langage ordinaire ; on se défiera, comme à l'écrit, des prétendues étymologies philosophiques ; on évitera aussi de commenter indéfiniment le « et » ou le « de » qui figurent dans la formulation du sujet – il est plus utile de considérer les termes centraux de la question posée ;

– la difficulté à articuler réflexion personnelle et appel à l'histoire de la philosophie. C'est pourtant tout l'intérêt de l'exercice. Deux défauts symétriques : le premier consiste à présenter des résumés (même corrects, même intelligents) de trois grands systèmes philosophiques, sans les enchaîner dans une problématisation conceptualisée personnellement ; le second voit la réflexion personnelle dégénérer en considérations vagues et banales, précisément parce qu'elle ne s'appuie pas sur la traversée des lieux de forte rationalité que sont les théories philosophiques, scientifiques ou juridico-politiques.

– la tendance à considérer les théories comme gratuites : il ne sert à rien de mentionner qu'Aristote a pensé qu'il y avait quatre causes, et que Galilée ou Descartes les ont réduites à la cause efficiente, si on ne se demande pas pourquoi cette quadruple causalité paraissait nécessaire à Aristote, et ce qui a changé dans l'univers intellectuel de Descartes ou Galilée ; plus d'un candidat s'étonne en présentant (ou, dans le pire des cas, présente sans s'étonner) la remise de tout le pouvoir au souverain chez Hobbes sans se demander si cela n'a pas un rapport avec le contexte de guerre civile dans lequel fut élaborée la théorie du pacte. Plus généralement, on a l'impression que pour beaucoup de candidats, la diversité et l'originalité des doctrines des philosophes (ou des juristes, des théoriciens de l'État et des physiciens) s'expliquent par des décisions intellectuelles parfaitement arbitraires.

On rappellera pour finir ce qui a été dit les années précédentes : le thème de cette épreuve est au fond très simple – il consiste, pour les candidats, à mobiliser et à articuler des arguments rationnels sur une question donnée. Cela implique à la fois des connaissances factuelles précises et la capacité d'en analyser le contenu pour le mettre au service d'une question philosophique. Ces connaissances factuelles sont celles qui viennent de l'histoire de la philosophie, mais aussi de l'histoire des sciences, du droit, des pratiques esthétiques ; le brillant ne saurait ici suppléer à l'exactitude – et celle-ci présuppose un travail consciencieux de familiarisation avec les domaines concernés. C'est à ce prix seulement que peut s'exercer sur ces matériaux l'activité de la Raison.

Géographie

Épreuve commune

Écrit

Sujet : Les villes, pôles organisateurs du phénomène migratoire ?

L'embellie remarquée en 2002 se confirme cette année : la moyenne continue de monter. Cela reflète à la fois la qualité encore meilleure des copies et la volonté du jury de récompenser les efforts des candidats : les bonnes copies sont ainsi particulièrement encouragées et les aspects positifs de devoirs même maladroits sont valorisés. 224 copies, toutes séries confondues, ont obtenu une note égale ou supérieure à 12. Le jury a également salué une série d'excellentes copies et a eu la satisfaction de décerner un 19.

Les termes du sujet devaient être analysés et définis avec précision. Une bonne réflexion à ce niveau, aboutissant à des définitions fouillées et problématisées mettait le candidat en position de fournir un bon devoir. Trop de candidats ont purement et simplement omis cette étape indispensable.

Le phénomène migratoire a, curieusement, fort peu été défini, non plus que les migrations, trop souvent réduites à des déplacements de populations. Tourisme ou déplacements domicile-travail n'en étaient pas clairement exclus. Le choix d'un terme plus large que celui de migrations permettait d'envisager non seulement le déplacement (le flux) lui-même mais plus largement les logiques à l'œuvre : motivations, filières, représentations, stocks (quartiers ethniques par exemple), acteurs, conséquences... En d'autres termes, le phénomène migration invitait donc à une analyse d'ordre systémique et non simplement en termes de flux. C'est ce qu'ont fait bon nombre de copies, ce que le jury a apprécié.

Les villes devaient donc apparaître dans leur diversité : le pluriel proposé par la formulation du sujet invitait à cette réflexion qui bien souvent n'a pas été entamée (à l'exception d'une opposition schématique entre villes des pays développés et villes du Sud). Il importait de montrer que les villes se définissent à la fois en terme de taille et de fonctions mais avec des seuils quantitatifs variables selon les pays et des fonctions diverses : se restreindre à la définition française, ou, d'autorité, aux villes de plus de 700 000 ou 10 millions d'habitants n'avait pas de sens dans une question portant sur le monde. Introduire alors les notions d'espace urbain ou d'aire urbaine, d'aire d'influence, de rayonnement et de métropole permettait d'éviter une vision stéréotypée et figée des villes. Si le jury n'attendait pas une définition arrêtée des villes, bien difficile à cerner au demeurant, il attendait que la réflexion du candidat autour de cette notion le conduise à envisager les villes et le phénomène urbain dans toute leur complexité et non dans une opposition binaire et simpliste avec la campagne.

Le sujet n'était pas « Ville et migrations », ni « L'urbanisation dans le monde » : assez paradoxalement, un certain nombre de candidats a produit de longs développements sur les villes, à l'exclusion de tout lien problématique avec les migrations. Il était donc fondamental de réfléchir à la notion de pôle organisateur. Un pôle n'est pas seulement synonyme d'attractivité : il peut être répulsif mais, de manière plus approfondie, le pôle urbain est aussi un pôle de redistribution, d'échange et de transit. Une telle prise en compte de la notion de pôle permettait de distinguer différentes fonctions de la ville vis-à-vis du phénomène migratoire : villes de départ, d'arrivée, de transit ou combinant plusieurs de ces fonctions migratoires. Ainsi, Paris attire des migrants internationaux et des jeunes actifs et voit partir des retraités, des familles... On pouvait articuler le traitement du sujet autour de cela.

L'idée de pôle organisateur devait faire réfléchir le candidat à la fois sur la gestion et les tentatives de maîtrise des flux comme sur les acteurs du phénomène migratoire (migrants, diasporas et filières migratoires, entreprises, autorités locales, autorités nationales par les politiques migratoires, les politiques urbaines et l'aménagement du territoire...). Cela devait éviter une personnification caricaturale de « la ville », contrôlant les flux, subissant les migrations, monstre tentaculaire ingurgitant et vomissant les migrants – expressions trop souvent présentes dans les copies.

La formulation interrogative du sujet permettait d'envisager de manière très ouverte les logiques à l'œuvre. Ainsi, les migrations internes au monde rural ou les fondements sociaux villageois de certaines migrations africaines nuançaient une vision parfois trop urbaine du phénomène migratoire.

Il était bienvenu de rappeler dès l'introduction que le sujet s'intégrait dans un contexte d'urbanisation généralisée et de métropolisation, auquel les migrations participent.

Le jury n'attendait pas de plan type et d'une manière générale tentait d'avoir une notation positive intégrant les qualités des copies. En particulier, les candidats analysant le sujet à différentes échelles ont souvent été capables d'une démarche géographique fine et nuancée. Ceux qui prenaient en compte la diversité des villes et leurs rapports au phénomène migratoire ont été récompensés. Une partie dévolue à la typologie n'était pas indispensable et a souvent été mal menée. Les critères des typologies proposées n'étaient que très rarement explicités ce qui conduisait trop souvent à un simple catalogue.

Pour être crédible et convaincante, toute démonstration devait s'appuyer sur des exemples précis, variés et localisés tout au long du devoir (et pas uniquement réservés à la partie typologique). Le jury a particulièrement sanctionné les copies ne présentant que des généralités.

Le candidat devait aussi être capable de construire un raisonnement nuancé permettant d'éviter les clichés et surtout une vision souvent catastrophiste des rapports villes/migrations.

Le jury a ainsi particulièrement apprécié les copies qui relativisaient les processus décrits : l'expression « exode rural » est-elle pertinente pour certains PED dont les campagnes ne se vident pas ? La rétro-migration en Côte d'Ivoire est-elle un cas transposable à l'ensemble des pays du Sud ? Dans quelle mesure les politiques publiques influencent-elles réellement les stratégies migratoires ? La périurbanisation exprime-t-elle vraiment un rejet de la ville ?

Un certain nombre de copies ont intelligemment montré la complexité des rapports villes-migrations.

Les espaces urbains peuvent ainsi être en croissance tout en présentant un solde migratoire négatif en raison d'un accroissement naturel conséquent. Les villes peuvent être simultanément attractives pour certains migrants et répulsives pour d'autres. En se focalisant trop sur les seuls espaces urbains, certains candidats ont ainsi oublié de replacer le migrant au cœur de la réflexion en montrant le rôle de ses représentations, de son contexte social... De surcroît, les relations entre espaces de départ et espaces d'arrivée sont nombreuses formant des « champs migratoires » complexes. La notion de « couple migratoire » s'efface ainsi progressivement au profit de systèmes réticulés au sein desquels les grandes villes jouent un rôle majeur aussi bien pour les migrations internes que pour les migrations internationales.

Les flux migratoires en relation avec les villes ne se résument pas à des migrations campagne-ville ou ville-campagne. Dans un contexte d'urbanisation généralisée où la dichotomie monde urbain/monde rural est de plus en plus floue (y compris dans les PED), les migrations interurbaines sont croissantes. Elles peuvent être ascendantes, renforçant ainsi le processus de métropolisation, ou descendantes (de la métropole vers des villes petites ou moyennes). Ces deux logiques ne sont pas nécessairement contradictoires dans la mesure où elles correspondent souvent à différentes étapes de la vie du migrant (études, 1^{er} emploi, accession à la propriété, retraite, etc.). Parmi

ces flux de villes à villes, l'attraction des Suds dans les pays développés (plus communément appelé phénomène de *sun belt*) fut parfois maladroitement présenté comme un retour à la campagne. De même, les aménités naturelles (dont le trop fameux héliotropisme) ne sont que des éléments parmi d'autres (technopolisation, peu de reconversions industrielles, effets d'image) pour expliquer la croissance migratoire de ces espaces périphériques de plus en plus urbanisés.

Ce dernier exemple montre que si la description des phénomènes est souvent assez bien menée par les candidats, la phase explicative de l'analyse est parfois insuffisante et simplificatrice (bruit et pollution comme uniques causes de départ des populations du centre des métropoles..., rôle des réseaux de transports souvent surestimé alors qu'ils sont aussi bien la traduction des logiques migratoires que leur cause effective).

Pour convaincre, le candidat devait utiliser un vocabulaire précis et approprié aux phénomènes décrits : la notion de macrocéphalie, lorsqu'elle n'était pas confondue avec la métropolisation, a été trop souvent associée à une vision catastrophiste de la ville (pauvre, surpeuplée, désorganisée, sale...) et par analogie circonscrite aux pays en développement. C'est bien sûr oublier que de nombreux pays développés (France, Autriche, Belgique) sont également marqués par un surdimensionnement démographique, politique et économique de leur ville primatale alors que certains pays du «Sud» ont des réseaux urbains relativement équilibrés (Inde, Chine).

Certaines expressions ont été employées sans modération provoquant d'hasardeux glissements sémantiques. Le terme «ghetto» résulte moins d'un choix volontaire de regroupement communautaire que d'un processus d'«assignation à résidence» d'un groupe social ou ethnique au sein de l'espace urbain. Le marquage ethnique dans les grandes agglomérations n'est donc pas systématiquement synonyme de ségrégation et il est encore moins figé dans le temps et dans l'espace (cas du quartier d'Harlem à New York encore présenté comme un «ghetto noir»).

De la même manière, le *brain drain* ne désigne pas l'ensemble des migrations de personnels qualifiés, les bidonvilles ne sont pas habités que par des paysans pauvres, les banlieues ne sont pas toutes pauvres et ne sont pas la traduction spatiale de la périurbanisation (à réserver à la croissance des communes distinctes de l'agglomération). Ce dernier phénomène n'est d'ailleurs pas nécessairement le résultat d'un flux migratoire en provenance de la ville «intra-muros». Les *maquiladoras* désignent les entreprises installées dans les *twin cities* mexicaines et non les villes elle-mêmes. Remarquons enfin que les notions de métropole, mégapole, mégapole voire métapole furent souvent confondues ou vues comme interchangeables, de même que salaire et revenu ou province et campagne.

L'utilisation de modèles théoriques (Zélinisky, Ravenstein, École de Chicago) a été appréciée positivement à condition que les candidats les maîtrisent réellement et les insèrent correctement dans le développement. Cette remarque peut également s'appliquer pour les citations d'auteurs (à condition de ne pas inventer ni les citations, ni les auteurs...) et l'utilisation d'articles récents. À cet égard, l'actualisation de certaines informations était plus que nécessaire : trop de copies considéraient encore comme actuel l'exode rural dans les pays occidentaux ou la politique maoïste de limitation autoritaire de celui-ci en Chine ; d'autres évoquaient une «Bretagne qui se vide» et des «migrations inexistantes à l'ouest de la ligne Le Havre-Marseille». Paradoxalement, la transmigration indonésienne était parfois beaucoup mieux connue et maîtrisée que les tendances récentes des migrations internes en France. Globalement, le jury a constaté une assez faible diversité géographique des exemples pour un devoir de géographie générale : les États-Unis sont surreprésentés par rapport aux pays de l'Union européenne, la Russie est *terra incognita* pour la plupart des candidats.

La forme du devoir ne doit pas être négligée. L'orthographe, la présentation, la lisibilité... comptent évidemment dans la note finale, quand elles pèchent trop. La longueur d'une copie n'est

pas une garantie de qualité : souvent, les copies très longues perdent le fil de leur démonstration, incluent de longs développements hors-sujet, etc. Soulignons une fois encore qu'il n'est pas nécessaire d'écrire 20 pages, et que cela est même dangereux.

Il faut aussi s'attacher longuement à l'introduction, souvent trop courte. Elle doit, rappelons-le, introduire le sujet et ses enjeux, définir les termes du sujet, en tirer une problématique qu'il ne faut pas confondre avec une volée de questions plus ou moins bien venues. Le plan doit être justifié : soulignons qu'un devoir doit présenter un raisonnement, une démonstration, et que c'est cela que le jury recherche. Dans ce cadre, il faut par exemple montrer les liens logiques permettant de passer d'une partie à l'autre.

L'illustration a été fortement valorisée, selon deux modes complémentaires.

Le premier est l'insertion au fil du texte et du raisonnement de courtes études de cas, concrètes et évocatrices – plus poussées en tous cas que la seule mention pour mémoire d'une série de noms de lieux, ce qui est franchement insuffisant. La juxtaposition de référents spatiaux au sein d'une même phrase donnait lieu à des raccourcis saisissants au mépris de toute mise en perspective géographique : le processus de « désertification » des campagnes illustré à la fois par le cas du Sahara (*sic* !) et par celui du Massif central, l'architecture « typique » des *Chinatowns* de San Francisco, Los Angeles et... du XIII^e arrondissement de Paris.

Le second est la présence de croquis. Leur absence n'a pas été sanctionnée, puisqu'ils ne sont pas obligatoires, mais le jury a accordé des points supplémentaires (jusqu'à 3 ou 4) aux candidats qui avaient fait cet effort. Par exemple, le croquis repris des travaux d'A. Tarrius sur les quartiers nord de Marseille a été souvent utilisé à bon escient. Rappelons toutefois que le croquis doit :

- s'insérer dans la démonstration problématisée qu'est le devoir et apporter quelque chose au raisonnement ;
- ne pas se limiter à l'insertion de quelques coups de crayons (de couleur ou non) hâtifs... ;
- être techniquement correct (titre, légende, orientation, maîtrise minimale de la sémiologie graphique : trop de dynamiques migratoires sans flèches !);
- être référencé et commenté dans le corps du devoir.

Un planisphère était également fourni : il a pu permettre l'élaboration d'une carte de synthèse (pouvant par exemple faire apparaître les types de villes et de flux distingués dans le devoir), carte qui là aussi doit appuyer le raisonnement. Il était également possible d'utiliser ce fond pour présenter des phénomènes intéressants le sujet, comme les diasporas – bien évidemment dans leur rapport aux villes.

Dans un registre parallèle, le jury a également apprécié positivement les copies qui fournissaient un réel effort de quantification des phénomènes observés et analysés à condition que celles-ci ne soient pas erronées (à lire certaines copies, le taux mondial d'urbanisation avoisinerait les 90 %) ou fantaisistes (Rio posséderait un taux d'urbanisation de 80 %) sans parler de l'utilisation d'outils statistiques qui n'existent pas (« taux de migration » utilisé au lieu de « solde » migratoire).

Enfin, il s'agissait de garder une démarche géographique et non de se limiter à des considérations d'ordre sociologique ou historique (il n'était pas nécessaire de remonter chronologiquement au Néolithique !).

Le jury encourage donc les candidats à persévérer dans l'acquisition et la précision du vocabulaire, dans l'élaboration d'un raisonnement nuancé montrant la complexité des phénomènes, dans le travail de l'illustration : ce sont bien là les ingrédients d'une bonne copie.

Épreuve d'option

Écrit

Sujet : Carte topographique d'Aubenas au 1 / 50 000, accompagnée d'un carton géologique simplifié et d'une coupe géologique.

Contrairement aux trois sessions précédentes du concours, le jury a choisi cette année de donner avec le sujet un carton géologique simplifié d'une partie de la carte d'Aubenas. Cela permettait plus efficacement qu'un extrait d'édition ancienne de saisir les traits singuliers de l'espace couvert par la feuille d'Aubenas. Les candidats n'ont pas réellement souffert de ce changement. Les meilleures copies ont su tirer parti, sans difficulté particulière, de ce document dont la lecture était facilitée par la présence d'une coupe géologique. Dans les moins bonnes copies, les candidats ont eu plus de mal à utiliser le document d'accompagnement, mais ils n'ont pas abordé avec plus d'efficacité les autres aspects de la carte, en particulier l'analyse des espaces ruraux.

Comme à l'accoutumée, l'échelle de notation reflète la hiérarchie entre les candidats. Le jury a corrigé 694 copies, chiffre en nette augmentation par rapport à l'année antérieure. Les notes s'échelonnent de 0 à 19/20. La moyenne s'établit à 7,32. Elle est en légère hausse comparée à la session 2002 (7,13), ce qui prouve que globalement, les candidats n'ont pas été pénalisés par le carton géologique tant redouté par certains. Une note égale ou supérieure à 9/20 a été attribuée à 255 copies (36,7 %), alors que 55 copies se voyaient décerner une note égale ou inférieure à 3/20 (7,9 %).

La lecture des copies a révélé un certain nombre d'insuffisances que le jury souhaite relever, non pas pour décourager les futurs candidats, mais au contraire pour les aider. Encore faudrait-il que les élèves prennent connaissance du rapport. Tous les candidats qui sont venus nous voir à l'issue des épreuves orales semblaient ignorer son existence. Or, la première chose à faire lorsque l'on prépare un concours, c'est de lire le rapport rédigé par le jury.

Les plans adoptés par une grande majorité de candidats ont été d'un grand classicisme. Ils se sont traduits le plus souvent par une analyse en quatre volets, déclinant successivement la topographique, la géologique, la géomorphologique et l'étude humaine. Ce choix a entraîné de nombreux déséquilibres dans le poids respectif de chaque thème, et certains candidats ont hélas sacrifié tel ou tel aspect important, gênés sans doute par les contraintes de temps et par leur plus ou moins grande maîtrise de l'exercice. Autre conséquence et non des moindres, ce type de plan s'est trop souvent accompagné d'une grande pauvreté des problématiques. Dans l'introduction, les candidats se sont limités à une courte localisation, sans réelle réflexion sur l'intérêt de la carte et la hiérarchie des thèmes. Les candidats qui se sont lancés dans l'ébauche d'une problématisation se sont contentés dans la plupart des cas de jugements déterministes sur l'adaptation des sociétés humaines au milieu difficile des plateaux ardéchois, ou sur les contraintes supposées inhérentes au relief, obstacle apparemment rédhibitoire au développement économique. Les plans régionaux ont été plus rares, mais ont généralement donné de meilleurs résultats en permettant notamment de souligner les contrastes locaux à la fois dans les formes du relief, dans la mise en valeur et dans les dynamiques spatiales. Les candidats les plus audacieux se sont essayés, parfois avec succès, à l'articulation à différentes échelles, et en évoquant le jeu des influences extérieures. Ils ont en particulier insisté sur le rôle de l'axe rhodanien, à la fois proche et lointain, qui a certes facilité le développement de la vigne ou du tourisme vert, mais qui a laissé cette région à l'écart des grandes dynamiques économiques des Trente Glorieuses.

Les commentaires souffraient trop fréquemment d'un manque de culture géographique. De nombreux candidats ont ainsi assimilé pêle-mêle le vignoble d'Aubenas à celui des Côtes du Rhône, du Beaujolais, ou pire en ont fait une partie des grands crus de Châteauneuf-du-Pape. L'organisation coopérative de la vinification pouvait au contraire être interprétée comme le signe d'une production de qualité moyenne. D'autres candidats basculaient dans l'interprétation inverse et tout aussi erronée, en affirmant que le vignoble d'Aubenas était de piètre qualité. Nous tenons à rappeler que le vignoble méditerranéen ne doit pas systématiquement être associé à un vignoble de masse, ne produisant que des vins médiocres. Il s'agit bien souvent d'une image largement dépassée. La carte d'Aubenas correspond aux Côtes du Vivarais, vignoble certes de seconde catégorie, mais dans lequel un réel effort d'amélioration de la qualité a été entrepris (introduction de nouveaux cépages, sélection des meilleurs terroirs, diminution des volumes produits).

La localisation de la carte a souvent été acrobatique. Pour certains, la carte se situait à 200 km de Paris, dans les Préalpes, dans le Diois, dans le Bassin aquitain, ou encore entre Nice et Montpellier, pour ne citer que les erreurs les plus grossières. Les activités d'élevage extensif, perceptibles notamment à travers une bergerie et une fromagerie, ont été assimilées à de l'élevage bovin laitier permettant d'ailleurs, aux dires d'un candidat, de fabriquer du comté ! Une localisation exacte du document aurait permis d'éviter de graves erreurs d'interprétation et de mieux resituer les faits observés dans leur contexte régional. Très rares ont été les candidats qui ont su mettre en relation les anciennes filatures de la carte avec la tradition textile du Vivarais, le vignoble des fonds de vallées avec les replantations qui suivirent la crise du phylloxéra au XIX^e siècle (anciennes vignes des Côtes de l'Ibie), ou l'aviculture avec le développement récent des élevages hors-sols le long du couloir du Rhône.

Le jury a aussi été désagréablement surpris par les nombreuses surinterprétations. Sous les plumes les plus maladroites, la proximité du Rhône faisait de la région un grand axe de passage ; la diversité des formes de mise en valeur convertissait sans nuance cette région de l'Ardèche en un pôle dynamique et attractif ; l'espace cartographié était un haut lieu du tourisme vert, alors même que le cœur touristique de la région se trouve plus au sud dans les gorges de l'Ardèche ; les petites industries présentes étaient le produit de la décentralisation industrielle ; l'aérodrome devenait une plateforme pour l'accueil des touristes et l'expédition des productions agricoles ; quant à Aubenas, elle était présentée comme un carrefour majeur, dont le succès économique se lisait dans la croissance souvent exagérée de son espace urbain. Ces développements erronés étaient servis par un vocabulaire imprécis. La ville d'Aubenas a été ainsi assimilée à une conurbation, l'habitat spontané présenté comme des lotissements planifiés, sans parler des confusions inacceptables entre talus et versant, irrigation et drainage. Quant aux forêts, elles sont malencontreusement toujours envisagées comme le signe d'un déclin inéluctable.

Pour les futurs candidats, il semble nécessaire, à travers l'exemple de la carte d'Aubenas, de rappeler un certain nombre de règles pour mieux réussir cette épreuve qui nécessite un entraînement continu tout au long de l'année. La première des choses est de bien localiser la carte. Cela permet d'éviter des erreurs de jugement et donne souvent la clé de la problématique de la carte. Il ne faut pas se limiter à une énumération sans grand intérêt des découpages administratifs. Le candidat doit essayer de resituer la coupure non seulement dans l'espace français, mais aussi dans son cadre régional. Trop peu de copies ont évoqué la position de marge de la feuille d'Aubenas, à la fois en bordure du Massif central et dans un espace déjà sous influences méditerranéennes. L'appartenance de cet arrière-pays montagneux à l'aire méditerranéenne était pourtant déterminante pour expliquer sa mise en valeur ancienne (dès l'époque gallo-romaine), mais aussi pour interpréter certains types de paysages, hérités d'un système agro-sylvo-pastoral qui a longtemps prévalu au « Théâtre d'agriculture et mesnage des champs » de la région, pour reprendre le titre du traité d'Olivier de Serres, dont les parents possédaient un domaine au Pradel.

Le carton géologique montrait à l'évidence l'appartenance aux deux mondes du Massif central et de la Méditerranée. Dans cet espace de l'entre-deux, on pouvait aisément analyser l'ambivalence des lieux, en définissant convenablement les mesas basaltiques du Coiron, découpées par des reculées, et en les opposant au modelé en serres du sud de la carte, développé dans des roches marno-calcaires. Là encore, trop de copies ont longuement déroulé la topographie, en inventoriant de façon laborieuse chaque ligne de crête, alors qu'il suffisait d'en dégager rapidement les traits les plus essentiels. L'analyse structurale était elle aussi souvent maladroite, peu appropriée et déconnectée du cadrage topographique. Les plus perspicaces ont énuméré inutilement tous les couples des roches dures et de roches tendres, ou bien ont consacré de longs passages aux failles. Sur la partie couverte par le carton géologique, celles-ci ne jouaient pourtant qu'un rôle mineur dans l'agencement du relief. La définition des formes a été encore plus désastreuse, et égrenée d'erreurs impardonnables : des vallées au modelé tabulaire, des cours d'eau logés dans le creux des pentes, des plateaux séparés par des cluses, des formes d'érosion diluviennes, des éboulis charriés par les laves, ou encore un relief façonné par les glaciers ! Autant dire que ces graves erreurs ont été lourdement sanctionnées par le jury. Par contre, le modelé karstique ou le jeu de l'érosion différentielle étaient curieusement absents.

L'étude des paysages ruraux a été un peu mieux traitée, mais là encore sans véritable fil directeur et sans mise en relation avec l'analyse physique. La mise en valeur agricole de la carte d'Aubenas pouvait être introduite de façon astucieuse en montrant ses relations avec les formations superficielles. Cela permettait de faire la transition entre une partie à dominante physique et une partie plus centrée sur la mise en valeur de l'espace, en comparant habilement les deux documents proposés. Il fallait relier les différentes unités de relief avec leur mise en valeur agricole. La différenciation spatiale de l'espace cartographié en aurait été plus pertinente. L'opposition entre plateaux et vallées était pourtant facile à souligner. L'exemple de la gouttière viticole qui court de Valgnières à Alba-la-Romaine parlait d'elle-même. La vigne, culture dominante, est implantée sur des sols majoritairement calcaires et sur les hautes terrasses formées par les alluvions anciennes. Outre le substrat géologique, il s'agissait également de rappeler que la vigne se plaît sur ces sols bien égouttés. De même, de bonnes copies ont su montrer le rôle de l'eau dans la répartition des productions agricoles. En prenant l'exemple de la vallée de l'Ardèche, on pouvait aisément remarquer que les vignes sont installées en surplomb, sur des terrains filtrants, alors que l'arboriculture se développe à proximité des cours d'eau sujets aux crues automnales. Les réflexions sur les terroirs ont été appréciées. On pouvait aussi attendre une analyse sur l'opposition entre le plateau du Coiron largement défriché, et les plateaux du sud, anciens terrains de parcours aujourd'hui reconquis par la forêt.

Il fallait surtout bien hiérarchiser les activités de ce monde rural ardéchois (et non pas « ardéchons » !). De trop nombreux candidats ont manqué de discernement et se sont lancés dans un inventaire à la Prévert de ce que l'on peut trouver sur la carte, selon un plan à tiroirs qui passait en revue l'agriculture, l'industrie et le tertiaire. Les candidats devaient d'entrée de jeu associer la carte d'Aubenas à une agriculture de type méditerranéen, privilégiant la vigne et l'arbre fruitier. L'élevage, qu'il soit extensif (Coiron) ou intensif (quelques fermes avicoles), de même que les évocations concernant la céréaliculture, n'intervenaient qu'en second plan. De nouveau cette année, nous rappelons aux candidats que la présence d'un ancien moulin ne signe en rien la destinée céréalière d'une région. Il existe bien d'autres moulins que les seuls moulins à céréales, et il y a bien longtemps que les paysans n'apportent plus leurs sacs de farine à dos d'âne chez le meunier. Dans le même ordre d'idée, une éolienne n'est pas synonyme d'élevage. Il faut absolument rompre avec ses images d'Épinal d'une géographie agricole obsolète. Plusieurs manuels universitaires ont été publiés récemment sur ce thème. Leur lecture attentive permettra aux candidats de présenter les espaces ruraux dans leur actualité. Le jury aurait particulièrement apprécié que les candidats resituent les productions agricoles dans leur contexte paysager. Certes, la carte d'Aubenas fait peu de place à la tradi-

tionnelle culture de l'olivier. Cependant, vignes et arbres fruitiers sont largement associés aux paysages méditerranéens. De rares copies, valorisées par le jury, ont su présenter dans leurs grandes lignes ces types de paysages d'arrière-pays méditerranéen, tout en soulignant à juste titre les avantages d'un climat ensoleillé et chaud en été pour les productions de cette région.

L'évocation des paysages ruraux ne devait pas se limiter à un catalogue des productions. On attendait des développements sur la construction d'une filière viticole (en rappelant la prédominance de la forme coopérative). Il s'agissait aussi de montrer en quoi l'organisation du peuplement et les types de cultures étaient liés. Ainsi, la majeure partie de la carte s'organisait autour d'un chapelet de bourgs agricoles, dont la taille variait entre 500 et 2000 habitants. Entre ces bourgs, qui offrent à la population des services de proximité, il existait une certaine dispersion intercalaire en hameaux ou en fermes isolées (mas), de plus en plus distants au fur et à mesure de l'élévation en l'altitude. Il convenait d'insister sur les relations entretenues entre Aubenas et sa campagne, et cela à plusieurs niveaux. Qu'il s'agisse des établissements d'enseignement agricole, mais aussi plus généralement des services ou de l'imbrication entre les espaces dévolus à la vigne et les constructions récentes périurbaines, la ville d'Aubenas pouvait être considérée comme un centre majeur dans l'organisation de cet espace. Enfin, on ne pouvait expliquer la mise en valeur agricole sans évoquer la proximité de la vallée du Rhône. Que ce soit pour la viticulture, et plus encore pour l'arboriculture fruitière, l'axe rhodanien joue le rôle d'exutoire pour les productions agricoles ardéchoises.

L'examen attentif de la carte autorisait un passage de facture classique sur les dynamiques en cours. Même si cette année, les candidats ne disposaient pas d'une carte d'édition ancienne, une observation fine du document permettait de souligner les évolutions sur la longue durée : les défrichements des fonds de vallée et sur les versants pour l'extension des cultures, le flux et le reflux du couvert forestier, l'enfrichement des hauts (nombreuses ruines), la forte régression de l'ancienne activité textile et l'abandon de la sériciculture. Le jury a été étonné par l'absence d'épaisseur historique dans beaucoup de copies, ou par son évocation à travers le peuplement néolithique qui, pour le coup, est trop éloigné dans le temps pour expliquer les paysages du présent. Les dynamiques les plus récentes, notamment le mitage autour d'Aubenas, ont été mieux analysées. L'étude urbaine d'Aubenas a souvent été l'un des volets les plus satisfaisants : site perché, urbanisme lâche, glissement de la ville vers la vallée. En revanche, les analyses trop détaillées, gratuites et peu convaincantes du réseau de communication ont été très nombreuses. L'étude trop descriptive du tracé des nationales, des départementales et de la voie de chemin de fer ont débouché malheureusement sur des conclusions excessives concernant l'enclavement de la région.

Dernier point important, l'illustration. Beaucoup de croquis se limitent à une simple paraphrase de la carte, en reproduisant les grandes lignes de relief, les routes et les principaux lieux de peuplement. Plutôt que de multiplier les petites figures, qui ne dépassent pas le stade de l'énumération de faits bruts, il est préférable de réserver ses efforts d'illustration à la réalisation d'un véritable croquis de synthèse. Il ne s'agit pas de tout représenter. Le candidat doit apprendre à sélectionner l'information, pour ne retenir que ce qui est essentiel et en laissant de côté l'accessoire. Il faut aussi respecter les règles élémentaires de la cartographie, et accompagner le croquis d'une légende bien organisée. Le jury a apprécié à leur juste valeur les copies qui comportaient une illustration bien construite, synthétique et reflétant les grands lignes d'organisation de l'espace couvert par la carte d'Aubenas.

Oral

Pour 43 candidats admissibles cette année, les examinateurs ont accordé 12 notes inférieures ou égales à 5/20, 15 notes de 6/20 à 10/20, 4 notes de 11/20 à 15/20 et 12 notes supérieures à 15/20.

La moyenne des notes attribuées est de 9,7. Dans son déroulement, l'épreuve a été conforme aux orientations définies dans le programme du concours en 1999 : une préparation d'une heure, un temps d'exposé d'une vingtaine minutes, suivi par un entretien de 15 à 20 minutes avec le jury sur la base des questions posées par les examinateurs. Le temps de passage est donc de l'ordre de 40 à 45 minutes, même pour les candidats faibles car les examinateurs cherchent toujours, dans une attitude positive et rassurante, à tirer le meilleur des candidats.

Les documents de base pour le commentaire géographique sont les cartes topographiques de la France métropolitaine et des DOM aux échelles du 1/50 000 (10 sujets) et du 1/25 000 (33 sujets). La traditionnelle « série bleue » est progressivement remplacée par les coupures de la série « TOP 25 » de l'IGN qui bénéficie de nouveaux découpages et des données les plus récentes. Les nouvelles éditions « TOP 25 » sont enrichies d'informations figurant sur les bordures de la carte. Il est surprenant de constater que de nombreux candidats n'ont pas pris la peine de lire le texte d'accompagnement ni de tenir compte de la photographie de couverture. Un troupeau de moutons ou un verger en fleurs sont des illustrations qui imposent dans l'exposé un développement sur l'élevage ou sur la culture fruitière. L'utilisation de ces informations simples peut permettre au candidat de saisir rapidement le ou les principaux centres d'intérêt de l'espace cartographié, en évitant de tomber dans le piège du détail.

Les candidats doivent également tenir compte des documents d'accompagnement fournis. Ils sont divers : 4 cartes géologiques, 5 cartes thématiques (dont 3 cartes de végétation et 2 cartes des vins), 5 cartes d'édition plus ancienne, 2 tableaux statistiques issus des recensements de l'agriculture, 16 photographies (dont 8 photographies aériennes, 6 photographies prises au sol et 2 cartes postales), 6 extraits de presse ou de livres et 5 documents thématiques (dont 1 bloc diagramme, 1 croquis et 3 assemblages de documents divers très simples).

Ces documents complémentaires sont des outils qui permettent une compréhension plus fine des sujets proposés et sont là pour orienter le commentaire. Ainsi, des documents thématiques sur la croissance urbaine de Toulouse exigent une étude fouillée du tissu urbain de l'agglomération (carte de Toulouse au 1/25 000). Une photographie de la plaine du Roussillon (carte de Banyuls – col du Perthus) doit conduire à un développement sur l'image traditionnelle de la « mer de vigne » languedocienne, en n'oubliant pas de souligner les mutations récentes de ce vignoble : recherche de la qualité et de la diversité (vins de pays, vins de cépage, vins doux et AOC), mouvement de concentration des exploitations et diversification (production de fruits et de légumes). Les données chiffrées tirées du Recensement général de l'agriculture rappellent aux candidats qu'ils ne doivent pas oublier d'accorder dans leur commentaire une place importante à la mutation des espaces ruraux (carte de Quimper-Concarneau). La carte de végétation accompagnant la carte de Basse-Terre – La Soufrière permet d'insister sur l'étagement de la végétation, et d'opposer les versants au vent et les versants sous le vent, en commençant par les étages les plus bas en altitude. Les cartons accompagnant les cartes de végétation doivent être judicieusement exploités, car ils apportent des informations fondamentales notamment sur le climat et les sols (carte de Saint-Christophe-en-Oisans). La carte géologique est certes indispensable pour les définitions géomorphologiques. Mais leur fond topographique, souvent ancien, peut aussi utilement être comparé aux cartes topographiques d'édition plus récente pour mettre en évidence les évolutions survenues dans le peuplement, l'extension de l'habitat ou la mise en valeur de l'espace. De telles comparaisons étaient par exemples attendues sur les cartes de Châteaurenard ou de Grenade.

Les meilleurs notes ont récompensé les exposés équilibrés, introduits par une problématique clairement énoncée et organisés autour des centres d'intérêt majeurs de la carte. La culture géographique générale et régionale aide à comprendre et éclairer le document. Il faut décrire et expliquer l'organisation de l'espace géographique couvert par la carte, en évitant de faire correspondre la réa-

lité avec un quelconque modèle préétabli. Sur la carte de Neuf-Brisach au 1/50 000, accompagnée d'une photographie aérienne, le jury a apprécié d'emblée l'introduction qui a comporté, comme il se doit, une localisation précise de la carte à l'aide de la carte routière au 1/1 000 000 affichée dans la salle de passage et dans la salle de préparation. Le candidat a bien hiérarchisé les thèmes du document. Pour la carte de Villefranche-sur-Saône au 1/25 000 (photographie du vignoble en document d'accompagnement), l'analyse proposée par la candidate prouvait à la fois sa grande maîtrise de l'exercice, et l'étendue de ses connaissances régionales. Tous les aspects essentiels de l'espace représenté ont été abordés. Enfin, des conclusions solides, résumant les aspects essentiels et s'ouvrant sur des problématiques plus larges, ont aussi impressionné favorablement le jury en fin de commentaire, comme sur la carte de Cavaillon – Fontaine de Vaucluse au 1/25 000 (avec une carte postale). Ces candidats ont reçu une note brillante, à la mesure de la qualité de leur prestation.

En revanche, le jury a sanctionné les candidats qui présentent des exposés révélant une préparation insuffisante. Après la sélection opérée lors de l'admissibilité, il paraît surprenant que des notes médiocres soient attribuées à l'oral. Certains candidats, peu nombreux heureusement, semblent découvrir les exigences de cet exercice qui ne s'improvise pas. Lorsque s'ajoute à cela une mauvaise connaissance du vocabulaire de base, et un manque de conviction évident, le candidat ne peut pas s'attendre à un miracle. Et que dire d'une candidate qui, sur la carte de Thonon-les-Bains, est restée le dos tourné au jury durant presque toute sa prestation. Le jury recrute des candidats qui se destinent, en grande majorité, à la fonction enseignante. Il est donc impératif de soigner ses qualités de communication, de parler d'une voix ferme, d'utiliser un vocabulaire précis, et de savoir se poser devant le jury. Par contre, il est absolument inutile d'adopter un ton grandiloquent, et d'utiliser des expressions désuètes. Les notes les plus médiocres ont sanctionné des défauts concernant le fond et la forme. La région de Banyuls a été analysée comme une région peu attractive, alors qu'il fallait au contraire montrer qu'elle fait partie du Sud qui gagne, constituant l'un des espaces les plus attractifs de France. Dissserter sur la carte de Béthune sans évoquer le Pays noir, consacrer autant de temps à l'analyse urbaine de Marquise que de Calais (carte de Calais), ou encore ignorer les problèmes liés à l'insularité sur la carte de Porto-Vecchio, constituent autant d'erreurs impardonnables.

Nous attirons encore une fois l'attention des futurs candidats sur l'importance de la localisation. C'est une étape essentielle du commentaire de carte. La consultation des cartes de la France au 1/1 000 000 (carte routière et carte géologique) mises à la disposition des candidats aurait pu éviter de graves erreurs (le Chablais situé en zone intra-alpine sur la carte de Thonon-Evian, le massif des Arbailles rattaché à la zone axiale pyrénéenne sur la carte de la Forêt d'Iraty-Pic d'Orhy...). Trop nombreux sont les candidats qui ne sont pas capables de situer correctement leur carte par rapport à des ensembles géographiques plus vastes. Dire que la carte de Grenade est «proche de Toulouse» n'apporte aucune information sérieuse. Il fallait d'une part situer la carte de Grenade dans le bassin sédimentaire aquitain (ce qui renvoie à une structure particulière et à des formes de mise en valeur originales), et d'autre part préciser que l'espace cartographié couvrait, à l'ouest une partie de la Lomagne et à l'est, une partie de l'interfluve Garonne-Tarn (pays de Fronton), ces deux entités étant séparées par une partie du Val de Garonne.

Élaborer une problématique autour d'une ou deux idées fortes est louable, mais on peut toutefois regretter que cette démarche ait donné lieu à quelques bévues : pourquoi un plan axé sur les «déconnexions» spatiale, sociale et fonctionnelle à propos de la carte de Marseille, tout en ignorant son port ? Il aurait été préférable de montrer que Marseille a vécu et vit encore de l'activité portuaire et de son ouverture sur la Méditerranée.

Concernant le plan suivi pour l'exposé, le jury n'a aucun a priori tant que le choix du candidat se justifie par les faits géographiques présents sur la carte. Hiérarchiser les phénomènes observables est indispensable. À propos de la carte de Mont-Louis, il fallait s'attacher à l'organisation des phé-

nomènes selon les variables de l'étagement, de l'exposition et de la pente. L'étendue des forêts domaniales permettait de s'interroger sur leur fonction de production ou de protection. Une allusion à l'action des services de Restauration des terrains de montagne (périmètres RTM), engagée depuis le XIX^e siècle, avait évidemment sa place dans le commentaire. Enfin on ne pouvait passer sous silence les caractéristiques originales de cette haute montagne méditerranéenne : ensoleillement, potentiel hydraulique et accélération des mutations économiques et paysagères engendrées par l'essor des activités touristiques.

Les descriptions seraient moins laborieuses et plus consistantes si le vocabulaire géographique de base, qui devrait être connu à l'issue des classes préparatoires, était utilisé : « axes de hauteurs » et « lignes de cols » pour évoquer les lignes de crêtes (carte de Banyuls – col du Perthus) ; « banlieues » associées à tout espace ceinturant les centres-villes (carte de Lille – Roubaix – Tourcoing) ; « talus » employé pour les versants de vallée (carte de Marmande) ; « espace ruralo-agricole » pour désigner des espaces non bâtis (carte de Calais) sont autant d'expressions et d'imprécisions à bannir.

Nous espérons que ces exemples d'erreurs à éviter seront utiles aux futurs candidats. Nous rappelons que les épreuves orales du concours sont publiques. Assister aux prestations des candidats ne peut que mieux faire comprendre les attentes du jury pour cet exercice certes exigeant, mais pas insurmontable.

Histoire

Épreuve commune

Écrit

Sujet : Action des grandes puissances et dynamiques nationales au Proche-Orient de 1916 à 1967

Le jury ne saurait cette année dissimuler sa déception quant à la manière dont le sujet a été compris : traité comme une question d'histoire des relations internationales dans son acception la plus étroitement diplomatique, alors qu'il avait été conçu et posé de façon à ouvrir le questionnement sur le social, l'économique et le culturel. La déception est d'autant plus vive que l'épaisseur des copies témoigne du travail considérable fourni par la plupart des candidats et de la somme des connaissances accumulées tout au long de l'année. De fait, les copies indigentes ont été, contrairement à l'année passée où le sujet avait parfois surpris, assez peu nombreuses : 80 % des copies comptaient plus de deux feuilles doubles. Il semble donc, de prime abord, que la question au programme de la session 2003 – le Proche-Orient arabe de 1916 à 1967 (Syrie-Liban, Péninsule arabe, Irak, Jordanie, Israël-Palestine, Égypte), de l'Empire ottoman aux États-nations – ait suscité l'intérêt des étudiants et des collègues qui les ont préparés. Cet effort mérite d'être mentionné et salué, car la question était complexe et supposait un lourd travail de compréhension et de mémorisation que beaucoup ont fait. La moyenne des notes, en hausse sensible par rapport à l'an dernier en témoigne. Mais la grande majorité des copies n'échappe pas à des défauts récurrents dans la méthodologie de la dissertation d'histoire, à un grave flou conceptuel, à une certaine pauvreté des problématiques, à un culturalisme latent ou affiché, voire à une vision téléologique et ethnocentrique de l'histoire. La plupart des candidats n'ont fait que réciter un manuel ou un cours. S'ils l'ont fait avec plus ou moins de bonheur, les correcteurs préféreront néanmoins toujours l'original à la copie...

Rappelons tout d'abord que la dissertation d'histoire au concours d'entrée à l'ENS Lettres et Sciences humaines n'est pas une épreuve d'érudition et que l'encyclopédisme n'y fait pas recette. Traiter un sujet de dissertation suppose toujours une relecture de l'ensemble du programme de l'année en fonction d'une question particulière, le plus souvent centrale. Ce qui y est demandé, ce n'est donc pas une narration exhaustive (impossible en 5 heures), mais une synthèse informée, agencée selon une problématique déduite des termes du sujet. Ce que le jury cherche à évaluer, ce sont les capacités de synthèse des candidats, leur aptitude à comprendre une question et ses enjeux, leur habileté à construire un raisonnement qui rende compte d'une histoire et de sa spécificité.

Dès lors, l'introduction est une étape capitale parce qu'elle atteste l'existence de cette réflexion préliminaire, qu'elle vient en réalité conclure. On voudrait montrer, dans ces quelques pages, le « lien indissoluble » entre cette réflexion préliminaire et les « cinq piliers » de l'introduction. En général connus des étudiants, mais considérés comme des prescriptions canoniques, ils ont souvent été mal campés, comme vidés de leur sens. L'accroche (1) demeure facultative mais fortement recommandée. Elle sert à capter l'attention du correcteur. Si la citation empruntée à un acteur ou à un historien est une rhétorique commode, on pouvait légitimement partir de l'actualité la plus brûlante et constater la résurgence des « questions » kurde et chiite dans un Irak soumis à l'offensive militaire anglo-américaine : l'émergence de « nations » n'est, aujourd'hui encore au Proche-Orient jamais vraiment déconnectée de l'action des grandes puissances...

Mais c'est l'analyse des termes du sujet (2) qui demeure le pilier central de l'introduction. Aucun d'eux ne doit être laissé de côté. Et chacun doit être analysé le plus précisément possible, en se posant toujours la question du terme qui aurait pu être mis à sa place et de la raison pour laquelle c'est celui de l'intitulé du sujet qui a finalement été choisi. Les grandes puissances pouvaient être définies comme des États qui, par leur potentiel économique, culturel ou militaire, exercent une influence sur plusieurs continents, au-delà des pays qui leur sont limitrophes. Le concept de grande puissance s'inscrit dans une géopolitique mondiale qui émerge à la fin du XIX^e siècle, à l'âge colonial. Il ne saurait être confondu avec celui de « puissance régionale ». Si, dans le sujet qui nous occupe, il fallait souligner le poids du Royaume-Uni et de la France jusqu'en 1956, celui de l'Allemagne et de l'Italie dans les années 1930 et au début de la seconde guerre mondiale, et celui des États-Unis et de l'URSS après 1945, il était absolument exclu de poser l'Empire ottoman finissant comme une grande puissance, et tout aussi inapproprié d'appliquer le concept à Israël, à l'Égypte ou à l'Arabie saoudite en 1967.

Le terme « action », souvent traduit de façon univoque par « domination » supposait, de façon plus nuancée, un questionnement sur les modalités de l'action de ces États au Proche-Orient : intervention militaire, politique de diffusion culturelle, protection de minorités, investissement financier ou pression politique représentaient autant d'aspects de cette « action ». Le terme, mis au singulier, n'invitait pas à décliner la variété des actions des grandes puissances dans le temps (ce qui aurait pu correspondre à un intitulé de type histoire des relations internationales, comme « les grandes puissances et le Proche-Orient... »), mais à mesurer au contraire ce que les dynamiques nationales du Proche-Orient devaient à l'action des grandes puissances.

Pas plus que la notion de « foyer national » en 1917, l'expression « dynamiques nationales » n'était évidente à définir. La plupart des candidats ont éludé la question, certains en répétant l'expression tout au long de leur devoir – ce qui ne signifie en rien qu'elle ait été comprise –, d'autres en la considérant comme un synonyme de nation, de nationalisme, voire d'État – et en négligeant tout autant de définir ces termes. Par dynamiques nationales, on pouvait entendre tout ce qui concourt à affirmer ou à produire l'existence d'une nation et sa vocation à devenir ou demeurer un État. Ces deux derniers termes (État et nation) étaient au cœur du programme de l'année. Il n'était donc pas absolument indispensable de les définir dans le devoir, pour peu qu'on les emploie à bon escient. Or, le jury a eu la mauvaise surprise de constater à quel point la maîtrise de ces concepts élémentaires des sciences sociales n'était pas acquise. Le nationalisme a été présenté comme un « idéal » ou ramené à un « mouvement d'affirmation identitaire collective », alors qu'il s'agit d'une « théorie de la légitimité politique qui exige que les limites ethniques coïncident avec les limites politiques »¹.

La dimension politique des dynamiques nationales a en général été la seule abordée, dans la description, au fil du temps, de mouvements nationalistes et de leurs revendications : panarabisme, panislamisme, sionisme, nationalismes générés par les États nés dans les années vingt entraient bien évidemment dans le sujet. Mais ces mouvements politiques, qu'ils remettent en cause le cadre imposé par les mandats ou qu'ils y trouvent au contraire leur terreau, n'épuisent pas à eux seuls la question de la formation des nations. Une dynamique nationale n'est pas seulement l'affaire de théoriciens du nationalisme. À ce titre, la question des minorités et celle des réfugiés – que l'on songe aux Arméniens rescapés, arrivés en masse en Syrie et en Égypte en 1915-1916 –, celle de la culture, de l'éducation et des filières de formation, celle de l'emprise foncière et de l'investissement économique relevaient aussi du sujet. Aborder les constructions nationales comme une dynamique au Proche-Orient supposait également de ne pas considérer comme évidente l'existence de groupes humains clairement délimités et dépositaires d'une culture spécifique, mais de chercher à com-

1. Ernest Gellner, *Nations et nationalismes*, Oxford, 1983, Paris, Payot, 1989, p. 12.

prendre ce qui constituait les groupes en tant que tels, au fil du temps : qu'il s'agisse des fameux millets (communautés) de l'empire ottoman – terme que bien peu de copies ont cité, bien qu'il ait été traduit en français tout au long du XIX^e siècle par celui de nation –, ou bien qu'il s'agisse comme l'Égypte ou le Liban, de provinces ayant acquis par rapport à la Porte un certain degré d'autonomie et dont les gouvernants ont mis en avant la pérennité de la nation depuis des temps immémoriaux (le pharaonisme connaît ses derniers avatars dans l'Égypte des années vingt). Dans la plupart des cas, la formation des États a été l'un des principaux agents de la constitution des nations.

La délimitation des bornes chronologiques et géographiques du sujet (3) constitue le troisième pilier de l'introduction. Le jury a apprécié qu'un certain nombre de candidats précisent que la notion de Proche-Orient n'avait de sens que par rapport à l'Europe, et que c'était seulement vus de France que les pays du Croissant fertile, de la péninsule arabe et de la vallée du Nil trouvaient une certaine unité. Les classifications et les catégories de perception de la réalité, produites en Occident et exportées en Orient où elles sont intériorisées relèvent d'un jeu de miroir qui a marqué tout le XIX^e siècle, et sont l'une des premières formes de l'action des grandes puissances. La question de savoir s'il fallait intégrer ou non l'Iran et la Turquie à cet ensemble ne se posait à vrai dire pas, puisqu'il convenait de s'en remettre aux limites du programme. Tout au plus pouvait-on signaler la vertu de modèle de l'un ou l'autre (abolition du califat et laïcisation de l'État pour l'un, première tentative de nationalisation du pétrole pour l'autre) auprès des États arabes. Concernant les bornes chronologiques, on répétera, comme l'an dernier, que celles-ci ne doivent pas seulement être explicitées (1916 : accords Sykes-Picot et début de la révolte arabe, 1967 : guerre des Six Jours et conférence de Khartoum), mais justifiées : 1916 marque l'événement fondateur du panarabisme par une révolte au nom de la nation arabe ; 1967 marque l'échec définitif de l'arabisme et le triomphe de la logique des États sur le nationalisme arabe. En ce sens, les deux événements à mettre en relief étaient bien la révolte arabe et la défaite du nassérisme. Ce découpage temporel rejoignait la définition des limites territoriales qui mettait bien, elle aussi la notion d'arabité au centre du questionnement.

On mesure ainsi l'apport de la compréhension du découpage chronologique et spatial à la définition de la problématique (4). Le sujet invitait à rendre compte du rôle des grandes puissances dans l'échec de l'arabisme, dans l'affirmation du sionisme et la naissance de l'État d'Israël, enfin dans l'affirmation des États arabes comme autant de nations distinctes. Dans l'équilibre du sujet et sa hiérarchisation, ce sont en effet les « dynamiques nationales » qui étaient premières, y compris dans la pérennité de groupes nationaux comme les Kurdes, qui n'accèdent pas à un État. Un sujet de dissertation doit toujours se lire à l'aune du programme de l'année : dans le passage de l'Empire ottoman aux États-nations, quelle part doit être faite à l'action des grandes puissances et aux dynamiques nationales ? Ou, dit autrement : l'émergence des États-nations au Proche-Orient sur les décombres de l'Empire ottoman relève-t-elle de la seule action des grandes puissances, ou bien de mutations ayant affecté les sociétés du Proche-Orient, leur rapport à la culture, à la religion et au politique, à leur territoire et à ses richesses ?

Passons sur les maladresses de forme (batterie de questions entre lesquelles on ne perçoit pas toujours le lien) et la confusion irritante entre interrogation directe et indirecte dans l'énoncé de la problématique – lorsqu'il y en avait une, ce qui n'était souvent pas le cas. Cette question centrale n'a été abordée que de façon exceptionnelle, et la plupart des copies ont produit un questionnement erroné. Une première grille de lecture, la plus fréquente, n'a vu dans l'action des grandes puissances qu'une volonté de domination ou de soumission, et à l'inverse, dans les dynamiques nationales (confondues avec les États du Proche-Orient) qu'une lutte pour l'émancipation et l'indépendance. C'est oublier à quel point les mouvements nationaux ont, tout au long de la période envisagée, cherché légitimation et soutien auprès des grandes puissances avant de s'en démarquer, souvent de façon tardive ; oublier à quel point les grandes puissances ont suscité des dynamiques nationales concurrentes sur un même

espace pour mieux se poser en arbitres entre elles – lorsque la concurrence entre les puissances ne les conduisait pas à soutenir des dynamiques nationales adverses – ; oublier enfin que des populations entières ont pu être amenées à payer, par des massacres ou des exils forcés, la collusion, réelle ou supposée, avec une grande puissance (ou des puissances régionales). Dès le début des années trente et dans bien des cas, sous couvert d'une lutte des États pour l'indépendance, les dynamiques nationales se sont révélées synonymes de purification ethnique ou de main-basse sur la ville.

Cette problématique réductrice, qui cherchait à savoir « en quoi les puissances constituent l'action tandis que les nationalismes seraient la réaction » déniait aux acteurs toute marge de manœuvre. Une autre lecture de l'histoire tout aussi peu admissible tendait à les figer dans des cultures éternelles, incompatibles entre elles et incompatibles avec la modernité. Ainsi, « l'importation dans la région des concepts d'État, de frontière ou de nation » enlève, pour nombre de copies, toute légitimité et tout fondement réel au (x) nationalismes arabes, qui ne seraient qu'un (sous-) produit de l'Occident. Passons sur une philologie oiseuse qui souligne l'inexistence du terme « nation » en arabe (ce qui est faux) pour mieux apporter la preuve de la non-pertinence du concept en Orient : seuls les Juifs formeraient ainsi une vraie nation, parce qu'ils viennent d'Occident. Passons aussi sur la substantialisation de groupes supposés irréductibles : « au nationalisme arabe vient se greffer le nationalisme juif, à savoir le sionisme, qui s'oppose par nature à tous les autres », peut-on lire dans une copie. De telles affirmations commettent l'erreur de croire les discours nationaux sur parole et de postuler une différence irréductible entre l'exogène et l'endogène. Or, toute l'histoire du Proche-Orient montre au contraire à quel point les hommes, les idées et les modèles ont circulé, et, pour ces derniers, ont fait l'objet d'appropriations et de réajustements en fonction des situations locales. La nation arabe, la nation égyptienne, israélienne ou libanaise n'existent que pour autant qu'il y ait des groupes intéressés à les faire vivre et à revendiquer pour chacune, sur un territoire, le monopole de la violence et de l'éducation légitimes. Tout l'enjeu d'un questionnement d'histoire sociale et culturelle sur la région réside dans sa capacité à mettre en évidence la simultanéité et bien souvent la symétrie de la genèse de nationalismes réputés antinomiques, et, partant, leur historicité.

L'annonce du plan (5) est le cinquième et dernier pilier de l'introduction. Il est d'usage que, dans un souci d'ouverture, le jury affirme qu'il n'excluait a priori aucun plan. Cela dit, en toute honnêteté, on voit mal comment un plan thématique aurait pu être conduit à terme. Les rares copies qui s'y sont essayées n'ont pas échappé au plan-tiroir. Rappelons les deux règles d'or de la construction du plan dans une dissertation d'histoire : si le cadre général est chronologique, les sous-parties doivent être agencées de façon thématique et exceptionnellement de façon chronologique, sous peine de transformer la dissertation en une plate narration, en un écheveau dont on tirerait le fil. Si le plan est thématique, ce qui arrive lorsqu'il y a discordance temporelle entre des phénomènes d'ordre différent, les sous-parties doivent impérativement indiquer quelles sont les ruptures chronologiques. La seconde règle d'or est celle de l'équilibre entre les parties. Elle va de pair avec la maîtrise du temps de l'épreuve. Trop de copies n'ont pu être notées à la juste valeur des candidats, alors qu'elles commençaient remarquablement bien, mais que leur troisième partie et leur conclusion étaient sacrifiées, faute de temps.

Toute une première partie pouvait être consacrée au moment fondateur de la première guerre mondiale. Beaucoup de devoirs, répondant à une problématique européen-centrée ont prolongé cette période jusqu'en 1932 ou 1936, soit le début des indépendances, afin de marquer cette période comme celle de la domination franco-britannique sur le Proche-Orient. Si l'on s'en tenait à la question des dynamiques nationales, il était préférable de prendre pour charnière le début des années vingt, moment où se dessine la carte des États du Proche-Orient à travers les grandes conférences (Londres, San Remo, Le Caire), la fin violente du royaume de Damas ou l'abolition du califat qui énonce, dans des termes islamiques, le démembrement de l'empire. Le temps des mandats

n'est plus tout à fait celui des colonies, parce que le mandat s'inscrit désormais explicitement dans la perspective d'une indépendance à venir, parce que la puissance mandataire est conduite à légitimer sa présence par une demande expresse des populations, et à rendre des comptes à la Société des Nations. Il n'en reste pas moins que la carte des États demeure très proche de celle des forces d'occupation au sortir de la guerre, que l'épopée de Faysal et de Lawrence d'Arabie s'inscrit dans une rivalité franco-britannique et est une épine plantée dans les accords Sykes-Picot. Toute la question de cette première partie est de savoir si le cloisonnement de l'espace ottoman et la naissance des États relève de la seule violence d'une conquête, ou s'il n'est pas plutôt l'aboutissement d'un processus plus ancien de découpage de sphères d'influences et d'encouragement de forces centrifuges au sein de l'empire.

Ainsi, les aspects diplomatiques (promesses faites à Hussein, accords Sykes-Picot, déclaration Balfour) et stratégiques (positionnement et avancée des forces militaires) du conflit devaient être évoqués, mais replacés dans le contexte du «réveil» de la conscience arabe – la *Nahda* – et de la montée d'un antagonisme arabo-turc depuis la fin du XIX^e siècle dans les provinces méridionales de l'Empire. La question n'était pas celle du passage d'un supposé «joug ottoman» maintes fois cité à la tutelle bien réelle des grandes puissances, mais bien celle de l'émergence d'une des formes de la modernité, la nation, à l'intérieur d'un empire. L'inscription des Arabes dans le mouvement des nationalités est un héritage de la géopolitique du XIX^e siècle, depuis la conquête de l'Algérie et les entreprises de Muhammad Ali et d'Ibrahim Pacha. La dimension à la fois tribale et nationale de la révolte arabe devait être soulignée. Enfin, une place devait être faite au règlement de la paix, de la proclamation du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes à la mise en place des mandats. Le verrouillage de la représentation arabe à la conférence de Versailles déclenche, certes, l'insurrection nationale en Égypte autour du Wafd et l'impasse politique conduit à la proclamation unilatérale d'indépendance (limitée) du pays en 1922; mais la présence de Faysal, de Weizmann, de délégués de l'ancien Conseil administratif du Mont Liban ou du Comité central syrien montre la convergence d'intérêts entre la France, la Grande-Bretagne et des dynamiques nationales. Elle ne fait que prolonger une politique des minorités affirmée elle aussi tout au long du XIX^e siècle (notamment à partir de 1860). Les travaux de Vincent Cloarec et Jean Riffier pouvaient étayer la démonstration de tout ce que la définition de l'espace syrien – jusqu'à son nom, qui est la réinvention d'une ancienne province romaine – doit aux œuvres françaises au Levant².

Après cette mise en place du nouveau cadre politique, une deuxième partie (1922-1948) pouvait être consacrée à l'affirmation des États jusqu'à leur indépendance. Il est surprenant de constater à quel point la mise en place de frontières sur un espace auparavant ouvert a peu fait l'objet de commentaires, alors qu'on touche là au fait historique peut-être le plus important de la période. Avant guerre, «Jérusalem, c'était le train de 9 heures à la gare du Caire»³; désormais, l'espace proche-oriental se fragmente, et le territoire délimité par des frontières borne l'horizon des populations locales. Les frontières sont autant d'instruments de sédentarisation des populations, de protection contre l'afflux des réfugiés (par la mise en place de contrôles sanitaires, qui précèdent les politiques de visas, d'élaboration de documents d'identité et de passeports). Elles génèrent parallèlement une masse d'apatrides, qu'on a pu qualifier de «réfugiés de la paix». C'est en effet à partir de l'État, c'est à dire, selon la définition devenue classique de Max Weber, l'ensemble des institutions qui détiennent le monopole de la violence légitime, que se construisent, tout au long de ces années, les appartenances nationales.

2. Vincent Cloarec, *La France et la question de Syrie*, Paris, CNRS éditions, 1999, et Jean Riffier, *Les Œuvres françaises en Syrie, 1860-1925*, Paris, L'Harmattan, 2000.

3. Expression empruntée à Gilles Perrault, dans la biographie qu'il consacre à Henri Curiel, *Un homme à part*, Paris, Librairie générale française, 1984.

Il était exclu de passer en revue, au cours de cette deuxième partie, la vie politique de l'ensemble des États du Proche-Orient. Il convenait, au contraire, de présenter dans une typologie la variété des situations. La distinction entre les territoires sous contrôle ou influence britannique et ceux sous mandat français, qui recouvrait aussi une distinction entre des régimes de type monarchique ou républicain, n'était peut-être pas la plus pertinente par rapport au sujet. On lui préférera la distinction entre des pays où la construction de l'État fait l'objet d'un consensus ou d'un fait accompli, et ceux où la violence de l'État voit sa légitimité profondément remise en cause. Dans le premier cas, l'enjeu de la vie politique est la mainmise sur l'État ; dans l'autre c'est sa construction même qui pose problème. De la première catégorie, on peut faire relever l'Arabie saoudite, l'Égypte, la Transjordanie et, dans une moindre mesure, l'Irak où les Britanniques installent un pouvoir sunnite issu des cadres de la révolte arabe, répriment d'une main de fer les révoltes chiite et kurde et ferment les yeux sur les massacres d'Assyriens au cours de l'été où le pays accède à l'indépendance. De la seconde catégorie, on peut faire relever la Syrie de la révolte druze et du Bloc national, le Liban jusqu'au Pacte national de 1943, et surtout la Palestine mandataire qui voit s'affronter deux dynamiques nationales concurrentes. Il convenait de s'attarder sur la situation de la Palestine, en montrant d'un côté comment une dynamique nationale forte et ancienne se structure en institutions para-étatiques avec le soutien de la puissance mandataire jusqu'au milieu des années trente ; et, de l'autre, toute la difficulté de faire émerger un leadership palestinien, décapité par répression de la Grande révolte, qui conduit à faire de la question de Palestine une cause arabe.

La fermeture de l'espace qui s'opère, immédiatement perçue par les acteurs, a en effet pour corollaire une très forte aspiration à l'unité perdue. C'est ainsi que l'abolition du califat décrétée à Istanbul prend une résonance toute particulière dans les pays arabes qui se considéraient à l'origine de l'institution. Les questions de scolarisation, d'acculturation ou de rejet devaient être présentées à travers des cas précis, ou des figures d'intellectuels : Michel Aflak, Salah Bitar, Taha Hussein, Hassan el Banna ou Rashid Reda. Qu'elle prenne, selon ses promoteurs, la forme d'une aspiration à l'État islamique ou qu'elle se réclame d'une unité de la nation arabe, une frange de la population de ces États se structure en opinion publique et réagit en phase d'une extrémité à l'autre du Proche-Orient. Ces courants deviennent de plus en plus importants à mesure que progresse la scolarisation et la diffusion d'un arabe standard forgé dans des académies (Le Caire, Damas) et relayé par de nouveaux supports : presse, littérature cinéma, radio ; à mesure aussi que les sous-officiers des armées, longtemps cantonnés dans des grades subalternes, prennent du gallon et rêvent de s'affranchir de l'obéissance vis-à-vis de leurs instructeurs européens. Aucune des oligarchies au pouvoir n'échappe en réalité, depuis les années vingt, au questionnement sur les fondements du pouvoir en terre d'Islam. Beaucoup préfèrent, comme en Égypte, détourner la contestation vers l'impérialisme européen et les minorités qui en sont désignées comme les relais : élites économiques, protégés capitulaires, détenteurs d'obligations de la Caisse de la Dette qui exigent le recouvrement de leur créance en or et non en livres dépréciées, mais aussi communautés juives et levantines, main-d'œuvre grecque, italienne ou maltaise qui vont désormais chercher en métropole ou autour de leur consulat une protection évanescence. La radicalisation des mouvements nationalistes que beaucoup de copies se sont bornées à constater dans les années trente n'est pas le seul fait des populations arabes du Proche-Orient, et doit se lire à la lumière de ces mutations sociales.

La troisième partie, couvrant la période de 1948 à 1967, a été le plus souvent réduite à la portion congrue, et, faute de temps, a vu la narration prendre totalement le pas sur l'analyse. Elle pouvait s'ouvrir par un retour sur la création de la Ligue des États arabes en 1945. Celle-ci marque une concession à la dynamique proprement nationale de l'émergence d'un « monde arabe » ; mais elle en révèle surtout les limites : Ligue d'États, elle entérine le partage du début des années vingt, et demeure, notamment dans le cas du Liban, un instrument de consolidation et de garantie des fron-

tières. Toute la dernière partie peut se lire à l'aune de cette création comme une tension entre une rhétorique de l'unité arabe qui connaît une réalisation éphémère à la fin des années cinquante, et les logiques étatiques ou nationales qui s'affirment au cours des années soixante, sur fond de guerre froide. Le problème qu'elle devait traiter était celui de l'échec de l'unité arabe dans un nouveau contexte géopolitique. L'importance de la rupture de 1956 permettait de faire une entorse à la règle, avec deux sous-parties articulées surtout par la chronologie.

L'attachement à la cause des Arabes de Palestine, qui fait partie des statuts de la Ligue, précipite la Syrie, l'Irak, l'Égypte, le Liban et la Jordanie dans la guerre après la proclamation de l'État d'Israël. La défaite arabe de 1948 et l'exode de 700 000 Palestiniens déstabilisent ou du moins fragilisent la plupart des régimes arabes. Les hommes qui prennent le pouvoir en Égypte et en Syrie (sans parler de la Jordanie où Hussein succède à Abdallah, assassiné à Jérusalem) sont des militaires, issus de cette classe moyenne pan-arabe formée dans les années trente. Là encore, quelques portraits auraient été bienvenus : Nasser, bien sûr, mais aussi Kassem ou des figures du Baath syrien et irakien, Kuwatli, ou Aref. La dynamique révolutionnaire d'un « socialisme arabe » qui les porte, si elle emprunte à la phraséologie marxiste, en retient surtout l'idée d'une étatisation de l'économie, ce qui ne fait qu'accroître le poids des bureaucraties nationales. Le non-alignement focalise également les politiques de développement sur la nationalisation des matières premières ou des richesses du pays, comme le canal de Suez. La question pétrolière n'était pas à traiter en tant que telle, mais elle prend de l'importance au cours de la guerre et dans la période de croissance des économies occidentales. C'est aussi dans cette perspective d'étatisation d'une ressource nationale qu'elle devait être évoquée, par la naissance de l'ARAMCO en 1944 (dont le nom est déjà tout un programme) et surtout celle de l'OPEP en 1960.

Les événements qui se déroulent au cours de l'été et de l'automne 1956 viennent galvaniser le sentiment national arabe. Ils marquent surtout l'irruption des États-Unis et de l'URSS sur la scène proche-orientale : l'adhésion à la « doctrine Eisenhower » ou au « plan Chepilov » trace une ligne de partage entre les différents États. L'affrontement indirect de l'Égypte et de l'Arabie saoudite dans la guerre civile du Yémen montre la profondeur du clivage et la difficulté de voir émerger un leadership arabe. L'échec de la République arabe unie, les attermolements des fossoyeurs de la monarchie irakienne pour savoir s'ils devaient y adhérer, montrent bien le chemin parcouru depuis les années vingt : au début des années soixante, des « pôles nationaux » se sont fortement structurés autour des États du Proche-Orient. Et les nouvelles élites militaires, intellectuelles et administratives en sont les plus fervents défenseurs parce qu'ils sont les bénéficiaires de la redistribution par l'État de la richesse publique. Enfin, la création d'un mouvement national spécifiquement palestinien, pris en charge par « la génération des camps », vient confirmer, dans les années soixante, cette tendance au cloisonnement des dynamiques nationales. On pouvait, pour illustrer le propos, camper les figures d'Ahmed Choukeyri, de Yasser Arafat ou de Abou Jihad.

C'est sur ce constat de division qu'il convenait d'achever le devoir. Pour Olivier Carré, « la guerre de juin 1967 est autant une guerre entre Damas et Le Caire qu'entre Israël et ses voisins arabes [...] C'est un exemple remarquable de traitement de l'idéologie panarabe au sein d'États concurrents. »⁴

La conclusion, sans forcément chercher à « prophétiser l'advenu » (Jacques Berque), pouvait esquisser un bilan en fin de période. Au seuil des années soixante-dix, les clivages idéologiques au Proche-Orient semblent avoir pris le pas sur les dynamiques nationales. Les régimes arabes sont durablement divisés entre régimes progressistes et conservateurs et la proximité avec les modèles

4. Olivier Carré, *Le Nationalisme arabe*, Paris, Fayard, 1993, p. 107-108.

soviétique et américain conditionne les systèmes d'alliance. L'idée d'unité arabe, qui traverse le siècle, ne s'est pas relevée de l'échec de la RAU, puis de la défaite de 1967. Septembre noir et le décès de Nasser lui portent le coup de grâce. Et c'est désormais autour de l'islamisme que les mythes unitaires vont prendre corps.

Le bilan en termes d'intégration nationale des États est plus diversifié : si Israël, après sa victoire de 1967, paraît consolidé et se prend à croire au mythe de son invincibilité, le Liban, où se replient les combattants palestiniens, est sur le point de voir sa fragile cohésion nationale remise en cause. Dans tous les autres pays arabes, l'accélération de l'exode rural, une diffusion sans précédent de l'instruction font naître une génération d'urbains lettrés, qui pensent et communiquent dans un arabe standard du Golfe à l'Océan, doivent souvent à l'État leur formation, et peuvent jouer d'une identité locale, nationale ou trans-nationale selon leurs moyens et leur interlocuteur. Il reste que la guerre froide, en dépit des divisions internes qu'elle a pu semer, s'est conjuguée à la défense des intérêts pétroliers, pour consolider *in fine* les constructions étatiques. Relayant le système des mandats, les échos idéologiques de la guerre froide ont continué de faire de l'Orient, selon l'expression d'Edward Saïd, une « création de l'Occident ».

Ce n'est pas avec des faits qu'on fait de l'histoire, mais avec des idées. Or, la plupart des copies se sont limitées à une accumulation de faits politiques. Beaucoup de candidats se sont laissés déborder par une histoire événementielle, il est vrai particulièrement chargée. Dans de nombreuses copies, presque tous les paragraphes et beaucoup de phrases commençaient par une date. Ce trait de style était particulièrement révélateur de la faiblesse de la problématisation, qui a été le défaut majeur du cru 2003. Le canevas de dissertation présenté ci-dessus, demande, bien sûr, pour devenir un vrai devoir, d'être étayé par des exemples précis, convenablement datés et explicites. Mais on insistera surtout sur le fait que dans une dissertation d'histoire, le lecteur/correcteur doit être guidé avant tout par l'analyse, et que la narration des événements ne saurait précéder celle-ci : les événements ne doivent être que les illustrations des idées avancées.

Une note est toujours, dans une dissertation, un compromis entre des qualités et des défauts plus ou moins valorisés ou pénalisés selon les consignes de notation. C'est aussi un compromis entre deux correcteurs, voire trois si leur désaccord persiste au moment de la confrontation de leur évaluation. Beaucoup de fautes d'orthographe auraient pu être évitées par une simple relecture. Elles posent, dans certains cas où elles sont trop fréquentes, un véritable problème de notation. Les correcteurs ont également constaté l'irruption un peu inhabituelle d'un langage familier (« coin du monde », « du coup » ...) dans un nombre non négligeable de devoirs. Une seule copie (en dehors des copies blanches) a obtenu zéro : 10 pages de traits d'esprit, pas forcément du meilleur goût, ne font pas une dissertation d'histoire, et donnent de surcroît la désagréable impression d'un certain mépris de l'épreuve et des candidats qui s'y préparent sérieusement – en y jouant parfois la poursuite de leurs études.

La notation, si elle ne pouvait négliger de prendre en compte le travail accompli, a été cette année légèrement en hausse, mais plus resserrée que l'an dernier : les bonnes copies ont été rares. Une copie, fût-elle de 25 pages, débitant des événements sans réflexion sur les termes du sujet, et sans prétendre démontrer quoi que ce soit, ne pouvait prétendre atteindre la moyenne. Les statistiques montrent que les meilleures copies font entre 12 et 15 pages, rarement davantage : le temps de la réflexion doit l'emporter sur celui de l'écriture. Pour dépasser une note de 12/20, ce qui était loin d'être insurmontable, il fallait faire preuve de connaissances solides et bien maîtrisées ; il fallait surtout montrer que l'on avait perçu la complexité du sujet, et dépasser la simple trame des événements politiques pour s'interroger sur les ressorts sociaux, économiques, culturels et politiques de l'alchimie qui constitue les nations.

Épreuve d'option

Écrit

Remarques générales

Le texte est à la croisée de plusieurs problématiques renvoyant à diverses historiographies :

- Celle de l'histoire de l'enseignement : histoire des institutions, des pratiques pédagogiques, de l'alphabétisation. (ici, une référence importante pour ce texte : Martine Sonnet, *L'Éducation des filles au temps des Lumières*, Paris, Les éditions du Cerf, 1987.)
- Celle de l'histoire des femmes ou de la *gender history* : il s'agit en effet de saisir les enjeux spécifiques posés par la question de l'éducation des filles.
- L'histoire des pauvres et de l'assistance : le texte pose le problème d'une définition des pauvres par les institutions charitables du début du XVIII^e siècle.
- La question du contrôle des populations dans la lignée de Michel Foucault dans *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard.

La lecture du livre de Martine Sonnet, quoi qu'éclairante, n'était nullement obligatoire pour traiter la question qui est abordée de diverses manières dans plusieurs grands manuels comme :

- Pierre Goubert et Daniel Roche, *Les Français et l'Ancien Régime*, Paris, Armand Colin, 1984.
- Chantal Grell, *Histoire intellectuelle et culturelle de la France du Grand Siècle (1654-1715)*, Paris, Nathan, 2000.
- Jean Quéniart, *Les Français et l'écrit X^{IX}-XIX^e siècle*, Paris, Hachette, 1998.

Introduction

Le Règlement de la compagnie de charité des dames de la paroisse de Saint-Louis-en-l'Île est un texte normatif écrit à l'attention des maîtresses d'école et des clercs. Textes réglementaires et descriptions d'établissements de ce genre constituent des témoignages permettant de décrire des institutions et de saisir l'idéal d'éducation des filles, les attentes pédagogiques et les principes rigoureux. Cependant, ils déforment à n'en pas douter la réalité en présentant un modèle inatteignable et, pour nous renseigner vraiment sur le quotidien, ils doivent être comparés à d'autres sources, par exemple aux souvenirs d'anciennes élèves. Il fallait donc ici réfléchir au biais introduit par la nature du texte.

Son auteur est probablement un ecclésiastique à moins qu'il ne s'agisse d'un collectif, l'assemblée de la confrérie charitable, par exemple. Puisque aucune certitude n'était possible à partir du texte, ont été valorisé ici les candidats qui se posaient des questions sur l'identité des rédacteurs.

Lorsque ce règlement est rédigé, en 1713, le contexte est celui de la fin du règne de Louis XIV. À cette époque, l'église a pris conscience de l'intérêt qui est le sien de favoriser le développement de l'enseignement populaire. Après la révocation de l'Édit de Nantes et la distribution massive de catéchismes qui la suivit, il s'agissait d'éradiquer définitivement le protestantisme et de discipliner les populations les plus marginales. Dès le XVII^e siècle s'étaient créés des ordres et des congrégations voués à l'enseignement. Vers 1710-1720, alors que l'on atteint un niveau d'encadrement perçu comme assez satisfaisant, le public visé est celui des filles les plus pauvres afin de les alphabétiser mais surtout de les moraliser et de les encadrer par la religion. Les copies ayant su distinguer les éléments contextuels les plus pertinents (par exemple celles qui ont fait remarquer que le mouvement de créations d'écoles charitables s'inscrit dans le processus de la réformation catholique) sans se perdre dans des réflexions sur la politique générale de Louis XIV, par exemple, ont retenu l'attention des correcteurs.

Trois grands axes permettent de rendre compte de ce texte. Le premier concerne la nature même de l'institution charitable d'enseignement : comment de telles fondations voient-elles le jour ? Comment se structurent-elles ? Quel est leur personnel ? Le second axe doit envisager plutôt le point de vue des élèves : qui sont-elles ? Quelles sont les méthodes d'enseignement qu'elles rencontrent et quels sont les contenus de leurs apprentissages ? Le troisième et dernier axe doit répondre à une interrogation fondamentale : à quoi servent fondamentalement ces écoles du temps de Louis XIV ? Ici sera pris en compte la question du contexte de la réforme catholique et celui de l'encadrement des pauvres et du processus de leur discipline.

I. L'organisation d'une école de charité

A. Une œuvre charitable paroissiale

1. Les fondations

Avant de se lancer dans l'explication du texte, il convient de comprendre ce qu'est une école paroissiale de charité destinée aux filles. Rappelons que les fondations d'enseignement se mettent en place au XVII^e siècle selon trois réseaux destinés à cibler différents niveaux sociaux (les candidats ayant fait référence à l'historique de ces fondations, citant par exemple De la Salle ou Charles Démià ont été valorisés) :

- les écoles paroissiales payantes ;
- les écoles paroissiales gratuites dont s'occupent les curés et les compagnies de charité ;
- les internats des congrégations religieuses féminines.

Le texte renvoie ici à la seconde catégorie, c'est-à-dire à des écoles paroissiales de charité qui sont sous la responsabilité du curé et qui font concurrence aux écoles payantes. Elles attirent les enfants par les secours matériels qu'elles offrent : repas gratuits le midi.

Remarque : les copies évoquant un système « d'allocations familiales » (*sic*) ont été sanctionnées.

Qui sont les fondateurs de ces écoles de charité ? L'étudiant devait se poser la question de savoir qui était cette « dame de compagnie qui visite les pauvres ». Une copie qui situait le milieu charitable en évoquant la compagnie du Saint-Sacrement, par exemple, faisait preuve de culture. L'idéal était que le lien soit perçu ente l'évangélisation des pauvres et la coercition à leur égard.

Les fondateurs sont en fait des dévots appartenant aux milieux nobles, robins, financiers, courtisans (on peut rappeler que dans le grand enfermement de 1656 qu'évoque Michel Foucault, ce sont les dévots qui sont déjà les acteurs principaux, même si dans ce texte il s'agit moins de redresser le peuple que de prévenir ses vices par l'éducation). Au cours du XVII^e siècle, le mouvement charitable gagne peu à peu la bourgeoisie et il s'en suit une prolifération d'écoles qui accompagne l'intensification de la prédication et la multiplication des missions rurales.

Ce genre d'écoles est conforté par des déclarations royales (comme celle du 13 décembre 1690) qui cherchent à lutter contre le protestantisme.

2. Le financement des écoles de charité

Les fondations profitent aux testamentaires pieux de la contre-réforme qui espèrent en faisant une donation travailler à leur salut. On sait que dans la paroisse Saint-Louis-en-l'Isle, une certaine Marie Catherine Gon de Vassigny a laissé 25 000 livres pour l'acquisition d'une maison logeant les sœurs et abritant l'école des filles à la charge pour elles de dire des messes à son intention après l'école du soir.

La charge des écoles de charité est cependant très lourde car elle suppose trois niveaux d'investissements de la part des confréries concernées :

- 1^{er} investissement : acheter ou louer un local pour accueillir les classes et loger les institutrices (25 000 livres pour Saint-Louis-en-l'Isle) ;

- 2^e investissement : les meubles, le matériel, le chauffage et l'éclairage. La confrérie paroissiale de charité versait pour cela tous les ans une somme qui complétait la somme servant à rétribuer les institutrices ;
- 3^e investissement : les repas du midi, une lourde charge si l'on cherchait à obtenir la gratuité.

Remarque : on n'attendait pas ici, bien sûr, que le candidat sache quoi que ce soit de Marie de Vassigny, mais une interrogation sur les investissements nécessaires au fonctionnement d'une école était bienvenue.

3. Les lieux et la gestion de l'école

Une paroisse établit son propre règlement d'école et gère ses affaires scolaires comme elle l'entend. Généralement, le curé et les membres de l'assemblée paroissiale se partagent les responsabilités : au curé revient le contrôle spirituel (ici il est délégué à une directrice élue par la compagnie de charité et à une Dame de la compagnie qui visite les classes, voir article. VII), aux marguilliers (ces derniers sont cités dans l'article VI, on attendait une définition qui en général est venue : des laïcs élus par l'assemblée des chefs de famille d'une paroisse pour s'occuper de la fabrique, organisme chargé de l'entretien et de la bonne marche des lieux et objets de culte et de leurs annexes) revient la gestion des biens. Les dames tiennent des listes des enfants avec « noms, surnoms et la demeure des filles » et se rendent dans les écoles toutes les semaines ou tous les quinze jours (au moins une fois par mois dit le texte) pour surveiller l'assiduité des élèves, leur progression pédagogique et la non-mixité des classes.

Les étudiants qui le savaient pouvaient ajouter que les écoles de charité n'ont pas d'architecture particulière (à la différence de ce qui se passe pour les collèges jésuites) mais que la maison louée doit pouvoir accueillir des filles et des garçons dans des classes séparées ou s'entassaient entre 50 et 80 enfants.

B. Un personnel spécialisé

Le texte évoque les maîtresses et l'administration de l'école. Il fallait se demander comment aller au-delà de la pure répétition de ce que dit le texte et chercher à éclairer la nature du personnel enseignant. Le recrutement de ce dernier dépend du curé ou de la confrérie mais les sœurs ont leur mot à dire en la matière. Chaque école emploie, d'après des sources extérieures au texte, une à 5 maîtresse(s) appartenant à des congrégations spécialisées. Il y a par exemple à Paris les filles de la charité (sœurs grises) dont la congrégation fut fondée par Vincent de Paul, les Dames de Saint-Maur, dont la congrégation avait été fondée à Rouen par les Minimes et surtout, la compagnie du Saint-Sacrement qui a joué un rôle fondamental dans la multiplication des confréries paroissiales de charité et de leurs écoles. Ces femmes sont de préférence des célibataires ou des veuves sans enfants. Elles ne doivent pas avoir de dettes, elles doivent être de santé et de foi solide et leur âge au recrutement va de 15 à 25 ans. On préfère recruter des jeunes femmes compétentes même désargentées (les hospitalières de Saint-Thomas ont très bonne réputation).

Remarque : un certain nombre de copies ont su rattacher l'école de Saint-Louis-en-l'Île à la tradition inaugurée par saint Vincent de Paul. Bien sûr, toutes ces connaissances n'étaient nullement obligatoires pour assurer une bonne note mais permettent de discriminer entre les meilleures copies.

C. La formation des enseignantes

L'article I fait des maîtresses de véritables modèles de comportement et de moralité, mais comment sont-elles au juste formées ? Leur recrutement a lieu après une période d'essai de deux ans à l'issue de laquelle est signé un contrat d'association par lequel la confrérie s'engage à nourrir, vêtir et entretenir ses recrues. Pendant la période de probation, les candidates apprennent le métier par l'observation et l'assistance d'une maîtresse dans sa classe.

Que doivent savoir les futures institutrices ? Elles doivent pouvoir enseigner le catéchisme (et répondre de façon minimale aux questions des enfants), la lecture, l'écriture, l'orthographe, les travaux manuels (et notamment les travaux d'aiguille).

Les revenus des maîtresses sont toujours inférieurs à ceux de leurs collègues masculins (300 livres pour une maîtresse, 420 pour un maître dans la paroisse de Sainte-Marguerite). Les sœurs sont globalement mal payées mais on considère (article I) qu'elles œuvrent avant tout « pour la gloire de Dieu et leur propre sanctification ». D'une certaine manière, elles entrent dans les ordres. On demande d'ailleurs que leur conduite soit « sérieuse » et leur air « grave et modeste » (article I) ; les maîtresses qui, souvent, viennent du même milieu que leurs élèves, doivent d'abord discipliner leur corps et leur attitude avant de discipliner celui des autres.

Remarque : Il était souhaitable que les candidats réfléchissent au milieu social des maîtresses et s'aperçoivent qu'elles étaient souvent proches de leurs élèves par leurs origines.

II. L'école au quotidien

A. Entrer à l'école

« On ne recevra... que des filles pauvres... » : le texte souligne ici que les écoles charitables ont un public cible, différent de celui des écoles payantes. Ici, les candidats pouvaient faire allusion aux autres écoles payantes, par exemple aux écoles de paroisses où les maîtres sont rémunérés par les parents, aux internats, aux manécanteries ou aux écoles buissonnières des maîtres écrivains.

Comment s'inscrit-on dans les écoles charitables ? Le texte suggère que le critère est l'ancienneté dans la paroisse et que la priorité va au peuple établi détenteur d'une qualité reconnue et d'un extrait de baptême de l'enfant.

Il est difficile d'appréhender l'identité des écolières car on n'a pas les listes nominatives tenues par les dames de la charité (listes citées pourtant par le texte). Normalement, elles viennent d'un milieu qui ne peut pas payer les frais de la scolarité dans une autre institution. L'appréciation est laissée au libre jugement des communautés et paroisses.

Les déléguées aux écoles visitent les parents et si la famille est reconnue secourable, lui délivrent un billet permettant à la petite fille de se présenter lorsqu'une place vaquera. Les familles secourues sont donc des familles résidentes.

On ne mesure en aucun cas la pauvreté par un seuil spécifique ; dès lors, d'une école à l'autre, le public peut changer : filles de manœuvriers, de revendeuses, de couturières, de faiseuses de petit linge, de fruitières, de blanchisseuses, de fripiers, merciers et tailleurs (voir une liste des pauvres devant être assistés de 1684 conservée pour l'école de Saint-Eustache). Les parents assistés travaillent, ce ne sont pas des pauvres oisifs. On notera que les pauvres-travailleurs peuvent facilement basculer dans la mendicité et perdre leur statut de résidents. La frontière scolaire reste en tout cas infranchissable pour les plus pauvres.

Le texte aborde aussi la question de la sortie de l'école (article VIII) puisqu'il mentionne la délivrance de certificats de sortie pour les élèves cautionnées par l'enseignante et la directrice élue de l'école. On peut supposer que ce certificat offre un certain gage d'honorabilité et de compétence monnayable par la suite sur le marché du travail parisien.

Remarque : les copies les plus perspicaces ont bien repéré que les pauvres dont il était question étaient des pauvres résidents et en ont tiré les conséquences. Il faut dire toutefois que malheureusement, peu de candidats ont saisi cette subtilité.

B. Comment apprend-on ?

À quel âge entre-t-on dans une école charitable ? Le texte dit « 7 ans et au dessous », en fait, tout dépend des capacités d'encadrement, disons que cela varie entre 5 et 8 ans. Le règlement semble par

ailleurs faire allusion à deux groupes de niveaux correspondant à des capacités différentes : « Il y aura deux classes de pauvres filles dans l'école », avant 7 ans et après 7 ans.

Pour que les leçons profitent à un vaste public, l'école de charité souhaite qu'il y ait une rotation rapide des effectifs sur deux ans. Pour cette même raison, le règlement prévoit de congédier les élèves « qui seront incapables de profiter » des cours, une façon pour le moins expéditive de régler les problèmes pédagogiques. Il s'agit aussi de contrôler l'assiduité des élèves : une question difficile qui pose peut-être en filigrane le problème du travail des enfants en milieu urbain au XVIII^e siècle.

L'école respecte un certain calendrier scolaire avec 3 à 4 semaines de vacances en automne (moins de vacances en ville qu'à la campagne cependant car en milieu rural, on a besoin des bras des enfants pour le travail des champs). Le calendrier des fêtes religieuses permet également des temps de repos éparpillés sur l'année. Quand aucune fête n'a lieu dans la semaine, les élèves des écoles charitables et leurs enseignants sont libres le mercredi et le samedi après-midi.

L'emploi du temps quotidien suppose que les filles s'instruisent 5 heures par jour selon des tranches de 2 heures à 2 h 30 (voir article III : de 8 h 30 à 11 heures et de 2 heures à 4 heures). L'école, qui commence après une messe matinale ferme dès 16 heures. Les horaires varient par ailleurs selon les saisons.

C. Les contenus d'apprentissage

Dans le premier des deux groupes d'apprentissage, sont rassemblées les filles de moins de 7 ans qui entendent les premières notions de catéchisme, apprennent à reconnaître les lettres, à les épeler et à les former. Ici, les copies qui disaient quelques mots sur ce qu'est un livret de catéchisme et sur le rôle que ces derniers jouent dans la réforme et la contre-réforme, dans le cadre de la révolution de l'imprimé, ont été valorisées.

Dans le second des deux groupes, les plus de 7 ans se perfectionnent en catéchisme, lisent en français et en latin, écrivent, comptent aux jetons et à la plume. Lire, écrire, compter sont trois opérations qui apparaissent comme un savoir minimal mais on insiste surtout sur la lecture, toutes les écoles n'enseignent pas systématiquement l'écriture et le calcul.

L'apprentissage de la lecture, qui se fait à haute-voix, passe d'abord par la reconnaissance des lettres, des syllabes et des mots, probablement avec des abécédaires ou des cartons et des tableaux muraux. La distinction entre compter aux jetons et compter à la plume renvoie quant à elle à une pratique pédagogique où les élèves sont nantis d'une réserve de vieilles pièces permettant d'apprendre à lire les chiffres « barbares » (arabes) et les chiffres romains en rangeant les pièces par valeurs et en jetant à la demande devant soi une somme désignée par la maîtresse. Le calcul à la plume relève de pratiques plus intellectuelles que l'on n'acquiert qu'ensuite.

Lire le latin est important pour la prière. Autrefois (avant 1650), on apprenait même à déchiffrer la langue des Romains, réputée plus facile, avant que de lire le français. Au début du XVIII^e siècle, cependant, la pédagogie imitée des pratiques de Port-Royal inverse la tendance : on apprend désormais le français en premier, surtout dans les classes de filles où l'on estime que le temps manque pour l'apprentissage d'une langue morte. Les copies qui étaient capables d'insister sur le fait qu'à la fin du XVII^e siècle, l'enseignement se fait plus en français qu'en latin et qui suggéraient qu'il y a peut-être là l'influence de certains milieux religieux ayant le souci d'adapter la pédagogie à un public non-lettré prenaient un certain avantage sur les autres.

III. L'instruction populaire, pour quoi faire ?

A. Une œuvre d'édification religieuse liée à la contre-réforme

Le texte démontre que l'impulsion donnée par la contre-réforme au mouvement éducatif a été décisif mais démontre également que les autorités catholiques ont perçu que les femmes avaient un rôle

important à jouer dans la reconquête religieuse. Le texte souligne la primauté de l'instruction religieuse. L'apprentissage de la lecture et de l'écriture ne sont pas tant valorisés ici pour eux-mêmes qu'en tant qu'outils de la formation chrétienne. Ils se font à partir de livres religieux qui cultivent la mémoire des enfants. La journée des petites filles est par ailleurs scandée par les pratiques religieuses. Il y a pour commencer la première Grand-messe, le matin à 7 h 30, contenant le prône (ensemble des paroles prononcées par le prêtre au milieu de l'office avec les annonces et instructions, les prières et le sermon, art. VI), et, pour clore l'emploi du temps journalier, l'office de vêpres (article VI) où sont dits ou chantés des psaumes pour la journée achevée.

Au cours de la journée sont dites par ailleurs, à genoux, des prières apprises par cœur (article IV) :

- la prière du matin avec l'exercice du chrétien ;
- la prière du soir ;
- le bénédicité (demande de bénédiction à Dieu avant de prendre le repas) ;
- les Grâces (prière faites avant ou après un repas).

À celles-ci, il faut ajouter encore l'examen de conscience (il s'agit, avant la prière d'envisager ses torts de la journée, en pensée et en acte) et la confession (l'avant-veille des grandes fêtes, afin de se purifier avant les jours emplis de sacralité : on souhaitait ici que les candidats donnent quelques noms de grandes fêtes). Une copie qui comportait un développement sur le « aller à confesse » marquait son intelligence des problèmes théologiques.

Apprendre à prier fait partie intégrante de l'enseignement (article IV). Il s'agit de dire les prières de façon non machinale, sans se laisser bercer par le rythme (il fallait rappeler qu'une théologie de l'intention qui est apparue à la fin du Moyen Âge devenait de plus en plus importante à l'époque de la contre-réforme).

Le chant de cantiques spirituels (article V) semble être par ailleurs conçu comme un moyen de « détruire les chansons profanes », l'idée étant que la culture chrétienne doit éradiquer la culture populaire perçue comme trop permissive.

Les élèves ont en outre pour obligation de « se rendre au service de la paroisse » y compris les dimanches et les jours de fête. Il s'agit de lutter contre toute légèreté à l'égard de la religion. L'article IX, par ses menaces d'exclusion vis-à-vis des élèves manquant d'assiduité laisse supposer qu'à contrario, certaines jeunes filles avaient tendance à faire l'école ou même l'église buissonnière.

Remarque : il ne s'agissait pas d'exiger des candidats une fine culture religieuse et l'on pouvait se contenter de ce qu'un candidat formule des hypothèses sur le sens des expressions techniques (par exemple la signification du mot prône).

B. Former un peuple idéal

La surveillance des élèves de l'école de charité prétend servir aussi à l'État (ligne 25). L'instruction de ce genre d'établissement est destinée en effet aux indigents et l'on perçoit en filigrane le désir de contrôler le peuple, de le hiérarchiser, de reconnaître aux seuls « bons pauvres » le droit de s'instruire. Le pauvre, au XVII^e siècle et a fortiori au début du XVIII^e siècle n'est plus la vivante image du Christ, comme au moyen-âge mais quelqu'un qui, naturellement, a tendance à pêcher et qu'il faut donc maintenir dans le droit chemin en dépit de sa nature. Il fallait ici montrer la finalité idéologique de l'entreprise qui se trouve derrière le règlement de l'école.

On pouvait aussi souligner que dans ce cas précis il s'agit par ailleurs de valoriser une vocation maternelle et domestique chez les jeunes filles pauvres. Les filles sont en effet une cible fondamentale des autorités car elles seront mères et à leur tour éducatrices ; à terme, elles auront donc une influence sur toute la société.

Le contrôle, c'est aussi celui des corps et des plaisirs. La surveillance des élèves doit être sans répit (« elle aura soin d'établir un bon ordre et une discipline exacte dans son école pour l'entrée et

la sortie, pour l'exercice de la prière, du catéchisme et des leçons, surtout d'y faire garder un profond silence [article II]»). Les circulations des enfants lors de l'entrée en classe ou lors des allées et venues entre la classe et l'église, sont probablement strictement surveillées afin que ne se forment aucun petit groupe où seraient tenus des propos échappant aux maîtresses. On a toujours peur que les âmes innocentes soient perverties par celles qui le sont moins et la nécessité de maintenir l'ordre est obsessionnelle (voir ce qui se dit sur la nécessité de garder le silence, article II).

La discipline des corps dont Michel Foucault a bien montré dans *Surveiller et punir* qu'elle touchait au XVIII^e siècle de nombreux lieux, de la caserne à l'hospice par exemple, est ici à l'œuvre. Même en dehors de la salle de classe, sur le chemin de l'école, il faudrait que les enfants « ne se dissipent point » (le témoignage ultérieur de Jacques Louis Ménétra, compagnon vitrier ayant laissé son journal privé montre cependant des écoliers jouant en toute liberté dans la rue, sur la place ou au bord du fleuve, dès les leçons finies).

Les promoteurs de l'enseignement charitable tissent des liens complexes avec leur public. Ils ont besoin des pauvres qu'ils sauvent de l'enfer pour se racheter eux-mêmes mais les redoutent en même temps et cherchent à les contenir par l'enfermement.

Les bonnes copies sont en fait celles qui ont réussi à prendre de la hauteur sur un texte à partir duquel on pouvait facilement sombrer dans la paraphrase. Elles ont perçu l'enjeu de l'enseignement dans la réforme catholique, compris que les institutions d'instruction charitables avaient défini leur « bon pauvre » en excluant les vagabonds des circuits d'enseignement, et identifié le milieu charitable. Elles étaient bien au fait des différents réseaux scolaires existant dans la France de Louis XIV et ont eu soin d'éclairer la signification des termes employés par le ou les rédacteurs du règlement. Elles ont également mis en valeur le lien existant entre l'évangélisation des pauvres, leur scolarisation et la coercition à leur égard. Le jury s'est réjoui de lire parfois des copies remarquablement informées et attentives aux indices (parfois subtils) donnés par le texte. Il a sanctionné les fautes d'orthographe et les expressions défectueuses (que l'on n'égrènera pas ici avec complaisance parce que c'est inutile) mais a également remarqué que les qualités rédactionnelles des candidats étaient dans l'ensemble assez satisfaisantes.

Oral

Le jury a entendu cette année 43 prestations. Il tient à saluer le dynamisme de tous les candidats, l'intensité de l'effort déployé et l'ampleur du travail fourni dans les classes préparatoires tout au long de l'année, dont ces leçons rendaient largement compte. Presque toutes ont respecté scrupuleusement les cadres formels de l'exercice : après une heure de préparation, un exposé de vingt minutes suivi d'une petite dizaine de minutes d'entretien avec le jury. À une ou deux exceptions près, les plans étaient clairs, annoncés dès l'introduction, et suivis dans un souci d'équilibre entre les différentes parties. Les cartes murales affichées en salle d'oral ont été utilisées avec beaucoup d'à-propos dans des sujets où elles étaient incontournables, comme Le Proche-Orient dans la première guerre mondiale. Elles auraient pu être utilisées avec bonheur dans d'autres exposés : localiser un propos aide bien souvent à se dégager de la lecture de ses notes et à prendre de l'aisance à l'oral. Enfin, rares sont les candidats qui se sont montrés totalement désarçonnés par les questions : elles sont en effet là pour valoriser leur culture et leur sens de la répartie, non pour les piéger. Mais elles ont aussi servi à réorienter un candidat égaré vers la problématique du sujet qui n'avait, dans de trop nombreux cas, pas été bien vue.

Le choix des candidats s'est porté sur les questions d'histoire moderne (20 sujets traités) et contemporaine (18 sujets traités), au détriment de l'histoire médiévale (seulement 5 sujets traités). Le caractère massif de ce choix laisse craindre une stratégie délibérée, et peut-être concertée, d'évi-

tement d'une question jugée, à tort, plus difficile : certains candidats ont ainsi choisi des sujets sur lesquels ils étaient manifestement peu armés, délaissant une question plus facile en histoire médiévale. Ce calcul s'est souvent retourné contre eux ; il conduira sans doute le jury à envisager pour l'avenir des modalités de passation d'épreuve susceptibles de mieux garantir l'équilibre entre les périodes. Cet équilibre est essentiel quant à l'identité scientifique de l'ENS Lettres et Sciences humaines ; il doit être également respecté dans la préparation des candidats au long de l'année : l'impasse sur une question est la pire des politiques pour une préparation qui entend ménager toutes les chances de succès.

Comme à l'écrit, le sujet doit être lu avec la plus grande attention et compris dans toute son acception. Beaucoup ont subi une transformation qui en modifiait le sens. Ainsi, « Les protestants sous le règne de Louis XIV », qui supposait une approche à la fois sociologique et géographique, a-t-il été ramené à un sujet d'histoire politique, les protestants et la monarchie sous le règne de Louis XIV. Il en allait de même pour le sujet : « Notables et élites politiques dans le Proche-Orient arabe des années vingt à la fin des années soixante », qui a malheureusement été ramené à une chronique du panarabisme dans sa conquête du pouvoir sans aucune réflexion sur ce que pouvait être un notable, les fondements de sa notabilité, sa formation et sa culture, ainsi que les limites de son action politique. Il est de tradition que soient posés, tous les ans, des sujets à l'infinifit comme « Être paysan sous Louis XIV » ou « Vivre noblement autour de l'an Mil ». De tels sujets impliquent d'assumer un point de vue décentré, qui ne les réduisent pas à « La paysannerie sous Louis XIV » ni à « La noblesse autour de l'an Mil ». Ce dernier sujet supposait en outre d'explorer les voies de la promotion sociale, de l'anoblissement et des stratégies déployées à cet effet.

On ne saurait trop insister sur la nécessité de problématiser un sujet, et de se convaincre que l'on ne peut jamais, quel qu'il soit, se contenter de dérouler un événementiel. Quelle que soit la période choisie et le poids des traditions historiographiques – la bibliographie du Proche-Orient accessible est en effet très largement dominée par un événementiel politique complexe – il s'agit avant tout de faire de l'histoire. Pourquoi en effet oublier les réflexes ordinaires que l'on mobilise en histoire médiévale ou moderne lorsque l'on traite une biographie en histoire contemporaine ? La question des sources, des représentations du personnage, son portrait physique, l'origine de son charisme sont autant d'éléments à mobiliser dans le cadre d'un exposé sur Nasser que dans celui d'une biographie d'Hugues Capet ou de Gerbert d'Aurillac. Pour tous les sujets, il existe une question spécifique qui doit être dégagée de l'intitulé et énoncée clairement. « Vivre et mourir au village sous le règne de Louis XIV » ne saurait se contenter de décrire un village éternel de façon intemporelle, sans marquer la spécificité du XVII^e siècle français, de ses hivers particulièrement rigoureux et de tous les blocages de la société villageoise. On prendra garde enfin aux contre-sens, comme ce fut le cas pour le sujet « Juifs et Arabes au Proche-Orient de 1916 à 1967 », qui a à la fois circonscrit son discours au cadre géographique de la Palestine, et ne s'est à aucun moment posé la question de savoir ce que recouvraient l'une et l'autre dénomination à tel ou tel moment de la chronologie, ou dans telle ou telle partie du Proche-Orient.

On attachera tout autant d'importance à l'énoncé d'exemples concrets venant étayer la démonstration. Si le jury a pu observer avec satisfaction que les candidats avaient une certaine culture en sciences humaines et une connaissance de noms ou d'études importants de l'histoire et de la sociologie – on pense à Élias, Viala, Bourdieu, Foucault qui ont été cités spontanément, ou à Weber, De Certeau ou Chartier qu'il a fallu davantage aller chercher – il convient de ne jamais perdre de vue que l'histoire se nourrit de faits précis, qu'elle demeure, pour citer Paul Veyne, « un récit vrai qui a l'homme pour acteur ». Le maniement de l'anecdote ou de la citation a fort heureusement donné d'excellentes prestations dans des sujets aussi différents que « Religion, culture et société dans le Proche-Orient arabe des années vingt aux années soixante » ou « Lire et écrire à l'époque de Louis XIV ». À

l'inverse, il est imprudent de ne s'adresser qu'à un seul membre du jury, que l'on ne regarde que lui – ce qui est extrêmement discourtois pour les autres examinateurs – ou que l'on fasse appel, de façon allusive à un événementiel supposé connu. On rappellera que c'est l'ensemble du jury, spécialiste ou non spécialiste, qui établit la note de la prestation, en tenant compte, parce qu'il s'agit d'une école formant aux métiers de l'enseignement, des qualités d'exposition orale, de clarté d'argumentation, de force de conviction du candidat.

Tels sont, dans l'ordre hiérarchique de leur importance, les critères qui ont guidé le jury dans sa notation. Plus de 3 prestations sur 10 ont obtenu une note supérieure à la moyenne. Près de 4 sur 10, notées de 7 à 10, tout en attestant d'un niveau de connaissances souvent très honorable, présentaient un défaut dans la problématisation; enfin, 3 exposés sur 10, notés moins de 6, témoignaient d'une absence de compréhension du sujet et de la problématique qui lui était sous-jacente. On aimerait que ces deux proportions s'amenuisent dans les sessions prochaines, à la mesure du travail et de l'investissement des candidats et de ceux qui les aident à préparer ce difficile concours.

Allemand

Écrit

Version

Pour répondre aux interrogations que soulève la question du barème de correction, le jury aimerait tout d'abord rappeler une évidence : il paraît aller de soi que toutes les fautes sont pénalisées, et ce proportionnellement à leur degré de gravité, sur lequel les avis ne sauraient guère diverger. On s'accordera en effet à placer au bas de l'échelle les fautes d'orthographe mineures, comme les fautes d'accent qui ne sont ni grammaticales ni phonétiquement vérifiables, et tout en haut les plus grosses erreurs de sens et les plus graves fautes de grammaire. L'échelle de correction comprend plusieurs niveaux de gravité, soit :

- fautes de premier niveau : petites fautes d'orthographe, petites fautes de ponctuation... ;
- fautes de second niveau : maladresses, ponctuation, inexactitudes, petits calques... ;
- fautes de troisième niveau : petits faux-sens, calques, rection, impropriétés... ;
- fautes de quatrième niveau : barbarismes, gros faux-sens, contresens, grammaire (accords) ;
- fautes de cinquième niveau : gros contresens, non-sens et grosses fautes de grammaire (morphologie et syntaxe).

Le nombre de points affectés à ces différents niveaux croît selon la gravité de la faute, dans une proportion de 1 à 8, la pénalisation pouvant selon les cas être modulée, puisqu'une échelle allant par exemple de 2 points-fautes à 16 points-fautes (soit -2, -4, -8, -12, -16) autorise pour un type de faute donné une certaine latitude d'adaptation au contexte. Toutes les fautes différenciables sont cumulables, ce qui peut expliquer dans certains cas une accumulation importante de points-fautes sur un seul et même mot. Il y a donc autant de fautes comptabilisées que le correcteur peut en identifier, soit le cas échéant cumul de faux sens + faute de conjugaison + faute de temps + faute d'orthographe etc. – pour la bonne et équitable raison que d'autres candidats ont pu se contenter du seul faux sens, ou du faux sens + faute de conjugaison, etc. Rappelons qu'il s'agit d'un concours dont le but est de départager les candidats et que le principe de différenciation est plus équitable que le principe du forfait (une seule faute comptabilisée au prétexte que cela ne saurait être « plus faux que faux ») qui avantage les moins bonnes copies. Enfin, les omissions (oublis ou blancs) sont pénalisées en fonction des fautes rencontrées dans les autres copies au même endroit, c'est-à-dire qu'il n'est accordé aucune prime aux bonnes copies et aux bons candidats victimes peut-être d'un oubli. N'ayant aucune raison de supposer qu'un mot (voire un segment entier) aurait été traduit de telle ou telle manière s'il avait effectivement été traduit, les correcteurs sanctionnent l'oubli du même nombre de points-fautes que la plus mauvaise copie au même endroit. On comprendra donc que l'intérêt d'éviter les oublis est directement proportionnel à la qualité du reste de la copie.

Les deux coquilles du second paragraphe (l. 16 : *die ich damals nie* [au lieu de : *nicht*] *kannte*, et l. 19 : *durch übermäßigen* [au lieu de : *übermäßigen*] *Gebrauch*) ne gênaient pas la compréhension générale d'un texte au demeurant très abordable, au point que certaines phrases supportaient la traduction littérale. Il va de soi que les deux passages en question ont été neutralisés à la correction, et ce généreusement, puisque la neutralisation a porté sur la totalité des segments concernés (*die ich damals nie kannte* et *dieses durch übermäßigen Gebrauch nichtssagend gewordene Wort*). Par ailleurs, il faut souligner que le texte choisi était dénué de tout piège et, à une ou deux exceptions près, de toute difficulté lexicale inhabituelle, de même que le thème du récit ne pouvait

échapper à personne : le rapport de Canetti aux langues de son enfance et la façon dont les souvenirs de cette enfance s'étaient maintenus ou transposés dans l'une ou l'autre langue.

La facilité relative du texte de Canetti ne devait pas pour autant inciter les candidats à relâcher leur attention et à se laisser aller par exemple à traduire cavalièrement *sechzig* par « six » ou « seize », *sich nähren* (et non *sich nähern*) par « se rapprocher » ou plus étrangement par « s'éloigner », à confondre *jener* et *jeder* ou à broder sur les « contes » (*Märchen* se transformant en « petites marches » ou en « jeunes filles »). De telles erreurs, sous la plume de germanistes qui plus est, rappellent qu'une lecture minutieuse du texte constitue le point de départ de toute bonne traduction. Inversement une fixation excessive et exclusive sur un préfixe et/ou sur l'étymologie a pu entraîner des traductions erronées (par exemple « (se) tirer, parachever, compléter » pour *sich vollziehen*, « déplacer, déranger, bouger » pour *entstellen* ou « regarder après, suivre des yeux » pour *nachsehen*). Comme cela a déjà été souligné dans des rapports précédents, les « petits mots » fréquemment escamotés, comme *wohl*, *auch*, *sonst*, *aber* auraient davantage mérité cette concentration, car dans une double correction qui se fait phrase par phrase ou même segment par segment pour les phrases longues, ce genre d'omission (volontaire ou non) ne passera pas inaperçu. De même, si la syntaxe permettait de transposer bien des phrases telles quelles (comme le début du second paragraphe), il ne fallait pas tomber dans le travers de la traduction mot à mot qui pouvait entraîner tout un lot de fautes de gravité variable : de simples maladroites (« je me suis nourri d'eux »), des faux sens (« aller dans une école » n'a pas le même sens que « aller à l'école »), des fautes de syntaxe, parfois mineures (« mes parents entre eux... », « les filles de paysans à la maison »), parfois rédhitoires. Ainsi dans la séquence *das Kostbarste, was ich an Erinnerung trage*, la seconde partie a pu être hâtivement assimilée à une apposition (« le plus précieux, ce que je porte... »), parce que *was* n'avait pas été identifié comme relatif, alors même que l'antécédent était un adjectif abstrait substantivé au superlatif. On pouvait bien sûr se faciliter la tâche en traduisant paresseusement par « les plus précieux souvenirs », comme on pouvait paresseusement traduire *sehr bald... vergessen* par « très vite oublié », mais éluder une difficulté n'est pas la résoudre... Un petit effort s'imposait aussi de manière à éviter des traductions identiques pour *verlernen / vergessen, zum größten Teil / zum allergrößten Teil, Ereignisse / Vorgänge* – sans pour autant donner dans l'excès inverse et enrichir inutilement un texte écrit par ailleurs dans un allemand somme toute assez courant. Il convenait donc de trouver la juste mesure : ne pas en rajouter, mais ne rien soustraire non plus, de façon à respecter autant que possible le texte et les choix de l'auteur.

Du point de vue du lexique, deux mots ou expressions demandaient un surcroît d'attention : *Worte* et *Mord und Totschlag*. Dans le premier cas, il s'agissait de l'acception qui fait habituellement son pluriel en *Wörter*, mais dont il existe aussi ce pluriel en *Worte* et il convenait donc de le traduire par « mots », ce à quoi poussait le contexte. La preuve par la traduction montrait d'ailleurs que « paroles » ne donnait aucun sens et devait inciter à revenir sur ce choix (sauf à prétendre remettre en usage un sens ancien de « parole » qui connaissait autrefois aussi l'acception de « mot »). L'expression *Mord und Totschlag* n'était quant à elle pas à prendre au pied de la lettre. D'ailleurs, il aurait été malaisé de vouloir traduire littéralement *Mord und Totschlag* – puisque selon le code pénal allemand ces crimes correspondent respectivement à l'assassinat (avec mobiles crapuleux) et... à l'assassinat (sans mobiles crapuleux), c'est-à-dire dans les deux cas à l'homicide volontaire avec préméditation du code pénal français. Au mieux cette voie aboutissait-elle à des « assassinats » et à des « meurtres », en respectant l'ordre et la gradation des chefs d'inculpation du code français. Tant qu'à choisir cette traduction au premier degré, il fallait au moins veiller à ne pas calquer la phrase allemande, c'est-à-dire à ne pas traduire par un singulier sans article (« les événements les plus dramatiques, meurtre et assassinat... »). L'adverbe *sozusagen* signalait pourtant que le second degré, celui de l'allemand familier (comme dans *Wenn mein Vater das erfährt, dann gibt es Mord und Totschlag*), prévalait,

c'est-à-dire que *Mord und Totschlag* avait la valeur d'« éclat », de « querelle », de « dispute violente » et plus généralement d'événement particulièrement marquant et retentissant. Reste que l'équivalent français n'était pas facile à trouver, même si le langage familier, voire populaire regorge d'expressions plus ou moins imagées (« il va y avoir du sport / du grabuge / des morts... », « ça va barder / chauffer / saigner... »). Cette dimension perçue, on aurait pu choisir une traduction synthétique (« quand il y avait des morts pour ainsi dire ») ou s'essayer à préserver le doublon allemand (« les fléaux et les calamités... »), voire le jeu sur le premier et le second degré (« les coups durs et les mauvais coups... »), mais les candidats sont restés prisonniers de la traduction littérale. Le jury a bien sûr fait preuve ici de tolérance, même quand seul le premier degré avait été retenu, tant qu'étaient évitées les fautes les plus flagrantes comme « mort et assassinat », les pléonasmes comme « le meurtre et l'homicide » ou les fantaisies comme « le coup de la mort ».

Comme toujours dans une version, la qualité du français reste un facteur décisif de la réussite. Le nombre de fautes semble être en régression et le jury a moins rencontré d'horreurs morphologiques, de conjugaison en particulier (en dépit de quelques « je connu », « je me suis nourris » et autres « bien qu'il s'agissât »).

L'emploi des majuscules mérite une mention particulière, car beaucoup de copies ont calqué l'allemand, alternant minuscules (*deutsch*, d'où « allemand ») et majuscules (*Spanisch, Bulgarisch*, d'où « Espagnol », « Bulgare »), parfois en dépit de toute logique (« Espagnol » puis « bulgare », ou inversement). Ce qui pèse toutefois beaucoup plus, ce sont les grosses fautes qui gâchent jusqu'aux meilleures copies, comme les infinitifs en lieu et place de participes (« avoir transformer ») ou l'inverse (« entendu parlé »), les confusions entre interrogation directe et indirecte au début du second paragraphe ou les fautes d'accord (« tout les proches », « Tout le reste, je les porte... »). Il convenait aussi de soigner l'emploi des temps : le texte, qui comportait beaucoup de verbes au présent, ne présentait pas vraiment de difficulté à cet égard, si ce n'est qu'il alternait le prétérit et le parfait, selon que Canetti considérait les faits dans leur contexte passé (cas de la première phrase par exemple) ou qu'il les reliait au présent (fin du premier paragraphe). Quelques phrases cependant mêlaient les deux, le parfait servant alors à clore une séquence (cas de la deuxième et de la troisième phrase) et rien n'interdisait de faire de même en français (« je l'entendis... et je n'ai pas oublié... »). Toutefois, cela pouvait inciter à faire concorder les temps, mais alors judicieusement, en ne gardant que le passé composé : « je l'ai entendu... et je l'ai oublié(e) » et non : « je l'entendis... et je l'oubliai... ». En tout état de cause, cela n'était pas une raison de prendre l'habitude, déjà dénoncée dans le rapport précédent, de changer les temps choisis par l'auteur et de rendre par exemple un passé comme *vor sich ging* par un présent.

Autres fautes fréquentes

– *wovon ich nichts verstehen durfte* : la principale difficulté venait de ce que *wovon* n'avait pas d'antécédent et pour cause puisqu'il n'introduisait pas une vraie relative, mais une apposition. À côté de ceux qui ont choisi de contourner la difficulté à l'aide d'une simple juxtaposition ou coordination (« [et] ou [,] je ne devais rien y comprendre ») et de ceux qui ont préféré expliciter coûte que coûte ce *wovon* en transformant l'apposition en subordonnée finale (« pour que je ne comprenne pas »), un grand nombre de candidats, considérant néanmoins *wovon* comme un relatif, a rétabli un antécédent comme si Canetti avait écrit *Das, wovon ich nichts verstehen durfte, davon sprachen meine Eltern deutsch* ou... *sprachen deutsch von dem, was ich...*, d'où : « parlaient en allemand de ce que... / des choses / des sujets qui... ». Certains candidats, profitant de la proximité de sens entre *deutsch sprechen* et *Deutsch sprechen* se sont rabattus sur l'apposition partielle (« parlaient (en) allemand, langue à laquelle... »). Si *wovon* n'avait pas d'antécédent, c'est qu'il se rapportait à l'ensemble de la proposition précédente, au fait que les parents parlaient allemand

entre eux et il était tout à fait possible de rendre la phrase de Canetti en recourant au même tour en français : «...parlaient allemand, ce à quoi...», dans lequel le pronom démonstratif «ce» est employé comme apposition et sert d'antécédent au pronom relatif «quoi», ou plus exactement, sert à représenter l'antécédent réel de «quoi» qui est, comme en allemand, la proposition précédente dans sa totalité.

– *allerdings ein altertümliches Spanisch*: *allerdings* est trop souvent inconnu et du coup traduit tant bien que mal («d'ailleurs, en outre, en tout cas», etc.). Beaucoup de traductions acceptées pour *altertümlich*, comme «suranné, vieillot, désuet», mais les «antique, traditionnel, ancestral, primitif» ont été pénalisés.

– *ich hörte es auch später oft... verlernt*: «désapprendre» a été accepté, bien que le verbe soit d'un usage littéraire en français, ce qui n'est pas le cas de *verlernen* en allemand. Des contresens isolés, *verlernen* devenant «apprendre» ou «retenir». *Auch* a souvent été rapporté au verbe («je l'ai aussi entendu»).

– *Bauernmädchen*: nombreuses erreurs sur ce mot qui se traduisait pourtant simplement par «filles de paysans», voire «petites paysannes», mais non par «filles des paysans/du fermier/de la ferme». Beaucoup d'interprétations: «bonnes, servantes, femmes de chambre, domestiques», mais s'il est vrai que Canetti parle quelques pages auparavant de fillettes employées comme *Dienstmädchen*, c'était là une information extra-textuelle.

– *hauptsächlich mit ihnen wohl habe ich es auch gelernt*: une mise en valeur s'imposait («c'est... avec elles que...») alors qu'elle était tout à fait déplacée pour traduire *nur Bulgarisch* («ce n'est que le bulgare.»). Quand *auch* n'était pas omis, il était souvent rapporté à *lernen* (alors qu'il se rapportait à *ihnen*); traductions isolées par «également appris volontiers».

– *da*: «puisque» a été faiblement pénalisé, puisque rien ne permettait de supposer cette information connue, alors que le *da* de la fin du texte pouvait quant à lui être traduit ainsi, puisque Canetti se référait à ses œuvres antérieures.

– *(sich) mir... übersetzt*: Comme pour la seconde occurrence (l. 12), il convenait de rendre sinon la tournure pronominale, du moins l'idée que cette traduction s'est faite à l'insu de Canetti et qu'elle s'est imposée à lui, donc veiller à soigner la traduction du pronom personnel *mir* (et éviter les «pour moi», «dans mon cas», «dans mon for intérieur»).

– *Vorgänge*: l'article indéfini a souvent été rencontré devant «occurrences, prétextes, usages, passages, processus, périples, antécédents» et autres erreurs qui n'ont pas permis de comprendre le début du second paragraphe et d'identifier *vor sich ging*, entraînant du coup des «aller de soi, se passer de lui-même, se passer devant soi», etc.

– *sind mir in ihrem spanischen Wortlaut geblieben*: Il ne s'agissait bien sûr pas d'un «espagnol aux mots sonores», mais il n'était pas facile de traduire *Wortlaut* qui renvoyait à la notion de «termes», voire de «libellé», sans exclure pour autant ici la connotation que beaucoup ont privilégiée et qui est à l'origine du faux sens cité. Beaucoup de traductions ont donc été acceptées («consonances, tonalité, expression» ou encore «sonorités» [au pluriel]), mais beaucoup d'autres aussi refusées («idiome, dialecte, lexique, vocabulaire, tournure, énonciation, phrasé, accent»); le petit calque «me sont restés» a été faiblement pénalisé.

– *aber diese sehr genau und unzerstörbar*: très souvent rendu par «ce» ou «ceci, cela» (confusion avec *dies, dieses* ?), apposition représentant la proposition entière, alors que *diese* se rapportait à *dramatische Vorgänge*. On attendait aussi une tournure adverbiale et non un attribut du sujet. Si l'on pouvait admettre «indélébile» ou «impérissable», pourquoi chercher à traduire *unzerstörbar* par «intouchables» ou «inexpugnables», alors même que *zerstören* réapparaissait à la ligne 13 ?

– *Alles übrige, also das meiste, trage ich...* : Trop de *also* traduits par « donc » ; *das meiste* enrichi (« la plupart d'entre eux / des mots / des éléments »). La longueur de l'apposition a parfois perverti l'accord du COD de *trage* (« tout le reste, les..., je les porte »).

– *nachgegangen* : « chercher à le savoir, explorer, tirer au clair, se pencher sur la question, réfléchir à, approfondir la question, étudier... » ont été acceptés, mais tout ce qui évoquait « suivre » (« suivre la chose ») ou une action après coup (« revenir sur la chose, je n'en suis pas encore revenu ») a été pénalisé.

– *Scheu* : il fallait éviter aussi bien les extrêmes, car il ne s'agissait ni de timidité ni de répulsion (*Abscheu*), mais de crainte, d'appréhension, que le calque (« une timidité ») ; une tournure verbale, plus idiomatique en français, permettait d'ailleurs de l'éviter (« redouter, craindre, appréhender »).

– *methodisch geführte... Untersuchung* : il fallait montrer que la valeur adverbiale de *methodisch* avait été perçue et donc ne pas le rendre par un simple adjectif épithète (« enquête méthodique »).

– *sind mir gegenwärtig* : la traduction littérale ne pouvait pas être pénalisée (voir « Ces moments me seront toujours présents, quand je vivrais cent mille ans », Rousseau), mais une formulation moins elliptique était la bienvenue (« présent à l'esprit / à la mémoire »). N'ont pas été acceptés : « me sont contemporaines, m'accompagnent au présent, sont présents à moi / pour moi / à mes yeux, à présent... sont en moi, font partie du présent ».

– *mehr als sechzig Jahre* : outre les erreurs déjà signalées sur *sechzig* (« seize », « six »), l'absence de préposition dans le complément circonstanciel de temps allemand a parfois entraîné des traductions surprenantes, du simple calque (absence de préposition) au mauvais choix de la préposition française (« à plus de soixante ans », « de plus de soixante ans », « il y a plus de soixante ans »).

– *daß ich dabei etwas verändere oder entstelle* : outre les interprétations de *entstellen* faussées par l'étymologie, beaucoup de pléonasmes (« changer et modifier »). *Dabei* transformé en COI de *verändern* (« y changer qc. ») et *etwas* amplifié en « quoi que ce soit », « la moindre chose ».

– *dieses... nichtssagend gewordene Wort* [séquence neutralisée] *sonst wie die Pest meide* : *dieses* n'a parfois pas été reconnu comme déterminant de *Wort* ; *nichtssagend* traduit par « insignifiant », d'un emploi rare en français dans ce sens. Contresens fréquents sur *meide* (souvent compris comme « utiliser », voire « communiquer, dispenser, propager »). *Sonst* : souvent mal compris, c'est-à-dire comme concessif formant une unité à part avec *Pest* (« ..., sinon comme la peste [du moins comme] »).

– *mag man mir seinen Gebrauch... nachsehen* : toutes les traductions qui n'identifient pas le tour rhétorique de politesse ont été pénalisées (« on peut », « il se peut »), à plus forte raison quand *mögen* est traduit par « aimer ». *Gebrauch* : fréquemment traduit par « besoin ». Peu de traductions idiomatiques (« on me pardonnera d'en faire usage ») mais beaucoup de contresens et autres bizarreries sur *nachsehen* (« voir, prévoir, reprocher, imputer, remarquer, constater »). Ce qui surprend aussi, c'est le nombre de candidats qui ont plutôt bien traduit le début (« comme j'évite ce mot comme la peste ») et qui finissent dans l'incohérence (« on pourra me le reprocher dans ce seul et unique cas »).

Traduction proposée

Entre eux, mes parents parlaient allemand, ce à quoi je devais ne rien comprendre. A nous, les enfants, ainsi qu'à tous les proches et amis, ils parlaient espagnol. C'était la véritable langue usuelle, un espagnol archaïque toutefois, je l'ai souvent entendu par la suite aussi et je ne l'ai jamais désappris. À la maison, les filles de paysans ne parlaient que le bulgare et

c'est sans doute principalement avec elles aussi que je l'ai appris. Mais comme je n'ai jamais fréquenté d'école bulgare et que j'ai quitté Roustschouk à six ans, je n'ai pas tardé à l'oublier complètement. Tous les événements de ces premières années se sont déroulés en espagnol ou en bulgare. Pour la plupart, une traduction en allemand s'est opérée en moi par la suite. Seuls les faits particulièrement dramatiques, les coups durs et les mauvais coups pour ainsi dire et les pires frayeurs, me sont restés en mémoire dans leur version espagnole, mais ceux-là de manière très précise et indestructible. Tout le reste, c'est-à-dire la majeure partie, et tout particulièrement ce qui était en bulgare, comme les contes, je le garde en tête en allemand.

Je ne saurais dire comment cela s'est passé dans le détail. J'ignore à quel moment, à quelle occasion ceci ou cela s'est traduit. Je ne me suis jamais penché sur la question, peut-être appréhendais-je de détruire ce qui m'est le plus cher parmi les souvenirs que je porte en moi en me livrant à une enquête conduite avec méthode et selon des principes stricts. La seule chose que je puisse dire avec certitude, c'est que les événements de ces années-là me sont restés à l'esprit dans toute leur force et leur vivacité – je m'en suis nourri pendant plus de soixante ans –, mais ils sont liés pour l'immense majorité d'entre eux à des mots que je ne connaissais pas à cette époque-là. Il me semble naturel de les mettre à présent par écrit, je n'ai pas le sentiment qu'en faisant cela je modifie ou déforme quelque chose. Ce n'est pas comme la traduction littéraire d'un livre d'une langue dans une autre, c'est une traduction qui s'est accomplie d'elle-même dans l'inconscient, et puisque d'habitude je fuis comme la peste ce mot vidé de sens par un usage excessif, on voudra bien m'en passer l'usage dans ce seul et unique cas.

Elias Canetti, *La langue sauvée*, 1977.

Thème

Le texte proposé cette année, une réjouissante quoique assez désabusée apologie de l'humour, n'était pas dépourvu de difficultés lexicales : le « fraternel compagnonnage », « le triomphe sur l'adversité », « l'exhibitionnisme » et la « muflerie », le moi qui n'est « jamais visé, mais seulement franchi » ou encore la proposition « c'est à notre condition profonde que j'en ai » exigent du traducteur une compréhension précise du texte français et une certaine habileté dans le maniement de la langue allemande. Il convient cependant de souligner que ce n'est jamais sur un ou deux problèmes de traduction plus ou moins « ponctuels » que les candidats sont jugés en définitive, d'autant que, dans le cas des difficultés lexicales du type de celles évoquées à l'instant, le jury a accepté un grand nombre de solutions. Ce qui importe, c'est la capacité des étudiants germanistes à produire un texte allemand correct, clair et aussi idiomatique que possible.

Questions de syntaxe

Dans cette perspective, il faut s'entraîner à rendre en allemand des structures syntaxiques complexes comme celles que l'on pouvait trouver dans le texte de Romain Gary : « Toutes ces mésaventures firent que... » ; « Attaqué par le réel sur tous les fronts, refoulé de toutes parts, me heurtant partout à mes limites, je pris l'habitude de me réfugier dans un monde imaginaire... » ; « je la retourne d'autant plus volontiers contre moi-même que c'est à notre condition profonde que j'en ai » ; « certains de mes amis, qui en sont totalement dépourvus, s'attristent de me voir [...] tourner contre moi-même cette arme essentielle... », etc. Inutile en règle générale de changer l'ordre des propositions et des idées présentées par le texte français : il est déconseillé par exemple de transformer en deux ou en

trois propositions indépendantes la seconde phrase du texte (« Attaqué de toutes parts, »). En effet, l'exercice consiste non pas à réécrire en allemand le texte original, mais bien à le traduire. En revanche, il est nécessaire d'organiser et de scander clairement la phrase allemande, de veiller évidemment à la place des verbes ou encore à l'usage des virgules qui, on le sait, permettent en allemand de délimiter les diverses propositions.

Dans le même esprit, on s'attend à ce que les candidats sachent correctement manier les diverses formes de connexions, notamment le fonctionnement des conjonctions de subordination (exemple qui n'aurait pas dû dérouter les candidats : « d'autant plus volontiers [...] que » : *um so lieber/freiwilliger [...] als*) ou encore celui de la subordonnée infinitive (« cette façon [...] de désamorcer le réel »). De même, il est indispensable de maîtriser la rection des verbes, des adjectifs et des noms : même dans des copies qui, par ailleurs, semblaient honorables, les correcteurs ont fréquemment relevé des constructions comme « manche meiner Freunde, **die völlig daran mangeln* » (au lieu de *denen es völlig daran mangelt/daran fehlt*, une construction inconnue apparemment de la plupart des candidats) ou encore *ich klage *sie* (pour : je les plains !!!); de même *ich danke *ihn für, die Überlegenheit des Menschen *an dem* (parfois aussi : *über *dem*), *was ihm geschieht; diejenigen, die *von mir nahe sind*, etc.

Fautes graves

Sur un plan général, nous aimerions souligner la récurrence étonnante d'un certain nombre de fautes inadmissibles (et donc lourdement sanctionnées) qu'une rapide révision grammaticale aurait dû permettre d'éliminer une fois pour toutes : les correcteurs ont fréquemment rencontré dans les copies le verbe *sein* construit avec un complément d'objet direct à l'accusatif (*Der Humor war *einen brüderlichen Begleiter*), des erreurs de cas après les prépositions (par exemple *für* ou *gegen* suivi du datif!), des confusions entre *als* et *wenn* (« lorsque je tourne contre lui mon arme préférée »), etc.

Signalons enfin que les pluriels des noms les plus courants sont supposés connus, de même que la déclinaison de *Mensch* (faute fréquente : *des *Menschs* !) ou encore les formes du passé des verbes forts (*ich *stoß* n'est pas le prétérit du verbe *stoßen* !); **gerner* (!) n'est pas le comparatif de l'adverbe *gerne*.

Bilan

Si les correcteurs ont eu le plaisir de lire cette année encore beaucoup de bonnes, voire de très bonnes copies (en atteste le nombre relativement élevé de copies notées entre 11 et 13 ; la meilleure note s'établissant cette année à 17,5), le grand nombre de prestations indiscutables explique la moyenne de l'épreuve qui s'établit environ à 8,5. Encore l'indication de cette moyenne est-elle fallacieuse : puisqu'il est impossible de savoir l'allemand à demi, une séparation nette semble opposer ceux (en général notés au-dessus de 10) qui ne tombent pas dans les erreurs signalées ci-dessus et ceux qui, au contraire, accumulent les constructions fautives et embrouillées, les solécismes et les barbarismes. Voilà qui explique la relative rareté des copies notées entre 7 et 10. Enfin, il est difficile de noter au-dessus de 2,5 une copie qui concentre sur deux pages les fautes suivantes (perdues parmi d'autres encore) : *ich *began es wirklich, zu schreiben; sich in eine fantastische Welt schützen; das Humor, diese ganz *zufriedende Art, das *Real *an dem Moment zu *entwirklichen, an dem es *zu Ihnen fallen wird; das Humor war *einen brüderlichen Freunden; niemand ist es *nie gelungen, mir diese Waffe zu *stolen; *Bedigungen; über dies, was ihm *gescheht; diese Waffe gegen *mir herumdrehen; meine *verliebte Waffe; die uns von *dem Außen *gezwungen war; das *Unverstanden war eine *undendliche Quelle von Einsamkeit*. Ajoutons cependant que,

pour le plus grand bonheur du jury, la copie rédigée en «*Denglisch*», devenue monnaie courante les années passées, ne semble plus être d'actualité.

En définitive, le jury aimerait encourager tous les candidats à se préparer de façon sérieuse tout au long de l'année. Nul, en effet, n'est censé inventer pour son compte la langue allemande ; la correction grammaticale et la justesse du style s'acquièrent peu à peu. Le thème est un exercice où l'entraînement assidu permet de progresser de façon constante : tout semble indiquer qu'il n'est pas impossible, dès lors, d'éviter les erreurs les plus grossières.

Traduction proposée

Remarque : les propositions mises entre parenthèses correspondent à des variantes. Il va de soi que si le jury indique ici des variantes, les candidats en revanche sont censés ne proposer qu'une seule traduction. En effet, lorsque, comme ce fut le cas cette année dans une copie, le candidat refuse de trancher entre deux solutions et laisse au correcteur le soin de choisir, celui-ci, dans un souci d'équité, ne saurait guère prendre en considération que la moins bonne des alternatives qui lui sont soumises.

All diese unglücklichen Erlebnisse (Missgeschicke/Zwischenfälle) trugen dazu bei (führten dazu/hatten zur Folge), dass ich mich immer mehr in mein (meinem) Zimmer einschloss (einsperrte) und nun wirklich mit dem Schreiben anfing (und nun wirklich zu schreiben begann).

Da ich von allen Seiten her (auf allen Fronten) von der Wirklichkeit angegriffen (bedrängt), allseits (überall) abgewiesen (zurückgewiesen) wurde und ich allerorts auf meine Grenzen stieß, wurde es mir zur Gewohnheit (habe ich es mir angewöhnt/habe ich die Gewohnheit angenommen), in einer Traumwelt Zuflucht zu suchen (mich in eine Traumwelt zurückzuziehen/in eine Phantasiewelt zu flüchten) und dort, mit Hilfe der (mittels der) von mir erfundenen (erdichteten) Figuren (unter Rückgriff auf die Figuren, die ich erfand), ein von Sinn, Gerechtigkeit und Mitgefühl erfülltes Leben zu führen (ein Leben voller Sinn, Gerechtigkeit und Mitgefühl zu führen).

Instinktiv, ohne erkennbaren (sichtbaren) literarischen Einfluss entdeckte ich den Humor, diese geschickte und vollkommen befriedigende (zufriedenstellende) Art und Weise (Form), die Realität (Wirklichkeit) genau dann zu entschärfen, wenn (genau in dem Augenblick zu entschärfen, in dem) sie auf uns hereinbricht (hereinzubrechen droht//die Realität gerade in dem Moment zu entschärfen, in dem sie einen einholen/überwältigen/wird).

Der Humor ist mir den ganzen Weg lang (mein ganzes Leben lang/auf meinem Weg) stets ein brüderlicher Begleiter (Reisebegleiter) gewesen ; ihm verdanke ich die einzigen wahren Augenblicke des Triumphs über die Anfeindungen des Lebens (über die Bedrängnisse/Hindernisse/Nöte des Lebens// die einzigen wahren Augenblicke, in denen ich die Feindseligkeit der Welt zu überwinden/bezwingen/vermocht).

Es ist noch niemandem gelungen (Niemand hat es je geschafft), mir diese Waffe zu entreißen (zu entwinden/aus den Händen zu reißen), und ich richte sie umso bereitwilliger (lieber) gegen mich selbst (ich bin umso geneigter, sie gegen mich selbst zu kehren), als ich es durch das Ich auf unser tiefes Wesen abgesehen habe (als ich mich durch das Ich gegen die tiefen Gegebenheiten unseres Dasein wende/erhebe/auflehne// als ich durch das Ich meine Kritik auf unser tiefes Wesen richte).

Der Humor ist ein Ausdruck unserer Würde, eine Behauptung der Überlegenheit des Menschen dem, was ihm widerfährt (zustößt), gegenüber.

Einige meiner «Freunde», denen es völlig an Humor fehlt (mangelt), betrüben sich

darüber (sind darüber betrübt/bekümmert), dass ich in meinen Schriften und in meinen mündlichen Äußerungen diese wesentliche (entscheidende) Waffe gegen mich selbst kehre (wende/richte); sie, diese Wohlinformierten (diese Allwissenden/diese Aufgeklärten// sie, die zu den Wissenden zählen), sprechen von Masochismus, von Selbsthass oder gar, wenn ich in diese befreienden Spiele die mir Nahestehenden verwickle (wenn ich meine Nächsten in diese befreienden Spiele hineinziehe), von Exhibitionismus oder von Taktlosigkeit (Geschmacklosigkeit).

Sie tun mir leid (ich bemitleide sie/ich habe Mitleid mit ihnen).

In Wahrheit existiert (gibt es) das Ich nicht; es ist nicht das Ziel meiner Angriffe, sondern nur der Weg, der dort hinführt (der Weg, der beschritten wird// es ist nicht das, was angezielt/anvisiert, sondern das, was überschritten/überbrückt wird), wenn ich darauf meine Lieblingswaffe richte; meine Angriffe gelten der Lage des Menschen (der Situation/dem Los des Menschen), in all ihren vergänglichen (flüchtigen) Verkörperungen (Formen/Erscheinungen), einer Daseinsbedingung (Existenzweise), die uns von außen auferlegt (aufgezwungen) wurde, einem Gesetz, das uns, wie irgendein Nürnberger Gesetz, von finsternen (dunklen) Mächten (Kräften) vorgeschrieben (verordnet/diktiert) wurde.

In den menschlichen Beziehungen war dieses Missverständnis für mich stets eine Quelle der Einsamkeit (war dieses Missverständnis für mich eine ständige Quelle von Einsamkeit).

Nach Romain Gary, *Die Verheißung der Frühe*
(*Das Versprechen der Morgendämmerung*), 1960.

Oral

Explication de texte sur programme (LV1)

14 textes extraits des œuvres au programme ont été proposés cette année : 4 poèmes de Goethe, 5 scènes de *Woyzeck* et 5 passages de *Demian*. Les notes obtenues par les 13 candidats auditionnés se répartissent de la manière suivante : 7 (Goethe), 10 (Hesse), 11 (Büchner), quatre 12 (Goethe deux fois, Hesse et Büchner), 13 (Goethe), deux 14 (Hesse), 15 (Büchner), 16 (Büchner), 18 (Hesse).

Les notes attribuées parlent d'elles-mêmes : ce sont les poèmes de Goethe, pourtant choisis parmi les plus célèbres et les plus représentatifs, qui ont – toutes proportions gardées – posé le plus de difficultés aux candidats, témoignant, si besoin en était, de la complexité d'une œuvre poétique dont la popularité pouvait laisser croire à tort qu'il était possible de l'appréhender sans effort ou par l'apprentissage sommaire de fiches d'interprétation préfabriquées. Si elles ne sont pas utilisées comme complément à un travail en profondeur sur le texte lui-même, ces synthèses maintiennent le candidat dans une situation d'extériorité par rapport à l'œuvre étudiée, pouvant mener à des déconvenues importantes lors de l'épreuve orale.

Ainsi, la note la plus basse a été attribuée cette année à un commentaire du célèbre *Kennst du das Land...*, dont on aurait pu penser a priori qu'il s'agissait d'un cadeau pour la candidate, mais qui s'est transformé en véritable piège dès lors que cette dernière, au lieu de partir d'une lecture attentive du poème, a cherché à rassembler des souvenirs de cours mal compris ou mal assimilés, aboutissant à une explication lacunaire et qui accumulait les contresens. L'entretien avec le jury, pourtant mené dans un esprit de bienveillance, ne peut qu'être fatal à de tels candidats, qui s'enferment dans les contradictions d'un exposé ressemblant davantage à un collage de souvenirs épars qu'à une

argumentation susceptible d'ouvrir sur une véritable discussion, au cours de laquelle il est demandé aux candidats de justifier leur interprétation en s'appuyant sur le texte lui-même.

Il est bon ici de rappeler aux futurs candidats que le cours du professeur, aussi riche soit-il, ne saurait dispenser d'une confrontation personnelle et approfondie avec les textes au programme : le jury attend des candidats une réelle maîtrise de l'ensemble de l'œuvre, une certaine habileté dans l'utilisation des citations, et surtout une capacité à mettre rapidement en perspective un passage avec un autre, ce qui n'est évidemment possible qu'au terme d'une fréquentation assidue des œuvres étudiées. Une telle aisance, qui caractérisait les meilleures prestations entendues cette année, ne saurait être obtenue à l'issue d'une lecture unique.

Le jury s'est montré plus indulgent envers les erreurs d'interprétation ponctuelles auxquelles a donné lieu le poème *Selige Sehnsucht* ; il a préféré valoriser l'approche intelligente et courageuse d'une candidate qui avait accepté de jouer le jeu d'une confrontation directe avec le texte – particulièrement ardu – et était parvenue à en tirer, nonobstant quelques erreurs et lacunes indiscutables, un commentaire cohérent et argumenté, sans chercher à escamoter la difficulté du poème ni à se réfugier derrière des considérations générales issues d'un cours ou de lectures mal compris.

Les deux autres auteurs inscrits au programme, Büchner et Hesse, ont en revanche donné lieu à des explications dans l'ensemble satisfaisantes, présentées dans une langue le plus souvent très soignée, témoignant d'une bonne connaissance des tournures usuelles de la critique littéraire et d'une grande variété de vocabulaire. On constate tout de même parfois une certaine fragilité grammaticale, qui n'est pas rédhibitoire à ce stade des études pour un germaniste et ne préjuge pas, sauf cas exceptionnel, de la note attribuée. Le jury, soit dit en passant, a eu la surprise de relever chez certains étudiants apparemment bilingues des fautes de grammaire ou de déclinaison récurrentes, parfois de manière plus fréquente que chez les francophones, sans doute moins à l'aise linguistiquement, mais de ce fait plus attentifs à la qualité de leur expression, ce que les examinateurs n'ont pas manqué d'apprécier.

À l'exception de certains poèmes de Goethe, on a relevé peu d'erreurs d'interprétation majeures (et quelques rares cas de paraphrase) et, au total, une bonne compréhension des œuvres et des enjeux qui les sous-tendent. On a pu constater en outre, pour la majorité des candidats, une bonne connaissance de la littérature critique, dont les acquis sont, dans le meilleur des cas, subtilement intégrés dans l'argumentation développée, mais malheureusement parfois aussi assésés comme des évidences ou des dogmes que les examinateurs sont censés accepter sans autre explication.

Si le jury privilégie résolument chez les candidats la finesse et la pertinence de l'argumentation, l'autonomie du raisonnement et l'intelligence de l'approche par rapport à un savoir relevant de la pure érudition, il s'estime tout de même en droit d'attendre certaines connaissances factuelles essentielles : un lecteur de Büchner peut difficilement saisir les enjeux de son théâtre sans s'être informé du contexte politique et social dans lequel il a été conçu et sans avoir une idée, fût-elle approximative, de ce qu'est le *Vormärz*. Plus généralement, le jury a dû déplorer, dans la quasi-totalité des exposés, un relatif déficit de contextualisation littéraire et historique : il ne s'agit évidemment pas de faire un cours d'histoire littéraire ou d'histoire tout court, mais on aurait apprécié que les candidats situent, fût-ce à grands traits, les œuvres étudiées dans le contexte où elles ont vu le jour. La notion d'épreuve sur programme ne doit pas faire obstacle à l'acquisition de rudiments d'histoire littéraire que tout futur germaniste se doit de commencer à assimiler dès les classes préparatoires.

L'entretien a certes souvent permis de faire le point sur ces éléments de contextualisation et d'apporter des compléments d'information utiles. Même à ce stade de l'épreuve cependant, on aurait par exemple aimé entendre dire spontanément que, dans les années 1910, l'espoir d'une destruction et de la renaissance d'un monde en déclin par le biais de la guerre n'était pas propre à Hesse, mais parfaitement typique de la littérature et, plus généralement, de la production artistique de l'époque,

notamment de l'expressionnisme (que l'on songe par exemple à la peinture et à la prose de Franz Marc). On s'étonne parfois du manque de curiosité des candidats, dont aucun n'a manifestement cherché à savoir à quoi ressemblait le dieu Abraxas (les gemmes sur lesquelles il est traditionnellement représenté ont une forme d'œuf, ce qui n'est pas sans intérêt dans le cadre de la problématique de la recherche de soi qui traverse le roman).

Les candidats amenés à commenter *Woyzeck* ont insisté de manière appuyée sur la modernité de l'œuvre (jusqu'à en faire une véritable litanie) : on aurait cependant souhaité qu'ils se demandent à ce moment-là, même s'ils n'avaient pas de réponse définitive à proposer, à partir de quels critères on peut juger de la modernité d'une œuvre conçue il y a maintenant plus de cent cinquante ans. Le jury n'a néanmoins pas voulu pénaliser la candidate qui avait cru déceler dans la présence de *Liedeinlagen* un élément de rupture avec la tradition : un tel contresens aurait pu être évité par des connaissances en matière d'histoire théâtrale qu'on ne peut pas nécessairement exiger d'une élève de première supérieure (encore qu'on puisse espérer qu'elle ait déjà lu quelques pièces de Shakespeare). Sans doute aurait-il mieux valu partir ici de la structure générale de l'œuvre, qui nous a valu par ailleurs de nombreuses remarques extrêmement pertinentes, ou bien de la question du caractère «réaliste» de la pièce, soigneusement évitée par tous les candidats, qui craignaient sans doute d'entrer là sur un terrain semé d'embûches. Ils ont eu tort, car le jury a apprécié que les candidats acceptent le risque de prendre position sur des questions pour lesquelles ils n'avaient pas de réponses toutes prêtes à proposer, comme ce fut le cas pour une candidate invitée à s'exprimer sur les rapports entre *Demian* et la tradition du *Bildungsroman* : on n'attend pas dans ce cas un étalage d'érudition, mais simplement des réponses reposant sur le sens de l'observation et la perspicacité. L'aptitude à clarifier les choses au cours de l'entretien a naturellement été valorisée.

À côté de ces quelques défauts, plus ou moins manifestes, le jury n'a eu qu'à se féliciter de la qualité de l'approche méthodologique dont ont fait montre la grande majorité des candidats, de toute évidence particulièrement bien préparés sur ce point. Rappelons simplement quelques éléments, non exhaustifs – ce rapport ne prétend en aucun cas se substituer au travail des professeurs de classes préparatoires – à l'attention des futurs candidats.

L'introduction doit être précédée de la lecture d'un passage (relativement long) du texte à commenter ; il s'agit généralement du début du texte, mais le candidat peut aussi choisir un extrait qui lui semble particulièrement représentatif. Cet exercice ne doit pas être négligé : une lecture intelligible et vivante fournit en effet au jury un premier élément d'appréciation sur la façon dont le candidat a compris le texte et sur sa capacité à communiquer avec ses auditeurs.

L'introduction est ensuite l'occasion, sauf s'il s'agit d'un poème isolé, de situer le passage dans la dynamique et la problématique générale de l'œuvre, et l'on doit absolument éviter, comme ce fut parfois le cas pour *Demian*, de raconter par le menu la vie des personnages principaux, ce qui n'a guère d'intérêt et devient particulièrement fastidieux lorsque le passage à analyser se situe à la fin de l'œuvre.

Il faut veiller enfin à ce que les parties développées correspondent réellement à ce qui est annoncé dans le plan. Le jury n'a pas de préférence de principe pour un commentaire linéaire ou thématique et laisse au candidat le choix de la méthode, pourvu qu'elle soit cohérente, convaincante et adaptée au texte proposé. Notons toutefois qu'un commentaire linéaire est souvent plus facile à organiser dans le cadre d'une préparation relativement courte, même si, à l'inverse, le risque de tomber dans la paraphrase y est plus élevé.

Insistons pour finir sur le fait que les candidats doivent être conscients qu'ils se trouvent placés dans une situation de communication : si leur timidité ou leur nervosité sont bien compréhensibles, on attend tout de même d'eux qu'il dialoguent avec les membres du jury, ce qui doit se manifester non seulement dans leurs réponses, mais aussi dans leur attitude générale.

L'ensemble de ces remarques, dont nous espérons qu'elles pourront être utiles aux futurs candidats, ne retire rien à l'impression, extrêmement positive, produite globalement par les prestations de la session 2003. En guise de conclusion, le jury aimerait saluer les efforts fournis par les élèves des classes préparatoires et leurs enseignants, efforts dont on voit ici qu'ils portent leurs fruits. Quand on sait la phase particulièrement difficile que traversent actuellement les études germaniques en France, il est réjouissant de voir émerger des générations de germanistes réellement prometteuses : à cet égard, l'ENS Lettres et Sciences humaines reste sans conteste un pôle d'excellence particulièrement attractif et dynamique.

Analyse de texte hors programme (LV1)

Les notes attribuées s'échelonnent comme suit : 17 (1), 15 (2), 14 (2), 12 (2), 11 (1), 10,5 (1), 9 (1), 8 (2), 7 (1), ce qui donne une moyenne de 11,73, en légère baisse par rapport à l'an passé. Dans l'ensemble, les candidats ont bien maîtrisé la première partie de l'exercice, en introduisant et en remplaçant le texte dans un contexte plus large, en choisissant judicieusement et en justifiant le choix du passage retenu pour la lecture, en adaptant leurs modèles d'analyse aux spécificités du document proposé et enfin en respectant la durée impartie de 20 minutes pour une présentation équilibrée entre analyse et commentaire. Comme souvent, c'est la seconde partie, l'entretien avec le jury, qui a posé quelques problèmes, surtout aux candidats qui auparavant déjà n'avaient pas su s'affranchir de leurs notes, lues parfois d'une voix monocorde. Pendant ces 10 minutes où le jury pose des questions qui n'ont pour seul but que de permettre aux candidats de se révéler et de se confirmer, on attend – sans vouloir jouer sur les mots – du répondant, c'est-à-dire une certaine vivacité, et un certain esprit d'à-propos. Il convient donc de répondre de manière pertinente, quitte à se faire préciser une question, au lieu de chercher à répondre coûte que coûte et de se lancer dans des développements sans rapport avec le sujet.

Parmi les faiblesses récurrentes, on notera à nouveau des fautes de prononciation sur *Artikel*, *Journalist* et autres mots qu'il faut pourtant s'attendre à employer inmanquablement dans cette épreuve, la confusion parfois systématique entre *Abschnitt* et *Absatz* ainsi que l'ignorance de l'identité de l'auteur (*der Journalist*, alors qu'elle se prénomme pourtant Mechthild ou qu'ils sont deux à signer l'article). Pour ce qui est des moyens oratoires, le jury sait combien la nervosité peut les compromettre, mais il tient à souligner au moins une évidence : toutes les phrases commencées devraient être terminées et l'on appréciera toujours plus les efforts des candidats pour achever honorablement une phrase qu'un élan inconsidéré a fait sortir de ses rails que de vagues «...mmhh... ja...» en guise de conclusion. Faut-il rappeler aussi que, sans s'attendre à un déploiement d'éloquence, le jury sera toujours plus favorablement impressionné par une présentation sinon dynamique, du moins vivante que par une prestation dont l'auteur semble avoir baissé les bras avant même d'avoir commencé ?

Certaines lacunes d'ordre géographique (la localisation des grandes villes et des *Länder*...), politique (l'ère Kohl...) ou culturel (Wilhelm von Humboldt...) devraient vraiment être comblées, mais il ne sera bien sûr nullement tenu grief à qui n'aura pas compris que la «Grande Complication» (en français dans le texte) désignait un chef-d'œuvre de l'horlogerie... Plus gênante est la tendance, plusieurs fois observée, à déplacer le sujet vers un terrain connu, par exemple en parlant de l'enquête PISA à propos de textes sur l'université qui ne s'y référaient aucunement. Ce qui est bien sûr rédhibitoire hélas, c'est de passer à côté du sujet, en ne voyant pas que tel texte sur la création d'une fondation culturelle fédérale posait le très classique problème du fédéralisme en Allemagne ou en ne percevant nullement le ton polémique d'un article pourtant intitulé *Gut, dass es die Sozis gibt* et qui tirait à boulets rouges sur les tenants du libéralisme économique.

Les bonnes et très bonnes prestations sont celles des candidats qui ont su percevoir le genre, le ton et l'orientation de l'article proposé, mobiliser leurs connaissances à bon escient pour l'analyser en profondeur, prendre du recul pour commenter un ou deux points intéressants et qui ont enfin pleinement joué le jeu de l'entretien en répondant de manière vivante et argumentée aux questions tout en préservant la fluidité et la correction de la langue.

Analyse de texte hors programme (LV2)

Les textes choisis portaient cette année sur des thèmes de société tirés de l'actualité récente. La majorité concernait les pays de langue et de culture germanique, certains étaient davantage centrés sur des sujets hexagonaux ou internationaux. Ils étaient extraits de quotidiens et de périodiques allemands ou autrichiens à large diffusion présentant des styles différents (*Die Welt, Welt am Sonntag, FAZ, Die Zeit, TAZ, Berliner Zeitung, Frankfurter Rundschau, Der Spiegel, Profil*) et traitaient des sujets suivants : les nouvelles destinations touristiques des Allemands, la génétique face à l'éthique, le nouveau musée du camp de Dachau, le débat des retraites, l'amitié franco-allemande, la diététique, Attac et la mondialisation, l'Allemagne et la France face à la guerre en Irak, la presse féminine, le voile islamique, l'évolution du SPD, l'euro, l'Allemagne et le terrorisme international, l'Europe et l'identité nationale, le système scolaire allemand etc. Il ne s'agissait en aucun cas de textes spécialisés nécessitant des connaissances pointues. Une bonne connaissance de l'actualité est en revanche indispensable.

L'éventail des notes est très large, de 16 à 5, et se décompose comme suit : 16 (1), 15 (2), 14 (1), 13 (1), 12 (1), 11 (3), 09 (2), 08 (2), 07 (4), 06 (2), 05 (3). La moyenne est de 9,4. Les notes très basses sont essentiellement dues à un niveau de langue insuffisant et à un exposé superficiel car trop rapide. Rappelons que le candidat dispose de 20 minutes pour sa lecture, son résumé et son exposé des thèmes principaux et qu'il s'agit de les utiliser pleinement. Il peut, s'il le désire, choisir lui-même le passage qu'il veut lire, ce qui peut lui permettre de mettre en valeur un extrait jugé particulièrement représentatif, mais ce n'est pas une obligation. Les 10 minutes d'entretien permettent au jury de reprendre certaines explications floues ou d'étendre le débat, de poser des questions de vocabulaire ou de style. C'est une occasion bienvenue pour corriger certaines fautes de fond ou de forme, ce qui est toujours valorisé par le jury.

Une bonne préparation inclut la maîtrise de la lecture et du temps, deux aspects souvent négligés. La lecture permet d'entrée de jeu au jury de se faire une idée sur le niveau de langue du candidat. Elle ne doit être ni trop rapide, ni trop lente, le débit doit être régulier et la prononciation soignée. Une bonne maîtrise du temps est quant à elle en général le signe d'une préparation efficace. Les très bonnes prestations avaient associé ces deux éléments à la construction d'une réflexion logique et argumentée, à un usage correct de la langue et à une bonne utilisation du vocabulaire spécifique de l'explication. Il est en effet indispensable de disposer d'un vocabulaire suffisant pour introduire, conclure et gérer les transitions entre les parties de l'exposé. Ce vocabulaire ne doit pas être simplement plaqué sur une explication : il s'agit d'en faire un usage judicieux en évitant d'utiliser des termes trop savants ou précieux qui contrastent forcément avec le reste de l'exposé. Par ailleurs, il faut veiller à ne pas se laisser contaminer par la LV1, en l'occurrence l'anglais dans la grande majorité des cas. Il va sans dire que le jury n'apprécie guère un mélange de mots français, anglais et allemands, ce qui a malheureusement été observé chez plusieurs candidats. De manière étrange, certains ont même fait appel à l'aide du jury pour lui demander des mots de vocabulaire, ce qui est bien sûr on ne peut plus maladroit. La préparation doit également tenir compte du fait qu'un exposé se doit d'être le plus fluide possible, qu'il ne doit en aucun cas être lu, et qu'il doit témoigner d'une volonté de convaincre les auditeurs.

Signalons pour finir qu'il n'est pas nécessaire de chercher à tout prix un plan complexe dans des textes qui sont en général structurés de manière assez simple. Il est indispensable en revanche, dans un concours de ce type, d'être capable de faire des remarques sur le style du texte et de maîtriser les notions utilisées en ce domaine. La distinction entre *polemisch*, *ironisch* et *humoristisch* a posé problème dans un certain nombre de cas. Il est également bon de connaître l'orientation politique de tel ou tel journal pour affiner l'exposé. Le texte est une base de réflexion et de débat, donc un prétexte à critique. Ce n'est en aucun cas une vérité révélée. Certains textes avaient été choisis pour leur humour ou leur ironie : ne pas en tenir compte par un excès de prudence revenait à commettre un contresens. Le jury a particulièrement apprécié les exposés qui ont su rendre justice à la tonalité et aux enjeux du texte analysé tout en développant une opinion personnelle argumentée.

Anglais

Écrit

Version

La correction des copies

Les remarques qui suivent sont destinées à éclairer les préparateurs ainsi que les élèves sur la méthode adoptée pour corriger et noter les copies.

Les membres du jury travaillent le texte chez eux et se réunissent durant une journée lorsque les copies sont prêtes. Ils élaborent ensemble un barème de correction en fonction des erreurs qu'ils trouvent et se mettent d'accord sur la sévérité avec laquelle ces erreurs doivent être sanctionnées. Le jury cette année s'est entendu sur le barème en point-faute suivant :

-2: orthographe, ponctuation, accents, majuscules, etc ;

-4: orthographe lexicale, style, petit faux-sens, mal dit, sous-traduit, sur-traduit, calque paresseux, etc ;

-6: faux-sens grave, collocation maladroit, très mal dit (problèmes de niveau de langue par exemple), erreurs de déterminants, calques syntaxiques ou calque particulièrement maladroit, erreur de méthode (traduire les noms propres par exemple) ;

-8: contresens, collocation impossible, barbarisme, grammaire et orthographe grammaticale (accords, confusions entre modes – fut/ fût – et temps – parlai/ parlais – par exemple), ruptures de constructions, fautes de temps ;

-10: modaux, charabia et non-sens ;

Tout cela est cumulable : un contresens et un barbarisme grammatical coûtent -16, un faux-sens dans une rupture de construction doublé d'une faute d'orthographe -18, etc. Dans certains cas, lorsqu'une faute paraît vraiment absurde et aboutit à un non-sens aggravé, nous n'avons pas hésité à pénaliser à -12, -14, voire -16 le segment incriminé.

Le texte a été préalablement découpé en segments et nous travaillons à partir des copies pour établir un barème très précis en fonction de la difficulté, du contexte, de ce que les candidats ont réussi ou pas. Chacun ensuite poursuit la correction chez lui, en contact régulier avec les autres membres du jury. Lorsque les deux corrections sont terminées, le jury se réunit à nouveau, décide de la note à attribuer à la meilleure copie, de la moyenne, et transforme, grâce à un logiciel de calcul, les points-fautes en points réels.

Cette année, la meilleure copie obtenait 17/20 pour un peu plus de 200 points-fautes. La plus mauvaise copie avait un peu plus de 600 points-fautes et a obtenu naturellement la note de 0,5/20. Quelques copies hors-barème par le nombre de points perdus ont été notées de 0,5 à 0. La moyenne arithmétique se situait aux alentours de 400 points-fautes.

Commentaires sur l'épreuve de cette année

Le texte proposé était la dernière page d'une nouvelle de Katherine Mansfield, *M. Reginald Peacock's Day*. Il faisait alterner passages descriptifs et dialogues, et présentait un jeu subtil de focalisation interne et externe d'où naissait une délicate ironie, grâce à laquelle surgissait le portrait satirique d'un « caractère », demi-mondain maladroit et infatué de lui-même. Ici plus qu'ailleurs, l'analyse littéraire sommaire par laquelle devrait commencer toute traduction s'imposait donc pour qui voulait cerner le propos et se familiariser avec la tonalité d'ensemble du texte. Faute d'avoir bien compris

cela, et d'avoir mal évalué le contexte, de trop nombreux candidats ont mal traduit certains passages, ou ont adopté des registres inappropriés : il est difficilement concevable que les personnages du monde mis en scène dans ce passage parlent avec une trop grande familiarité, ou se tutoient : « Allez, vas-y, reprends du champagne, Peacock ». De même, la logique du texte n'a pas toujours été perçue. Lord Timbuck était à l'évidence un homme du monde, et non le nom d'un pub (le Lord Timbuck's) ce que la simple grammaire aurait dû indiquer (*singing at Lord Timbuck's*). La même grammaire aurait dû permettre d'éviter des absurdités comme : « Vous chantez chez Lord Timbuck's ce soir ». Par ailleurs, est-il concevable que Peacock prenne place dans le side-car d'Aenone Fell ?

Il fallait donc à tout moment, si l'on voulait éviter les véritables pièges de ce texte rarement lexicaux, suivre les méandres d'une narration subtile, ambiguë, jouant de la différence entre la perception des choses par Reginald Peacock et celle que le lecteur construit peu à peu à partir d'un mi-dire extrêmement habile : le fat chanteur d'opéra à la mode, facilement séduit par les paillettes et les codes d'un univers qui lui est étranger, vaniteux jusqu'à s'aveugler sur la manière dont il est traité *Peacock, you notice not M. Peacock but Peacock, as if he were one of them* un rien volage, rentrant ivre chez lui et interprétant de manière paranoïaque l'attitude humble et soumise de sa malheureuse épouse, à laquelle il inflige pour finir le plus cinglant des camouflets. Faute de comprendre cela, on aboutissait à des incompréhensions graves, en particulier dans le dernier paragraphe qui a donné lieu à des sur-traductions dignes d'un roman gothique, les longs corridors noirs, une femme sursautant d'horreur, un mari qui jette violemment ses vêtements dans le coin de la chambre avant de se jeter sur sa femme, gisant sur le lit ; ou d'Eugène Sue c'est alors le côté mélodramatique qui l'emportait, le mari incompris, l'artiste épris d'azur, rentrant chez lui, se mettant à « hurler dans un coin », de désespoir sans doute, pendant que sa femme, matrone impénitente, ronfle largement affalée sur le lit, l'empêchant de s'étendre lui-même pour prendre un repos mérité. Dans le premier cas, les indices étaient mal interprétés, dans le deuxième, le texte était lu au premier degré, sans voir la mise à distance ironique jouant contre l'apparente empathie qui provient du style indirect libre.

Il ne fallait pas traduire le nom du personnage (« Loiseau », « Perroquet ») aboutissant à des absurdités : « Du champagne, Perroquet » « Paon » ne nous a d'ailleurs, curieusement, pas été proposé, alors qu'il aurait au moins eu l'avantage de la précision). Il convenait aussi de ne pas modifier les marques d'énonciation : un passage au style indirect libre ne pouvait en aucun cas devenir un monologue intérieur dans lequel le personnage se serait adressé à lui-même (« C'est incroyable, se dit-il, elle fait si peu de cas de moi ») ou le contraire (« Lord Timbuck offrait à Peacock une autre coupe de champagne »).

Quelques passages étaient plutôt délicats à mettre en français : *And the words of his reply dropped like flowers down the telephone*, ou encore, *If only I felt that she were here to come back to*. Le premier réclamait une certaine aisance dans la transposition, le deuxième une solide connaissance de la grammaire et des règles syntaxiques de l'anglais. Le jury s'est montré clément et a accepté un certain nombre d'approximations pourvu qu'elles n'aboutissent pas à des contresens ou des non-sens. Par contre, il est inconcevable que le passage *as in a dream he saw their feathers and their flowers and their fans* ait donné lieu à de tels dérapages. *Fans* a souvent été traduit par calque, au risque de l'absurdité : « il voyait comme en rêve leurs plumes, leurs fleurs et leurs fans ». Dans un cas comme celui-ci, le simple faux-sens (-6) se double d'un contresens (-8), puisque les dames du monde ne sauraient être accompagnées de leur propre fan-club. Le jury est certes clément en matière d'ignorance lexicale, mais cette clémence ne saurait s'étendre à tous les mots du lexique, certains étant présumés connus, et d'autre part c'est très souvent une ignorance lexicale qui est à l'origine de fautes plus graves – contresens ou non-sens parfois.

Les candidats n'ont pas toujours fait preuve de rigueur et leurs traductions manquaient souvent de précision. Pourquoi traduire *so charmed* par « trop charmé ». *How he sang* est mal rendu par

«et son concert!», trop spécifique. *What a triumphant evening* n'est pas l'équivalent de «cette soirée fut pleine de victoires», où la forme exclamative et le sens précis de *triumphant* sont trahis, et où le résultat gauche ne justifie pas la transposition. Quant aux modes ou aux temps, leur transposition aussi posait des problèmes. Ainsi *I should be so charmed* est devenu: «j'en serai ravi», «je devrais être ravi», «je ne peux qu'être ravi» ou encore «Je ne serais que trop charmé». *Lord Timbuck's Champagne simply flowed* a souvent donné lieu à une faute d'aspect: «Le champagne de Lord Timbuck s'écoula». Rappelons que toute transposition trouve sa justification lorsque la langue d'arrivée l'exige; dans tous les autres cas, on aboutit à un écart pénalisable par rapport au texte de départ. À l'inverse, une trop grande proximité aboutit à des absurdités: *as he let himself into the dark flat* est devenu «comme il se laissait entrer», voire «se laissait dans l'appartement sombre», ou pire «se lâcha»!

Il était frappant également de constater que cette année les candidats paraissaient assez souvent avoir du mal avec leur propre langue. La syntaxe des exclamatives, voire des interrogatives, a été trop souvent malmenée («Comme il chanta», «Quelle soirée extraordinaire que ce fut», «Quelle soirée extraordinaire fut-ce», etc.). L'usage était parfois méconnu («C'est Aenone Fell qui parle»). Le jury a pénalisé des collocations maladroites, comme «elle le remercia pour cette heureuse soirée inoubliable» ou «quelle cascade de succès». Que signifie par ailleurs «comment échapper à la vie» ou pire «comment s'en sortir de la vie», ou «son merveilleux positivisme se délita»? On ne dit pas la même chose lorsqu'on écrit: «le champagne commença à faire effet» ou «à faire de l'effet» ou «à faire son effet». *When so many women would have given their eyes* a donné lieu à un florilège de formulations imprécises: «donné leurs yeux» ou, plus prudemment, «un œil», «vendu leur âme», parfois «au diable», «tout donné», «auraient vendu (*sic*) corps et âme», «père et mère», «sacri-fié leur vie», etc. Enfin, le jury a sanctionné très sévèrement, et très fréquemment il faut le dire, des confusions graves entre les modes, les temps, des fautes impardonnables de conjugaison, particulièrement celle du passé simple («il s'asseyà», voire «s'asseyat» et même une fois «s'asseillat», «il pu», «il pût»).

Les candidats qui ont su lire le texte, faire preuve de discernement, et qui ont évité ces pièges ou d'autres semblables, ont obtenu de bonnes notes: plus de 40 % des copies se situent au-dessus de la moyenne arithmétique de 10/20.

Traduction proposée

Il ne s'agit pas ici, rappelons-le, de proposer un quelconque modèle, encore moins une traduction unique, qui serait seule acceptable: le jury établit des listes de traductions qu'il ne pénalise pas, voire qu'il bonifie, pour chacun des segments. La proposition qui suit est là seulement pour fixer les choses et permettre à ceux qui le souhaitent de comprendre l'origine de leurs erreurs. Les propositions mises entre parenthèses correspondent à des alternatives acceptables.

Reginald somnolait (s'assoupit/s'était assoupi). La sonnerie du téléphone le réveilla.
«Aenone Fell à l'appareil. Monsieur Peacock, j'ai entendu dire (appris) que vous chantiez chez Lord Timbuck ce soir. Accepteriez-vous de dîner avec moi, et ainsi nous pourrions faire le chemin ensemble?»

Et les paroles par lesquelles il lui répondit furent comme des fleurs qu'il laissait non-chalamment tomber dans le combiné du téléphone:

«Chère Madame, je ne saurais dire à quel point j'en serais charmé!»

Quelle soirée de triomphe! Le petit dîner en tête à tête avec Aenone Fell, le trajet jusque chez Lord Timbuck dans son automobile blanche, au cours duquel elle le remercia une nouvelle fois pour la joie inoubliable qu'il lui procurait (lui avait procurée). Il allait

de triomphe en triomphe ! Quant au champagne de Lord Timbuck, il coulait littéralement à flots.

« Encore un peu de champagne, Peacock », avait dit Lord Timbuck. Peacock, vous avez entendu – pas Monsieur Peacock – juste Peacock, comme s’il faisait partie de leur cercle (comme s’il était l’un des leurs). Et n’était-ce pas le cas ? C’était un artiste. Il faisait d’eux ce qu’il voulait. Ne leur apprenait-il pas d’ailleurs à s’évader de l’existence ? Et cette façon qu’il avait de chanter (comme il avait chanté) ! Et tout en chantant, comme dans un rêve, il voyait leurs plumes, leurs fleurs et leurs éventails, offrandes qu’elles jetaient à ses pieds tel un immense bouquet.

« Encore un verre de vin, Peacock ».

« Je n’aurais eu (je n’avais) qu’à lever le petit doigt pour qu’elles se jettent toutes à mes pieds », pensa Peacock, qui littéralement vacillait sur le chemin du retour.

Mais au moment où il ouvrit la porte de son appartement sombre, ce merveilleux sentiment de joie intense qu’il éprouvait se mit à décroître. Il tourna l’interrupteur de sa chambre. Sa femme était étendue, endormie, blottie dans le coin du lit qui était le sien. Il se souvint tout à coup qu’au moment où il lui avait annoncé qu’il dînait en ville, elle avait objecté : « Tu aurais pu me le dire plus tôt ! », et qu’il lui avait répondu : « Faut-il vraiment qu’à chaque fois que tu me parles, tu contreviennes aux règles les plus élémentaires du savoir-vivre ? » Il était invraisemblable, pensa-t-il, qu’elle se souciât si peu de lui – qu’elle ne s’intéressât nullement aux triomphes qu’il remportait, à sa carrière d’artiste. Alors que tant d’autres femmes à sa place auraient donné jusqu’à la prunelle de leurs yeux... Oui, il le savait bien... Pourquoi ne pas le reconnaître ? Et elle était là, étendue, son ennemie jusque dans le sommeil... Fallait-il qu’il en fût toujours ainsi ? se demanda-t-il, encore sous l’effet du champagne. Ah, si seulement il existait quelque amitié entre nous, tout ce que je pourrais lui dire en ce moment ! Sur cette soirée ; et même sur la manière dont Timbuck m’a traité, sur tout ce qu’ils m’ont dit, et que sais-je encore ? Si seulement il m’était donné de penser qu’elle est pour moi ce havre vers lequel revenir – un être en qui me confier – et que sais-je encore ?

En proie à l’émotion, il quitta d’un geste vif sa bottine de soirée et la jeta dans un coin, sans autre forme de procès. Le bruit fit violemment sursauter sa femme, qui se réveilla. Elle se redressa dans son lit, ramenant ses cheveux en arrière. Et il décida soudain d’essayer une fois encore de la traiter en amie, de tout lui dire, de la reconquérir. Il se laissa tomber sur le coin du lit et saisit l’une de ses mains. Mais, parmi toutes les choses merveilleuses qu’il avait à lui dire, aucune ne lui vint aux lèvres. Poussé par quelque démon, il ne put prononcer que ces mots : « Chère Madame, j’en serais charmé, si charmé ! »

D’après Katherine Mansfield, *M. Reginald Peacock’s Day*, 1920

Thème

Le texte proposé aux candidats était un thème littéraire, tiré du roman d’Alice Ferney intitulé *La Conversation amoureuse* (2000). Il était légèrement plus long que celui de l’an dernier (388 mots contre 368 en 2002, et 373 en 2001), mais faisait état d’un lexique a priori moins catégorisé et plus facile à restituer. Ses difficultés tenaient d’avantage à une syntaxe qui, parfois elliptique, parfois hypotactique dans son classicisme avoué, pouvait décontenancer les candidats. Les axiomes sentimentaux du premier paragraphe, au lyrisme un peu abstrait, ont également conduit à des choix malheureux. Devant un texte littéraire qui jouait sur plusieurs registres – factuel, voire familier, descrip-

tif, élégiaque, (pseudo ?) solennel – on attendait des candidats qu'ils se montrent sensibles à ces glissements de tonalité sans tomber dans une emphase ampoulée, ni se contenter de paraphraser le contenu des énoncés sans égard pour leur dimension stylistique.

Les notes des 382 copies vont de 0 sur 20 (3 copies) à 17 sur 20 (1 copie, suivie d'1 copie notée à 16, et de 9 copies notées à 15). La moyenne de l'ensemble se situe à 8,30 ; elle ne prend pas en compte les 14 copies absentes. Les copies se sont donc avérées, à l'exception d'une poignée de prestations désastreuses, de tenue correcte : certaines ont suscité l'estime, voire l'admiration du jury par leur maîtrise idiomatique de l'anglais et l'élégance de leurs choix structurels. On rappellera, comme il est de tradition, que le concours d'entrée à l'ENS Lettres et Sciences humaines est très difficile, et qu'une copie notée en-dessous de la moyenne n'est pas nécessairement catastrophique en soi. Comme l'indiquaient déjà les rapports précédents, il faut savoir interpréter les chiffres et relativiser une note qui peut paraître mauvaise, au vu des exigences propres à ce type d'épreuve.

Les copies ont été évaluées selon un système de points-fautes (PF), selon trois niveaux de gravité : 3 PF, 6 PF, et 10 PF. Le barème ne repose pas sur une simple catégorisation pré-établie : il est cerné en fonction des fautes effectivement commises par les candidats, qui font l'objet d'une recension minutieuse et réfléchie. La meilleure copie a ainsi obtenu un total de 123 PF ; la moyenne tournait autour de 280-285 PF ; les plus mauvaises se situaient au-delà des 500 PF.

Les erreurs de troisième gravité comprennent les légers faux-sens et approximations lexicales (*stage performance* pour *theatre play*, *seafood* pour *fish specialities*) ; les calques mineurs (*a man older than* ; *too exactly* ; *step into the maturity of her life*) ; les tournures maladroites (*a real old man* ; *on their way out of the theatre*) ; les petits problèmes de ponctuation, notamment l'usage de guillemets français («...») et non anglo-saxons ('...') ; les emplois prépositionnels erronés (*close by her* ; *his status of widower*) ; les reformulations et périphrases (*the compliments which a man in love might do*) ; les idiomes employés à porte-à-faux (*more often than not* pour rendre « plus que souvent »).

Celles de deuxième gravité incluent les contre-sens ou non-sens (*bloody meals*, un comble pour un personnage censée ne pas manger de viande !) ; les gros faux-sens et confusions lexicales (*exposure* pour *exhibition* ; *economy* pour *economics*) ; les fautes d'orthographe modifiant la prononciation et/ou le sens du mot (*noding* pour *nodding*, *escapped*) ; les confusions verbe/substantif (*she was all shambled* pour *she was in a shambles*) ; les maladroites syntaxiques, notamment la place de l'adverbe (*they had seen together* ; *he would be really*). Sont également comptées à 6 PF certaines maladroites portant sur la détermination (*a bliss* ; *the chronology*) et les génitifs abusifs (*Nature's one*).

Les erreurs de première gravité comprennent les fautes de grammaire fondamentales, dans le domaine nominal (détermination : *the age*, *the beings*), ou verbal (emploi de la forme simple là où on attendait la forme *be + V-ing*, notamment dans les dernières phrases : *He walked* pour *He was walking close to her* ; erreurs de conjugaison du type *she had went out* ou *she should fell in love*). Ont également été sanctionnés : les modalisations fautives (ainsi, dans la première phrase, *she should/might have fallen in love*), le calque du conditionnel dans la subordonnée hypothétique, soit *when she would enter*, là où on attendait une forme progressive, *when she was entering*, la confusion entre les formes *be used to* et *used to*, l'ordre fautif des composantes syntaxiques (*Never she could* ou *Never could have she*). Les erreurs concernant les verbes irréguliers ont été pénalisées de la même manière (*stroken* pour *struck*) de même que les constructions fautives (*the Nature's* ; *as close... that... ; more closer*) et les calques flagrants (*closer than ordinary* ; *in sum*) et les grosses fautes d'accord (*fishes*). Enfin, ces fautes ont inclus les confusions catégorielles entre verbe et adverbe (*speeder*), verbe conjugué et épithète (*he would be died*), épithète et substantif (*a retired*), verbe et substantif (*a renew of youth*), ainsi que les choix lexicaux proches du non-sens (*stoppage* pour *retirement* ; *fish casualties* pour *fish specialties* ; *Japanese cook* pour *Japanese cooking*) et autres barbarismes (*widowness*).

Le jury a, en outre, adopté un système de malus fonctionnant de la façon suivante : au bout de 10 fautes de première gravité, le candidat se voyait infliger un malus de 10 PF supplémentaires, et ainsi de suite par série de 10 fautes. Un candidat totalisant par exemple 12 fautes de première gravité se voyait pénalisé au total de 130 PF : 120 PF au titre des 12 erreurs commises, 10 PF de malus au titre de la série de 10 fautes. Ce système a permis de faire la différence entre les candidats dont les fautes de gravité étaient peu nombreuses, et qui attestaient donc d'une connaissance correcte de la langue et de ses règles fondamentales, et ceux qui les accumulaient, trahissant des lacunes graves quant à l'appropriation de l'expression anglaise. Inversement, le jury a parfois bonifié les bonnes trouvailles en ôtant 3 à 6 PF du total accumulé.

Une des premières difficultés présentées au candidat consistait à faire la part des différents horizons temporels du texte, dont la focalisation interne (il montrait tour à tour le point de vue du vieux monsieur et de la jeune femme, avant de mettre en scène leur intimité soudaine) faisait alterner projections hypothétiques, aperçus rétrospectifs, et constats renvoyant à la situation actuelle des personnages. Ces différents aspects ont généré des dérapages : si le jury a admis à certains endroits l'emploi du prétérit en lieu et place du past perfect, ce dernier devenait indispensable lorsque la rétrospection faisait état d'un état achevé au moment de la narration : ainsi, *she went out so easily and so often* a paru incorrect, puisque le texte postule que l'héroïne a perdu cette tranquillité d'esprit en prenant conscience de son trouble nouveau, ce qu'établit l'énoncé précédent (« Jamais elle n'aurait pu croire... »). Le début du texte mettait ainsi en scène un changement irréversible dans les sentiments de Pénélope, et le choix des temps devait marquer ce contraste entre un « avant » irénique et un « après » passionnel. Le passé de rétrospection devait porter sur tous les verbes, y compris ceux des locutions introductives : il fallait notamment rendre le « Voilà pourquoi » de la troisième phrase par *That was (the reason) why she had gone out...* et non *That is why*, qui générerait une discordance des horizons temporels. Le présent était bien sûr banni d'office pour tous les énoncés renvoyant aux séquences narratives.

De même, trop de copies ont marqué une confusion entre le prétérit simple et la forme *be + V-ing*. Opter pour *He walked* ou *she ran ahead* dans les dernières phrases, c'était négliger la dramatisation opérée par le texte, et suggérer par ce choix d'un prétérit simple qu'il s'agissait là d'action limitées, achevées dans le temps, et non d'une mise en relief de l'aspect progressif : les personnages étaient montrés dans le cours même de leur démarche, sans que le texte laisse entendre qu'ils l'interrompent ou la modifient. Inversement, l'emploi de l'imparfait en français (« Paul Jade se sentait... ») a orienté certains candidats vers des structures progressives inappropriées (*has been feeling*), voire inacceptables (*has been being*). Si le jury a par ailleurs admis l'emploi du *would* de répétition (*She would tell her friends*), c'était parfois courir le risque du malentendu (*She would not eat meat* suggérait une modalisation du refus, et non de l'habitude). Enfin, le désir de textualiser l'emphase a pu donner lieu à des structures fautives (*he did have whispered*).

La correction syntaxique et grammaticale, qui, plus que toute autre acquis, témoigne de la maîtrise de la langue, a posé un certain nombre de problèmes. Les difficultés du texte ont parfois été contournées au prix d'omissions, notamment d'adverbes. Certaines prépositions ont été écornées (*his status of widower*; *at the end* pour *in the end*) ou laissées sans complément (*she had not cared for*). Si le jury s'est montré indulgent quant à l'interprétation de certains éléments (« son veuvage et sa retraite » renvoyaient visiblement au seul héros ; *her being a widow* a néanmoins été accepté), les confusions en matière d'accord (*dozen films, tens films or so*), et les calques paresseux (*they had dined in tête-à-tête more than often*) ont été pénalisés plus sévèrement, tout comme les erreurs portant sur des constructions fondamentales (*tell to*). La détermination a souvent donné lieu à des calques maladroits (*the human beings*; *the feelings*), voire franchement incorrects : au début du second paragraphe, le sujet « les corps » ne pouvait être catégorisé par un article (*the bodies*) puis-

qu'en anglais, les corps et les parties du corps supposent un déterminant possessif, qu'il fallait ici restituer (*their bodies*).

Les structures syntaxiques exigeaient tout autant d'attention. Dans la seconde phrase, il suffisait d'une simple permutation (*fall in love with an older man than her father*) pour introduire une connotation incestueuse de mauvais aloi. La longue séquence du milieu (« Quel âge avez-vous[...] trop exactement ») a souvent donné lieu à des périphrases ou polysyndètes maladroits, encore que le recours à la simple césure ait été également sanctionné comme une facilité de traduction. Toutefois, le jury, admettant que l'emploi simple du participe présent pouvait dérouter les candidats, a accepté pour une fois une structure proche de l'original (*and shaking his head*), même s'il était plus correct de réintroduire un énoncé au past perfect (*and he had shaken his head*). De même, la séquence suivante (« Comment pouvait-il [...] l'implacable chronologie ? »), construite autour d'un rapport d'équivalence (*as close to her... as (he felt) remote from her...*), a inspiré diverses subordinations cohérentes au niveau grammatical mais modifiant le sens premier, en ce qu'elles postulaient un simple rapport d'intensité (*so... whereas... so...*, ou *so... when... so...*), ou de conséquence (*so... that...*, bien plus absurde : c'est parce que Paul désire Pénélope qu'il se trouverait éloigné d'elle par le temps !). Enfin, un certain nombre de copies ont fait montre d'un regrettable penchant pour l'inversion syntaxique (*had he whispered, perhaps was it due*), d'un emploi pourtant limité en anglais.

Souvent, mais pas toujours, moins pénalisées, les erreurs lexicales pâtissent d'un effet d'accumulation. Le jury a souvent accepté plusieurs traductions d'un même terme : ainsi, « une grâce » a pu être rendu par *something divine, a blessing, a godsend*, et même *a wonderful gift*; étaient inacceptables, en revanche, *a grace* ou *a holy state*. Les surtraductions ont abondé : les candidats doivent se méfier de leur penchant à privilégier la reformulation des énoncés au détriment de l'exactitude ou de la fidélité au sens original. Un idiomatisme ne vaut rien lorsqu'il s'avère contextuellement inadéquat : traduire « Jamais elle n'aurait pu croire » par *Little did she know*, ou « En somme » par l'inéluçable *To put it in a nutshell* revenait à biffer un choix stylistique dans le vague espoir de calquer un choix syntaxique, ou d'exhiber ses acquis linguistiques. De même, rendre « Elle ne s'était pas méfiée » par *She had been trustful* ou encore *She had not suspected him* écrasait les nuances du texte en faisant porter le soupçon sur le seul comportement de l'homme, alors que c'est aussi bien d'elle-même et de ses propres sentiments que la jeune femme aurait dû se méfier. Mieux valait privilégier la connotation d'une insouciance naïve : *She had been carefree* ou *she had not been cautious*. À l'inverse, il fallait éviter certaines formulations trop elliptiques, s'appuyant notamment sur des noms composés là où l'on attendait un complément de nom (*painting exhibitions* pour *exhibitions of paintings*). Le calque *fish dishes* attestait d'un tel abus, qui substituait un contenant au contenu du repas, là où le français se contenterait d'une seule métonymie, « plat de poisson » : il fallait lui préférer *fish specialities*, ou à la rigueur, *dishes of fish*. De même, s'il était absurde de traduire littéralement « avait-il bien murmuré » par *he had well whispered* – en ce que l'adverbe ne dénotait pas un jugement qualitatif, mais une nuance concessive – l'excès de connaissances lexicales des candidats les a portés, à tort, à interpréter « bien » comme un simple marqueur d'emphase : *positively, effectively, assuredly, clearly, certainly...*

Certaines fautes lexicales témoignaient en revanche de lacunes sérieuses : tant qu'à privilégier un idiomatisme, le jury aurait préféré voir « le double d'elle » rendu par *twice as old* plutôt que par le calque fautif *the double of her (age)*. Le texte français a parfois été mal interprété : l'expression familière « des gueuletons d'enfer », qui marquait l'enthousiasme de Pénélope, ne devait inciter ni à une traduction littérale (*hellish meals*) ni à un trop grand relâchement stylistique (*fucking good meals*). Un peu plus loin, « se mêler de » ne pouvait être compris comme « se mélanger à », nonobstant les divers solécismes et barbarismes trouvés au fil des copies (*mix with, blend each other...*); « une force (le poussait, etc.) » ne pouvait être rendue par le terme de *strength*, trop concret et phy-

sique ; l'énoncé « Elle était chamboulée », d'une tonalité à la fois sensuelle et familière, excluait d'emblée des épithètes négatifs pourtant nombreux (*upset, bewildered, dizzy...*). Le jury a par ailleurs bonifié les bonnes traductions qui s'écartaient du calque pur et simple pour témoigner d'un vrai sens de la langue, de véritables ressources lexicales, tout en déplorant que des copies de bonne tenue fassent trop souvent état d'étourderies (fautes d'accord, de temps...) pouvant coûter cher à force de cumul. Les candidats sont plus que jamais invités à se ménager un temps de relecture indispensable pour repérer ces bévues et autres maladresses de rédaction.

La proposition de traduction qui achève ce rapport ne se veut certes pas un exemplaire unique : rappelons, comme il est de tradition, qu'il y avait de multiples manières de traduire le texte d'Alice Ferney.

Traduction proposée

Soon he would really be an old man. She would never have believed (thought, dreamed) that she would fall in love with a man who was older than her own father. That was why she had gone out with him so easily (readily) and so often. Their friendship was a blessing (a godsend) bestowed on them by the difference in their ages. She had not been on her guard. Together they had seen dozens (scores) of films, as well as plays and operas, exhibitions of paintings, and even ballets! He always had time to see her. She had thought that this was the result of his being both a widower and retired. The two of them had had dinner together countless times, trying out different restaurants: fish specialities, couscous, Japanese cooking Pénélope did not eat meat. 'We have the wildest blow-outs!' she would say to her (girl) friends who were amazed at such a degree of complicity across the age barrier. Nevertheless (Yet), they had heaps of things to tell each other. They talked about philosophy, economics or literature. To be sure (All the same), one evening he had asked softly, 'How old are you?', then shaken his head (and shaking his head) as though to express a refusal or a regret on her answering that she was thirty-six and his realizing that he was seventy-two, that is—as he noticed (mentioned) at once—all too precisely twice as old as her. How could he feel as attracted (close) to her through desire as he felt removed from her by ruthless chronology? The supremacy (sovereign power) of feelings competed against the supremacy of nature. He would be dead and buried when she was beginning to enter (when she was reaching) the prime of her life. Paul Jade felt surprised, confused, happy and rejuvenated all at once. Besides—and it might have been due to this renewal of youth—Pénélope experienced in his company the pleasure of being with a kindred spirit. All in all (To cut a long story short, In a word), age does not separate (drive apart) people who are alike.

That was when things began spinning out of control (getting out of hand), as if in the end their bodies had to interfere (meddle) with these inclinations of the mind. One night, as they were going for a stroll (walking along) after seeing a play, in a split second she realised that the tone (tenor) of their relationship had changed. Paul was no longer the same: he now felt attracted, he now had a manly (virile, masculine) interest in her. He was walking close to her, far closer than he usually did. She was in a turmoil (flustered). She could feel that a force was compelling him to come very close to her, as if he had wanted to take hold of her. She was walking faster and faster. She was fleeing before him. He paid her compliments he had never paid before gallant (flirtatious) compliments.

Explication de texte sur programme (LV1)

Il y avait cette année 37 admissibles. L'une des admissibles ayant renoncé à se présenter à l'oral, le jury a entendu 36 candidats. Sur les 36 candidats, 4 ont eu la moyenne à cette épreuve ; c'est dire que les prestations ont été jugées décevantes dans l'ensemble. Les notes sont allées de 0,5 à 16 sur 20 et pas moins de 23 candidats ont obtenu une note inférieure ou égale à 5. Deux prestations se sont très nettement détachées : un candidat qui présentait un extrait de *A Streetcar Named Desire* a obtenu 14 et, au terme d'un exposé enthousiasmant, le jury a décerné la meilleure note (16) à une candidate qui travaillait sur *Emma*. Ces 2 candidats réunissaient, à nos yeux, toutes les qualités requises, à quelques imperfections près : maîtrise de l'exercice de l'explication, lecture fine du texte et bon niveau d'anglais.

La pièce de Tennessee Williams est relativement peu tombée : 8 candidats ont eu à commenter un extrait de *A Streetcar Named Desire*, contre 15 pour les *Sonnets* et 13 pour *Emma*. Cette disproportion n'est imputable qu'aux hasards du tirage au sort puisque le jury avait proposé un nombre quasi égal de sujets sur chaque œuvre (dix-huit sonnets, 18 extraits de *Emma* et 16 extraits de *A Streetcar Named Desire*).

Déroulement de l'épreuve

Cette année encore, comme il l'a rappelé aux candidats en début d'épreuve afin qu'ils ne soient pas surpris, le jury a décidé de ne pas poser de questions, pour les raisons évoquées dans les précédents rapports.

Dans l'ensemble, le temps de parole a bien été utilisé (vingt à vingt-cinq minutes en moyenne), mais un candidat et une candidate n'ont pu faire qu'une amorce de troisième partie par manque de temps, la deuxième ayant une expression trop hésitante pour parvenir à dire tout ce qu'elle avait à dire dans le temps imparti.

Comme d'habitude, il a été demandé aux candidats de lire un court passage – la totalité du sonnet lorsqu'ils travaillaient sur Shakespeare – au moment de leur choix. La lecture est le plus souvent intervenue après la présentation générale de l'extrait et avant l'annonce du plan. Certains ont décidé de lire le début du texte, d'autres un passage qu'ils jugeaient plus significatif.

Le jury tient à attirer l'attention des futurs candidats sur l'importance de la lecture, très révélatrice du niveau d'anglais d'abord, mais aussi de l'intelligence du texte. Il est presque troublant de constater à quel point le contenu du commentaire est conforme à la qualité de la lecture : une lecture médiocre va de pair en général avec une explication médiocre ; inversement, la lecture très vivante des deux meilleurs candidats laissait présager une explication de texte fine, dynamique et convaincante, ce que la suite n'a pas démenti. Les futurs admissibles devraient peut-être s'entraîner davantage à l'exercice de la lecture à voix haute, et vérifier systématiquement la prononciation des mots dans un dictionnaire *ad hoc*.

Qualité de l'anglais

Cette dernière remarque nous conduit à formuler quelques évidences, qu'il est tout de même bon de rappeler. Le concours est généraliste mais les candidats qui intègrent sont appelés à court terme à devenir des anglicistes et à passer l'agrégation d'anglais. La qualité de l'anglais est par conséquent un paramètre très important dans l'évaluation du jury. Ce dernier a été surpris par le piètre anglais oral de bien des candidats, qui ont été très durement sanctionnés en particulier :

- lorsqu'ils commettaient des fautes de grammaire : *there is many...*, omission des — s finaux, malencontreuse présence de — s dans *could appears, make them remains, etc.* ;

- lorsque les accents étaient trop souvent déplacés, même dans des mots courants tels que *consider*, *beginning*, *follow*, *character*, *contrast*, *adjective*, *development*, *event*, *embody*, *rhetoric*, etc. ;
- lorsque la prononciation des sons vocaliques et consonantiques était approximative, là encore dans des mots aussi simples que *busy*, *pretty*, *said*, *level*, *thought*, *low*, *law*, *allow*, *look*, *wit*, *focus*, *image*, *quatrain*, *couplet*, *passion*, *second*, etc. ;
- lorsque le vocabulaire était pauvre, répétitif et inexact : nous avons par exemple entendu *desesperation*, *immersed*, *sympathic*, *at last* au lieu de *finally*, *metaphora*, *evocate*, *phrases* pour *sentences*, etc.

Lorsque la grammaire était correcte, l'expression était souvent gauche, peu idiomatique et hésitante. La nervosité joue sans doute un rôle considérable dans ces hésitations ou le débit haché de certains des candidats, mais elle ne suffit pas à expliquer l'indigence du vocabulaire ou le temps perdu à trouver le mot juste – avec d'ailleurs plus ou moins de succès. Il est primordial que les candidats s'entraînent à l'oral tout au long de l'année, qu'ils fassent si possible des séjours en pays anglophones, qu'ils écoutent la radio, qu'ils voient des films en version originale, qu'ils parlent avec leurs lecteurs, qu'ils travaillent en laboratoire de langue, bref, qu'ils fassent feu de tout bois pour améliorer leur prononciation, l'accent de mot et l'accent de phrase. L'oral se prépare avec autant de rigueur que l'écrit, et ce travail de fond ne peut qu'avoir des retentissements le jour de l'épreuve, même lorsque le trac prive les candidats d'une partie de leurs moyens.

Tous les admissibles qui ont obtenu de bonnes notes parlaient un anglais agréable à écouter : l'expression était fluide et variée, l'accent assez authentique. En revanche, il nous est arrivé de mettre de mauvaises notes à des prestations qui ne péchaient pas tant par l'anglais que par la méthode ou le contenu de l'analyse. Plusieurs candidates presque parfaitement bilingues ne sont pas arrivées à nous convaincre que les arguments qu'elles présentaient avec beaucoup d'aisance et de conviction étaient pertinents. L'une d'entre elles a beaucoup parlé dans un anglais impeccable, à peu de choses près, mais n'a pas réussi à faire illusion : son explication du sonnet 127 était superficielle et brouillonne ; le contenu ne reflétait pas toujours ce qui était annoncé dans le plan, etc.

La méthode

Rappelons ici, comme le dit déjà le rapport 2002, que le jury est ouvert à toutes les interprétations et que, lorsqu'il propose un sujet, il n'a pas en tête l'explication idéale en dehors de laquelle il n'y aurait point de salut. Il est au contraire prêt à s'enthousiasmer pour les candidats qui lui révèlent un aspect du texte auquel il n'avait pas pensé.

En ce qui concerne la méthode utilisée (commentaire composé ou linéaire), le jury n'a aucun a priori non plus mais force est de constater que, cette année, les commentaires linéaires (*Sonnets* et *Emma*) figuraient parmi les prestations les moins réussies. Si l'explication ligne à ligne peut paraître plus facile, l'exercice est néanmoins périlleux : il peut donner lieu à des répétitions, à de la paraphrase et à une dissémination de l'information où se perdent à la fois la logique du texte et celle du commentaire lui-même. Que le candidat opte pour l'explication linéaire ne le dispense pas de faire un effort d'organisation et de hiérarchisation. Bien souvent, c'est au jury qu'est incombée la tâche de faire le tri et de mettre en relief les remarques les plus pertinentes, noyées dans une masse de commentaires décousus ou trop descriptifs.

Certains candidats ont eu du mal à repérer les enjeux du texte. Ils se repliaient alors sur les cours, en oubliant le passage et sa logique interne. À propos d'un extrait de la scène V de *A Streetcar Named Desire*, une candidate nous a parlé du *paper boy* en des termes qui s'appliquaient davantage à Stanley (*a tough man*), par exemple. Les cours des préparateurs sont une aide précieuse, surtout une année de concours où le temps est compté pour parvenir à une connaissance intime des œuvres au programme.

Mais les candidats doivent aussi apprendre à s'en libérer et faire preuve de discernement pour se mettre à l'écoute de la spécificité du texte. Certains d'entre eux n'y sont pas parvenus.

Afin de mieux cerner les enjeux, les candidats auraient peut-être intérêt à présenter la structure du passage en introduction : ils partiraient ainsi d'une vue d'ensemble de son architecture ou de ses grandes articulations. C'est ce que la meilleure candidate a fait : elle ne s'est pas contentée de découper mécaniquement le texte ; elle a su tirer de ce découpage une problématique, clairement présentée, qui a tout de suite mis en évidence la cohérence de son commentaire.

De même qu'il est ouvert à toutes les interprétations, le jury est ouvert à tous les types de plans, en deux ou trois parties, à condition qu'ils soient issus d'une véritable problématique. La structure de certains commentaires ne reposait que sur un simulacre de plan. Une candidate par exemple s'est livrée, en trois parties peu différenciées, à un catalogue de remarques décousues. Une autre s'est contentée, dans sa deuxième et dernière partie, de passer en revue les personnages présents dans la scène, sans se pencher sur leurs relations et leur éventuel pouvoir dramatique. Des titres de partie tels que *Emma's situation* ou *the poet's strategy* (laquelle ?) dénotent un manque cruel de problématique et trahissent une démarche trop descriptive.

Le jury a également observé à plusieurs reprises un manque de rigueur inacceptable dans l'utilisation des outils critiques. Parfois, ils n'étaient tout simplement pas adaptés au passage étudié ; parfois, leur définition était floue dans l'esprit du candidat. Une candidate a par exemple vu du lyrisme dans la répétition de l'adjectif *white* dans la première scène de *A Streetcar Named Desire* (*She is daintily dressed in a white suit with a fluffy bodice, necklace and ear-rings of pearl, white gloves and hat [...]*), sans s'attarder sur les connotations les plus évidentes, et a enchaîné avec le concept d'expressivité sans donner aucun exemple. L'ironie dramatique a plusieurs fois été citée à propos de passages où il n'y en avait pas. Dans un extrait de *Emma*, une candidate a parlé d'humour, d'ironie et de comédie comme s'il s'agissait de la même chose. Dans une des meilleures prestations, le candidat a introduit le concept d'herméneutique à deux reprises, sans rien en faire du tout. Dans l'ensemble, le jury est peu séduit par les termes ronflants qui sont d'autant moins opératoires qu'ils sont mal maîtrisés. Ils ne sauraient se substituer à une lecture attentive du texte et de ses effets de sens.

Le jury a sévèrement sanctionné les candidats qui n'étaient pas leurs affirmations ou qui choisissaient les mauvais exemples pour le faire. De même, certains pensent avoir joué le jeu de l'analyse textuelle une fois qu'ils ont repéré les champs lexicaux : ces longues listes de vocabulaire n'ont pour effet que d'isoler les mots de leur contexte et n'apportent en général aucun éclairage réel sur le passage. Dans le sonnet 146 par exemple, la candidate a repéré le champ lexical de la maison mais a ignoré le réseau d'images dans lequel il s'inscrivait et n'a pu en déduire qu'un certain nombre de platitudes.

Enfin, toujours parce que le jury attend une analyse précise d'un passage particulier et de sa logique propre, il invite les futurs candidats à davantage tenir compte de la nature du texte. Dans les *Sonnets*, par exemple, peu d'admissibles se sont risqués à scander. Ceux qui l'ont fait ne maîtrisaient pas bien l'exercice et tiraient de leur scansion des conclusions peu probantes. Dans *A Streetcar Named Desire*, c'est la théâtralité du texte qui n'a pas assez retenu l'attention des candidats. Si d'aucuns ont relativement bien exploité le contenu des didascalies, peu de prestations s'intéressaient à la dynamique du dialogue, à la proxémique, etc., à tout ce qui traduit le mouvement dramatique.

La moyenne des notes auteur par auteur (Shakespeare : 4,43 sur 20 ; Austen : 5,31 sur 20 ; Williams : 6,50 sur 20) révèle, comme on pouvait s'y attendre, que ce sont les *Sonnets* qui ont donné le plus de fil à retordre aux candidats. Parmi les quatre notes supérieures à 10 que nous avons données, il y en avait une sur Shakespeare (12 sur 20), ce qui montre bien que, même sur un corpus difficile, il était possible de produire une explication de texte claire, bien structurée, balisant convenablement le sonnet et prenant convenablement en compte la métrique. À l'heure où ce rapport est

rédigé, les résultats d'admission n'ont pas encore été proclamés mais nous tenons à féliciter ces quatre candidats dont l'intelligence, l'efficacité et les qualités d'anglicistes nous ont procuré le plus grand plaisir. Nous tenons aussi à souligner que les prestations de ceux et celles qui ont obtenu entre 7 et 9 sur 20 étaient tout à fait honorables. Ces candidats doivent considérer qu'ils n'ont pas démerité, étant donné la difficulté du concours.

Analyse de texte hors programme (LV1 – LV2)

Tout comme en 2002, l'épreuve d'analyse de document a donné lieu à des prestations très diverses notées de 1 à 17 sur 20. Les moyennes des épreuves dans les différentes séries indiquent cependant que globalement l'épreuve a été réussie : séries lettres x,34/20, séries langues LV1 7,94/20, séries langues LV2 9,89/20. Les textes utilisés ont balayé les titres de la grande presse anglaise et américaine (*The Guardian, The Economist, The Independent, The Times, The Financial Times, The Spectator, The Observer, US News and World Report, Time, Newsweek, The New York Times, The Washington Post, The Boston Globe, The International Herald Tribune...*). On a, à l'occasion, utilisé les éditions électroniques des journaux ou magazines. Les sujets étaient extrêmement variés, avec bien sûr quelques points d'ancrage dans l'actualité (la guerre en Irak, la question de l'affirmative action, les services publics en Grande-Bretagne, la monarchie, la peine de mort, la dévolution en Écosse, le patriotisme, le rapport entre religion et politique...) mais aussi des thèmes qui relevaient plus de la culture générale anglo-saxonne, tels le renouveau d'intérêt pour les grands classiques de la littérature, la célébration de l'année du blues, l'hégémonie culturelle américaine, ou encore la filiation entre la pensée de Ralph Waldo Emerson et l'impérialisme...

Cela signifie que le premier conseil à donner aux candidats, plutôt que de préparer des fiches sur tel ou tel sujet, serait de les encourager fortement à fréquenter le plus assidûment possible la presse anglo-saxonne pour se familiariser avec les titres (en particulier les plus connus mentionnés ci-dessus), mais aussi les approches et les formats différents : *feature article, column, opinion piece, editorial* sont des termes qui doivent être connus, tout comme il est absolument nécessaire que les candidats fassent la différence, dans la presse américaine, entre article d'opinion qui donnera forcément un point de vue fort (auquel on ne pourra reprocher donc d'être *biased*) et article factuel. Dans la presse britannique, le point de vue sera souvent identifiable par la nature de la publication. Cette familiarité avec la presse anglo-saxonne doit aussi permettre de mieux commencer l'exercice en contextualisant le texte : on évitera donc systématiquement de commencer la prestation par la phrase rituelle *This text is about..., deals with..., tackles the problem of...*, surtout lorsqu'il est suivi du très peu idiomatique *It was extracted from*, sachant que les textes donnés ne sont pas des extraits ou du minierai. Les 2 ou 3 premières phrases devraient ne pas mentionner l'article mais poser les termes du débat dans lequel il s'inscrit, ce qui permet alors de saisir rapidement l'originalité et la spécificité du propos de l'auteur.

Malgré la teneur explicite du rapport de l'an dernier, un nombre certain de candidats semble ne pas toujours connaître la nature exacte de l'épreuve et demandent donc s'ils doivent lire. La réponse est oui, le passage de leur choix, ce qui indique que cette lecture doit avoir été préparée. Elle interviendra de préférence à la fin de l'introduction. Il faut penser à soigner tout particulièrement la lecture de la date, notamment sur 2002 ou 2003 et la grammaire de l'article.

Dans la partie « résumé » on attend du candidat non pas tant qu'il restitue le contenu informatif de l'article en intégralité, mais qu'il identifie :

- le plan ;
- le ton ;
- la nature du texte ;

- les principaux arguments ;
- l’objectif visé par l’auteur.

On évitera absolument le résumé paragraphe par paragraphe, sachant que, suivant la nature du texte, cette partie est appelée à varier dans sa longueur. Il faut le répéter, le résumé ne vaut que s’il prépare au commentaire. Là aussi quelques conseils simples peuvent aider les candidats :

- penser à commenter titres et sous-titres éventuels qui sont d’excellentes indications du ton et du point de vue, mais qui sont aussi le plus souvent à double entente ;
- prêter une attention toute particulière au premier et au dernier paragraphe ;
- identifier précisément la situation d’énonciation.

Cela pourra permettre d’éviter, dans le commentaire, des développements thématiques qui s’apparentent plus à la restitution de fiches plaquées sur un texte prétexte qu’à une véritable analyse de document. Cette année, nous avons malheureusement entendu plusieurs dénonciations virulentes et sans nuances des États-Unis, souvent décrits comme un pays totalitaire dans lequel ne s’exprimerait aucune voix dissidente. Quelle que soit l’opinion personnelle du candidat, il est toujours bon de garder une certaine distance critique et de ne jamais perdre de vue qu’il s’agit d’un commentaire de texte et que les réalités historiques ne s’expliquent pas par des caricatures. Là encore une fréquentation assidue de la presse, y compris la presse française de qualité, aiderait grandement, par exemple à ne pas dire que la seule source d’information des Américains est Fox News. Le jury de LV1 a aussi relevé jusqu’à un tiers des candidats qui étaient hors sujet dans leur commentaire. Lorsqu’il mobilisent des connaissances extérieures au texte, les candidats devraient être guidés par le principe suivant : viennent-elles à l’appui d’une thèse ? C’est uniquement dans ce cas qu’elles doivent apparaître.

Il a été dit dans les rapports précédents et lors de la réunion des préparateurs que l’épreuve n’était pas un commentaire de civilisation au sens où l’on entend à l’Université. Nonobstant, tous les examinateurs souhaiteraient que soient connues les chronologies basiques de la Grande Bretagne et des États-Unis pour éviter, par exemple, de dire qu’il n’y a jamais eu de révolution en Angleterre, ce qui expliquerait le statut de la monarchie. Pour les États-Unis, il faudrait pouvoir situer l’indépendance, la guerre de Sécession (*Civil War* en anglais et non *Secession War*) et peut-être les deux révolutions industrielles et le *New Deal*. Nombreux sont les ouvrages courts qui pourraient guider les candidats dans cette entreprise.

Au final, la distinction entre les prestations se fait essentiellement sur la capacité à prendre du recul critique par rapport au texte : les candidats les plus faibles ont tendance à sacraliser le texte, ou à le mettre en accusation. Il faut donc rappeler que le jugement de valeur n’appartient pas à cet exercice qu’est le commentaire de texte et qu’il importe avant tout de moduler ses conclusions pour laisser le jury tirer lui-même ses propres conclusions et ouvrir la porte au débat de l’entretien. Plus le commentaire sera affirmatif et péremptoire, plus l’entretien risque de devenir une confrontation.

Il faut encore répéter que l’entretien se prépare à la fois dans la forme et le fond. Sur le fond, il est souhaitable que les candidats eux-mêmes puissent, sur quelques points forts de leur commentaire, garder du matériau tout en signalant que telle ou telle question mériterait un plus ample développement. Ce pourrait être le rôle de la conclusion qui est souvent négligée. Sur la forme, il n’est jamais bon de répondre à une question en répétant le contenu du commentaire. Là encore, il s’agit d’engager le dialogue avec le jury et donc d’accepter de changer de point de vue, de tester des analyses alternatives et même de reconnaître une erreur. De même, les questions ponctuelles sur les institutions, la chronologie ou les événements ne doivent jamais être considérées par les candidats comme autant de mini *quizzes* ponctuels : très systématiquement, elles les invitent à regarder le texte autrement. La réponse doit donc s’accompagner des conséquences à tirer sur l’interprétation du texte.

En dernier lieu, on rappellera que la durée totale de l’épreuve est de 30 minutes et que l’exposé des candidats devrait idéalement durer au minimum 15 minutes et au maximum 20. Le dépassement

du temps est très pénalisant, surtout lorsque le candidat averti persiste. De même, il est très rare qu'un exposé de moins de 10 minutes reçoive une bonne note. Les 4 jurys ont cependant noté presque un quart des candidats sous les 10 minutes. La maîtrise du temps relève assez simplement de la répétition des exercices de préparation en temps réel.

En ce qui concerne la qualité de la langue anglaise, les attentes des jurys étaient bien sûr différentes selon qu'il s'agissait de spécialistes ou non. On ne notera évidemment pas de la même manière un candidat appelé à passer dans les deux ou trois ans l'agrégation d'anglais ou celle de lettres modernes ou d'italien. Mais, dans l'ensemble, le reproche le plus courant était à trouver dans un schéma intonatif plat, à la fois de la phrase et des mots pris individuellement. On ne peut qu'encourager les candidats à veiller à l'articulation et à s'exercer plus encore à l'anglais oral et à la conversation avec des locuteurs de langue maternelle anglaise, ce de préférence dans des situations plus libres et moins structurées que le commentaire de texte. Il y va tout simplement de leur compréhension par le jury.

Encore une fois, il faut que la fréquentation de la presse audiovisuelle en langue anglaise serve aux candidats à assurer la prononciation de termes aussi courants cette année que *Irak, European, Bush, Afghanistan ...* Côté phonétique on veillera aussi aux diphtongues comme dans *law* et *allow*, à la différence entre *live* et *leave*, aux mots possédant des suffixes en *ic* ou *ism*, à la (non) prononciation du *b* dans *doubt* ou *debt*. Quelques mots fondamentaux du lexique doivent absolument être surveillés : on pense ici entre autres à la différence entre *raise* et *rise*, *economic* et *economical*, *say* et *tell*. La grammaire de l'article devant des substantifs comme *society* et *economy* doit être revue, tout comme celle de la comparaison pour éviter le *same than*, ou encore l'ordre de la phrase dans le discours indirect libre. Il faut absolument rappeler aux candidats que l'on dit *The USA is* et non *are* et que les pronoms et articles afférents sont ceux de la troisième personne du singulier. Enfin l'adjectif et le substantif *liberal* ont un sens totalement différent selon que l'on est dans un contexte américain ou britannique. En anglais américain il faut le considérer comme l'antonyme de *conservative*, ce qui signifie qu'il faut, pour parler du libéralisme économique, recourir à une périphrase du type *free market*.

Le fait que ce rapport pointe un certain nombre de défauts à corriger ne doit pas empêcher de souligner le nombre très honorable d'excellentes prestations et surtout la remarquable capacité de certains candidats à s'améliorer d'une année sur l'autre avec un exemple de passage de 5 à 16/20.

Arabe

Version

Notes obtenues : 17/20; 14/20; 12,5/20.

Le texte proposé cette année est tiré d'une pièce de Tawfiq al-Ḥakīm, *Shéhérazade*. Outre le fait qu'il ne présente pas de difficultés syntaxiques ou lexicales particulières, ce texte fait partie des classiques de la littérature arabe contemporaine. D'ailleurs, les trois candidats s'en sont bien acquittés en obtenant des notes au-dessus de la moyenne.

Traduction proposée

L'esclave (<i>il rit</i>):	?
Shéhérazade:	Tu ris ?
L'esclave :	Qu'est-ce que tu es fourbe !
Shéhérazade:	Je n'use pas de ruses ; je ne me moque pas non plus.
L'esclave :	C'est ce que tu voulais donc réellement dire !
Shéhérazade :	Oui. Mais l'homme est un enfant. Il ne sait pas encore comment tuer un esclave. Sais-tu comment les prêtres tuent les serpents en Inde ? ... En les laissant ramper dans les vastes étendues des temples.
L'esclave :	Dans ce cas, pourquoi n'as-tu pas enseigné cela au roi ?
Shéhérazade:	Je n'estime pas qu'il ait besoin de l'apprendre maintenant.
L'esclave :	N'est-ce pas lui qui a égorgé dans leur lit sa première épouse et son amant noir ?
Shéhérazade:	C'était le Shahrayar d'avant. Quant à Shahrayar d'aujourd'hui, c'est quelqu'un d'autre : un homme qui a longuement vécu dans un palais de chair et de sang ! Toutes les nuits, une vierge lui est offerte ; tous les matins, une épouse lui est immolée. C'est un être humain qui a épuisé toutes les significations que recèlent les mots « corps » et « matière », et qui s'est métamorphosé, à présent, en quelqu'un qui cherche à fuir tout ce qui est matière et corps... !
L'esclave (<i>avec stupeur</i>):	Où veut-il fuir ?
Shéhérazade:	Il ne sait pas, et c'est là le secret du supplice de ce malheureux.
L'esclave :	Où est-il à présent ?
Shéhérazade:	Il a quitté la terre sans atteindre le ciel ; il est suspendu entre ciel et terre.

Tawfiq al-Ḥakīm, *Shéhérazade*, 1988.

Chinois

Écrit

Version

Le texte proposé est rédigé dans un mandarin parfaitement standard. Il ne devait pas présenter pour les candidats, qui disposaient d'un dictionnaire unilingue, de réelles difficultés lexicales, grammaticales ou stylistiques. 2 candidats ont parfaitement rendu le sens du texte, sans faux-sens important. Le troisième candidat a eu manifestement plus de problème de compréhension, enchaînant quelques graves faux-sens et de nombreuses imprécisions. La difficulté principale était d'ordre pragmatique : rendre d'une manière fluide l'articulation entre les propositions mais aussi l'enchaînement entre les phrases. Il fallait aussi veiller au bon choix des temps et de leur concordance (notamment entre imparfait et passé simple).

On relèvera parmi les erreurs ou insuffisances rencontrées :

- 1) 作文作得还要好 *zuowen zuo de haiyao hao* « elle fit une bien meilleure rédaction ». On a là l'expression d'une comparaison entre la rédaction que la mère fit lorsqu'elle était enfant et celle que venait de faire son fils. 2 candidats n'ont pas su rendre cette comparaison, le troisième se trompa dans l'un des termes de cette comparaison.
- 2) 老师甚至不相信 *laoshi shenzhi bu xiangxin* « le maître ne crût même pas... ». Seul un candidat a su rendre correctement la portée de *shenzhi* « même ». Le second candidat l'appliqua au sujet « même le maître... ». Le troisième ne l'a tout simplement pas traduit.
- 3) 解释 *jieshi* « expliquer ; s'expliquer ». Un des candidats a fait un faux sens « se vexer ». Un bon usage du dictionnaire aurait pu éviter une telle erreur.
- 4) 不过我承认她聪明 *buguo wo chengren ta congming*. La traduction littérale du verbe *chengren* « admettre ; reconnaître » retenue par 2 candidats est un calque qui rend la phrase française inconséquente.
- 5) 为了我的腿, 她头上开始有了白发 *weile wo de tui, ta toushang kaishi you le baifa* « le souci que posaient mes jambes lui donna ses premiers cheveux blancs ». 2 candidats sont restés trop proches de la construction chinoise (littéralement « pour mes jambes, elle commença à avoir des cheveux blancs sur la tête »).
- 5) 医院已经明确表示 *yiyuan yijing mingque biaoshi* « À l'hôpital, on nous avait déjà clairement signifié ». Les 3 candidats n'ont su éviter le calque structurel qui fait de « hôpital » le sujet de la phrase (littéralement « L'hôpital avait déjà clairement indiqué ... »).
- 6) 故意笑 *guyi xiao* « volontairement railler ». Les candidats ont rendu *xiao*, non point par « railler ; se moquer ; rire de », mais par son sens premier « rire ».
- 7) Deux termes enfin 熏 *xun* « enfumer » et 炙 *zhi* « brûler », référant à deux modes particuliers d'administration de médicaments, ne sont pas ici très explicites ; il s'agissait de trouver une interprétation acceptable dans le contexte.

La copie 1 a obtenu 14, la copie 2, 15, et la copie 3, 8. La moyenne de cette épreuve est de 12,3.

Traduction proposée

L'année de mes dix ans, je fus premier à un concours de rédaction. Ma mère, qui était jeune encore, s'empressa de me parler d'elle ; elle me déclara avoir fait une bien meilleure rédaction quand elle était petite. Son maître d'école alla jusqu'à douter qu'un si beau texte fût écrit par elle. « Mon maître est venu à la maison demander si une grande personne de la famille ne m'avait pas aidée. Et je n'avais peut-être même pas encore dix ans à l'époque. » À ces propos, ma joie se dissipa ; je répliquai d'un ton volontairement railleur : « Peut-être ? » Que veux-tu dire par « peut-être même pas encore dix ans à l'époque ? » Elle tenta alors de s'expliquer. Je feignis de ne plus porter la moindre attention à ce qu'elle disait, tout en jouant au ping-pong contre le mur ; cela la mit dans une sacrée colère. Pourtant, je la trouvais intelligente et voyais en elle la plus jolie femme du monde. Elle se confectionnait justement une jupe bleue à fleurs blanches.

À vingt ans, je fus handicapé des deux jambes. Il fallait, me disais-je, que je trouve autre chose à faire que d'aller colorier des œufs pour les gens. Après avoir changé plusieurs fois d'idée, je me résolus enfin d'apprendre à écrire. Ma mère n'était déjà plus très jeune, et le souci que posaient mes jambes lui donna ses premiers cheveux blancs. À l'hôpital, on nous avait déjà clairement signifié qu'à l'heure actuelle ma maladie ne pouvait être guérie. Malgré cela, ma mère mettait encore toute son énergie à vouloir me soigner, cherchant partout des médecins, s'enquerrant de remèdes parallèles et dépensant beaucoup d'argent. De fait, elle arrivait toujours à trouver des médicaments bizarres qu'elle me faisait manger ou boire, avec lesquels parfois elle me lavait, pommadaït, enfumait ou réchauffait. « Ne perds donc pas ton temps ! Cela ne sert absolument à rien ! », lui disais-je. Je n'avais alors en moi qu'une seule pensée : écrire un roman ; comme si cela pouvait sauver un handicapé de sa pénible condition. « Essaie encore une fois ! Si tu n'essayes pas comment peux-tu savoir que cela ne sert à rien ? », me disait-elle, emplie chaque fois d'un fervent espoir. Néanmoins, pour ce qui était de mes jambes, il y eut autant d'espoirs que de déceptions.

Shi Tiesheng, Hehuan shu, *L'arbre de la jouissance partagée* (1985)

Extrait de *Zhongguo dangdai zuojia xuanji congshu* (Recueil d'œuvres d'écrivains chinois contemporain), Beijing, Renmin wenzue chubanshe, 1997.

Thème

Le texte proposé est court. A l'exception de la dernière phrase du premier paragraphe qui est relativement difficile à traduire en chinois, le reste du passage ne devait pas poser beaucoup de problèmes. Le jury a été satisfait du niveau global, même si les 2 copies ont révélé une certaine différence quant à leur qualité. Si les défauts majeurs de la rédaction en chinois du premier candidat (copie 1) sont d'ordre sémantique et syntaxique, ceux du second candidat (copie 2) sont plutôt stylistiques. On peut aussi reprocher au second candidat un certain manque de précision. Par exemple, on ne traduit pas « dans le lit » par *zai chuangli* 在床里, mais par *zai chuangshang* 在床上 ; la traduction littérale du français « on ne regarde plus qu'en soi-même » par *Women zhi kanzhe ziji de neixin xinchu* 我们只看着自己的内心深处 ne fait pas sens en chinois. Pour traduire la dernière phrase du premier paragraphe, la proposition subordonnée du temps doit se placer devant la proposition principale. Les erreurs de la copie 1 sont plus diverses : 1) orthographe, *gai(zi)* 该 (子) au lieu de *hai(zi)* 孩 (子) ; 2) inexactitude, traduction de « sans doute » par *yiding* 一定 ; 3) grammaire, emploi cumulatif de *lian* 连 et *shenzhi* 甚至 ; 4) barbarisme, constructions comme

Wulun you shenme deng, tamen yijing zhi xiang neixin kan 无论有什么灯，她们已经只向内心看；5) usage fautif de la conjonction *ji* 及 dont l'emploi est similaire à celui de *he* 和, et qui ne peut juxtaposer deux ou plusieurs verbes.

La copie 1 a obtenu 11 et la copie 2, 13. La moyenne de cette épreuve est de 12.

Traduction proposée

这屋子是多么的安静啊！年轻的大学生和他那漂亮的情妇相拥着在窄小的床上睡着了。就连我们那帮老婆婆也不再发出任何声音。你可以仔细倾听：没有一点叹息声、咳嗽声，也没有一点门声或脚步声。我们那帮老婆婆可能并没有全睡下，可是那些没睡的都睁着双眼静静地坐在床上。因为要省电，她们没有开灯。况且，当我们审视的仅仅是自己的内心时，点一盏灯又有何用处呢？

她们回味着，等待着，拨着念珠为死去的孩子祷告着。

路易·吉尤：《对质》，1967年。

Oral

Pour l'épreuve d'explication orale d'un texte au programme, la candidate a tiré au sort un extrait de l'acte II de *Chaguan (La maison de thé)* de Lao She. Le passage allait de “常四爷、松二爷正往外走，宋恩子和吴祥子进来” à “二位喝茶吧，刚沏好的”。Globalement, la candidate a bien compris le passage en question ; elle a su faire montre d'un bon esprit de synthèse et d'une relative aisance dans l'expression en langue chinoise. Après avoir présenté brièvement l'auteur et l'œuvre et situé le passage dans son contexte, elle s'arrêta tout d'abord sur la question des salutations discutée par les personnages au début du passage et présenta ensuite la figure de Chang Siye 常四爷, l'un des personnages clefs de la pièce faisant penser à l'auteur lui-même. Elle releva enfin l'opportunisme de Song Enzi 宋恩子 et de Wu Xiangzi 吴祥子, qui se tiennent toujours prêts à servir, non sans cynisme, ceux qui les rétribuent. Bien que cela ne fût pas explicite dans le passage choisi, la candidate insista sur les idéaux communistes de l'auteur tels qu'ils sont véhiculés par les propos tenus par l'un des personnages de la pièce, Kang Dali 康大力. Le jury a apprécié l'argumentation de la candidate, ses connaissances sur l'auteur et l'étendue de son vocabulaire. Quelques progrès de prononciation et de d'articulation en chinois lui restent cependant à accomplir. Pour cette épreuve, la candidate a obtenu 14,5.

Pour la seconde épreuve orale en chinois, celle de l'analyse d'un texte hors programme, la candidate a tiré au sort un extrait d'un article journalistique paru sur le site électronique de l'Agence Chine nouvelle (新华网). L'article concernait une éventuelle demande de classement du Bund de Shanghai au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le texte était relativement difficile ; certains mots clefs ne figuraient pas dans le dictionnaire *Xiandai hanyu cidian* 现代汉语词典 (Dictionnaire du chinois moderne) à la disposition de la candidate. Le jury attendait avant tout une

compréhension globale du texte. Après s'être engagée sur une fausse route, la candidate se rattrapa dans son analyse en suivant la mise au point que le jury a cru bon de lui faire. La candidate a été quelque peu déstabilisée par l'abondance d'un vocabulaire qu'elle ne maîtrisait qu'imparfaitement, relevant de l'architecture et de la politique urbaine. Cependant, dans les réponses qu'elle a faites au jury, elle a su exposer avec une relative clarté ses connaissances historiques sur les concessions étrangères de Shanghai. Elle a obtenu 10 pour cette épreuve.

En conclusion, les textes au programme ont été manifestement bien préparés. La seconde épreuve orale a donné au jury l'impression que la candidate manquait de familiarité avec les textes de presse en chinois ; ceux-ci, on le sait, renvoient à un style et à un registre particuliers. La préparation à une telle épreuve demande des exercices intensifs et une lecture assidue d'une variété d'articles de journaux et de magazines en chinois.

Espagnol

Écrit

Version

Le texte proposé cette année ne présentait que fort peu de difficultés syntaxiques, et l'on pouvait espérer que les candidats consacraient l'essentiel de leurs efforts à la compréhension d'un lexique dont la richesse pouvait ponctuellement les décontenancer. En tout état de cause, les candidats auraient dû se persuader que le texte qu'on leur proposait possédait un sens logique, ce qui, au regard des traductions proposées, ne semble pas avoir été toujours le cas. Que penser, en effet, de ces versions où l'on voit une barque – parfois suspendue à une vigne ! – saigner ? Comment un homme normalement constitué – et rien ne permet de supposer que le narrateur ne le soit pas – peut-il suivre des traces « pareil aux oiseaux des maisons » ? Comment peut-il se voir attribuer des affirmations aussi malheureuses du point de vue du sens que « je me réfugiai sous le blouson » ou que « je m'enroulai dans ma veste » ? Il serait trop facile de réaliser un bêtisier à partir de copies dont les auteurs possèdent indéniablement beaucoup d'imagination mais très peu de sens commun. Ces monstruosité sémantiques, ajoutées aux fautes grossières de conjugaison dont il sera question dans un instant, expliquent que les notes de certaines copies soient fort basses, le jury se refusant à admettre que l'espagnol, comme l'affirme un candidat à la fin de sa version, « se vit mais ne s'écrit pas (*se vive pero no se escribe*) ». Pour en finir avec ce sujet, qu'il nous soit permis de citer un très court passage où tous les défauts reprochés ici à certaines copies, barbarismes de conjugaison compris, se trouvent rassemblés (la phrase ici réinventée court dans le corrigé proposé plus bas de « je découvris devant la porte... » à « ... collé aux murs des maisons ») : « je découvrit à la porte des noctambules sur le point d'être à nouveau saoules, je les suivit en déambulant devant les grilles ».

On aura compris en lisant les lignes qui précèdent que l'une des grandes préoccupations du jury, et l'une de ses grandes surprises aussi, est l'ignorance dans laquelle sont certains candidats des règles de conjugaison des verbes français. Comme la majorité des candidats, nous estimons que le passé simple de l'indicatif s'imposait ici pour la traduction d'un récit qui est une narration clairement située dans le passé ; en l'occurrence, et à partir de présupposés différents, les deux langues se rejoignent dans l'utilisation de cette forme du passé. Mais encore faudrait-il être capable de dominer ce temps malheureusement en voie de disparition : il est inacceptable de trouver dans des copies d'un concours de haut niveau des aberrations du type « je me réveilla », « je les suivai » (du verbe « suivre » ?) ou « je me blottissai » (du verbe « se blottir » !). Il est regrettable que ces fautes, si faciles à éviter, ôtent toute chance d'avoir une note bonne ou moyenne à des copies dont les auteurs font par ailleurs preuve de réelles qualités dans leur traduction. Aussi le jury souhaite-t-il donner ici aux candidats futurs un conseil qui est aussi un avertissement : le travail de préparation à l'épreuve de version inclut, dans le cours de l'année, la révision systématique de la conjugaison des verbes français et, le jour de l'épreuve, il est indispensable de prêter une grande attention à la correction des formes verbales, quelles que soient les autres difficultés rencontrées au cours de la traduction. Une relecture du texte doit être employée à cette seule vérification.

Le jury ne peut que reprendre à son compte, en conclusion de cette partie consacrée à des conseils généraux, les recommandations des années précédentes : une ou plusieurs lectures attentives du texte de départ, garantissant une compréhension globale de celui-ci, suivies d'une reconnaissance de ses principales difficultés, doivent précéder un travail qui doit conserver une certaine souplesse ;

ce dernier point suppose que le candidat ne passe à l'écrit qu'après avoir mûrement réfléchi à la traduction qu'il propose. À la fin de l'épreuve, le temps consacré à la relecture ne doit pas être réduit à la portion congrue : plusieurs relectures, prenant en compte les principales difficultés d'une traduction (cohérence du sens global du texte, absence de lacune importante, correction syntaxique, morphologie verbale, connaissance du lexique) sont nécessaires. À ce prix, et à ce prix seulement, les candidats peuvent compter sur l'attention bienveillante du jury.

Fautes les plus fréquentes

Si l'on veut bien laisser de côté les erreurs impardonnables dont il a été question, qui ont été lourdement sanctionnées, les fautes les plus fréquentes commises par les candidats concernent des problèmes de lexique. Les termes de *ventisca* (tempête, bourrasque), *viga* (poutre), *jabali* (sanglier), *bordas* (huttes ou cabanes), *desamparo* (abandon ici, et non *désarroi*), *estela* (sillage), *trastero* (res-serre), *cobertizo* (hangar), *rastro* (piste, traces, fréquemment confondu avec *rostro*, visage), les verbes *ladrar* (aboyer), *hallar* (trouver), *doblar* (tourner), constituent sans aucun doute les principaux obstacles rencontrés par les candidats dans leur travail de traduction. On peut regretter que des termes aussi fréquents que *cristales* (vitres), *perra* (chienne), *portal* (porche), *amanecer* (se lever, en parlant du jour), *chaqueta* (veste), voire *tarde* (après-midi), doivent aussi être cités dans cette rubrique. Le jury a apprécié les efforts de nombre de candidats pour trouver à ces termes, quand ils les ignoraient, une traduction entrant en cohérence avec le reste du texte : ainsi, *jabali* a-t-il été rendu par animal, gibier, cerf, biche, chevreuil, renard, chat sauvage, toutes traductions inexactes mais assez proches du véritable sens du terme. Il est beaucoup plus réservé face à des traductions qui ne sont dues qu'à une vague ressemblance phonétique : divan pour *desván* (comment peut-on chercher une personne dans un divan ?) ou héler pour *hallar*, par exemple. De même, *una y mil veces* ne peut être traduit, n'en déplaise à nombre de candidats, par l'expression calque, inexistante, « une et mille fois », mais par une expression équivalente, « aussi courante » en français que la formule de départ en espagnol. Il est plus préoccupant encore de voir *ya, no... ya* et *entonces* traduits de façon très fantaisiste, ou de constater que le verbe *ser* est considéré par de nombreux candidats comme une traduction de la formule « il y a », sans doute au souvenir de la formule introductive des contes traditionnels *érase una vez*, dans la phrase *era la nieve que...*

La traduction de *ventisca*, nous l'avons dit, est souvent fautive, mais l'importance de la faute a parfois été renforcée par une confusion portant sur le français ; il convient de rappeler aux candidats que la brise étant « un vent peu violent », la traduction de *ventisca* par ce terme est un vrai contre-sens, tandis que sa traduction par « bise » est (relativement) plus acceptable dans la mesure où la bise est « un vent sec et froid soufflant du Nord ». Parmi les fautes de français les plus fréquentes, on relèvera aussi une confusion – commise dans les deux sens – dans la construction des verbes se rappeler et se souvenir, dont le premier est transitif, au contraire du second : on se rappelle quelque chose, on se souvient « de » quelque chose. De façon beaucoup plus anecdotique, on peut discuter le choix du verbe « enterrer » pour traduire *sepultar*, dans la mesure où il est question de neige dans le texte : « ensevelir » conviendrait mieux ; mais on passe là à un niveau de discussion que le jury n'a pas eu l'occasion d'atteindre souvent.

Du point de vue de la syntaxe et de la morphologie verbale, il faut distinguer les fautes impardonnables, malheureusement présentes dans certaines copies (comme si + conditionnel, par exemple), de fautes plus fréquentes et plus excusables, car induites par le texte : nous faisons ici allusion à l'utilisation par l'auteur de la forme en -ra, aujourd'hui réservée au subjonctif imparfait, dans sa valeur étymologique de plus-que-parfait de l'indicatif dans une subordonnée relative (*la soga que me sirviera* / la corde qui m'avait servi), usage vivant mais quelque peu archaïque, ou de l'accord *ad*

sensum (la visión de la ventana y de la nieve [...] formarían...), inacceptable en français (« la vision de la fenêtre et de la neige [...] faisait... »). La forme *entonces fue cuando* n'a pas été reconnue pour ce qu'elle est, c'est-à-dire le calque exact de la formule française « c'est alors que... », pourtant bien connue des candidats. Nombre d'entre eux ignorent le sens des prépositions qu'ils emploient et n'hésitent pas à faire souffler le vent « dans » le toit et aboyer la chienne « dans » ou « sur » le porche (?). Le jury aimerait rappeler aux candidats, pour finir, que l'emploi des traits d'union, dans les noms ou les pronoms composés, est une difficulté orthographique qu'il ne faut pas ignorer. Si traduire *aquella noche* par « cette nuit là » est incontestablement moins grave que de le traduire par « cette nuit », faux sens indiscutable, mieux vaut encore écrire correctement « cette nuit-là ».

Barème

Dans une volonté de transparence, le jury de version propose ci-après, de façon simplifiée, le barème de correction qui a été le sien. Pour chaque copie, les points-fautes correspondant aux erreurs commises ont été additionnés puis convertis en une note sur 20. La moyenne générale des copies et l'écart-type sont également donnés.

Orthographe

- 1) Fautes peu graves, accents : 0,5
- 2) Fautes d'accord sur des substantifs/adjectifs : 1
- 3) Fautes d'accord verbal : 3

Sémantique

- 1) Inexactitude ou maladresse : 0,5
- 2) Faux-sens caractérisé, selon gravité : 1 ou 2
- 3) Contre-sens : 3
- 4) Barbarisme : 3
- 5) Non-sens sur un membre de phrase : 5

Grammaire

- 1) Syntaxe : 4
- 2) Faute de temps (si confusion passé/passé) : 1
- 3) Faute de temps (un présent pour un passé) : 2
- 4) Barbarisme de conjugaison : 4

Tout le texte au passé composé : 4

Faute d'ordre sémantique : pas de cumul (si la faute réapparaît)

Cumul des fautes sur les verbes

Moyenne des copies : 8,9/20

Écart-type : 3,81

Traduction proposée

Cette nuit-là, je ne parvins à m'endormir que fort tard. La tempête redoublait d'intensité sur le toit et sur les vitres et la chienne aboyait sous le porche en surveillant de loin l'ombre ensanglantée qui pendait à présent tête en bas à une poutre, attachée avec la corde qui, dans l'après-midi, m'avait servi à traîner le sanglier depuis les huttes d'Escartin jusqu'à *cette* maison. Depuis bien longtemps, rien ne venait rompre la routine de ma vie et, cette nuit-là,

je tardai à m'endormir, me remémorant maintes et maintes fois, comme dans une image fixe et gelée, chaque détail de ce qui était arrivé le midi.

Quand je m'éveillai, le jour ne s'était pas encore levé. La chambre était plongée dans l'obscurité, mais une clarté glacée s'écrasait sur les vitres, dessinant avec une étrange timidité le petit rectangle de la fenêtre. C'était la neige, qui tombait à présent comme une malédiction ancienne et blanche sur Ainielle et qui, une fois de plus, commençait à ensevelir totalement les toits et les rues. La tempête s'était calmée et une paix profonde s'étendait désormais sur le village, l'emplissant d'abandon et de silence. Pendant quelques instants, tandis que le sommeil s'emparait à nouveau de mes yeux, la neige de mon enfance commença à fondre en eux – comme si la vision de la fenêtre et de la neige qui tombait sur le village faisait aussi partie du souvenir-, ajoutant à la nuit le sillage d'autres nuits, arrachant à l'oubli la solitude primordiale, transformant en mémoire le regard et le sommeil. Plongé dans ce brouillard, je me retournai pour continuer à dormir. Et c'est alors que, soudain, je me rendis compte que Sabine n'était plus dans le lit.

Je la cherchai en vain dans la maison : dans les chambres du bas et dans la cuisine, dans la resserre à outils, dans la cuisine et dans le grenier, dans la cave. Sous le porche, je ne trouvai pas non plus la chienne. Seule l'ombre obscure du sanglier était encore pendue à la poutre et alimentait de son sang la flaque qui, au-dessous d'elle, entachait la parfaite blancheur de la neige. Je découvris des traces de pas devant la porte, sur le point déjà d'être à nouveau effacées. Je les suivis lentement, collé aux murs des maisons, tandis que je sentais les flocons s'écraser contre mes yeux et une peur inexplicable croître comme la nuit en eux. Les empreintes parvenaient jusqu'à la Maison Jean-François, tournaient brusquement derrière le hangar et se perdaient au loin parmi les murs en ruine de l'église. Immobile au bout de la rue, je contemplai, ému, la solitude immense de la nuit autour de moi. J'écoutai quelques instants : seul mon propre souffle brisait à peine les couches glacées et infinies du silence. Je m'enveloppai dans ma veste pour tenter de me protéger de la neige et je poursuivis mon chemin sur les traces de Sabine.

D'après Julio Llamazares, *La lluvia amarilla*, 1989.

Thème

Le texte d'Alexandre Dumas proposé cette année à la sagacité et à la traduction des candidats avait comme objectif premier de vérifier le bagage des spécialistes d'espagnol en matière de morphologie et de syntaxe. À l'étonnement du jury, il a également rempli deux autres rôles :

1) Ce texte, qui avait été choisi parce qu'il semblait ne comporter aucun problème majeur de vocabulaire, a mis en évidence, dans un nombre nullement négligeable de cas, la pauvreté extrême des ressources lexicales de certains candidats. Répétons donc, une fois encore, que si la totale maîtrise du lexique, dans toutes ses nuances, ne nous semble pas un critère fondamentalement déterminant pour le choix des futurs normaliens hispanisants à un niveau Bac + 2, la connaissance et la maîtrise d'une langue ne se conçoivent pas, à notre avis, sans un minimum de bagage lexical.

Quel est ce seuil minimum en deçà duquel une traduction est déclarée irrecevable ? Un texte, précisément comme celui que nous avons proposé. Il ne comportait, à notre sens qu'un seul vrai problème lexical, qu'un certain nombre de candidats ont d'ailleurs surmonté : la traduction de «[...] une fortune inattendue, inespérée», sachant l'ambivalence en castillan du terme *inesperada*.

2) Le sens général de ce texte nous paraissait limpide : un dialogue entre une crapule et un justicier, le second rappelant au premier, dans une belle envolée de rhétorique romantique, à quel point la vie qu'il va justement perdre a tout entière été marquée du sceau de l'infamie.

Force a été de constater que ce qui nous avait paru limpide ne l'était pas pour tous les candidats, tant s'en faut : les non-sens n'ont pas été rares et se sont multipliés de façon inquiétante surtout dans la phrase : « Aussi Dieu toujours [...] te laissassent la vie », où bien des candidats n'ont pas vu que « juste » se rapportait à « Dieu », et qu'à la négation par « l'abbé » de la justice divine répondait l'affirmation de Sa perpétuelle miséricorde.

Il est évident que les candidats qui n'ont pas compris l'intégralité du texte tel qu'il a été écrit par Dumas, ou/et qui ne disposaient pas du vocabulaire nécessaire à sa traduction avaient, d'entrée de jeu, un handicap bien difficile à surmonter.

D'autant que l'expérience a montré que les candidats qui avaient l'un ou l'autre, l'un et l'autre de ces problèmes, en avaient également un troisième : une maîtrise insuffisante de la morphologie et de la syntaxe castillanes. De ce point de vue, à l'instar de tous les textes que nous proposons depuis des années au concours, – le « nous » renvoie ici non à des personnes physiques mais à l'entité « jury » dans sa permanence par delà ses multiples compositions –, le texte choisi cette année était un catalogue, non exhaustif, certes et heureusement ! mais suffisamment probant, des connaissances que nous demandons à un normalien ou une normalienne de maîtriser. Problèmes morpho-syntaxiques à maîtriser et à restituer en tendant à se rapprocher le plus possible de ce qui en fait un texte littéraire : ici le style, l'écriture d'Alexandre Dumas.

Nous n'allons pas dresser la liste ni des effets de style, ni des phénomènes linguistiques dont il y avait dans ce texte à rendre compte. Nous préférons proposer aux futurs candidats une traduction de cette page du *Comte de Monte-Cristo*. Leur professeur saura mieux que nous, parce qu'il est en situation, attirer leur attention sur les problèmes que pose la traduction du texte français et comment nous avons essayé de les résoudre.

Traduction proposée

Voici donc cette traduction, sachant bien que ce n'est qu'une traduction parmi d'autres possibles.

¡ Socorro ! exclamó Caderousse, no necesito un sacerdote sino un médico ; a lo mejor no estoy herido de muerte, a lo mejor todavía no me muero, a lo mejor pueden salvarme !

Tan herido de muerte estás que, sin las tres gotas de licor que te di hace un rato, ya habrías dado el último suspiro. Así que ¡ oye !

¡ Ay ! murmuró Caderousse, ¡ qué sacerdote más raro es usted, que desespera a los agonizantes en vez de confortarlos.

Oye, proseguió el cura ; cuando hubiste traicionaste a tu amigo, Dios empezó no a azo-tarte, sino a avisarte : caíste en la miseria y pasaste hambre. Muriéndote de envidia te habías pasado la mitad de una vida que podías haberte pasado medrando, y ya estabas pensando en el crimen, dándote a ti mismo la excusa de la necesidad, cuando Dios hizo por ti un milagro, cuando Dios, por mediación de mis manos, te mandó, en la miseria en que vivías, una fortuna, esplendorosa para ti, desgraciado, que nunca habías tenido nada (/tuviste). Pero aquella fortuna, imprevista, inesperada, inaudita no te basta puesto ya que la tienes. Quieres duplicarla : ¿ Cómo ? Con un crimen. La duplicas y entonces Dios te la arrebató al llevarte ante la justicia humana.

Yo no fui, dijo Caderousse, quien quiso matar al judío. Fue la Carconte.

Sí, dijo Monte Cristo. Por eso Dios, esta vez no voy a decir justo, porque su justicia te hubiese dado la muerte, Dios misericordioso siempre, permitió que tus jueces se impresionasen con tus palabras y te perdonasen la vida.

¡ Pardiez ! para mandarme a presidio a cadena perpetua : ¡ maldito el indulto que me concedieron (menudo indulto)

Aquel indulto, canalla, bien lo miraste sin embargo como un indulto cuando te lo conce-

dieron : tu cobarde corazón, que temblaba ante la muerte, dio brincos de alegría con la noticia de una perpetua vergüenza, ya que te dijiste, como todos los presidiarios : en presidio hay una puerta, que en la tumba no la hay. Y tenías razón porque aquella puerta del presidio se abrió para ti de forma inesperada : un inglés visita Tolón ; había hecho voto de rescatar a dos hombres de la infamia : su elección recae en ti y en tu compañero ; por ti de los cielos descende una segunda fortuna : recuperas a la vez el dinero y la tranquilidad, puedes empezar a llevar otra vez la vida de todos los hombres, tu a quien habían condenado a vivir la de los presidiarios ; y entonces, canalla, entonces te pones a tentar a Dios por tercera vez. No tengo bastante, dices, cuando tenías más de lo que nunca tuviste, y cometes un tercer crimen, sin motivo, sin excusas. Dios se ha cansado, Dios te ha castigado.

Un mot, pour finir, sur la notation qui est, faut-il le rappeler, une notation de concours et non une notation d'examen. Ce qui importe avant tout au jury, c'est de classer les candidats de la façon la plus juste possible.

Nous procédons par une notation en points-fautes, tout comme dans les autres concours : un (-3) sanctionnera une faute vénielle, un (-20) un non-sens ou un barbarisme de conjugaison. Entre ces deux extrêmes nous trouvons (-5), (-8), (-10), (-15), selon la gravité de la faute.

On aboutit ainsi à un classement des copies, la meilleure étant celle qui a le moins de points-fautes, la plus mauvaise celle qui en a le plus. Dès lors que le jury détermine que telle copie ayant un nombre X de points-fautes sera notée Y/20, le reste n'est plus qu'affaire de mathématique.

Cette année les notes se sont échelonnées entre 18/20 et 0/20.

Oral

Explication de texte sur programme (LV1)

14 candidats étaient admissibles cette année, nombre supérieur à celui des années précédentes, mais les résultats se sont révélés dans l'ensemble moins bons qu'en 2002, même si le jury a pu entendre quelques bonnes, et mêmes quelques excellentes explications. Les 14 candidats ont tiré au sort les textes suivants et obtenu les notes ci-après :

- 7 textes du *Lazarillo de Tormes* (notes sur 20 : 15, 10, 8, 8, 8, 3 et 3),
- 3 textes de *La hija del capitán* (notes sur 20 : 10, 6 et 6),
- 4 textes de *Libertad bajo palabra* (notes sur 20 : 17, 14, 13 et 12).

Les notes les plus basses sont dues, en grande partie, à un niveau de langue rédhitoire, que l'émotion du concours ne saurait expliquer entièrement. Si certains candidats ont pu commettre quelques lapsus, spontanément rectifiés, on ne peut accepter une explication accumulant, outre des erreurs lexicales, quatre ou cinq fautes graves telles que barbarismes de conjugaison, prétérits forts accentués, emploi du futur après *cuando* ou oubli répété de la préposition *a* devant le complément direct de personne. Certains candidats, qui ont pu obtenir des notes honorables en thème écrit, manquent visiblement d'entraînement à l'expression orale et sont incapables de présenter un exposé nuancé, dans une langue riche et fluide.

Cette incapacité à mobiliser ses connaissances se manifeste aussi lors de la reprise et elle explique le manque de disponibilité qui n'a pas permis d'améliorer les prestations les plus médiocres, en dépit des « perches » tendues par le jury.

Les meilleures explications sont celles qui ont su faire la preuve d'une parfaite maîtrise de la phonétique et de la syntaxe associée à un registre lexical suffisamment riche pour exprimer une pensée nuancée. C'est ainsi que nous avons pu entendre deux remarquables explications de pages d'Oc-

tavio Paz, qu'il s'agisse de textes en prose ou en vers.

Dans le premier cas, le texte *Llano* (p. 278) a donné lieu à une explication brillante, fondée sur un projet original développé avec une grande pertinence, s'appuyant sur des connaissances extratextuelles et intertextuelles judicieusement utilisées.

De même une page du poème *Piedra de sol* (p. 344-345) a été l'objet d'une explication très riche, qui a su montrer l'articulation entre contenus poétique et narratif et analyser la relation entre signifiant et signifié en explicitant la symbolique de la lumière et de la mer, et en dégagant la valeur des temps des verbes, la fonction du rythme, des allitérations et des assonances.

Une explication du *Lazarillo de Tormes* (tratado III, p. 89-91) a su mettre en lumière l'originalité d'une scène qui constitue une pause dans le processus de dégradation du protagoniste et montrer par des analyses précises comment ce texte subvertit à la fois certaines valeurs religieuses et certains codes sociaux.

Mais ces qualités ne se retrouvent pas, hélas, chez tous les candidats. L'œuvre de Valle Inclán n'a pas souvent semblé les inspirer : elle a entraîné beaucoup de paraphrase, ou des schémas pré-alables plaqués sur le texte, sans que la structure du passage et les procédés d'écriture propres au genre de l'*esperpento* soient correctement analysés. De même une candidate a voulu expliquer un passage du *Lazarillo* (tratado III) à partir d'idées générales sur le *pícaro* qui ne permettaient évidemment pas de saisir l'unicité de cette page.

Trop de candidats ont paru incapables de prendre un recul suffisant par rapport au texte et plusieurs d'entre eux se sont noyés dans une étude de détail trop pointilliste, accumulant les remarques décousues et les redites, sans dégager aucune perspective d'ensemble. Je rappellerai qu'il est recommandé aux candidats d'organiser leur explication autour de deux ou trois axes, annoncés dès l'introduction, qui permettent de structurer l'analyse et de montrer une aptitude à dominer le texte. Ces axes font totalement défaut dans certaines explications, ou bien, ils sont parfois annoncés de façon prometteuse, mais sont oubliés par la suite.

De façon générale, l'étude de la forme est souvent déficiente et la réflexion esthétique d'une grande pauvreté. Des termes comme « parodie », « ironie », « sarcasme » sont utilisés sans que le candidat semble en comprendre le sens, en tout cas sans qu'il montre leur implication dans le fonctionnement textuel.

Je rappellerai une fois de plus l'importance de la lecture soulignée dans les rapports des années précédentes et qui reste encore trop souvent expédiée, comme s'il s'agissait d'une épreuve imposée dénuée de tout intérêt, alors qu'elle devrait être conçue comme l'une des phases principales de l'explication, témoignant par son expressivité de la bonne compréhension du texte.

Qu'il me soit permis pour conclure de répéter des conseils qui ont déjà été donnés dans les rapports antérieurs mais qui ne semblent pas avoir été entendus. Les candidats ont à étudier pendant l'année trois textes de genres différents et d'une longueur relativement réduite. Ils doivent donc, le jour de l'oral, avoir compris la lettre et la signification de chaque page de ces textes, et être capables en une heure de préparation de mobiliser leurs connaissances pour bâtir un exposé d'une vingtaine de minutes (temps à ne pas dépasser pour permettre la reprise). Cet exposé devra être construit à partir d'un véritable projet conçu pour rendre compte de l'unicité du passage proposé et de l'articulation entre le fond et la forme. Un texte est fondamentalement une forme qui produit du sens. Cette forme ne pourra être analysée de façon pertinente qu'au moyen d'outils méthodologiques adaptés à la spécificité de chaque genre qui permettront de comprendre les mécanismes de production du sens mis en œuvre dans chaque page. C'est en articulant ces ressources formelles propres au genre avec quelques références extratextuelles ou intertextuelles induites par le fragment à étudier et en replaçant celui-ci dans l'ensemble de l'œuvre que l'on parviendra à dégager la signification profonde d'une page. C'est un travail exigeant qui requiert des qualités personnelles d'intelligence et de

finesse et qui nécessite pendant l'année de préparation un véritable entraînement. Mais ce travail doit permettre à chaque candidat de donner le meilleur de lui-même le jour de l'oral.

Le jury espère que ces conseils seront entendus et qu'il trouvera en 2004 plus de bons candidats qu'en 2003.

Analyse de texte hors programme (LV1 – LV2)

Le jury d'espagnol a examiné cette année 14 candidats en LV1 et 13 en LV2. Il a utilisé tout l'éventail de la notation, allant de 18 à 1 en LV1 et de 13 à 1 en LV2.

Les textes proposés aux candidats étaient tirés de quotidiens espagnols et hispano-américains et portaient sur des sujets d'actualité récente. Les candidats, comme les autres années, étaient invités à en faire une analyse et un commentaire ordonnés. Cet exercice, rappelons-le, est différent d'une épreuve de civilisation. Il vise à tester le niveau de langue des candidats, leurs qualités d'analyse et leur maîtrise d'un minimum de références concernant le monde contemporain. L'épreuve dure en tout une demi-heure : de 15 à 20 minutes sont consacrées à l'exposé du candidat et le temps restant à l'entretien avec le jury. Bien que ces normes soient souples, elles méritent d'être respectées : le jury sanctionne les candidats qui ne parviennent pas à développer leur exposé au-delà de 10 minutes ; symétriquement, il rappelle que l'entretien intervient dans l'évaluation et qu'il constitue, pour les candidats, une occasion d'approfondir leur analyse, de lever des malentendus, de mettre en évidence leur maîtrise de la langue, etc..

De bonnes, voire d'excellentes prestations ont été entendues cette année et le jury les a notées en conséquence. En revanche, l'impression générale est plus négative. Deux défauts majeurs et récurrents expliquent des notes parfois très faibles : a) de graves difficultés et négligences d'expression ; grammaire et lexique sont trop souvent l'objet d'une distance désinvolte qui est inacceptable.

La première exigence d'une épreuve de langue, faut-il le rappeler, est la correction grammaticale et lexicale. b) les analyses, trop souvent pauvres, confuses et dépourvues de tout esprit critique révèlent parfois des ignorances confondantes sur le monde contemporain : sans exiger des candidats des connaissances spécialisées en la matière, il est important de leur rappeler que la compréhension des articles qui leur sont soumis nécessite la maîtrise d'un minimum de repères.

Comme par le passé, il faut rappeler que les manques les plus gravement sanctionnés peuvent être évités par une préparation sérieuse, régulière et rigoureuse.

Italien

Version

Le texte de Dino Buzzati présentait de nombreuses difficultés. La plupart concernaient des termes italiens inconnus des candidats : le jury a tenu compte, dans son barème, de ces difficultés réelles et nombreuses de vocabulaire (et a tenté de les résoudre dans la correction proposée). Une difficulté supplémentaire – et, du point de vue de la finesse de la traduction, elle était déterminante – tenait à un élément que bon nombre de candidats ont pressenti à la lecture de l'extrait proposé : Faustina «est» la voiture. D'où l'ambivalence des descriptions et des termes utilisés et la nécessité de rendre cette ambiguïté dans la langue d'arrivée ; d'où la grande attention nécessaire aux transpositions d'une langue dans l'autre, attention d'autant plus indispensable ici que la langue d'arrivée devait pouvoir exprimer la dualité femme/voiture et que certaines traductions, qui seraient évidemment exactes dans d'autres contextes, ne le sont donc pas ici. Par exemple : la voiture comme la femme peuvent être «souples» plus difficilement «élastiques», Stefano parcourt le monde avec «sa merveille», sûrement pas avec «sa formidable» et si c'est avec «sa formidable voiture» on perd l'ambiguïté. Enfin, comme à son habitude, le jury a sanctionné avec rigueur les fautes – incroyablement nombreuses – de français.

Traduction proposée

Stefano m'apparut – je ne l'oublierai jamais, nous nous étions donné rendez-vous à San Babila – il m'apparut à bord d'une automobile jamais vue. Elle était bleue, longue, basse, c'était une deux places, souple et sinueuse, toute projetée vers l'avant. À vue de nez, une affaire de cinq millions, qui sait où Stefano était allé le dénicher, cet argent.

- Elle est à toi ? lui demandai-je. Il fit signe que oui.
- Eh bien ! Félicitations. Tu y es arrivé, en fin de compte.
- Tu sais... à force d'épargner...

Je fis le tour de la voiture, pour voir. Je ne reconnaissais pas la marque. À l'extrémité du coffre, il y avait une sorte de blason, avec un entrelacement compliqué d'initiales.

- Quel type de voiture est-ce ?
- Une anglaise, dit-il. Une occasion extraordinaire. Une marque quasiment secrète, ce doit être une filiale de Daimler.

Tout était merveilleux, même pour moi qui n'y connais pas grand chose : la ligne, une carrosserie compacte, le galbe marqué des roues, la précision des finitions, un tableau de bord qui semblait être un autel, des sièges en cuir épais et noir, doux comme un vent d'avril.

- Allez, monte, dit-il, que je te la fasse essayer.

Elle ne rugissait pas, ne vrombissait pas, elle se contentait d'émettre des souffles, une respiration d'athlète, délicieuse à entendre et, à chacun de ces souffles, les maisons, sur nos côtés, fuyaient vers l'arrière, comme devenues folles.

- Qu'en dis-tu ?
 - Formidable, répondis-je faute de mieux. Et dis-moi, Faustina, qu'en pense-t-elle ?
- Pendant un instant, je vis son visage s'assombrir. Il se tut.

- Pourquoi ? Faustina désapprouve ?
- Non, répondit-il.
- Et alors ?

– Faustina s’en est allée.

Silence.

– Elle s’en est allée. Elle a dit qu’elle n’arrivait plus à vivre avec moi.

– Pour quelle raison ?

– Va comprendre, toi, avec les femmes.

Il alluma une cigarette.

– Et je m’étais imaginé qu’elle m’aimait.

– Tu parles qu’elle t’aimait !

– Pourtant elle s’en est allée.

– Où ? Elle est rentrée chez ses parents ?

– Ses parents ne savent rien. Elle s’en est allée. Je n’ai plus eu de nouvelles.

Je le regardais. Il était un peu pâle. Mais en même temps, il serrait avec volupté l’ar-rondi du volant, caressait le pommeau rebondi du levier de vitesse, son pied, sur l’accélé-rateur allait de bas en haut, avec la tendresse que l’on met à étreindre des chairs aimées. Et à chaque pression, la voiture palpait, juvénile, et frémissait.

Nous sortîmes de la ville et Stefano prit l’autoroute de Turin, où nous arrivâmes en moins de trois quarts d’heure. Une course folle ; toutefois, contrairement à d’habitude, je n’avais pas peur, tant était grand le sentiment de domination que donnait cet engin. On aurait même cru que la voiture s’abandonnait à la volonté de Stefano, qu’elle interprétait et anticipait ses désirs secrets. Pourtant, Stefano me mettait en colère. La voiture, la réa-lisation de son désir frénétique, tout cela était fort bien. Mais Faustina, cette femme ado-rable, l’avait planté là. Et lui, il ne faisait pas un pli.

Mais quelque temps après, je dus partir, pour une longue absence. Et au retour, comme il arrive parfois, ma vie prit un autre tour. Je revis Stefano, bien sûr, mais bien moins fréquemment qu’auparavant. Lui, pendant ce temps-là, avait trouvé un nouvel emploi, il gagnait bien sa vie et parcourait le monde avec sa merveille. Et il était heureux.

D’après Dino Buzzati, *Il Colombre* [Le K].

Thème

19 candidats ont composé cette année ; les notes s’échelonnent de 0,5/20 à 17/20 et 8 traductions se situent au-dessus de la moyenne. Le jury a de nouveau pris le parti d’attribuer des notes parfois très basses (0,5 ; 2 ; 3,5) aux thèmes où s’accumulaient fautes de lexique et de grammaire, laissant supposer une connaissance très insuffisante de la langue choisie. Les barbarismes (*a tutto il caso* ; *ditornare* pour détourner ; *freddore* pour froideur), les fautes de conjugaison (*nascondato* pour *nas-costato* ; *mese* pour *mise*, *lascia* pour *lasciò*) et les fautes de grammaire élémentaire (emploi fautif des prépositions, problèmes de concordance mais parfois aussi plus simplement accord erroné de l’ar-ticle – *nessun parola* pour *nessuna parola*-) pèsent lourdement sur ces copies. Plus généralement ont été sanctionnés les faux-sens, voire les non-sens, et toutes les imprécisions qui empêchent de restituer le sens et le style du texte. Les fautes d’orthographe restent malheureusement nombreuses, faisant parfois tomber dans le gallicisme, et ce même dans de bonnes copies. Par ailleurs, nous invi-tions les candidats à lire avec soin le texte, y compris les notes, avant de le traduire pour bien com-prendre l’événement, la scène présentés – c’est-à-dire le contexte historique particulier, dont un ita-lianiste aura entendu parler – et ainsi éviter des traductions malencontreuses (*partigiani della cami-cia nera* ; *soldato civile*) ou erronées alors qu’une note de bas de page les propose (*fez*). En ce qui concerne les mots ou expressions difficiles (miliciens, adeptes de la chemise noire...), toutes les

solutions cohérentes ont été acceptées tandis que les bonnes traductions ont été systématiquement valorisées par l'attribution de points supplémentaires.

Les meilleures copies ont quant à elles révélé non seulement une connaissance solide de la langue, mais aussi un sens de la précision, de la nuance ainsi qu'une certaine élégance dans la traduction.

Traduction proposée

Vi fu la guerra, quella grande, di cui il barone di D. parlava come di una folle assurdità. Questi non fece nulla per dissuadere, ma nemmeno nulla per incoraggiare gli abitanti di Solanto a lanciarsi da prodi in un'avventura che, diceva, non li riguardava. Parecchi di loro scelsero la montagna. [...]

Ci fu anche la rivoluzione fascista, che il barone si rifiutava di chiamare altrimenti che « quella funebre mascherata », oppure « la pagliacciata che sapete ». Le riserve crescenti della gente di Solanto nei confronti dei primi adepti¹ della camicia nera furono uguagliate soltanto dall'antipatia appena velata che questi suscitavano tra gli abitanti del castello...

Don Fofò non si sarebbe mai scordato lo sguardo del padre nel giorno in cui un membro della milizia², incaricato di spingere verso i sindacati fascisti la brava gente della zona, si presentò al castello. Il barone di D. fissò senza pronunciare la minima parola gli stivali di vernice e il fez dalla nappina³ nera che quello si attorcigliava nervosamente tra le dita, poi non si sa quale collera lo colse. Fatto sta che invece di trattenere l'ospite per un'ora come ci si sarebbe potuti aspettare, lo pregò con una freddezza insopportabile di tornarsene a casa, appena cinque minuti dopo che fu arrivato.

Se la Marcia su Roma lasciò i cuori abbastanza freddi, fu del tutto diverso per una notizia che gettò Solanto in uno stato di stupore: l'America chiudeva le sue porte agli italiani. Niente più emigrazione... Questo pensiero assillava tutte le menti. Come fare a credere a una decisione del genere? Vi si leggeva un oltraggio, un desiderio di nuocere... Erano in molti a non crederci. Era stato necessario rileggere i giornali due o tre volte. Quella parola sconosciuta, la quota... Chi mai era andato ad inventarsi una simile cosa? C'era chi diceva che quello era il risultato dell'unità con l'Italia. Altri ritenevano il re o il duce responsabili. Per ogni evenienza, la gente di Solanto decise di prendersela con l'unico americano di cui conoscesse il nome: Wilson, il presidente. [...] Il barone di D. fu di certo l'unico a rallegrarsene. L'America vietata? Tentò, senza grandi risultati, di persuadere i parenti che fosse meglio così. Non c'era nulla da rimpiangere. La Sicilia avrebbe finalmente capito dov'erano i suoi veri interessi, si sarebbe aperta al progresso e forse – chissà? – l'avrebbero fatta finita con quella mania di espatriare...

D'après Edmonde Charles-Roux, *Dimenticare Palermo*

Oral

Explication de texte sur programme (LV1)

6 candidates admissibles ont eu à commenter les textes suivants :

– Luigi Pirandello, *Quaderni di Serafino Gubbio operatore*, Quaderno settimo, IV, depuis « Non gemevo, non gridavo » jusqu'à « Attenti, si gira... » ;

1. seguaci.
2. miliziano.
3. ghianda.

- Giacomo Leopardi, *Canti, Il sabato del villaggio et A Silvia* ;
- Dante Alighieri, *Vita Nuova*, II ;
- Bernardo Dovizi da Bibbiena, *La Calandria*, I, 4 (*Calandro, Fessenio servo*) et II, 9 (*Fessenio servo, Calandro*).

L'épreuve, après une préparation d'une heure au cours de laquelle les candidats disposent de l'ouvrage au programme, dure 30 minutes : pendant une vingtaine de minutes le candidat, après l'avoir brièvement présenté et en avoir lu un extrait, explique le texte ; puis s'engage une discussion d'une dizaine de minutes avec le jury. On utilise la méthode « au fil du texte » qui consiste à faire les analyses en fonction du texte tel qu'il est en ce lieu précis. On peut donc faire référence à d'autres aspects de l'œuvre mais en contrepoint ou en écho et surtout pas en plaquant des développements ou des morceaux de cours. Un seul exemple. Les deux extraits de *La Calandria* étaient volontairement du même type : il s'agissait de scènes comiques entre maître et serviteur, avec l'attirail complet des jeux langagiers et mimiques. Les références précises à la comédie latine et au *Decameron* étaient les bienvenues (évoquées, en introduction, elles n'ont été ni analysées ni mises en évidence au cours de l'explication) ; en leur absence (au fond compréhensible), une analyse détaillée des procédés comiques était attendue (elle n'est venue que pour l'aspect langagier, pratiquement pas pour l'aspect scénique et mimique) ; en revanche, les deux candidates ont insisté sur le « néo-paganisme » de Bibbiena, dont la présence dans ces scènes ne paraît pas une caractéristique très marquée.

L'autre aspect pris en compte dans cette épreuve est le niveau de langue : l'italien des 6 candidates, sans être parfait, était en général de bon niveau et perfectible à l'évidence par un séjour prolongé en Italie.

Analyse de texte hors programme (LV1)

8 candidats étaient admissibles cette année ; les textes proposés comportaient une grande variété de sujets (constructions en bord de mer en Sicile ; Fiat (2) ; la langue italienne et les dialectes (2) ; l'écriture à 4 mains de romans policiers ; les sujets de l'*esame di maturità* ; les droits de la communauté homosexuelle, la musique...). Les notes vont de 9 à 16.

Le jury a certes tenu largement compte des compétences en langue – les lacunes ont motivé les notes sous la moyenne – mais son attention a avant tout porté sur la méthode. Il invite les candidats à ne pas être dérouterés par les sujets et à bien analyser – outre le contenu – la forme du texte. On remarque en effet souvent une tendance à survoler le texte, à le paraphraser, en oubliant de souligner ses caractéristiques formelles, le genre dont il relève, son ton, ses articulations, ses moments forts, les questions qu'il pose ou ignore. Il ne faut pas chercher systématiquement une structure tripartite dans les textes qui peuvent aussi comporter des faiblesses. Un certain recul critique vis-à-vis du texte est nécessaire. Quelques candidats ont fait preuve d'une grande finesse d'analyse, d'une réelle aptitude à écouter les questions et à y répondre de façon précise et pertinente, d'une bonne capacité à argumenter et d'une solide culture générale. Dans plusieurs cas, toutefois, l'absence d'une culture de base – notamment en ce qui concerne l'histoire italienne – a porté préjudice aux candidats.

Analyse d'un texte hors programme (LV2)

3 candidats se sont présentés à cette épreuve. Le jury rappelle aux candidats que le texte ne doit pas servir de prétexte à des divagations et extrapolations et surtout que, si la connaissance directe que le candidat peut avoir de l'Italie sera toujours appréciée, si l'anecdote peut être plaisante, des simplifications caricaturales et systématiques ne peuvent tenir lieu d'analyse. La maîtrise de la langue a parfois été insuffisante.

Japonais

Écrit

Version

Le texte proposé était de Fujisawa Shûhei et présentait quelques difficultés, à la fois sur le plan du vocabulaire et sur le plan de la syntaxe. Les phrases relativement longues qui ponctuent ce texte appelaient une analyse claire de la structure grammaticale avant de procéder au travail de traduction. Il fallait également rester attentif aux changements de sujets (le personnage principal et l'ensemble des métayers) et de points de vue (individuel et général), aspect du texte sur lequel les confusions se sont révélées fâcheuses pour la compréhension de l'ensemble.

Deux candidats ont composé cette année et ont obtenu la note de 8 et de 10. Les copies dénotaient une bonne connaissance globale du vocabulaire, malgré quelques inexactitudes pour les termes agricoles. Elles ont cependant montré une mauvaise compréhension des structures syntaxiques, parfois des oublis (une phrase entière dans le premier et un segment dans l'avant-dernier paragraphe dans une copie) et, parfois, un manque de soin stylistique dans la traduction française.

Il faut noter aussi quelques fautes d'orthographe et de construction (défrichement, suppléer à, tranquilliser).

Traduction proposée

Kashichi, en rémunération du défrichage de la forêt, recevait outre son salaire du riz et du blé en nature. Dans la vie des métayers, une fois la moisson engrangée et le fermage annuel payé au propriétaire, il restait si peu que ç'en était à perdre tout courage. Cela ne suffisait en aucun cas pour joindre les deux bouts le restant de l'année. Et les années où la récolte avait été mauvaise, la vie était naturellement bien plus difficile.

Afin d'améliorer leurs revenus, ils profitaient donc du moindre répit laissé par les travaux des champs pour partir se louer à la journée et achetaient avec l'argent ainsi gagné le riz et le blé qui leur faisaient défaut. Le marché conclu par Kashichi pour le défrichage de la forêt appartenant à la famille de Takashi l'assurait dans une certaine mesure de pouvoir en plus du salaire suppléer la pénurie de nourriture, si tant est qu'il y travaillât sans ménager sa peine, et cela devait sans doute le tranquilliser. De plus, pendant les périodes de défrichage et jusqu'au début du printemps, époque de l'année pendant laquelle il n'y avait rien à faire aux champs, le travail lui était ainsi fourni sans qu'il ait à partir sur d'autres propriétés.

Était-ce en raison de tous ces avantages? –, toujours est-il que Kashichi mettait beaucoup d'ardeur dans ce travail. Il faut dire en plus qu'il était aussi habile pour le défrichage.

Kashichi était de petite taille, et montrait à première vue une constitution presque fragile, mais à le voir déterrer des souches d'arbres, on comprenait que son corps recelait une force peu ordinaire.

Il soulevait la houe pesante au-dessus de sa tête et l'abattait. Calmement, Kashichi rejetait dans son dos les mottes arrachées net, mêlées aux racines blanches que la lame de la houe avait tranchées. Et à nouveau il levait l'outil pour l'enfoncer d'un coup dans le sol, et rejetait la terre dans son dos. Il y avait quelque chose de régulier et d'agréable dans le rythme imprimé à ce mouvement.

Il semblait que Kashichi ne s'en remettait pas uniquement à sa force pour manipuler la houe avec cette aisance, mais qu'il se laissait guider par le poids de l'outil et agissait dans une parfaite fusion avec cette pesanteur et le tranchant de la lame.

Les jours où, au début du printemps, la chaleur du soleil se faisait un peu trop forte, Kashichi travaillait torse nu. Si en de tels moments on se mettait près de lui pour le regarder faire, la maigreur de son corps rendait visible dans le mouvement la saillie de ses muscles des bras, de ses abdominaux et de ses muscles dorsaux.

La force de Kashichi jaillissait en un éclair pour disparaître l'instant d'après. C'était ce mouvement qui conférait à son travail son rythme propre. Il ne dépensait pas d'énergie inutile. Et lorsqu'il s'y mettait, les souches d'arbres les plus farouchement agrippées au sol, habilement attaquées de tous côtés, finissaient par être entièrement arrachées hors de terre.

Thème

Le texte proposé cette année était de Michel Tremblay. Il présentait quelques difficultés touchant, d'une part, à la structure générale qui pose le problème de la compréhension du texte français et, d'autre part, celle du ton adopté : ce dernier point concernait en particulier les liaisons entre les phrases. Cet aspect du texte devait être rendu en japonais par des ajouts d'éléments de liaison énonciatifs qui marquent la nature explicative des phrases par rapport à celles qui les précèdent.

Un seul candidat a composé, et a obtenu la note de 9. Outre des maladroites dans la traduction des termes qui ont rendu la traduction proposée peu satisfaisante, le candidat a montré un manque de réflexion quant à la structure d'ensemble lors de la lecture du texte avant même de procéder à la traduction.

Traduction proposée

僕は、仰向けに寝ている。本を読んでいるのだ。毎晩、寝る前にしている通りに。ベアおばさんがいたせいで、テレビで「北国の美しい物語」のかわりに、みんなで「アイ・ラブ・ルーシー」を見た。だから、冬のある月曜日の夜だったんだ。八時半になると、お母さんがもう部屋に行くようにと合図をした。その部屋は、普通の倍も広さがあって、モンレアル通りとカルチエ通りが交わる街角に面していて、僕が兄二人と共用していた部屋だ。僕は、ベアおばさんがお母さんに何か話があるんだと見て取って、ぐずぐず言わずに、本を抱えて部屋にいった。

僕は、しかし、読書に集中することが出来なかった。ジュール・ベルヌの「カルパティアの城」だったか、キャピテン・W・E・ジョーンズの小説だったか、とにかく僕が夢中になって読んでいた本だったんだけど。ラフォンテーヌ公園の向かいにある市立図書館から借りて来た分厚い本だったっけ。僕は、いつもの僕流の儀式にしたがって、ベッドに使っていた折り畳み式のソファの縁に座り、本を胸にぎゅっと抱きしめて、神にではなく読書の喜びに短い祈りを捧げ、それから、畳んだ枕を首の下に敷いて仰向けに横たわったのだ。

ミシェル・トランブレ

「ブリキの羽と角の生えた天使」

Oral

Explication de texte sur programme (LV1)

Une candidate était admissible à l'école. Elle a tiré au sort un passage de «*Akahige Shinryôtan*» de YAMAMOTO Shûgorô. Il a été demandé à la candidate de situer ce passage dans l'ensemble de l'œuvre.

Il s'agit d'un passage où apparaît clairement le caractère du héros du roman, NIIDE Kyojô. La candidate a bien vu que ce passage décrit une joute oratoire entre Kyojô, défendant un jeune homme qui voulait tuer un riche propriétaire – ce dernier prétendait expulser les habitants, extrêmement pauvres, de leur logement –, et les voyous envoyés par ce propriétaire. Kyojô utilise la même tactique que ses adversaires, la menace, mais il le fait pour le bien des pauvres gens dont il se fait l'avocat. On voit bien ici un trait caractéristique de son caractère qui apparaît à la fois comme celui d'un humaniste aigri et d'un bagarreur rusé.

Bien que la façon dont la candidate a présenté le passage laisse à désirer, la prestation globale est estimée correcte. Elle a obtenu 13/20.

Analyse d'un texte hors programme (LV1)

La candidate a analysé un texte du sociologue KATÔ Hidetoshi, traitant le problème de la place du cadeau et de l'échange dans la société japonaise. Elle a présenté son analyse dans une langue un peu désordonnée, mais correcte. On sentait une certaine aisance dans ses expressions et dans son raisonnement. Une erreur de lecture d'un terme l'a néanmoins conduite à discourir sur un problème touchant la Constitution japonaise, complètement hors sujet ici : cette erreur de lecture rendait le sens du passage peu satisfaisant, ce qui aurait dû l'alerter. A noter également dans le même ordre d'idées, une erreur sur le nom de l'auteur, que la candidate a lu KATÔ Shûichi, critique fort connu par ailleurs. Le jury lui reproche principalement le fait qu'elle n'ait pas su analyser plus finement la différence de fonction et de forme du cadeau suivant les situations d'échange : mariage, naissance, Nouvel An, etc. Elle a obtenu 11/20.

Polonais

Écrit

Version

Le sujet proposé cette année aux candidats était un texte de Witold Gombrowicz extrait de son recueil *Bakakai* datant de 1934. Il ne présentait pas de difficulté particulière ni sur le plan de la syntaxe, ni sur celui du lexique, si ce n'est un certain parfum archaïque du contexte décrit – un manoir isolé – qu'un choix de vocabulaire approprié suffisait à restituer.

Il n'était cependant pas aisé à rendre en français essentiellement pour des raisons de concordance des temps et du passage au présent qu'il fallait rendre sensible dans la traduction.

Trois candidats ont composé cette année et les notes se sont échelonnées entre 12 et 17. Le jury se félicite du niveau de la copie qui a obtenu la meilleure note et qui témoignait d'une parfaite maîtrise des deux langues et d'une culture littéraire permettant de trouver le registre stylistique correspondant à celui du texte original. Les deux autres copies dénotaient une bonne connaissance de la langue courante avec parfois quelques difficultés à rendre un vocabulaire plus recherché et les occurrences plus rares de certains mots. Cependant les candidats ont réussi à rendre le texte dans un français correct dans l'ensemble. Ce sont donc quelques contresens et surtout des faux-sens et des inexactitudes qui ont fait chuter les notes. Sans vouloir dresser une liste des erreurs, il est regrettable de trouver « chauffeur » pour *woźnica* au lieu de « cocher », « chaumière » pour *dwór* au lieu de « manoir » ou encore « rentrer » pour *rejterować* ? au lieu de « se replier ». Un candidat a même éprouvé le besoin de traduire en français l'expression latine *nolens volens* ! Il s'agit bien sûr d'un excès de zèle bien inutile car, faut-il le rappeler, les citations et expressions en langue étrangère doivent être conservées telles quelles dans la traduction, faisant partie de la particularité stylistique du texte de départ.

Le jury ne saurait donc trop recommander aux futurs candidats de commencer leur épreuve par un examen rigoureux du texte et du contexte, de porter une attention particulière aux conventions stylistiques et lexicales de l'époque à laquelle appartient l'œuvre dont l'extrait a été tiré, ce qui présente l'avantage de bien situer l'extrait et de permettre d'éviter, en partie au moins, des maladresses stylistiques, un vocabulaire anachronique et souvent des contresens qui nuisent à la cohérence interne du texte.

Traduction proposée

L'hiver dernier, je fus obligé de rendre visite à un propriétaire terrien, Ignacy K. afin de régler une affaire d'héritage. Ayant obtenu un congé de quelques jours, je confiai mes fonctions à un juge-avocat et envoyai le télégramme suivant : « Arrivée mardi soir six heures stop envoyer attelage stop ».

Cependant, j'arrive à la gare et ne trouve aucune trace de chevaux. J'apprends pourtant que mon télégramme a été délivré en temps et en heure ; il a été remis au destinataire la veille en mains propres. *Nolens Volens* je me vois contraint de louer une carriole, j'y charge ma valise et mon nécessaire de toilette contenant un flacon d'eau de Cologne, une petite bouteille de « Vegetal », un savon à l'amande douce, un ciseau et une lime à ongles. Me voilà donc embarqué pour quatre heures de route à travers champs, au beau milieu d'une nuit silencieuse, en pleine fonte des neiges. Je tremble dans mon petit manteau de ville,

claque des dents et fixe le dos de mon cocher en me disant : tendre le dos à ce point, s'exposer ainsi, toujours en première ligne, souvent dans des régions où il n'y a pas âme qui vive, toujours le dos tourné, à la merci du moindre caprice des gens assis derrière.

Pour finir nous arrivons devant un manoir de bois. Tout est sombre, seule une fenêtre est éclairée au premier étage. Je frappe à la porte, mais tout est fermé ; je frappe plus fort, aucune réponse, la maison est plongée dans le silence. Des chiens de garde me sautent dessus et je suis forcé de me replier dans la carriole. Mon cocher se met à faire le siège de la maison à son tour.

– Pas très hospitalier, me dis-je.

Au bout du compte la porte s'ouvre et un homme frêle, de grande taille, d'une trentaine d'années, avec une petite moustache blonde, finit par y apparaître. Il tient une lampe à la main.

– Qu'est-ce que c'est ?, demande-t-il, comme si je l'avais tiré d'un profond sommeil, en levant sa lampe.

– N'avez-vous pas reçu mon télégramme ? Je suis H.

– H. ? Quel H. ?, me dévisage-t-il. Allez-en paix, dit-il tout à coup comme s'il avait décelé un signe particulier – ses yeux deviennent fuyants, sa main se serre autour de la lampe. – Que Dieu vous garde. Allez-en paix, monsieur, en paix ! Que Dieu vous protège !

– puis il rentre précipitamment à l'intérieur.

– Excusez-moi. Je vous ai envoyé hier un télégramme annonçant mon arrivée. Je suis le juge d'instruction H. Je désire voir Monsieur K., et si je n'ai pas pu arriver plus tôt, c'est qu'on ne m'a pas envoyé de chevaux à la gare.

D'après Witold Gombrowicz, *Meurtre avec préméditation*, 1934

Russe

Écrit

Version

18 candidats ont composé au titre de cette épreuve. Le russe était la spécialité de 10 d'entre eux, inscrits en série «Langues». Les 8 autres candidats (2 inscrits en série «Lettres» et 6 inscrits en série «Sciences humaines») avaient choisi le russe comme langue vivante lors de leur inscription au concours d'entrée à l'ENS Lettres et Sciences humaines.

Les notes obtenues se répartissent comme suit :

- Série Langues : 3 ; 4 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8,5 ; 11,5 ; 15,5 ; 16 (moyenne : 8)
- Série Lettres : 1,5 ; 6 (moyenne : 3,75)
- Série Sciences humaines : 0,5 ; 3 ; 9 ; 11 ; 12 ; 12 (moyenne : 7,9)

Un barème adouci a été appliqué aux 8 spécialistes d'une autre discipline que le russe. Or, malgré cela, on constate que 4 de ces 8 candidats ont obtenu une note inférieure à 5. Rappelons donc qu'une langue dite «rare» n'est pas systématiquement synonyme de bonne note à un examen ou à un concours : les candidats à l'ENS Lettres et Sciences humaines doivent évaluer lucidement leurs capacités dans les différentes langues étrangères qu'ils pratiquent et renoncer au préjugé répandu mais sans fondement selon lequel le russe serait par définition «mieux» noté qu'une langue considérée comme plus courante.

Cette mise au point sur le caractère chimérique de la complaisance des jurys de langues dites rares nous permet de saluer les copies satisfaisantes à leur juste mérite. 2 copies de la série langues ont obtenu d'excellentes notes (16 et 15,5) et l'on a attribué à une troisième un 11,5 honorable. Parmi les spécialistes d'autres disciplines que le russe (série Lettres et série Sciences humaines confondues), 3 copies sur 8 ont reçu des notes tout à fait convenables (11 ; 12 ; 12). Ces prestations suffisent à prouver que le texte était à la portée de candidats sérieux.

Pour autant, certaines copies se sont révélées médiocres. Comme le veut la tradition du rapport de concours, nous allons donc répertorier rapidement les différents types de fautes. Nous ne cherchons pas à élaborer un bêtisier, mais à expliquer nos principes d'évaluation aux futurs candidats et à leurs professeurs. On trouvera donc ci-après des exemples de fautes graves, voire malséantes sous la plume d'un élève de Première supérieure, mais aussi des cas d'erreurs que nous tenons pour excusables à ce niveau.

Le plus choquant est sans doute la maîtrise défaillante du français. Citons à titre d'exemples : «la vie qu'il avait vaicu», «peut-être que d'aucuns [...] n'osaient-ils pas». Le passé simple est particulièrement maltraité. Certes, il a presque disparu de la langue parlée, mais il demeure indispensable dans la langue écrite et l'on ne peut qu'être surpris de voir des candidats à une École normale supérieure ignorer sa conjugaison. Enfin, à lire certaines phrases, on croirait que l'exercice de version autorise l'emploi d'une langue ésotérique qu'aucun locuteur normalement constitué n'utilise jamais : «Il détestait ses voisins qui, au premier plan, tirait (sic) un bénéfice de leur datcha mais qui étaient reliés de manière inextricable à de telles choses comme le ciel ou les dons de la forêt».

Sauf dans les cas de fautes grossières (mélange de lettres cyrilliques et latines notamment), le jury a accepté toutes les transcriptions des noms propres. On a donc considéré comme correctes les formes «Yégorovitch», «Iégorovitch», «Egorovitch». Précisons toutefois que la forme «Yégorovitch» est à éviter, puisqu'elle s'apparente à l'orthographe anglo-saxonne dans l'usage contemporain. Celui-ci prescrit de privilégier la forme «Egorovitch» : on écrit aujourd'hui «Egor» Gaïdar.

Les fautes provenant d'une mauvaise compréhension du russe sont bien sûr de gravités diverses. Le texte proposé ne comportait pas de grandes difficultés de vocabulaire. C'était une volonté déliée : tout linguiste sait que l'on peut prendre n'importe qui en défaut sur un mot rare et qu'un dictionnaire, si complet soit-il, ne suffit pas à faire une bonne traduction. C'est pourquoi des erreurs commises sur le sens de *klubnika* ou de *izgorod'* ont été regardées comme de simples faux-sens et non comme des contresens. Incongrues dans une copie d'agrégation, elles sont péché véniel pour un étudiant de niveau « bac + 2 » dont l'objectif est de satisfaire aux exigences d'un concours à profil essentiellement généraliste.

En revanche, certaines lacunes lexicales ont été jugées plus sévèrement (gros faux-sens ou contresens). Ainsi, la forme *podtrunivala*, qui faisait pourtant l'objet d'une note, a donné lieu à des interprétations inattendues : « poussa un glapissement », « [le mot *datcha*] échauffait l'imagination [de *Irotchka*] », « [au nom de *datcha*, *Irotchka*] se posait des questions ». Or, le verbe *šutit'*, indiqué en note, devrait être connu des candidats.

Les fautes grammaticales trouvent en général le jury peu compréhensif. Ainsi, identifier comme un singulier la forme *im* dans la structure *im nikak ne kupit' by êtogo učatska* révèle une méconnaissance de cette construction impersonnelle. De même, traduire le participe *pomnivšyj* par « après avoir évoqué » est le signe d'une confusion fâcheuse.

Logique de concours oblige, certaines tournures doivent permettre aux meilleurs candidats de manifester leurs compétences. C'était notamment le cas de *vzjal i poehal k sebe na daču*, ou bien de *čuvstvoval sebja na svoem učastke formennym markgrafom*. Le jury a eu pour politique de sanctionner légèrement les erreurs et d'accorder une sorte de « bonus » aux bonnes traductions. Dans la même perspective, signalons que la phrase *Vot on possorilsja s ženoi — vzjal i poehal k sebe na daču* correspond dans le roman de Pogodine à une occurrence unique. Mais elle pouvait tout à fait être comprise comme une tournure « générique » exprimant une répétition. Il aurait été à la fois injuste et absurde de sanctionner les candidats qui, en la lisant de cette manière, ont fait preuve d'une connaissance fine de la syntaxe russe.

Cet exemple nous permet de quitter le répertoire des fautes pour des considérations selon nous plus intéressantes parce qu'elles fondent ce que doit être un véritable travail de traduction.

Le passage proposé était extrait du roman de Nikolai Pogodine *Le Collier d'ambre* (*Jantarnoe ožerel'e*). On n'attendait évidemment pas des candidats qu'ils aient la moindre connaissance d'une œuvre dont l'honnête homme ignore l'existence. L'extrait retenu formait un tout cohérent, lisible hors de son contexte. En revanche, sa bonne intelligence nécessitait que l'on ait à l'esprit des connaissances de civilisation élémentaires et que l'on fasse preuve, pour servir ces dernières, d'un peu de bon sens. Face au « marché » qui succède en Russie à l'expérience soviétique, soumettre ce texte à la sagacité des candidats revenait à leur adresser une manière de clin d'œil intellectuel : l'extrait pouvait être lu comme une réflexion sur la notion de propriété, même si ce terme n'y apparaît pas en tant que tel. Il importait donc de comprendre que ce texte se rapportait à la période soviétique, et non à la période immédiatement contemporaine. Les indices étaient parlants : l'expression *staroe vremja* (littéralement « ancien temps »), utilisée à trois reprises dans le premier paragraphe, faisait explicitement référence à une coupure entre un « avant » et un « après ». Si l'on ajoute que dans cet « ancien temps » la terre était hors de prix dans les environs de Moscou et que ce n'est qu'« après » qu'il était devenu possible d'y acheter une parcelle pourtant bien modeste puisqu'une seule personne suffisait à la cultiver, il est clair que la coupure entre « avant » et « après », c'est naturellement la révolution d'Octobre, censée avoir permis l'avènement d'un monde si radicalement différent que les jeunes générations ne comprennent même pas que la terre ait pu coûter cher dans le passé. Dans ce monde, comme l'explique le troisième paragraphe, la notion de propriété ne se fonde plus sur la valeur marchande d'un bien, mais sur sa valeur d'usage : il n'y a plus que des usufruitiers et la notion

même de «vente» est dénuée de sens. Le seul «profit» économique (*vygoda*) que l'on peut tirer d'une datcha se résume à la vente des légumes et des fruits que l'on cultive dans son jardin, symbolisés ici par les fraises et les pommes de terre qui masquent à certains le ciel de la campagne moscovite.

Comprendre un texte ne signifie pas seulement comprendre le sens de chacun des mots qui le composent. C'est aussi en faire l'explication. Phase indispensable de tout travail de traduction, cette analyse préalable permettait d'éviter certaines erreurs. Ainsi, traduire *staroe vremja* par «jadis» ou «autrefois» relevait du lourd faux-sens; des expressions comme «la vie d'antan» ou «la vie d'autrefois» n'étaient pas non plus satisfaisantes, car elles ne renvoyaient pas explicitement à un événement historique précis. De même, traduire dans ce contexte *delovye ljudi* par «hommes d'affaires» s'apparentait au contresens. La traduction de *dača* par «villa» n'a pas été sanctionnée par le jury qui a voulu voir là l'intention louable de ne pas laisser un mot russe dans un texte français. Mais si le terme «villa» peut s'appliquer aux résidences que se font aujourd'hui bâtir les nouveaux Russes à la périphérie de Moscou, il est impropre pour décrire la «petite maison» (*domik*) évoquée dans le texte, même si celle-ci ne doit pas pour autant être qualifiée de «cabane» ou de «masure». Rappelons par ailleurs que le terme «datcha» figure dans le dictionnaire *Petit Robert* avec la définition suivante: «maison de campagne russe, aux portes d'une grande ville». Il n'y avait donc rien d'indécent à utiliser ce mot dans la traduction française d'un texte russe contemporain.

Les conseils que l'on peut donner en guise de conclusion sont simples et sans originalité. Les candidats doivent évidemment apprendre du vocabulaire et des règles de grammaire, appliquer les connaissances acquises lors d'exercices de thème et de version et valoriser leurs compétences par la lecture assidue de textes littéraires russes. Il leur reste ensuite à appliquer le principe selon lequel «devant un livre, nous ne devons pas nous demander ce qu'il dit, mais ce qu'il veut dire». Là commence le véritable travail de traduction.

Traduction proposée

Le mot «datcha» suscitait les moqueries d'Irotchka. Mais celle-ci avait tort. Le terrain, une seule personne suffisait à le cultiver, et pourtant il y poussait des arbres fruitiers, des fleurs et des légumes. Ivan Egorovitch avait bien souvent répété à Irotchka qu'ils n'auraient jamais réussi à acheter cette parcelle avant la Révolution, car la terre valait une fortune dans les environs de Moscou. Or, Irotchka ne comprenait pas que cela fût possible. Ivan Egorovitch, qui se souvenait bien de l'ancien régime, avait le sentiment d'être dans sa datcha un véritable seigneur en son domaine. Là, il y était parti sur un coup de tête, alors qu'il s'était disputé avec sa femme. Avant la Révolution, Dieu sait où il serait allé! Et il se sentait de nouveau bien. Il lui revint à l'esprit qu'il pouvait fumer autant qu'il le voulait sans que personne ne le fasse sortir. Un vrai paradis! Irotchka avait bien tort de faire de l'ironie!

Sur le chemin qui menait à sa datcha, Ivan Egotrovitch avait la sensation presque physique de la splendeur du ciel dans la campagne moscovite au printemps. Il plaignait ses voisins: pour eux, l'essentiel était le profit qu'ils tiraient de leur datcha, ils demeuraient insensibles à des choses telles que le ciel ou les forêts qui s'étendent à perte de vue. Ces gens-là étaient plus nombreux au village que ceux qui étaient animés comme lui d'un sentiment d'exaltation par la nature de leur pays. Mais peut-être certains, tout à leur sens du commerce, hésitaient-ils à se réjouir ouvertement de ce spectacle, parce qu'ils considéraient que c'était indigne d'eux. Ivan Egorovitch partageait pourtant leurs préoccupations matérielles, il était loin d'avoir mené une vie oisive, mais fraises et pommes de terre ne lui avaient jamais masqué le ciel de la campagne moscovite.

Il était chez lui, à la campagne, dans sa datcha. En disant « ma datcha », Ivan Egorovitch ne pensait pas à la valeur marchande de la petite maison, des pommiers et de la haie. Il n'avait jamais rien vendu. Bien sûr, il lui était arrivé de céder des choses dont il n'avait pas besoin, mais même cela, il l'avait toujours fait à perte pour lui-même. Il ne pouvait être question de vendre quelque chose au sens commercial du terme. Cela provoquait chez Ivan Egorovitch un sentiment de honte et de perplexité. Il considérait que la datcha était à lui parce qu'elle faisait partie intégrante de son quotidien.

Nikolaï Pogodine, *Le Collier d'ambre*

Thème

Le texte proposé cette année, extrait d'un roman contemporain de Patrick Modiano, présentait l'avantage d'être composé d'une partie narrative et d'une partie dialoguée. Il a été choisi pour sa langue quotidienne assez facile. Autrement dit, on y voyait se manifester les divers types de textes qui apparaissent le plus souvent dans les morceaux choisis proposés aux étudiants lors des exercices de traduction : des descriptions et un portrait, puis un dialogue reconstitué. Fait essentiellement de phrases simples et brèves, d'expression très courantes, il ne présentait pas de grandes difficultés lexicales.

Il comportait néanmoins quelques expressions plus difficiles à traduire qui ont permis aux meilleurs candidats de montrer leur connaissance de la langue : « pour essayer de voir plus clair, continuer sur sa lancée », « je vivais de petits travaux à mi-temps », « Vous n'avez pas le moral ? » « Des contacts humains ».

Il a échappé à quelques candidats que le texte comportait des passages au discours indirect libre, à l'imparfait en français et qu'il fallait traduire en russe par des présents imperfectifs. C'était l'une des grandes difficultés de ce thème. Le cas du discours indirect libre est plus délicat à traiter dans l'exercice du thème, car il n'est pas toujours aisé de faire la part de ce qui est discours d'auteur, et de ce qui est « monologue intérieur », rapporté par l'auteur. Pas de difficulté, lorsque le discours indirect libre est, en français, au futur du passé ou au futur antérieur. Monologue intérieur ou discours de l'auteur, il sera de toute façon, traduit en russe par un futur. Lorsqu'en revanche, comme ici, il est à l'imparfait, il est, souvent délicat de séparer le discours d'auteur (qui, en russe, reste au passé) du monologue intérieur du personnage (qui doit être traduit par un présent). La présence dans le passage considéré d'éléments du style parlé est révélatrice du monologue intérieur et l'on pouvait espérer de russisants avancés qu'ils en tiennent compte. Certains candidats ont buté sur la traduction du toponyme français « porte d'Orléans ». De même que les translittérations fautives de *Le Corentin* n'ont pas été sanctionnées par le jury, ont été acceptées *Орлеанская застава* et *порт д'Орлеан*.

Bien que le lexique n'ait pas été d'une difficulté excessive, le jury a rencontré dans certaines traductions, de nombreux faux-sens et cela sur des mots très courants. Ainsi bureau a été traduit par *кабинет*, *бюро*, *офис*, alors que le contexte et le contenu du récit, presque plus important que le sens premier des mots, devait orienter les candidats vers le terme *контора*, puisqu'il est dit plus loin dans le texte qu'il s'agit d'un travail de traduction pour un organisme de presse ou un ministère.

La fin du premier paragraphe, lignes 5 et 6, comportait un passage qui a été mal compris par 2 candidats : « Qui le savait encore à part moi ? Et ma mère ? Un de ces jours, il faudrait peut-être que je le lui dise ». Une lecture attentive devait permettre de comprendre que lui ne pouvait en aucune façon se rapporter à ma mère et qu'il fallait donc le traduire ici par : *меня и мамы* et par conséquent traduire le pronom lui par *ему*.

De nombreux candidats ont traduit « Je suis arrivée la première » par *я пришла первой* or, ici l'emploi de l'instrumental n'est pas d'usage.

10 candidats spécialistes se sont présentés cette année au concours. L'éventail de notes était très large et reflétait des différences de niveau très importantes. Les 3 meilleures copies présentant une bonne traduction ont obtenu d'excellentes notes : 16,5, 16 et 15. Les quelques fautes qui les déparaient étaient principalement constituées d'approximations lexicales ponctuelles : *нечёткий вопрос* pour question vague, *готовилась к прыжку* pour prenais mon élan, *их голубой цвет тянет на серый* pour leur couleur était d'un bleu presque gris, Nous avons préféré traduire ici cette expression en recourant à un adjectif composé, dont le premier élément présente le suffixe atténuatif en *-оватый* : *серовато-голубые глаза*.

Sinon leur langue était aisée et élégante. Le défaut principalement relevé étant des tournures souvent trop proches du français. *сделал мне улыбку*. Dans l'exercice délicat du thème, le souci premier des candidats doit être une fidélité scrupuleuse au texte original, mais le second souci, qui n'est nullement contradictoire, doit être que le texte « sonne russe » et apparaisse le moins possible calqué sur un modèle étranger.

Puis venait une copie très moyenne notée 8 qui comportait de nombreux faux-sens et même contresens, provenant sans doute d'une mauvaise compréhension du texte français. Ce candidat a traduit « Il ne saurait jamais que je m'étais appelée la Petite Bijou » par : *Он бы никогда не узнал, что я назвала себя ...*

D'ailleurs on ne saurait que trop rappeler que l'exercice du thème demande non seulement la maîtrise du russe, mais aussi une connaissance suffisante de la langue française, ce qui éviterait de traduire « Je prenais mon élan » par *Я собирала свой дух*.

Les 4 copies suivantes, notées respectivement 6,5, 5, 3,5 et 3,5 comportaient outre de grosses lacunes lexicales, des fautes d'usage (« un type » traduit par *мужик*) et de très nombreuses fautes de cas, de morphologie et de syntaxe : *в кафе, которого зовут, он никогда не будет знать, говорит в примерно двадцати языках, кем я занималась в жизни, указал мне приём, с кожаной курткой, который нёс кожаную куртку, сел на против, на следующей недели, я ему спросила, я только говорю по французский язык*. Les mots les plus courants ont été aussi mal orthographiés : *семьи* pour *семи*, *на против* pour *напротив*.

On ne saurait assez recommander à ces candidats, s'ils se représentent au concours, de faire sérieusement des révisions de base.

Enfin, les deux dernières copies notées 0,5 révélèrent des lacunes considérables sur l'emploi des aspects (*он клонялся ко мне, он не перестал на меня смотреть, чтобы стараться понять*), des verbes de mouvement (*в залу войдёт*), et comportaient de nombreux barbarismes : *в кожном пиджаке, улибался, работные часы, рендеву, рабочный, настояние души, клонялся ко мне, стойную работу*.

Traduction proposée

Этот Моро–Бадмаев назначил мне свидание у Орлеанских ворот, в кафе, которое называлось Ле Корантен. Я пришла первая. Уже стемнело. Было семь часов вечера. Он сказал мне, что раньше не может, потому что работает в конторе. Вижу – входит молодой парень лет двадцати пяти, высокий, тёмноволосый, в кожаной куртке. Он тотчас–же меня заметил и сел напротив меня. Я боялась, что он меня не узнает. Никогда не будет ему известно о том, что меня когда–то называли Крошка Бижу.

Кто ещё помнил об этом кроме меня и мамы? В один прекрасный день может быть придётся ему об этом сказать. Чтобы попробовать разобраться.

Он улыбнулся мне. Сказал, что боялся опоздать на наше свидание. В тот вечер его задержали на работе позже обычного. К тому же его рабочее расписание меняется с недели на неделю. Сейчас он работает днём, но на следующей неделе он будет работать с десяти вечера до семи утра. Я спросила его, в чём заключается его работа. Он ловит радио–передачи на иностранных языках, переводит и составляет их краткое содержание. Всё это для какого–то учреждения, которое зависит то–ли от информационного агентства, то–ли от какого–то министерства – я толком не поняла. Его приняли на эту работу, потому что он владел примерно двадцатью языками. На меня это произвело огромное впечатление, ведь я то говорила только по–французски. Но он сказал, что это не так уж и сложно. Стоит выучить два–три языка и продолжать в том же духе. Каждому это доступно. А я, чем я занимаюсь? Ну, подрабатываю незначительными заработками на пол–ставки, но надеюсь всё–же устроиться на постоянную работу. Мне это просто необходимо, особенно для настроения.

Он наклонился ко мне и сказал, понизив голос:

- Почему? Вы не в настроении?

Меня этот вопрос не смутил. Мы были с ним едва знакомы, но он внушал мне доверие.

- Чего вы именно ищете в жизни?

Казалось, он извиняется за этот неопределённый и торжественный вопрос.

Он пристально смотрел на меня светлыми глазами и я заметила, что они серовато–голубого цвета. И руки у него тоже очень красивые.

Я собралась с духом, мне необходимо было что–то ответить. Такой парень как он, говоривший на двадцати языках не понял бы, если бы я ничего не ответила.

Я ищу... общения с людьми.

Патрик Модьяно, *Крошка Бижу*, 2001.

Oral

Le jury de russe a entendu 3 candidates ; une dans le cadre de l'épreuve de langue de la série Sciences économiques et sociales et deux au titre des épreuves de la série Langues.

La candidate de la série Sciences économiques et sociales a tiré un sujet extrait d'un article intitulé «Kommunalki kak poslednjaja stadija kollektivizma» tiré du *Géo* russe (4 avril 2000). Elle a obtenu la note de 13. Le jury a apprécié à la fois ses efforts pour présenter une analyse organisée du texte et sa capacité, lors de l'entretien consécutif au commentaire, à faire appel à l'expérience qu'elle avait de la Russie. Ce sont les fautes de langue, dues notamment au manque d'assurance aggravé par le stress, qui ont empêché le jury d'attribuer à cette candidate une note supérieure à 13/20. Nous conseillons donc aux candidats de s'entraîner le plus souvent possible aux épreuves orales dans les conditions du concours pour «banaliser» l'exercice et apprendre ainsi à maîtriser le stress.

Les sujets tirés par les candidates inscrites en série Langues ont été les suivants :

– pour le commentaire d'article de presse :

1) «Smirnye ovcy volkam po zubam», *Literaturnaja gazeta*, n° 9, 55-11 mars 2003.

2) «Poslednij dissident», *Moskovskie Novosti*, n° 1, 21-27 janvier 2003.

– pour l'épreuve de commentaire littéraire sur programme :

1) extrait de *Djadja Vanja*.

2) extrait de *Sobač'e serdce*.

Les notes obtenues ont été :

– pour le commentaire d'article de presse : 14 et 16.

– pour le commentaire littéraire : 10 et 14.

Les 2 candidates ont fait preuve d'une grande aisance dans l'expression et le jury tient à le souligner : c'est essentiellement cette qualité qui explique les notes satisfaisantes obtenues par les candidates. Le jury déplore en revanche l'absence totale chez les candidates de toute méthodologie de l'analyse de texte, défaut particulièrement sensible lors du commentaire d'un texte littéraire. L'exercice se résume à un bavardage vague à propos du texte, qui n'est d'ailleurs pas toujours compris.

On peut admettre que les candidates ne soient pas encore très aguerries en matière d'analyse littéraire au sens strict. Mais on s'étonne que rien ne soit dit pour présenter l'auteur et l'œuvre, ni même pour situer le passage à étudier au sein de l'ensemble de l'œuvre. On regrette que des axes essentiels d'un éventuel commentaire soient simplement cités sans être développés en aucune façon : il en allait ainsi dans *Djadja Vanja*, de la perception du temps ou de l'absence d'« action » dans la dramaturgie tchékhovienne. Pour *Sobač'e serdce*, rien ne fut dit de la satire ni des procédés comiques.

Ces lacunes sont d'autant plus dommageables qu'elles ne sont absolument pas compensées par une connaissance du contexte historique des œuvres, qui aurait pu fournir un autre angle d'approche. Ainsi, la candidate interrogée sur *Sobač'e serdce* ignorait tout de la NEP, et ne semblait pas savoir qu'il avait existé dans la culture russe une opposition entre slavophiles et occidentalistes ; une référence claire y était pourtant faite dans le texte à travers le thème classique du « retard » de la Russie sur les pays occidentaux. De même, la candidate qui devait commenter l'extrait de *Djadja Vanja* n'a pas dit un mot de la situation sociale et politique de la Russie de la fin du XIX^e siècle, ni du sentiment d'impasse historique diffus dans la pièce.

Le jury insiste donc tout particulièrement sur la nécessité d'apprendre à lire un texte et à comprendre ce qu'il veut dire : inutile, sans cela, d'espérer le commenter. La remarque vaut également pour les articles de presse : la candidate interrogée sur «Poslednij dissident» n'a pas compris qu'en évoquant les figures de Vaclav Havel ou d'Alexandre Dubcek, c'est en réalité de la Russie actuelle que parlait Egor Iakovlev. Nous rappelons que l'agrégation est un jalon important dans le cursus d'un normalien et que les exercices de dissertation et de commentaire de texte y sont fondamentaux : il est impératif de ne pas attendre l'entrée à l'ENS Lettres et Sciences humaines pour en acquérir la méthode.

Langues pour lettres modernes

Allemand

Analyse d'un texte hors programme

Tout comme les années précédentes, les textes proposaient aux candidats de se pencher sur les points importants de l'actualité allemande (les conflits entre le SPD et le DGB ; la politique internationale allemande avant et après la guerre en Irak) ou autrichienne (la formation difficile du nouveau gouvernement), sur des faits de société (la place de la communauté juive en Allemagne) ou sur le rapport qu'entretiennent les pays de langue allemande avec leur passé (le 17 juin, le problème du passé nazi en Autriche). Ces articles se présentaient sous forme d'entretiens, de billets d'humeur, d'articles de fond... autant de styles différents qu'il était possible, voire souhaitable, de mentionner au cours de l'exposé. Si, à la satisfaction du jury, la plupart des candidats semblaient avoir suivi de près l'actualité des pays de langue allemande et faisaient preuve d'une connaissance certaine et homogène des grands moments de la vie politique allemande et autrichienne, il faut toutefois noter que, pour certains, le DGB restait un mystère et que d'autres ont semblé profiter de certains termes des textes à analyser pour réutiliser un cours appris par cœur sans rapport évident avec le sujet. Le jury insiste à ce propos sur la nécessité de partir du texte, c'est-à-dire d'utiliser le commentaire pour éclairer le texte et non de plier le texte aux connaissances du candidat.

Cela nous amène à rappeler une fois de plus que la lecture attentive du texte permet non seulement de se familiariser avec le style et le niveau de langue de l'article, mais aussi de mettre à profit cette lecture pour analyser la structure du passage. À ce propos, il semble souhaitable d'attirer l'attention des candidats sur la nécessité de présenter une analyse structurée – un certain relâchement formel a été noté cette année –, comportant une introduction – qui ne saurait se réduire à la répétition du titre – et une conclusion – qui puisse ouvrir sur une discussion fructueuse. Cet exposé doit aussi obligatoirement contenir un résumé des points principaux de l'article – qui montre que le candidat a parfaitement compris l'enjeu et les rouages du texte – ainsi qu'un commentaire des aspects problématiques rencontrés lors de la lecture. En ce qui concerne ce dernier point, il ne paraît pas inutile de rappeler que la paraphrase, tout comme le hors-sujet, sont de toute évidence à proscrire. Ces deux défauts, s'ils n'ont pas encore complètement disparus, semblent cependant en net recul.

Le jury aimerait également répéter que le dialogue qui suit l'exposé n'est pas destiné à pénaliser le candidat, mais à rectifier ou approfondir certains points. La flexibilité et l'ouverture d'esprit de certains candidats sont à cet égard un atout très appréciable qui mériterait certainement d'être approfondi en cours d'année de préparation.

Pour ce qui concerne les problèmes de langue, le jury note une certaine amélioration dans la maîtrise des termes techniques de l'explication de texte, même si quelques concepts, comme *Zitat*, *Abschnitt*, *Stil*, ou *Punkt*, posaient encore problème à plusieurs candidats. Les erreurs récurrentes se concentrent, tout comme l'an passé, sur le genre (le genre de *Artikel* par exemple ne devrait pas poser problème), le pluriel, les prépositions (le jury a fréquemment entendu *für* ou *gegen* suivi du datif ou bien *zwischen* suivi d'un groupe nominal à l'accusatif!) et la structure de la subordonnée allemande. Notons aussi les fautes qui concernent le génitif masculin et neutre (le jury entend rarement le -s final sur les substantifs!), les adjectifs ou substantifs attributs (c'est-à-dire au nominatif!) après le verbe *sein* ou encore la locution verbale *es gibt* (qui, rappelons-le, est suivie de l'accusatif).

Un point enfin reste encore à corriger, et ce d'autant plus qu'il concerne la grande majorité des candidats, il s'agit de la prononciation bien souvent malmenée et posant quelquefois des problèmes

de compréhension. Il est également très désagréable d'entendre un discours en allemand, interrompu par des « enfin » répétés !

Ces quelques points étant dits, le jury tient à remercier, tout comme les années passées, les candidats qui ont su allier à leur connaissance de la langue, de la culture et de l'histoire allemandes un esprit ouvert au dialogue.

Anglais

Analyse de texte hors programme (LV1 – LV2)

En ce qui concerne le déroulement de cette épreuve et les recommandations que formule le jury, les futurs candidats sont invités à se reporter au rapport de l'épreuve « Analyse de texte hors programme LV1 – LV2 » de la Série Langues.

Espagnol

Analyse d'un texte en langue vivante étrangère

Le jury a examiné cette année quatre candidats de Lettres modernes. Les interrogations ont porté sur des textes de presse traitant de sujets d'actualité. Les notes obtenues se sont échelonnées entre 14 et 5/20.

En ce qui concerne le déroulement de cette épreuve et les recommandations que formule le jury, les futurs candidats sont invités à se reporter au rapport de l'épreuve « Analyse de texte hors programme » de la Série Langues.

Latin

Oral

23 candidates et candidats de Lettres modernes se sont présenté(e)s à l'épreuve, soit 5 de moins que l'an dernier. Les notes obtenues ont été les suivantes (de la plus faible à la plus forte) : 5 (2 notes), 6 (1 note), 7 (3 notes), 8 (2 notes), 9 (2 notes), 10 (1 note), 11 (2 notes), 12 (2 notes), 13 (2 notes), 14 (1 note), 15 (2 notes), 16 (1 note), 17 (1 note), 18 (1 note). La moyenne générale est de 10,78/20, soit légèrement supérieure à celle de l'an dernier (10,53/20). Par rapport à la précédente session, nous avons eu notamment moins de très mauvaises prestations, ce dont nous nous réjouissons.

Les textes donnés ont été tirés des auteurs suivants : César, Cicéron, Ennius, Ovide, Plaute, Plinius le Jeune, Salluste, Sénèque, Suétone, Térence, Tite Live.

Les auteurs sélectionnés cette année ne laissent naturellement pas préjuger d'un choix qui serait immuable. Il est à noter que les textes de Cicéron, auteur connu s'il en est, ne donnent pas toujours lieu aux meilleures performances. À l'inverse, Plaute, qui, l'an dernier, avait été l'occasion d'une excellente explication, a permis, cette année encore, deux prestations satisfaisantes. Mais un texte de Térence – dont un candidat de Lettres modernes ne devrait pas ignorer l'existence, ne serait-ce que pour l'importance qu'il a eue dans la formation de la culture et de la littérature françaises – a, semble-t-il, un peu désarçonné une candidate, qui classait l'auteur parmi les tragiques, alors qu'un texte d'Ennius n'a nullement gêné une autre candidate et a donné lieu à une bonne explication. Natu-

rellement, si un texte demande des éclaircissements pour une raison ou pour une autre, par exemple pour quelques traits archaïques ou pour préciser des événements historiques, des notes sont là pour aider le candidat ou la candidate.

Exemples de sujets : César, *Pro rege Deiotaro*, 9-10, Sénèque, *De uita beata*, XXIII, 1-3 ; Ovide, *Héroïdes*, IX, 120-134.

Rappelons qu'il est utile d'avoir des notions de scansion, en particulier pour les hexamètres et pentamètres dactyliques.

On connaît le déroulement de l'épreuve : à partir d'un texte de 150 mots environ, ou d'une quinzaine de vers, il est demandé au candidat : 1) de présenter rapidement le passage, en évitant les généralités et en faisant ressortir les traits saillants ; 2) de lire le texte soigneusement, c'est-à-dire de façon expressive et sans le trahir (attention aux abréviations des prénoms), même si le jury doit souvent interrompre la lecture, simplement par manque de temps ; 3) de traduire le texte, en relisant les groupes de mots latins et en essayant, dans la mesure du possible, de respecter le mouvement de la phrase latine ; 4) d'en proposer des éléments de commentaire, selon une forme qui est laissée à son gré.

Si la traduction ne peut être le seul élément d'appréciation, elle constitue cependant un moment primordial de l'explication, ne serait-ce que parce qu'elle seule permet un commentaire vraiment fondé sur le texte. Si un des candidats a été capable de présenter, outre un commentaire nourri, successivement une traduction mot à mot et une traduction plus élégante – ce que le jury a naturellement beaucoup apprécié –, ce cas est resté exceptionnel, et un nombre relativement important de candidats n'a pas pu traduire la totalité du texte. Pour regrettable que cela soit (naturellement, pour tirer d'un texte un bon commentaire, mieux vaut le connaître dans son intégralité), cette situation n'est pas rédhibitoire. Si un passage n'est pas compris, le candidat peut tout à fait le sauter provisoirement dans sa traduction, quitte à y revenir ensuite sur l'invitation et avec l'aide du jury. L'essentiel est de ne pas se laisser arrêter complètement par le texte, ni perdre du temps en hésitations : laisser au jury la possibilité de revenir sur des problèmes de traduction peut au contraire aider le candidat à améliorer aussi son commentaire.

Après une préparation d'une heure, commettre des fautes de traduction est sinon inévitable, du moins excusable. Mais il y a faute et faute, et surtout on attend du candidat, puisqu'il est dans la plupart des cas (et dans la limite du temps disponible) aidé par le jury, qu'il soit capable de corriger ses erreurs. Le jury a naturellement apprécié de façon très différente le candidat (ou la candidate) capable de voir, et même d'expliquer ou de commenter, son erreur, et celui (ou celle) qui reste bloqué(e) sur une traduction incompréhensible, ou sur une construction impossible. En d'autres termes, la capacité à se corriger, le plus rapidement possible, et la réactivité aux questions du jury sont des atouts essentiels.

Quelques fautes, dont le hasard a voulu qu'elles se répètent : le balancement coordonnant *cum... tum* méconnu ; *os, oris* systématiquement ignoré dans son sens premier de « bouche » ; une mauvaise interprétation de *quando* (sens causal inconnu).

En ce qui concerne le commentaire, il peut vraiment être organisé au gré du candidat, mais on répétera qu'il faut absolument éviter les banalités, ou les idées préconçues sur l'auteur, sans rapport direct avec le texte. Donner la liste des œuvres d'un auteur en guise d'introduction n'apporte pas grand chose. Au contraire, faire ressortir la composition du texte à étudier est bien souvent utile (plus en tout cas que de manier plus ou moins bien des termes pas toujours adaptés de critique littéraire), pourtant les candidats qui se sont livrés à l'exercice n'ont pas été si nombreux. Faire saillir les articulations, mettre en évidence un raisonnement ou l'enchaînement d'une histoire est pourtant souvent le premier pas vers une compréhension et une explication en profondeur. Dans tous les cas, le jury apprécie que le candidat prenne à bras le corps le texte, sans parti pris, quitte à s'étonner si ce qu'il

a devant les yeux ne cadre pas forcément avec ce qu'il s'attend à trouver dans telle œuvre de tel ou tel auteur. Être capable d'étonnement (créatif) devant un texte qui, pour une raison ou pour une autre, vous surprend, est une attitude qui peut mener à une explication riche et nourrie. Aux candidats pris par le temps, nous conseillons de noter au moins, au fil de leur lecture, quelques idées directrices qu'ils développeront un peu au moment de leurs commentaires.

Rappelons aussi que le candidat doit avoir, tant pour la traduction que pour son commentaire, un niveau de langue adapté à son objet ; si une tournure familière peut être bien venue dans une traduction de Plaute, elle aura beaucoup moins sa place dans un commentaire d'Ovide. Pour le commentaire, il faut s'abstenir de formules inutilement compliquées (par exemple « le texte fait signe vers un cadre historique », pour parler d'événements de la guerre civile à Rome) ou vides (par exemple « on remarque ici une écriture assez particulière »). S'exprimer dans une langue claire est la première garantie d'efficacité, une efficacité absolument nécessaire pour une épreuve brève, mais dense, lors de laquelle le candidat doit mobiliser toutes ses facultés.

**Série Sciences
économiques et sociales**

Économie

I

Les 17 sujets tirés par les candidats à l'épreuve orale d'économie en juillet 2003 privilégiaient des questions qui conduisaient à combiner la réflexion sur de grands débats économiques avec un connaissance de base des outils d'analyse de la discipline.

Certaines questions se référaient précisément à des connaissances de base de l'analyse économique, en microéconomie (« Les défaillances du marché », « Faut-il réduire la réglementation des marchés ? ») et en macroéconomie (« Fondements et limites de la fonction de consommation keynésienne », « L'hypothèse d'anticipations rationnelles est-elle vraisemblable ou féconde ? « Y-a-t-il aujourd'hui un risque de déflation ? », « Friedman, Lucas et la courbe de Phillips »). Les sujets de politique économique invitaient les candidats à développer une analyse de mécanismes économiques en se référant aux débats théoriques ainsi qu'aux expériences et faits économiques contemporains (« Une banque centrale doit-elle être indépendante ? », « Faut-il limiter les déficits publics ? »). Certains sujets invitaient précisément à appliquer les outils de l'analyse économique à la réflexion sur de grands problèmes économiques actuels (« La pollution est-elle affaire d'économiste ? », « Faut-il s'opposer à un relèvement du SMIC ? », « La réforme des retraites », « Que peut on dire du taux d'emploi (emploi total sur la population en âge de travailler) en France ? »). Deux sujets supposaient de mobiliser des connaissances en histoire de la pensée tout en invitant à une réflexion sur des débats importants de l'analyse économique (« Peut-on parler d'une révolution marginaliste ? », « Pourquoi les économistes s'opposent-ils sur la loi des débouchés ? »). Enfin plusieurs sujets abordaient les thèmes de la répartition, des inégalités et de la redistribution (« Peut-on dire que le profit rémunère l'innovation ? », « Pauvreté et marché du travail », « Pourquoi taxer le patrimoine ? »).

II

Les candidats ont disposé d'une heure pour préparer le sujet tiré. L'épreuve orale a consisté en une présentation d'un quart d'heure suivie d'une discussion d'un quart d'heure avec le jury. La discussion avait pour objet de faire préciser ou compléter certains points de l'exposé, d'aborder certains aspects du sujet non traités par le candidat et d'élargir la réflexion sur d'autres thèmes afin de mieux apprécier la culture économique du candidat, tant dans le domaine théorique que dans celui des faits économiques et des problèmes économiques contemporains. Par leurs questions, les membres du jury ont visé un équilibre entre la vérification des connaissances théoriques et celle de la connaissance des réalités économiques contemporaines.

Une attention particulière a été accordée à l'aptitude des candidats à construire un plan cohérent, à conduire un raisonnement économique et à analyser les mécanismes sous-jacents à leurs affirmations et à leurs conclusions. Les candidats ont été également jugés sur la solidité de leurs connaissances de base, la rigueur de leur réflexion et leur maîtrise des concepts utilisés. Le jury n'attendait pas de plans particuliers, mais il souhaitait que les aspects et les dimensions essentielles du sujet soient traités dans un exposé structuré. Lorsque ce n'était pas le cas, la discussion invitait le candidat à compléter son exposé. Les questions du jury pouvaient aussi l'inviter à corriger des erreurs ou des imprécisions éventuelles.

III

Encore une fois le jury a noté une assez forte inégalité des prestations des candidats, tant dans les exposés que dans les discussions. Certains candidats ont manifesté une bonne maîtrise des connais-

sances de base liées à leurs sujets, une bonne aptitude à développer une réflexion analytique, des qualités d'exposition et de discussion. Mais pour de nombreux candidats, les insuffisances relevées ont concerné en particulier le traitement partiel du sujet, une connaissance imprécise des concepts, une approche superficielle des débats théoriques et une vision parfois caricaturale des théories, une réflexion parfois étreinte et des difficultés à élargir la réflexion à partir d'un point thématique, des affirmations péremptoires non justifiées avec une argumentation parfois légère, une difficulté à développer une analyse de mécanismes, une culture économique plutôt vague et une connaissance limitée des faits, un faible répondant dans la partie discussion de l'épreuve. Par ailleurs, les sujets n'ont pas toujours été bien cadrés. Le temps d'exposé a été globalement respecté mais pas toujours utilisé de façon efficace.

Les candidats semblent particulièrement déroutés par certains sujets qui supposent de maîtriser les bases de la comptabilité nationale (un candidat ignore par exemple l'équation emplois-ressources). L'actualisation des connaissances des grands courants de la théorie économique est très inégale selon les candidats. La tendance sur de multiples sujets à se limiter à une opposition néo-classiques/keynésiens ne permet pas une approche pertinente des sujets à traiter. On remarque une tendance à peu illustrer les analyses par des exemples, en particulier, les références à l'actualité économique sont pratiquement absentes. Il serait utile pour les candidats de connaître quelques ordres de grandeur pour situer le poids de variables qu'ils mobilisent dans leur exposé.

Ces constatations conduisent à plusieurs remarques pour aider les candidats à mieux préparer l'épreuve orale en économie :

1) La problématique guidant l'exposé doit s'appuyer sur des raisonnements de base de la théorie économique. Les candidats devraient davantage s'entraîner à dérouler un raisonnement économique en partant de la question ou du thème de réflexion proposé pour présenter les hypothèses de base, puis les étapes du raisonnement et les résultats, ainsi que les débats sur le sujet et les conclusions. Les affirmations et les conclusions avancées dans l'exposé doivent être argumentées et s'appuyer sur une présentation des mécanismes sous-jacents. Les concepts de l'analyse économique doivent être connus et utilisés avec rigueur. Le jury a regretté l'imprécision ou la faiblesse du raisonnement économique des exposés de certains candidats et la superficialité de présentations enchaînant des idées générales pas toujours cohérentes entre elles. Les candidats doivent savoir mettre en œuvre les principaux clivages méthodologiques permettant de structurer le raisonnement (conjuncturel/structurel, court terme/long terme, approches microéconomique/macroéconomique, endogène/exogène...).

2) Les candidats doivent bien maîtriser les concepts et les raisonnements de base en microéconomie et en macroéconomie, en accord avec le programme officiel. On a constaté que les candidats ont des difficultés à définir certains concepts fondamentaux comme ceux d'anticipation rationnelle, d'équilibre keynésien, de chômage classique/chômage keynésien.

3) Une vision d'ensemble de l'histoire de la pensée économique est nécessaire pour pouvoir situer les débats et utiliser les concepts de façon pertinente. Si le jury n'attend pas des connaissances approfondies, les candidats doivent éviter des jugements par trop hâtifs, partiels, superficiels, caricaturaux ou manichéens des théories, jugements qui révèlent un manque de connaissances et de culture théoriques. Il n'est pas judicieux de placer dans l'exposé de vagues références aux théories économiques si cela n'apporte aucun éclairage sur le sujet. Il est nécessaire d'avoir une vision plus précise des développements récents de la théorie économique. On ne peut, par exemple, se limiter au clivage néoclassique/keynésien. Il faut situer les principales approches avec les concepts et les raisonnements qui les caractérisent et avoir une idée des évolutions de la macroéconomie depuis les années 1970 (nouveaux classiques/nouveaux keynésiens).

4) On ne saurait trop recommander aux candidats la lecture approfondie de manuels de base dans les domaines de l'analyse économique concernés par le programme (macroéconomie, microéconomie, économie monétaire, politique économique, histoire de la pensée économique).

5) Les candidats ne doivent pas négliger l'information économique ; ils doivent lire la presse économique et connaître les grandes évolutions et les grandes questions économiques actuelles, concernant notamment la France et l'Union européenne. Ils doivent connaître les ordres de grandeurs des grandes variables caractéristiques de la situation et des évolutions économiques contemporaines. Ils doivent connaître et maîtriser les notions et les termes économiques couramment utilisés dans les médias en matière économique. Les candidats doivent savoir traiter un sujet en combinant, si nécessaire, les raisonnements de base de la microéconomie, de la macroéconomie, en s'appuyant sur quelques connaissances factuelles et sur une mise en perspective historique.

6) Les candidats font des efforts pour bien gérer le temps dont ils disposent et pour utiliser le tableau. Ces efforts sont à poursuivre. Il peut être utile de recourir au tableau pour guider le raisonnement par des graphiques, des schémas ou des relations formalisées simples. L'intervention au tableau doit s'inscrire dans une bonne gestion du temps de façon à ce que ce ne soit pas au détriment du développement de l'exposé, compte tenu de la brièveté du temps imparti. Certains candidats ont utilisé le tableau pour présenter un graphique ou quelques équations de base, ce qui a amélioré la partie technique de leur exposé. Il est cependant clair que tous les sujets ne s'y prêtent pas nécessairement.

7) Les réponses aux questions du jury doivent être denses, précises et structurées : elles constituent un complément important de l'exposé. Le plus souvent, ces questions invitent le candidat à réfléchir à des mécanismes, à expliciter un raisonnement ou une argumentation, à compléter l'exposé sur des points oubliés ou à préciser un concept ou une référence théorique ou factuelle. Les candidats doivent aussi s'entraîner à la partie discussion de l'épreuve, qu'il s'agisse de la construction de réponses ou de l'expression orale.

Sociologie

Les notes s'échelonnent entre 2/20 et 17/20 : 2 (1), 5 (2), 6 (2), 7 (1), 10 (2), 11 (1), 12 (1), 14 (1), 16 (4), 17 (1).

La moyenne s'établit à 10,56/20, et l'écart-type est de 4,93.

Le jury a entendu cette année 16 exposés. Les candidats ont fait preuve dans l'ensemble d'une bonne maîtrise des exigences formelles de l'épreuve : en particulier, ils ont bien utilisé le temps imparti (20 minutes d'exposé et 10 minutes de questions). Ils se sont efforcés de présenter des exposés organisés selon des plans clairs, articulés autour d'une problématique, même si on pouvait parfois en discuter la pertinence. Un progrès est à remarquer par rapport aux prestations des années précédentes : même sur des sujets « classiques », les candidats ont essayé de discuter le sujet et de présenter une ligne d'analyse personnelle.

En revanche, le propos est souvent insuffisamment étayé par des références sociologiques précises, concernant aussi bien les travaux théoriques fondateurs de la discipline que les enquêtes empiriques actuelles. Par exemple, il est souvent arrivé qu'aucun nom d'auteur ne soit cité durant tout l'exposé. Le jury regrette également un manque de familiarité avec des données sociales simples (concernant la mobilité sociale, les pratiques culturelles, etc). Certaines notions sont employées à tort et à travers (« l'anomie est un concept à la marge »), ou témoigne d'un manque cruel de culture sociologique (« la famille est la première instance de proposition des goûts que l'individu choisit d'aimer ou non »).

Le jury rappelle par ailleurs que les questions ne sont pas destinées à piéger le candidat. Elles permettent de compléter l'évaluation de la culture sociologique du candidat, de sa maîtrise des raisonnements sociologiques, et de revenir sur des points de l'exposé. Il ne s'agit en aucun cas d'un *quizz*, la rapidité de réponse n'intervient pas dans la note finale : le candidat a le temps de réfléchir !

Géographie

3 candidats seulement ont choisi l'épreuve de commentaire de documents en géographie cette année et le jury le regrette : l'épreuve est très abordable et la géographie est une discipline utile aux étudiants se destinant à des formations économiques et sociales. Ils ont obtenu 8, 10 et 17. Il est difficile de tirer des enseignements généraux sur un nombre si faible d'exposés. Le jury tient néanmoins à rappeler un certain nombre d'observations utiles aux candidats.

Cette année, le hasard a fait que seules des cartes au 1/25 000 ont été tirées. Le jury rappelle que les sujets proposés incluent toujours des cartes topographiques au 1/50 000 et au 1/25 000, parfois accompagnées de documents annexes variés (cartes à d'autres échelles, cartes anciennes, cartes thématiques, textes littéraires ou journalistiques, tableaux statistiques, photographies...).

Un bon commentaire doit faire la preuve d'une culture géographique générale, permettant de replacer le document cartographique dans son contexte et d'en identifier les enjeux. Une connaissance sommaire de la géographie régionale de la France, ainsi que des grandes tendances de l'histoire économique et sociale du pays (phases de l'industrialisation, de l'urbanisation, développement des transports...) – accessible grâce aux manuels du secondaire – est absolument indispensable. La précision dans le vocabulaire géographique employé, tant dans la description que dans l'interprétation, est également nécessaire.

Les meilleurs commentaires savent s'appuyer sur des analyses de paysages et sur des exemples précis et localisés, jouer sur les changements d'échelle grâce notamment à une bonne lecture des documents d'accompagnement. Ils ne s'enferment pas dans des plans classiques (plan régional, physique/humaine...) mais réussissent à problématiser et à articuler leur réflexion en filant une thématique forte, dégagée en introduction.

Nous rappelons que l'attention à la forme de l'exposé est importante : il faut tenir le temps de parole, avoir une élocution claire et fluide, contrôler son angoisse. Le jury n'est pas là pour déstabiliser le candidat, mais pour lui permettre de valoriser ses connaissances et ses aptitudes. La maîtrise des conventions cartographiques de l'IGN est évidemment indispensable et une lecture attentive de la légende peut permettre d'éviter certaines maladresses et contresens.

Histoire

Le jury d'histoire a entendu cette année 16 candidats. Comme les années précédentes, il a apprécié la culture générale et le soin apporté à la préparation de l'épreuve par les candidats. Ceux-ci ont montré dans leur grande majorité une maîtrise du temps imparti et une capacité à organiser et à exprimer leurs idées avec clarté.

Les sujets proposés ne présentaient pas de difficultés ni de pièges qui puissent déstabiliser les candidats : il s'agissait de mettre en valeur la culture historique générale et de mobiliser autant que faire ce peut des connaissances de tous ordres (artistiques, littéraires, culturelles, etc.). Le jury a valorisé les exposés où le candidat ne se contentait pas de restituer des connaissances factuelles mais dégagait une problématique, savait utiliser concepts et connaissances acquis dans d'autres domaines des sciences sociales. Il fut parfois surpris de constater que les candidats n'entrevoyaient pas la réalité sociale ou économique des phénomènes historiques. Il a au contraire pénalisé des exposés qui manifestaient un manque de réflexion historique (absence de contextualisation, anachronismes...), même si la culture historique était manifeste. L'introduction et l'analyse des termes du sujets devaient inciter les candidats à ne pas se lancer dans un exposé de connaissances de cours plaquées mais à mener une démonstration. L'histoire n'est pas une accumulation de faits et de dates mais se nourrit et doit nourrir une réflexion approfondie. Enfin, le jury s'étonne que les candidats, dans leur majorité, ne soient pas capables de faire référence à de grands travaux d'historiens et à des débats historiographiques majeurs.

Pour finir, on rappellera les principes de présentation orale requis : la durée de l'exposé est de 20 minutes et doit comprendre une longue introduction qui expose le contexte du sujet et sa problématique. Les conclusions doivent faire l'objet de davantage de soin et s'efforcer de ne pas simplement répéter les données exposées précédemment. Au cours de l'intervention, les transitions sont indispensables pour signifier clairement le passage d'une partie à une autre.

Le jury rappelle aux candidats l'importance du questionnement final. Il permet de valoriser un exposé si le candidat sait se montrer réactif et de développer sa pensée en détail sur un aspect ignoré lors de l'intervention. La combativité du candidat et sa capacité de réflexion sont alors particulièrement appréciées. Les questions ne visent pas tendre des pièges aux candidats mais, tout au contraire, à corriger des oublis, des allégations rapides ou expéditives et à mesurer l'étendue de la culture historique.

Langues vivantes

Allemand

Le nombre de candidats présents à l'épreuve orale d'allemand du concours 2003 a été inférieur à celui des deux années précédentes. Les notes attribuées sont aussi globalement moins élevées. Sur les 11 candidats présents, 7 ont obtenu la moyenne. Hormis une bonne prestation notée 17, le reste des notes s'échelonne entre 6 et 14.

Les notes les plus faibles sont dues à l'accumulation de grosses fautes de langue (déclinaison, place du verbe, etc.) et aux difficultés de compréhension. Soulignons cependant qu'hormis la qualité de la langue, la présence à l'oral joue également un rôle essentiel dans l'évaluation des candidats. Il est important de regarder le jury et de ne pas lire ses notes, d'éviter les débits trop rapides ou trop lents, d'exposer ses idées de manière claire et compréhensible, en soulignant les liens logiques entre les parties de son exposé. Il est aussi nécessaire de conserver une distance critique vis-à-vis du texte, et d'éviter la paraphrase ou les platitudes. Les candidats se doivent enfin de respecter la durée exigée de l'exposé; les prestations trop courtes sont souvent le fait d'une précipitation excessive.

La plupart des textes proposés par le jury ont été extraits de grands quotidiens et hebdomadaires allemands (*Frankfurter Rundschau, Süddeutsche Zeitung, Die Zeit, Der Spiegel, Frankfurter Allgemeine Zeitung, Die Tageszeitung, Der Tagesspiegel*). Quelques textes provenaient d'autres sources (*Hamburger Abendblatt, Deutschland*, revue de presse du site *Yahoo Deutschland*). La majeure partie de ces textes portait sur l'actualité sociale et économique en Allemagne (débat sur l'allongement de la durée de travail, sur la réforme du droit du travail et sur la réforme des retraites, vieillissement de la population, mesures gouvernementales en faveur des familles, politique de l'environnement, politique des prix à la consommation, développement de la publicité à contenu éthique, enseignement de l'allemand et du français en ce quarantième anniversaire du Traité de l'Élysée). Quelques articles abordaient le contexte européen et international (globalisation et nouvelles techniques de management, commerce d'organes en Europe, rapports tendus entre l'Allemagne et les États-Unis). Si la connaissance de l'actualité est indispensable, rappelons que le jury est également très sensible aux compétences linguistiques et à la qualité de la présentation.

Le déroulement de l'épreuve demeure identique aux années précédentes: le candidat dispose d'une heure de préparation, à l'issue de laquelle il doit présenter un exposé de vingt minutes maximum. Suit un entretien de dix minutes avec le jury. Revenons sur les principales étapes de l'épreuve:

– L'exposé commence par la lecture à haute voix d'un passage du texte; le jury demande systématiquement de lire les premières lignes de l'article proposé, mais le candidat peut proposer de lire un autre passage du texte, s'il le juge particulièrement éclairant, et d'effectuer la lecture de ce passage au moment où il le souhaite. La lecture à haute voix ne doit pas être négligée; cet exercice permet aux examinateurs d'apprécier les qualités de prononciation du candidat.

– L'introduction doit clairement situer le texte; une bonne mise en place consiste à indiquer brièvement le sujet de l'article, à préciser et à commenter sa nature (éditorial, compte-rendu, entretien, analyse, etc.), sa source et la date de sa rédaction, et éventuellement l'identité de son auteur (uniquement si celle-ci est particulièrement significative). Si les remarques sur le style et sur le point de vue de l'auteur doivent rester brèves dans l'introduction, elles sont néanmoins nécessaires pour bien orienter le commentaire. Rappelons qu'une introduction doit comporter un plan qui souligne la progression des idées du texte. Ce plan doit être précis et clairement formulé.

– Le développement consiste à dégager clairement les idées maîtresses du texte ainsi que leur articulation. Il est nécessaire d'expliquer le sens de certaines expressions (à titre d'exemple : *Tarifvertrag*, *Mitbestimmung*, *Ganztagsschule* etc.), et de préciser l'orientation de l'auteur ou du journal (neutre, conservateur, libéral, progressiste etc.). En ce qui concerne les références à l'histoire ou à l'actualité allemande et internationale, elles ne sont valorisées que lorsqu'elles permettent d'éclairer le texte. Soulignons aussi que si les remarques sur le style sont nécessaires, il ne faut pas pour autant sombrer dans l'analyse littéraire.

– Tout exposé doit comporter une vraie conclusion, qui fait la synthèse de ce qui a été dit, exprime un avis personnel sur le sujet et élargit la perspective. S'il est souhaitable que le candidat démontre sa capacité à formuler son point de vue, celui-ci, faut-il le répéter, doit toujours être justifié.

– L'épreuve se termine par un entretien d'environ dix minutes. Cette étape est particulièrement importante ; le jury peut sensiblement relever la note d'un candidat qui manifeste une aptitude au dialogue, une capacité à se corriger ou à préciser sa pensée. Inversement, il peut réviser sa note à la baisse lorsqu'un candidat semble décontenancé par les questions qui lui sont posées. D'où la nécessité d'écouter attentivement ces questions et d'éviter les explications évasives et embrouillées, ou bien les résumés de questions de cours. Il faut également s'efforcer de répondre brièvement aux questions.

Le jury a été agréablement surpris par la qualité de certaines prestations, caractérisées par un vocabulaire riche et varié, une présentation claire, une bonne compréhension du texte, et des références pertinentes à l'actualité ou à l'histoire. En revanche, certains candidats sont difficiles à suivre, parce qu'ils vont trop vite et que leur prononciation n'est pas toujours compréhensible. Il peut alors être utile de marquer quelques pauses lors de son exposé.

Anglais

En ce qui concerne le déroulement de cette épreuve et les recommandations que formule le jury, les futurs candidats sont invités à se reporter au rapport de l'épreuve « Analyse de texte hors programme LV1 – LV2 » de la Série Langues.

Espagnol

En ce qui concerne le déroulement de cette épreuve et les recommandations que formule le jury, les futurs candidats sont invités à se reporter au rapport de l'épreuve « Analyse de texte hors programme » de la Série Langues.

Latin

Le jury a interrogé 5 candidats ayant choisi l'option latin dans le cadre du concours Sciences sociales (4 candidats en option n° 2, 1 candidat en option n° 3). Le jury avait choisi de proposer des auteurs très divers : les candidats interrogés ont donc eu à traduire et à commenter de courts passages de Cicéron, de Catulle, de Sénèque, de Martial et de Saint-Augustin. Le niveau d'ensemble s'est révélé très satisfaisant puisque les notes vont de 8 à 18 et que la moyenne de l'épreuve s'établit à 12, 2. Le jury constate avec plaisir qu'il y a de bons, voire de très bons latinistes parmi les candidats qui ne sont pas des spécialistes de langues anciennes et que le choix de l'option latin ne désavantage pas les admissibles de Sciences sociales. Cela doit être un encouragement à ne pas négliger la possibilité offerte aux candidats au concours de poursuivre l'étude du latin en classes préparatoires.

Russe

En ce qui concerne le déroulement de cette épreuve et les recommandations que formule le jury, les futurs candidats sont invités à se reporter au rapport de l'épreuve orale de Russe de la Série Langues.

Usuels

Liste des usuels mis à la disposition des candidats

1) dans toutes les salles de préparation aux épreuves orales

Dictionnaires

- GRIMAL, *Dictionnaire de mythologie grecque et romaine* (plusieurs rééditions à l'identique).
 LITTRÉ, *Dictionnaire de la langue française* (édition intégrale en 7 volumes de 1960 ou 1984).
 FURETIRE, *Dictionnaire universel* (Slatkine, 1970 ou Robert, 1978).
 ROBERT, *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* (édition de 2001 en 6 volumes ou éditions plus anciennes en 7 ou 9 volumes).
Le petit Robert des noms propres, alphabétique et analogique (édition de 1999).
 DUBOIS-LAGANE-LEROND, *Dictionnaire du français classique*, Larousse, 1971.
 DUBOIS-MITTERRAND-DAUZAT, *Dictionnaire étymologique et historique du français*, nouvelle édition, Larousse, 1998.

2) dans la salle de préparation de la série « Lettres »

- Nouveau Testament, traduction œcuménique de la Bible*, Cerf, 1984.
Ancien Testament, traduction œcuménique de la Bible, Cerf, 1984.
 GAFFIOT, *Le grand Gaffiot, dictionnaire latin-français*, nouvelle édition, Hachette, 2000.
 BAILLY, *Dictionnaire grec-français*, Hachette, 2000 (identique à l'édition de 1950).
 GREIMAS-KEANE, *Dictionnaire du moyen français, la Renaissance*, Larousse, 1992.
 HUGUET, *Dictionnaire de la langue française du XVI^e siècle*, Champion, 1925-1967 (en 7 volumes).

3) dans la salle de préparation de la série « Langues »

- La Bible*, traduction et présentation par André Chouraqui, Desclée de Brouwer, 1985.
 GAFFIOT, *Le grand Gaffiot, dictionnaire latin-français*, nouvelle édition, Hachette, 2000.

4) dans la salle de préparation de la série « Sciences humaines »

- La Bible de Jérusalem*, nouvelle édition, Desclée de Brouwer, 2000.
Atlas d'histoire universelle, édition revue par Frantz Hayt, Wesmael-Charrier, 1967.
Atlas historique, Georges Duby (dir.), Larousse, 1991.
Grand atlas d'aujourd'hui, la France, l'Europe, le Monde en 400 cartes, Hachette, 2000.
Atlas Bordas historique et géographique, de Pierre Serryn et René Blasselle, Bordas, 1998.
 Cartes affichées (4):
 France physique
 France routière
 France géologique
 Aéroposter de la France

5) dans la salle de préparation de la série « Sciences économiques et sociales »

La Bible de Jérusalem, nouvelle édition, Desclée de Brouwer, 2000.

GAFFIOT, Le grand Gaffiot, dictionnaire latin-français, nouvelle édition, Hachette, 2000.

GRESLE, Dictionnaire des sciences humaines, Nathan, 1990.

Nouveau petit Robert des noms 1, 1995.

La grande chronologie illustrée de l'histoire mondiale, Artemis, 1998
(événements 1997).

Atlas d'histoire universelle, édition revue par Frantz Hayt, Wesmael-Charrier, 1967.

Atlas historique, Georges Duby (dir.), Larousse, 1991.

Grand atlas d'aujourd'hui, la France, l'Europe, le Monde en 400 cartes, Hachette, 2000.

Atlas Bordas historique et géographique, de Pierre Serryn et René Blasselle, Bordas, 1998.

Cartes affichées (4) :

France physique

France routière

France géologique

Aéroposter de la France

Achévé d'imprimer
ENS Lettres et Sciences humaines
15, parvis René Descartes, BP 7000
69342 Lyon cedex 07
Dépôt légal novembre 2003